



MRC de
Matawinie
Entreprenante de nature!

Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2030

En vigueur du 27 janvier 2024
au 26 janvier 2031



LE DOCUMENT A ÉTÉ PRÉPARÉ PAR

Rédaction : Nadia Maheu, conseillère GMR, Service d'aménagement

Révision et mise en page: Stéphanie Leblanc, secrétaire, Service d'aménagement

Mise en page : Arianne Sylvestre, secrétaire au PADF, Service d'aménagement

Validation : Félix Nadeau Rochon, directeur, Service d'aménagement

MOT DE LA PRÉFÈTE



Riche de ses nombreux attraits naturels, la Matawinie accueille, jour après jour, bon nombre de résidents, de villégiateurs et de visiteurs venant y demeurer, y travailler, se reposer, se ressourcer ou vivre une expérience de divertissement hors du commun. La protection de cet environnement, notamment par une saine gestion des matières résiduelles, demeure plus que jamais au cœur des activités de la MRC de Matawinie et de ses municipalités.

La 3^e génération du Plan de gestion des matières résiduelles, plus communément appelé PGMR, témoigne de l'engagement environnemental renouvelé de la MRC et convie tous les acteurs du territoire à emboîter le pas et ainsi contribuer à une meilleure gestion des matières résiduelles et au développement d'une collectivité sans gaspillage de ses ressources.

Dans le contexte actuel des changements climatiques, misons ensemble sur l'adoption de nouveaux comportements de consommation et de réduction à la source afin de laisser aux générations de demain une Matawinie plus responsable et plus verte!

Isabelle Perreault

REMERCIEMENTS

Comité technique PGMR :

- Élyse Bellerose, directrice générale, Saint-Alphonse-Rodriguez
- François Dauphin, directeur général, Rawdon
- Julie Martin, directrice générale, Saint-Zénon
- Mickaël Tuilier, directeur général, Saint-Donat
- Éric Gélinas, directeur général adjoint, Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Commission aménagement et environnement de la MRC de Matawinie et sa présidente, Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois

MRC de Matawinie :

- Marie-Andrée Alarie, commissaire en développement touristique, Service de développement local et régional (2021)
- Patricia Degré, secrétaire, Développement Matawinie
- David Deslauriers, aménagiste, Service d'aménagement (2021)
- Sonia Picard, technicienne en géomatique, Service d'aménagement
- Katherine Brunet, aménagiste, Service d'aménagement
- Valérie Pichot, directrice, Service de développement local et régional (2021)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉFÈTE	3
REMERCIEMENTS.....	4
LISTE DES TABLEAUX.....	9
LISTE DES FIGURES.....	12
LISTE DES ACRONYMES.....	13
LEXIQUE	15
AVANT-PROPOS	18
CHAPITRE 1 – MISE EN CONTEXTE.....	19
1.1 <i>Loi sur la qualité de l’environnement</i> et Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.....	19
1.2 PGMR et révision	19
1.2.1 PGMR 2017-2021 de la MRC de Matawinie.....	19
1.2.2 Nouveau PGMR révisé de la MRC de Matawinie	20
CHAPITRE 2 – DESCRIPTION DU TERRITOIRE	21
2.1 Description géographique.....	21
2.1.1 Territoire municipalisé.....	21
2.1.2 TNO.....	25
2.2 Données sociodémographiques.....	26
2.2.1 Données démographiques.....	26
2.2.1.1 Population permanente.....	26
2.2.1.2 Population saisonnière	28
2.2.1.3 Population équivalente.....	30
2.2.1.4 Projections démographiques.....	31
2.2.1.4.1 Population permanente	31
2.2.1.4.2 Population saisonnière	32
2.2.1.4.3 Population équivalente.....	32
2.2.2 Groupes d’âge.....	32
2.2.3 Ménages	33
2.2.4 Types de logement	34
2.2.4.1 Résidences permanentes.....	34
2.2.4.2 Résidences secondaires	34
2.2.5 Lieux de travail.....	35
2.2.6 Revenu des particuliers.....	35
2.3 Description économique.....	35
2.3.1 Secteurs d’activité.....	35
2.3.1.1 Secteur primaire	36
2.3.1.1.1 Agriculture.....	36
2.3.1.1.2 Forêt	36
2.3.1.2 Secteur secondaire	37
2.3.1.3 Secteur tertiaire.....	39
2.3.1.3.1 Récrétourisme et résidences de tourisme	40
2.3.2 Structure économique	42
2.3.2.1 Entreprises.....	42
2.3.2.2 Grands employeurs.....	44
2.3.3 Tendances socio-économiques.....	44
2.4 Aménagement du territoire.....	45
2.4.1 Grandes affectations.....	45
2.5 Caractéristiques de la MRC de Matawinie et leurs impacts sur la GMR	46

CHAPITRE 3 – GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE	49
3.1 Répartition des responsabilités de GMR sur le territoire.....	49
3.1.1 Municipalités	49
3.1.2 MRC	53
3.1.2.1 Planification territoriale	53
3.1.2.2 Territoire non organisé (TNO).....	53
3.1.2.3 Récupération des RDD	55
3.1.2.4 Gestion des résidus de textile	55
3.2 Ententes intermunicipales de gestion des matières résiduelles	56
3.3 Règlements municipaux de gestion des matières résiduelles.....	58
3.4 Gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel	58
3.4.1 Collecte et élimination des déchets.....	60
3.4.2 Collecte et tri des matières recyclables	63
3.4.3 Collecte et traitement des matières organiques	68
3.4.3.1 Collecte à 3 voies	68
3.4.3.2 Collecte des résidus verts (collectes dédiées).....	71
3.4.4 Collecte et gestion des résidus de CRD et des encombrants	74
3.4.4.1 Collecte de porte en porte des encombrants	74
3.4.4.2 Collecte à l'écocentre (apport volontaire)	77
3.4.5 Gestion des résidus domestiques dangereux (RDD)	82
3.4.6 Gestion des résidus de textile.....	86
3.4.7 Gestion des boues	87
3.4.7.1 Boues de fosses septiques.....	87
3.4.7.2 Boues municipales.....	87
3.4.8 Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation	89
3.5 Gestion des matières résiduelles du secteur des industries, commerces et institutions (ICI)	94
3.6 Gestion des matières résiduelles du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD)	94
CHAPITRE 4 – INSTALLATIONS, ENTREPRISES ET ORGANISMES DE GMR DESSERVANT LE TERRITOIRE.....	95
4.1 Installations, entreprises et organismes de GMR présents sur le territoire.....	95
4.1.1 Centre de tri des matières recyclables.....	95
4.1.2 Centres de tri des résidus de CRD.....	96
4.1.3 Lieu d'enfouissement de déchets de construction et de démolition (LEDCCD).....	96
4.1.4 Centre de traitement des matières organiques.....	97
4.1.5 Sites de traitement des boues de fosses septiques	98
4.1.6 Écocentres	99
4.1.7 Aires de stockage des RDD.....	99
4.1.8 Centre de transfert des RDD.....	99
4.1.9 Comptoirs communautaires	100
4.1.10 Entreprises de location de conteneurs	101
4.1.11 Entreprises de vidange d'installations septiques	101
4.1.12 Entreprises de collecte et de transport des matières résiduelles	101
4.1.13 Autres entreprises et organismes de GMR sur le territoire	102
4.2 Installations, entreprises et organismes de GMR de l'extérieur du territoire.....	104
4.2.1 Lieux d'enfouissement technique (LET)	104
4.2.2 Centre de tri des matières recyclables.....	105
4.2.3 Centre de tri de résidus de CRD.....	106
4.2.4 Centre de traitement des matières organiques.....	106
4.2.5 Centre de traitement des boues.....	107
4.2.6 Entreprise de valorisation	107

4.2.7 Entreprises de vidange d'installations septiques	108
4.2.8 Entreprises de location de conteneurs	108
4.2.9 Entreprises de collecte et de transport des matières résiduelles	108
4.2.10 Autres entreprises et organismes de GMR à l'extérieur du territoire de la MRC de Matawinie.....	109
CHAPITRE 5 – INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE.....	112
5.1 Secteur résidentiel.....	112
5.1.1 Matières recyclables.....	112
5.1.2 Matières organiques.....	113
5.1.3 Boues municipales et boues de fosses septiques	114
5.1.4 Véhicules hors d'usage (VHU).....	115
5.1.5 Textile	115
5.1.6 Autres matières résiduelles	115
5.1.6.1 Résidus domestiques dangereux (RDD).....	115
5.1.6.2 Encombrants.....	116
5.1.6.3 Rejets.....	117
5.1.6.4 Contenants consignés.....	117
5.1.6.5 Pneus	117
5.1.7 Élimination.....	118
5.2 Secteur ICI.....	119
5.2.1 Matières recyclables.....	120
5.2.2 Matières organiques.....	120
5.2.3 Autres matières résiduelles	121
5.2.3.1 Résidus spécifiques de transformation industrielle	121
5.2.3.2 Rejets.....	121
5.2.4 Élimination.....	122
5.3 Secteur CRD	123
5.3.1 Élimination.....	124
5.4 Résultats globaux territoriaux.....	125
5.4.1 Élimination.....	125
5.4.1.1 Quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par personne.....	126
5.4.1.2 Saisonnalité et villégiature.....	126
5.4.2 Perspectives.....	127
5.4.2.1 Estimations des matières résiduelles générées et à traiter (2031).....	127
5.4.2.2 Évaluation des besoins futurs en équipements et installations de traitement et d'élimination.....	128
CHAPITRE 6 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET IDENTIFICATION DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	129
6.1 Enjeux territoriaux	129
6.2 Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2021.....	130
6.3 Vision	130
6.4 Objectifs quantitatifs	131
6.5 Orientations et mesures prévues.....	131
6.5.1 Échéancier de mise en œuvre.....	134
6.5.2 Budget de réalisation.....	135
6.5.2.1 Programmes de financement et revenus potentiels	136
6.5.3 Programme de surveillance et de suivi	137
CONCLUSION	138
RÉFÉRENCES	139
ANNEXE 1 – BILAN 2021 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2017-2021 DE LA MRC DE MATAWINIE	141
ANNEXE 2 – GRANDES AFFECTATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE	154

ANNEXE 3 – SECTEURS DU TNO DE LA MRC DE MATAWINIE DESSERVIS PAR DES SERVICES DE GMR, 2019 155
ANNEXE 4 – NOTES MÉTHODOLOGIQUES SUR LES DONNÉES INSCRITES DANS L’OUTIL D’INVENTAIRE DE
RECYC-QUÉBEC POUR LE BILAN QUANTITATIF GMR 2019 156
ANNEXE 5 – MESURES DÉTAILLÉES DU PGMR 2024-2030 DE LA MRC DE MATAWINIE 157

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 – Processus de révision et de consultation du PGMR révisé 2024-2030 de la MRC de Matawinie.....	20
Tableau 2.1 – Municipalités locales et leur superficie relative, MRC de Matawinie	22
Tableau 2.2 – Kilomètres de routes et de routes des collectes de porte en porte des matières résiduelles des municipalités locales de la MRC de Matawinie, 2019.....	22
Tableau 2.3 – Répartition de la population par municipalité de la MRC de Matawinie, 2020.....	26
Tableau 2.4 – Estimation de la population saisonnière, par municipalité de la MRC de Matawinie, 2017.....	28
Tableau 2.5 – Estimation de la population équivalente, par municipalité de la MRC de Matawinie, 2017	30
Tableau 2.6 – Perspectives de la population permanente, par municipalités de la MRC de Matawinie, 2016-2031	31
Tableau 2.7 – Nombre et types de logements, par municipalité de la MRC de Matawinie, 2020	34
Tableau 2.8 – Personnes occupées de 15 ans et plus du secteur primaire, MRC de Matawinie, 2006	36
Tableau 2.9 – Personnes occupées de 15 ans et plus du secteur secondaire, MRC de Matawinie, 2006	37
Tableau 2.10 – Entreprises de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e transformation du bois en Matawinie, 2012	38
Tableau 2.11 – Personnes occupées de 15 ans et plus du secteur tertiaire, MRC de Matawinie, 2006.....	39
Tableau 2.12 – Fréquentation des établissements d’hébergement selon la catégorie d’établissement, MRC de Matawinie, 2019	41
Tableau 2.13 – Nombre d’industries, de commerces, d’institutions (ICI) et de fermes présentes dans chacune des municipalités locales de la MRC de Matawinie, 2020.....	42
Tableau 2.14 – Répartition des entreprises en fonction du nombre d’employés, MRC de Matawinie, 2020	43
Tableau 2.15 – Portrait des grands employeurs de la MRC de Matawinie, 2020	44
Tableau 2.16 – Proportion des grandes affectations sur le territoire de la MRC de Matawinie	46
Tableau 2.17 – Caractéristiques significatives de la MRC de Matawinie et leurs impacts sur la GMR.....	47
Tableau 3.1 – Partage des responsabilités de gestion des matières résiduelles résidentielles en Matawinie, 2019	51
Tableau 3.2 – Services municipaux de GMR offerts en TNO, 2019.....	54
Tableau 3.3 – Liste des ententes intermunicipales de GMR en Matawinie, 2019	56
Tableau 3.4 – Règlements municipaux encadrant la gestion des matières résiduelles, en Matawinie, 2019	57
Tableau 3.5 – Services municipaux de gestion des matières résiduelles offerts en Matawinie, 2019.....	59
Tableau 3.6 1/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et d’élimination des déchets, MRC de Matawinie, 2019	60
Tableau 3.6 2/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et d’élimination des déchets, 2019.....	61
Tableau 3.6 3/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et d’élimination des déchets, 2019.....	62
Tableau 3.7 1/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de tri/conditionnement des matières recyclables, 2019	65
Tableau 3.7 2/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de tri/conditionnement des matières recyclables, 2019	66
Tableau 3.7 3/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de tri/conditionnement des matières recyclables, 2019	67
Tableau 3.8 1/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de traitement des matières organiques (3 ^e voie), 2019	68

Tableau 3.8 2/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de traitement des matières organiques (3 ^e voie), 2019	69
Tableau 3.8 3/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de traitement des matières organiques (3 ^e voie), 2019	69
Tableau 3.9 1/2– Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de traitement des résidus verts, 2019	71
Tableau 3.9 2/2 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de traitement des résidus verts, 2019	72
Tableau 3.10 1/2 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de valorisation/élimination des encombrants, 2019	74
Tableau 3.10 2/2 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de valorisation/élimination des encombrants, 2019	75
Tableau 3.11 – Description des services municipaux pour les écocentres, 2019.....	77
Tableau 3.12 – Aires de stockage des RDD de la MRC de Matawinie	83
Tableau 3.13 – Résidus visés par le programme de récupération des RDD de la MRC de Matawinie et les fournisseurs de services impliqués, 2019	85
Tableau 3.14 – Organismes participant au programme de récupération des résidus de textile de la MRC de Matawinie, 2019	86
Tableau 3.15 – Inventaire des installations septiques du territoire de la MRC de Matawinie et bilan des vidanges, 2019.....	87
Tableau 3.16 – Installations municipales produisant des boues et estimations des quantités de boues générées, MRC de Matawinie, 2019	88
Tableau 3.17 – Activités d’ISÉ à la GMR mises en œuvre par les municipalités locales de la MRC de Matawinie, 2019.....	90
Tableau 4.1 – Organismes communautaires de réemploi sur le territoire de la MRC de Matawinie, 2019	100
Tableau 4.2 – Entreprises de location de conteneurs sur le territoire de la MRC de Matawinie, 2019.....	101
Tableau 4.3 – Entreprises de vidange de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Matawinie, 2019	101
Tableau 4.4 – Entreprises de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Matawinie, 2019	101
Tableau 4.5 – Autres entreprises et organismes de GMR sur le territoire de la MRC de Matawinie, 2019.....	102
Tableau 4.6 – Entreprises de vidange de fosses septiques à l’extérieur du territoire de la MRC de Matawinie, 2019	108
Tableau 4.7 – Entreprises de location de conteneurs à l’extérieur du territoire de la MRC de Matawinie, 2019 .	108
Tableau 4.8 – Entreprises de collecte (porte à porte) et transport à l’extérieur du territoire de la MRC de Matawinie, 2019	108
Tableau 4.9 – Autres entreprises et organismes de GMR de l’extérieur du territoire de la MRC de Matawinie, 2019	109
Tableau 5.1 – Répartition des matières recyclables du secteur résidentiel et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019.....	112
Tableau 5.2 – Répartition des matières organiques du secteur résidentiel et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019.....	113
Tableau 5.3 – Répartition des boues municipales et des boues de fosses septiques et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019.....	114
Tableau 5.4 – Répartition des véhicules hors d’usage (VHU) et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019	115
Tableau 5.5 – Répartition du textile et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019.....	115
Tableau 5.6 – Répartition des RDD et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019	115

Tableau 5.7 – Répartition des encombrants et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019	116
Tableau 5.8 – Rejets résidentiels des centres de tri et de valorisation (matières recyclables et matières organiques), MRC de Matawinie, 2019.....	117
Tableau 5.9 – Répartition des contenants consignés vendus et récupérés selon le type de matières et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019.....	117
Tableau 5.10 – Répartition des pneus récupérés, MRC de Matawinie, 2019	117
Tableau 5.11 – Répartition des matières résiduelles du secteur résidentiel et taux d’élimination (sans boues), MRC de Matawinie, 2019.....	118
Tableau 5.12 – Bilan quantitatif du secteur résidentiel, MRC de Matawinie, 2019.....	119
Tableau 5.13 – Répartition des matières recyclables du secteur ICI et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019.....	120
Tableau 5.14 – Répartition des matières organiques du secteur ICI et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019.....	120
Tableau 5.15 – Rejets ICI des centres de tri et de valorisation (matières recyclables et matières organiques), MRC de Matawinie, 2019.....	121
Tableau 5.16 – Répartition des matières résiduelles du secteur ICI et taux d’élimination, MRC de Matawinie, 2019	122
Tableau 5.17 – Bilan quantitatif du secteur ICI, MRC de Matawinie, 2019.....	122
Tableau 5.18 – Répartition des résidus du secteur CRD et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019	123
Tableau 5.19 – Répartition des matières résiduelles du secteur CRD et taux d’élimination, MRC de Matawinie, 2019.....	124
Tableau 5.20 – Résultats quantitatifs globaux GMR, MRC de Matawinie, 2019.....	125
Tableau 5.21 – Répartition des matières résiduelles globales – sans les boues (tous secteurs confondus) et taux d’élimination, MRC de Matawinie, 2019	125
Tableau 5.22 – Quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par personne (population permanente), MRC de Matawinie, 2019.....	126
Tableau 5.23 – Quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par personne (populations permanente et équivalente), MRC de Matawinie, 2019.....	126
Tableau 5.24 – Quantités estimées de matières résiduelles générées et à traiter (tous secteurs confondus), MRC de Matawinie, 2031.....	127
Tableau 5.25 - Évaluation des besoins futurs en équipements et installations de traitement et d’élimination des matières résiduelles, MRC de Matawinie, 2031	128
Tableau 6.1 – Forces et faiblesses en GMR du territoire de la MRC de Matawinie	129
Tableau 6.2 – Opportunités et menaces en GMR du territoire de la MRC de Matawinie	130
Tableau 6.3 – Objectifs quantitatifs GMR de la MRC de Matawinie et comparaison avec les cibles gouvernementales.....	131
Tableau 6.4 – Orientations et mesures prévues au PGMR 2024 – 2030 de la MRC de Matawinie.....	132
Tableau 6.5 – Résumé de la planification de mise en œuvre des mesures prévues au PGMR 2024-2030.....	134
Tableau 6.6 – Résumé du budget de mise en œuvre du PGMR 2024-2030	135
Tableau 6.7 – Redevances à l’élimination redistribuées aux municipalités de la Matawinie, 2021.....	136
Tableau 6.8 – Compensations pour les services municipaux de collecte sélective perçues par les municipalités de la Matawinie, 2021 (référence 2020)	137

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 – Localisation de la MRC de Matawinie, le TNO et les municipalités constituantes	23
Figure 2.2 – Principaux liens routiers interrégionaux nord-sud et est-ouest de la MRC de Matawinie	24
Figure 2.3 – Densité de la population (hab/km ²) par municipalité de la MRC de Matawinie, 2011	27
Figure 2.4 – Évolution des populations permanente et saisonnière de la MRC de Matawinie, 2007 à 2017	29
Figure 2.5 – Projections de la population selon la région, 2021-2041.....	32
Figure 2.6 – Population de la MRC de Matawinie en 2016, selon les groupes d’âge, comparée à celles de Lanaudière et du Québec	33
Figure 2.7 – Répartition des ménages selon le nombre de personnes en 2016, comparée à celles de Lanaudière et du Québec	33
Figure 2.8 – Occupation par secteurs d’activité primaire, secondaire et tertiaire (2011)	35
Figure 2.9 – Nombre de petits et moyens employeurs par secteurs les plus importants, MRC de Matawinie, 2020	43
Figure 4.1 – Principaux équipements de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la MRC de Matawinie, 2019	111

LISTE DES ACRONYMES

ACDC :	Programme Aide au compostage domestique et communautaire
Adjud. :	Adjudicataire
AO :	Appel d'offres
AOMGMR :	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
ARPE-Québec :	Association pour le recyclage des produits électroniques – Québec
Art. :	Article
ASRDD :	Aire de stockage des résidus domestiques dangereux
BAPE :	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BNQ :	Bureau de normalisation du Québec
CA :	Certificat d'autorisation (du MELCCFP)
CITQ :	Corporation de l'industrie touristique du Québec
CM :	Conseil de la MRC de Matawinie
CMM :	Communauté métropolitaine de Montréal
Condition. :	Conditionnement
CPEM :	Comité de protection de l'environnement matawinien
CRD :	Construction, rénovation et démolition (secteur ou résidus)
CREL :	Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
CT :	Collecte et transport
CTRDD :	Centre de transfert des résidus domestiques dangereux de la MRC de Matawinie
CTTC :	Collecte-transport et tri-conditionnement
CTTÉI :	Centre de transfert technologique en écologie industrielle
ÉEQ :	Éco Entreprises Québec
Forum GMR :	Forum de gestion des matières résiduelles organisé par la MRC de Matawinie. Le premier s'est tenu le 31 mai 2018 et le 2 ^e , conjointement avec la MRC de Joliette, a eu lieu le 4 avril 2019 (5 conférences à chacune des éditions).
FPEM :	Fonds de protection de l'environnement matawinien – fonds de la MRC qui vise à financer des projets municipaux à caractère environnemental en fonction d'une thématique annuelle sélectionnée par la MRC
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
Gal :	Gallon
GES :	Gaz à effet de serre
GMR :	Gestion des matières résiduelles
ICI :	Industries, commerces et institutions
hab :	Habitant
ISÉ :	Information, sensibilisation et éducation
ISQ :	Institut de la statistique du Québec
km² :	Kilomètre carré
L ou l :	Litre
LEDCD :	Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition
LET :	Lieu d'enfouissement technique
LQE :	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
m³ :	Mètre cube
Mm³ :	Million de mètres cubes

MELCCFP :	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (nouveau nom 2022 du ministère de l'Environnement du Québec)
METRIO :	Logiciel web permettant aux municipalités de compiler leurs données quantitatives de GMR pour fins de suivi de la mise en œuvre du PGMR par la MRC
MO :	Matières organiques
MR :	Matières résiduelles
MRC :	Municipalité régionale de comté
Multil. :	Multilogement
Munic. :	Municipalité / municipal
ND :	Non disponible (donnée)
PFNL :	Produits forestiers non ligneux
PGMR :	Plan de gestion des matières résiduelles
PME :	Petite et moyenne entreprise
PQGMR :	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC :	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage du MELCCFP
p³ :	Pieds cubes
RDD :	Résidus domestiques dangereux
RECYC-QUÉBEC :	Société québécoise de récupération et de recyclage
REGIM :	Régie de l'est pour la gestion intermunicipale des matières résiduelles de Matawinie
RÉP :	Responsabilité élargie des producteurs
Résid. :	Résidentielle / résidentiel
RITDM :	Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie
SADR :	Schéma d'aménagement et de développement révisé
Sais. :	Saisonnière/saisonnier
SDLR :	Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie (devenu Développement Matawinie en 2022)
Sem. :	Semaine
SDPRM :	Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie
SOGHU :	Société de gestion des huiles usagées
SVMO :	Stratégie de valorisation de la matière organique
t :	tonnes métriques
TC :	Tri et conditionnement
TIC (résidus) :	Technologies de l'information et des communications (matériel et appareils désuets)
t mh :	Tonne métrique humide
t ms :	Tonne métrique sèche
TNO :	Territoire non organisé (de la MRC de Matawinie)
TRHF :	Table pour la récupération hors foyer
UMQ :	Union des municipalités du Québec
Unif. :	Unifamiliale
u.o. ou u.o.r. :	Unité d'occupation ou unité d'occupation résidentielle
VHU :	Véhicule hors d'usage
v³ :	Verge cube
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée

LEXIQUE

Agrégats :	Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) comme le béton, l'asphalte, la pierre ou la brique.
Bi-bac :	Bac roulant de 360 L séparé en deux sections pour la collecte simultanée des déchets et des matières compostables.
Biométhanisation :	Procédé de traitement des matières organiques résiduelles par fermentation en absence d'oxygène. Le processus de dégradation biologique s'effectue dans un digesteur anaérobie.
Boues de fosses septiques :	Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpé d'un réservoir sanitaire (fosse septique généralement individuelle). Ce réservoir, situé sur place, permet de traiter les eaux usées domestiques (eaux d'égout).
Boues municipales:	Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées ou de l'épuration de l'eau potable.
Centre de transbordement :	Lieu où l'on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.
Centre de tri des matières recyclables :	Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché de diverses matières récupérées lors d'une collecte sélective.
Collecte à 3 voies :	Comprend une voie pour les matières organiques, une voie pour les matières recyclables et une autre pour les résidus ultimes, la fraction restante des matières résiduelles. Les citoyens récupèrent les matières organiques et les matières recyclables séparément à la source dans des contenants qui leur sont dédiés. Une collecte de porte en porte les dirige vers les installations de traitement appropriées (ex. site de compostage et centre de tri). Les déchets sont aussi collectés de porte en porte puis acheminés à un site d'élimination (ex. LET).
Compost :	Produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matière organique et qui est issu du compostage.
Compostage :	Procédé biologique consistant à provoquer la décomposition contrôlée des matières résiduelles organiques diverses afin d'obtenir un mélange riche en minéraux et matières organiques, appelé compost.
Déchets :	Résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation. Le terme déchets représente la fraction des matières résiduelles destinée à l'élimination, puisque non valorisée.
Écocentre :	Site aménagé principalement axé sur le réemploi et la récupération de matières. Il se distingue en récupérant non seulement les matières recyclables, mais également toutes les matières d'origine domestique, incluant les résidus verts, les résidus domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite l'élimination d'une quantité importante de résidus en permettant leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.
Élimination :	Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrants :	Déchets qui, en raison de leur grande taille, de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être ramassés avec les ordures ménagères (ex. électroménagers, meubles, etc.) Ces encombrants sont divisés en deux sous-catégories, soit les encombrants de type métallique (ex. électroménagers, chauffe-eau, barbecues, meubles en métal, etc.) et de type non métallique (ex. meubles en bois, matelas et sommiers, miroirs, lampes et autres produits en céramique et en porcelaine dont lavabos, baignoires et cuvettes de toilette).
Enfouissement :	Dépôt définitif de matières résiduelles, par exemple dans un lieu d'enfouissement technique.
Entreprises (ou résidus) de 2^e transformation du bois :	Entreprises utilisant des résidus de bois, tels des copeaux et des sciures, et spécialisées dans la fabrication de panneaux agglomérés, de granules énergétiques, de paillis, etc. Elles regroupent les fabricants de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois, etc.
Fibres :	Regroupent habituellement le papier et le carton.
Herbicyclage :	Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte. Considéré comme de la réduction à la source en vertu de la hiérarchie des 3RV-E puisque les résidus ainsi recyclés par le citoyen n'ont pas à être transportés ni traités par les collectes municipales.
Hiérarchie des 3RV-E :	Priorisation des modes de gestion et de traitement des matières résiduelles les plus profitables pour l'environnement et le développement durable soit la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage (dont le traitement biologique (ex. compostage) et l'épandage sur le sol), la Valorisation (dont la valorisation énergétique) et, ultimement, l'Élimination si un autre mode ne peut être envisagé pour des motifs économiques ou technologiques.
ICI assimilables :	Petits ICI (industries, commerces et institutions) dont la nature et le volume de matières résiduelles qu'ils génèrent sont semblables à ceux d'un ménage résidentiel. Les ICI assimilables sont habituellement desservis par les collectes municipales des matières résiduelles.
Lieu d'enfouissement technique :	Lieu d'élimination des déchets constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche.
Matériaux secs (ou résidus CRD) :	Résidus qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (ex. bois, gravats et plâtras, béton et pièces de maçonnerie ou de pavage, etc.).
Matières recyclables :	Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.
Matières organiques ou putrescibles :	Matières qui peuvent pourrir et se décomposer comme les résidus de table, les résidus verts, les résidus de bois, les boues municipales, les boues de fosses septiques, les résidus agricoles et les résidus agroalimentaires.
Matières résiduelles :	Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.
Outil d'inventaire ou Outil :	Désigne l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR réalisé par Chamard et Associés Inc. et révisé par RECYC -QUÉBEC en 2020.

RDD ou résidus domestiques dangereux :	Tout résidu généré à la maison qui a une ou plusieurs propriétés d'une matière dangereuse (inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante), qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse. Par exemple, acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits nettoyants et d'entretien, produits chimiques pour piscine.
Récupération :	Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur valorisation.
Recyclage :	Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières
Réduction à la source :	Tout moyen de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles (ex. herbicyclage).
Réemploi ou réutilisation :	Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.
Résidus :	Matières ou objets périmés, rebutés ou autrement rejetés, qui sont mis en valeur ou éliminés.
Résidus alimentaires :	Matières résiduelles organiques végétales et animales issues de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.) et générées par les citoyens à la maison, au travail ou dans les ICI (ex. restaurants, hôtels, établissements d'enseignement et de santé, etc.).
Résidus ultimes :	Résidus ou déchets qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux. Ces résidus sont destinés à l'élimination.
Résidus verts :	Matières végétales produites par les citoyens ou les entreprises spécialisées dans le cadre d'activités de jardinage, d'horticulture ou d'aménagement paysager comprenant notamment feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées ainsi que les retailles d'arbres et d'arbustes.
Ressourcerie :	Entreprise d'économie sociale en environnement œuvrant en récupération, réutilisation et revente de surplus domestiques donnés par les gens du milieu. En favorisant la valorisation d'articles tels que vêtements, meubles, jouets et articles de décoration, elle met en œuvre le réemploi ainsi que le développement durable.
Siccité (des boues) :	Pourcentage massique de matière sèche (des boues).
Synergie des sous-produits :	Système d'échange de matières résiduelles dans lequel les résidus d'une entreprise deviennent les ressources premières d'une autre.
Taux de récupération :	Quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites.
TIC (résidus) :	Résidus des technologies de l'information et des communications (TIC), comme les ordinateurs, les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras ou les systèmes audio.
Valorisation :	Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est aussi utilisée comme synonyme de <i>valorisation</i> .

AVANT-PROPOS

Au cours des 30 dernières années, le Québec est passé d'une mentalité du « tout jeter où l'on peut » à une prise de conscience qui considère dorénavant les déchets comme des ressources à mettre en valeur. Cette évolution constitue en somme le point de départ d'une démarche québécoise de gestion des matières résiduelles dans une perspective de développement durable. (Réf.1)

La MRC de Matawinie et ses municipalités locales n'ont pas échappé à cette transformation. En respect des obligations qui leur ont été dévolues par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, elles ont adopté en 2003 leur premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Quant au PGMR révisé 2017-2021, il est entré en vigueur le 27 janvier 2017. Le présent PGMR scelle l'engagement renouvelé de la MRC de Matawinie face à une gestion des matières résiduelles qui se veut la plus respectueuse possible de l'environnement actuel ainsi que de celui qu'elle lèguera aux générations à venir.

Relever ce défi ambitieux exige un partenariat solide entre la MRC de Matawinie, les 15 municipalités locales, le Territoire non organisé, les citoyens, les villégiateurs, les entreprises, les commerces et les institutions, soit nous tous qui sommes concernés par la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Matawinie.

CHAPITRE 1 – MISE EN CONTEXTE

1.1 LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Depuis 1999, la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) confère le mandat de planification régionale de la gestion des matières résiduelles aux municipalités régionales, responsabilité qui se traduit par l'élaboration, la révision et la mise en œuvre d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). En plus de respecter les prescriptions et balises fixées par la LQE, les PGMR doivent être compatibles avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le plan d'action quinquennal qui en découle ainsi qu'avec toute autre stratégie et directive de gestion des matières résiduelles (GMR) du gouvernement.

L'objectif fondamental de la Politique québécoise est que la seule matière résiduelle éliminée dans la province soit le résidu ultime. Ses trois principaux enjeux sont :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec.
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Le Plan d'action quinquennal 2011-2015, qui a orienté les objectifs et mesures du PGMR 2017-2021, a été remplacé depuis par le Plan d'action 2019-2024.

1.2 PGMR ET RÉVISION

Un PGMR se veut un outil de planification régionale visant à faciliter la mise en commun des services et des décisions régionales et assurer une gestion concertée et coordonnée des matières résiduelles. (Réf. 2)

Des modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (2017 et 2022) ont apporté certains changements en lien avec la révision des PGMR. Dorénavant, un PGMR doit être révisé tous les 7 ans. Cette obligation s'applique également au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles; les municipalités doivent être visées par un PGMR en vigueur depuis moins de 7 ans au 31 octobre de l'année courante afin de bénéficier de la redistribution.

1.2.1 PGMR 2017-2021 de la MRC de Matawinie

Le premier PGMR révisé de la MRC de Matawinie est entré en vigueur le 27 janvier 2017. Le bilan sommaire de la mise en œuvre 2021 est présenté à l'Annexe 1. Puisque la LQE a été modifiée entre-temps, ce PGMR a vu sa durée être prolongée jusqu'au 26 janvier 2024.

1.2.2 Nouveau PGMR révisé de la MRC de Matawinie

Tableau 1.1 – Processus de révision et de consultation du PGMR révisé 2024-2030 de la MRC de Matawinie

ÉTAPES	DATE	PRÉCISIONS
Collecte d'informations	Printemps 2021	Questionnaire pour la mise à jour des données municipales du PGMR
Sondage auprès des acteurs externes	Printemps 2021	Pour connaître les priorités GMR des citoyens, villégiateurs, ICI et acteurs CRD
Tournée municipale (5 rencontres virtuelles)	Printemps 2021	Afin de connaître les défis GMR et les attentes envers la MRC
Plateforme interactive (padlet) et sondages	Juin 2021	Pour évaluer l'intérêt des municipalités pour certaines mesures à inclure au PGMR
Mise à jour des données quantitatives	Juin 2021	
Rencontres du Comité technique PGMR	Automne 2021 Printemps 2022	Rencontres de travail Dépôt des comptes rendus au Conseil de la MRC Élaboration de propositions de mesures pour le PGMR
Présentation des mesures à la Commission d'aménagement et environnement	Mai 2022	
Atelier GMR	Septembre 2022	Bonification des mesures prévues au PGMR par les maires, élus, directeurs généraux et personnel technique municipal en GMR
Mise à jour des éléments descriptifs du PGMR	Printemps et été 2022	Par le Service d'aménagement
Consultation des municipalités sur le projet de PGMR	Février 2023	
Adoption d'un projet de PGMR révisé et publication d'un avis et d'un sommaire du projet de PGMR révisé	Mars 2023	Par le Conseil de la MRC (15 mars 2023)
Consultation publique	Mai 2023	Au moins 45 jours après la publication d'un avis de consultation publique (consultation en ligne du 24 avril au 10 mai, assemblée le 10 mai 2023)
Rapport de consultation et modification du projet de PGMR, le cas échéant	Mai 2023	
Transmission du projet de PGMR à RECYC-QUÉBEC pour fins d'analyse	14 mai 2023	Maximum 120 jours
Avis de non-conformité du projet de PGMR	21 juin 2023	
Adoption du projet de PGMR modifié	20 septembre 2023	
Transmission du projet de PGMR modifié à RECYC-QUÉBEC pour analyse	27 septembre 2023	
Avis de conformité de RECYC-QUÉBEC du projet de PGMR modifié	11 octobre 2023	
Avis de motion pour l'adoption du règlement édictant le PGMR	22 novembre 2023	
Adoption du règlement édictant le PGMR révisé	24 janvier 2024	Par résolution du Conseil de la MRC
Publication d'un avis et d'un sommaire du PGMR révisé	Février 2024	
Entrée en vigueur du PGMR révisé	27 janvier 2024	

CHAPITRE 2 – DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Note aux lecteurs :

Les données du chapitre 2 sont tirées du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie - 16 janvier 2018. (Réf. 3) Celui-ci utilise les données du Recensement 2011 de Statistique Canada et, lorsqu'il a été possible de le faire, les données à jour issues du Recensement 2016 ont été intégrées. Plusieurs autres données ont été mises à jour, lorsque possible, à l'aide des rôles d'évaluation de la MRC de Matawinie 2019 et 2020 et d'autres sources (ex. derniers décrets de population, Planification stratégique de la MRC, etc.).

2.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

2.1.1 Territoire municipalisé

La MRC de Matawinie c'est :

- 80 % de la superficie du territoire de la région de Lanaudière
- 10 615 kilomètres carrés
- Un territoire situé entre les régions administratives des Laurentides et de la Mauricie et limitrophe aux territoires suivants:
 - À l'est : les MRC de Mékinac, Maskinongé, D'Autray
 - Au nord-est : l'Agglomération de La Tuque
 - Au sud : les MRC de Montcalm, Joliette et Rivière-du-Nord
 - À l'ouest : les MRC d'Antoine-Labelle, Laurentides et Pays-d'en-Haut (Réf. 3)
- Un secteur sillonné par les principaux liens routiers interrégionaux suivants :
 - Nord-sud : les routes 125, 343 et 131 (voir Figure 2.2)
 - Est-ouest : la route 329 et le chemin du Nordet
- Une MRC scindée en 2 portions, est et ouest, qui ne communiquent pas aisément ensemble. Les municipalités se « regroupent » alors souvent, de façon plus ou moins naturelle, en fonction de l'axe routier près duquel elles se trouvent : la route 125 dans l'ouest ou la route 131 dans l'est.
- 3 229,5 km² (30 % de la superficie) en territoire municipalisé au sud et un vaste Territoire non organisé (TNO) totalisant 7 385,7 km² (70 % de la superficie)
- 15 municipalités locales

Tableau 2.1 – Municipalités locales et leur superficie relative, MRC de Matawinie

MUNICIPALITÉS	SUPERFICIE (EN km ²)
Chertsey	287,00
Entrelacs	48,10
Notre-Dame-de-la-Merci	250,10
Rawdon	187,00
Saint-Alphonse-Rodriguez	97,60
Saint-Côme	162,70
Saint-Damien	254,40
Saint-Donat	353,50
Sainte-Béatrix	84,00
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	153,88
Sainte-Marcelline-de-Kildare	34,70
Saint-Félix-de-Valois	87,90
Saint-Jean-de-Matha	109,24
Saint-Michel-des-Saints	501,30
Saint-Zénon	434,30
Total municipalisé	3 449,5
Territoire non organisé	7 385,70
Total MRC	10 615,20

(Réf 3)

Tableau 2.2 – Kilomètres de routes et de routes des collectes de porte en porte des matières résiduelles des municipalités locales de la MRC de Matawinie, 2019

MUNICIPALITÉS	ROUTES (km)	ROUTES DES COLLECTES (km)
Chertsey	320	300
Entrelacs	43	43
Notre-Dame-de-la-Merci	81,6 + route 125	77,5 + route 125
Rawdon	260	274
Saint-Alphonse-Rodriguez	176,2	176,2
Saint-Côme	140	140
Saint-Damien	83	83
Saint-Donat	300	200 (sans les chemins privés)
Sainte-Béatrix	96,06	96,31 (0,25 km pour Ste-Mélanie)
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	185	ND
Sainte-Marcelline-de-Kildare	67,5	67,5
Saint-Félix-de-Valois	105	105
Saint-Jean-de-Matha	135	135
Saint-Michel-des-Saints	182	182
Saint-Zénon	70	100
Total MRC	2 244,36	1 979,51

(Réf. 4)

Figure 2.1 – Localisation de la MRC de Matawinie, le TNO et les municipalités constituantes

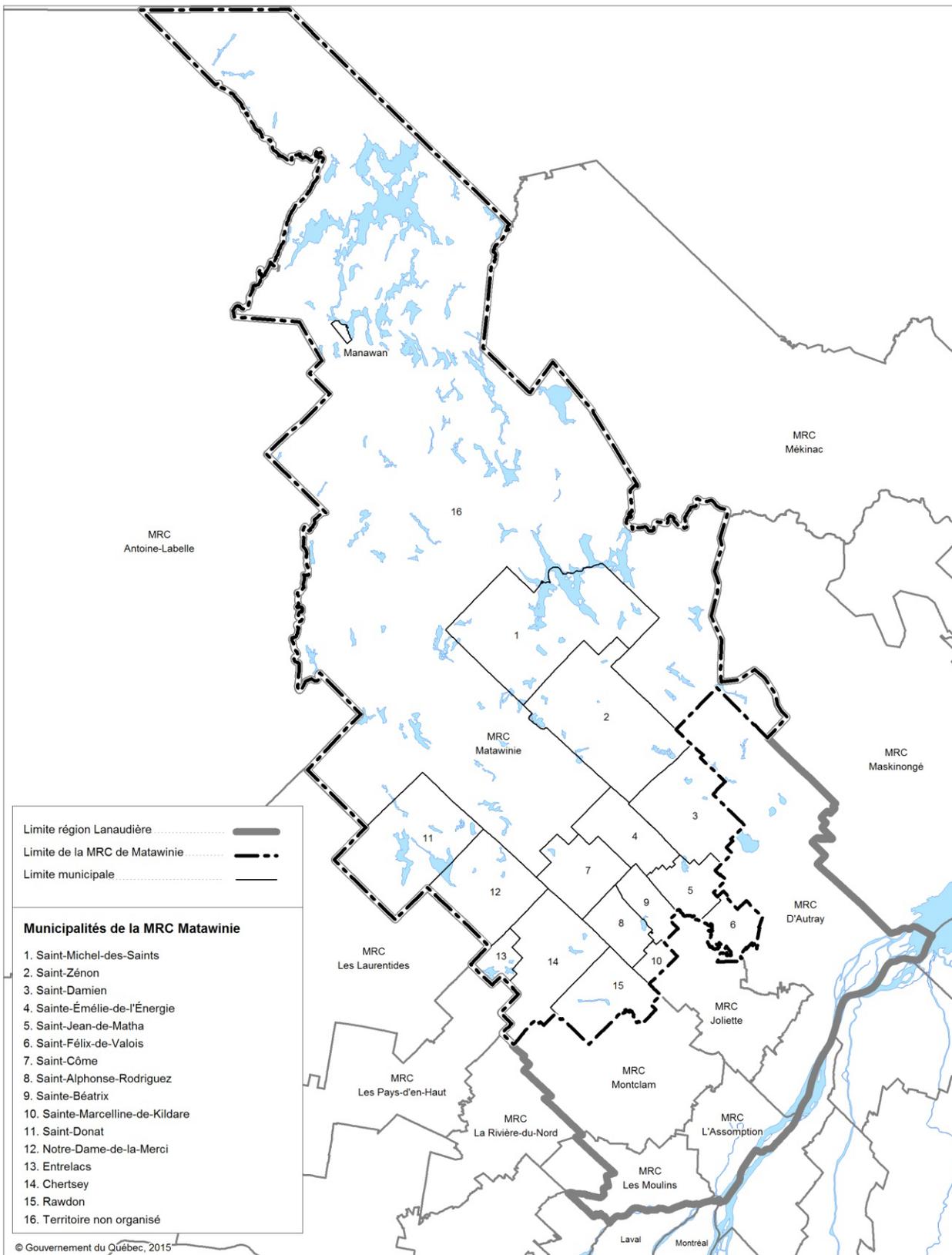
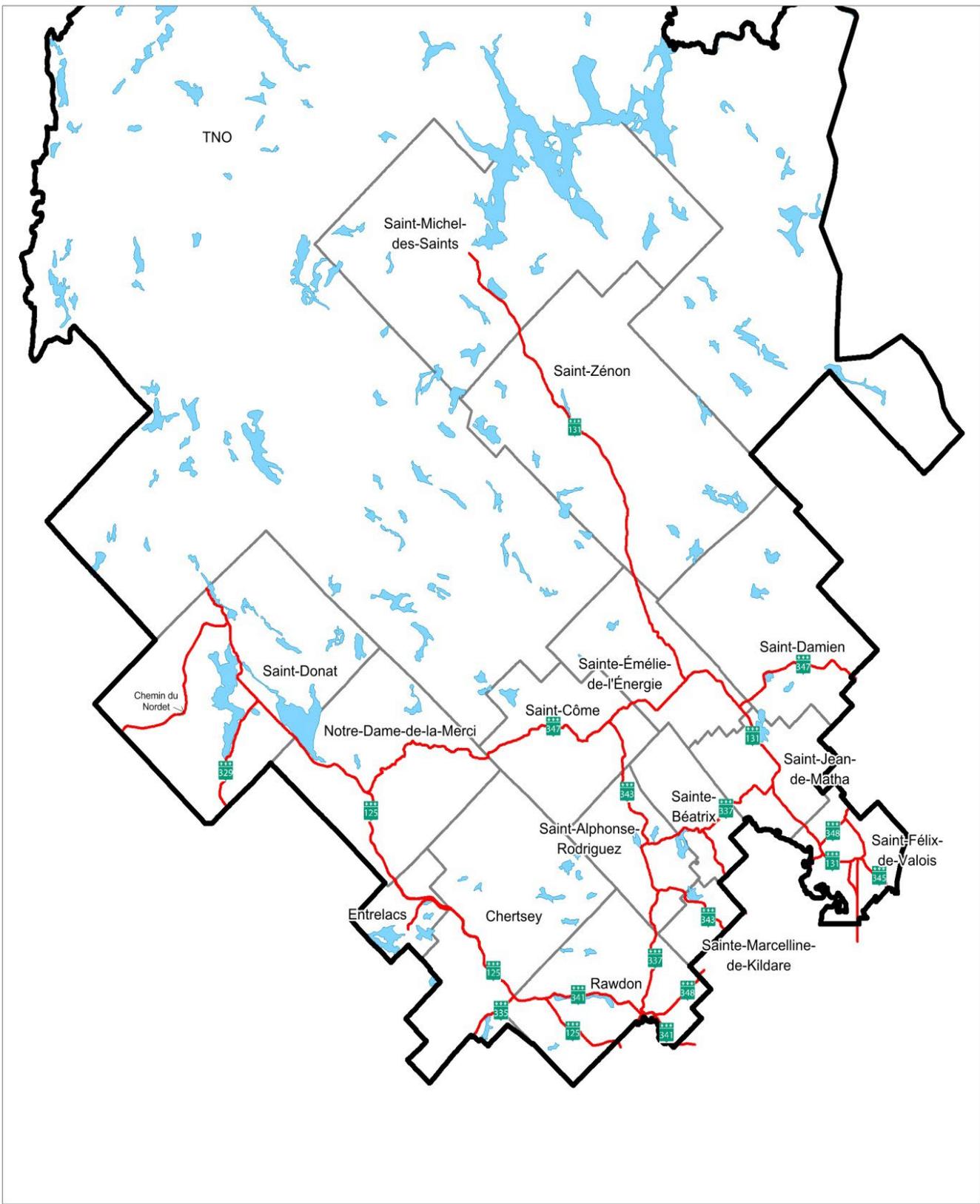


Figure 2.2 – Principaux liens routiers interrégionaux nord-sud et est-ouest de la MRC de Matawinie



2.1.2 TNO

Le Territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie :

- Occupe 70 % du territoire de la MRC de Matawinie (approximativement 7 500 km²)
- Inclut la moitié est du Parc national du Mont-Tremblant et de la Réserve faunique Rouge-Matawin, la partie ouest de la Réserve faunique Mastigouche, plusieurs ZECs et pourvoires, ainsi que la réserve atikamekw de Manawan
- Est traversé du sud au nord par un important chemin forestier reliant Saint-Michel-des-Saints à Manawan, auquel s'ajoute un embranchement vers le nord-ouest se rendant à Casey (Haut-Saint-Maurice)
- Est rendu accessible principalement par des chemins forestiers entretenus en fonction de la planification des coupes et des aléas de l'industrie
- Est principalement voué à l'aménagement forestier et, à un degré moindre, à la mise en valeur de la faune, à la récréation et à la villégiature privée sur les terres du domaine de l'État

Le TNO se divise en plusieurs territoires fauniques structurés :

- Les réserves fauniques :
 - La Réserve faunique Rouge-Matawin : 1 de ses 3 secteurs d'accueil se trouve sur le territoire de la MRC, dans la localité de Saint-Guillaume-Nord située à l'ouest de Saint-Michel-des-Saints
 - La Réserve faunique Mastigouche est partagée avec une autre région administrative, la Mauricie
 - Ensemble, les 2 réserves fauniques couvrent environ 13,6 % (1 443 km²) du territoire de la Matawinie
- Les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) - 4 ZECs sont présentes sur le territoire de la MRC de Matawinie :
 - ZEC Boullé
 - ZEC Collin
 - ZEC des Nymphes
 - ZEC Lavigne
- Les pourvoires - sur le territoire de la MRC de Matawinie, on retrouve :
 - 19 pourvoires à droits exclusifs
 - 9 à droits non exclusifs
 - Ensemble, ces pourvoires couvrent une superficie évaluée à environ 1 000 km² (droits exclusifs seulement) (Réf. 3)
 - Toutes les pourvoires offrent des services d'hébergement, que ce soit le camp, le chalet, l'auberge ou l'hôtel
- Le Parc national du Mont-Tremblant
Le Parc couvre une superficie totale de 1 510 km², dont environ 807 km² se retrouvent sur le territoire de la MRC, en Territoire non organisé

En vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, toute partie du territoire du Québec qui n'est pas celui d'une municipalité locale est un territoire non organisé (TNO). Une MRC dont le territoire comprend un TNO agit à titre de municipalité locale à l'égard de celui-ci.

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/organisation-territoriale-municipale/territoires-non-organises/>

2.2 DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Note aux lecteurs

La majorité des données se trouvant dans cette section proviennent des recensements de 2011 et 2016 de Statistique Canada et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Il est à noter que les municipalités de Saint-Damien, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints ont été exclues de cette enquête considérant que les données inhérentes au revenu des particuliers, au niveau de scolarité, aux secteurs d'activités et aux lieux de travail n'ont pu être mises à jour en raison de leur qualité ou de leur confidentialité.

Lorsque possible, ces données ont été mises à jour à l'aide d'autres références et documents (ISQ, Planification stratégique de la MRC, etc.).

2.2.1 Données démographiques

2.2.1.1 Population permanente

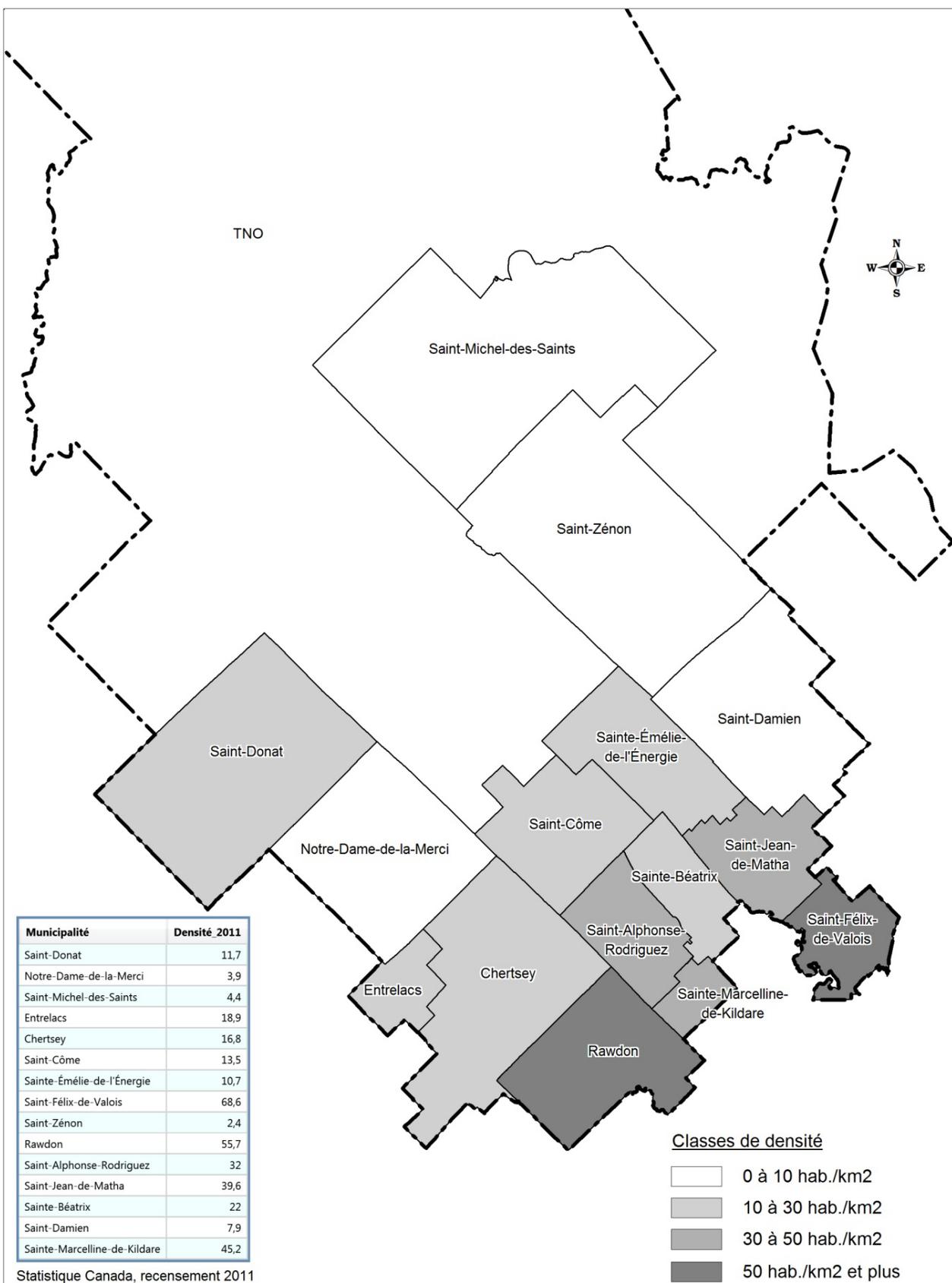
Tableau 2.3 – Répartition de la population par municipalité de la MRC de Matawinie, 2020

MUNICIPALITÉ	POPULATION	PROPORTION
Chertsey	4 816	9,65 %
Entrelacs	916	1,84 %
Notre-Dame-de-la-Merci	937	1,88 %
Rawdon	11 402	22,85 %
Saint-Alphonse-Rodriguez	3 248	6,51 %
Saint-Côme	2 277	4,56 %
Saint-Damien	2 175	4,36 %
Saint-Donat	4 002	8,02 %
Sainte-Béatrix	2 137	4,28 %
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 638	3,28 %
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1 672	3,35 %
Saint-Félix-de-Valois	6 682	13,39 %
Saint-Jean-de-Matha	4 517	9,05 %
Saint-Michel-des-Saints	2 365	4,74 %
Saint-Zénon	1 116	2,24 %
Sous-total Territoire municipalisé	49 900	100,00 %
TNO	103	
Total – MRC de Matawinie	50 003	

(Réf. 5)

Lors du recensement de 2016, la population de la MRC de Matawinie atteignait 50 435 personnes, soit une variation positive de 1,8 % par rapport à 2011. Entre 2011 et 2016, ce sont 10 des 15 municipalités de la MRC dont la population a augmenté, et ce, selon des variations entre 2,4 et 7,2 %. La MRC a globalement connu une baisse de la population entre 2016 et 2020 de 0,9 %.

Figure 2.3 – Densité de la population (hab./km²) par municipalité de la MRC de Matawinie, 2011



2.2.1.2 Population saisonnière

Tableau 2.4 – Estimation de la population saisonnière, par municipalité de la MRC de Matawinie, 2017

MUNICIPALITÉ	NON-RÉSIDENTS ¹	FACTEUR ²	POPULATION SAISONNIÈRE	POPULATION PERMANENTE ³	POPULATION EN HAUTE SAISON
Chertsey	3 391	2,1	7 121	5 024	12 145
Entrelacs	1 073	2,1	2 253	938	3 191
Notre-Dame-de-la-Merci	1 221	2,1	2 564	976	3 540
Rawdon	1 891	2,1	3 971	11 281	15 252
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 668	2,1	3 503	3 197	6 700
Saint-Côme	1 939	2,1	4 072	2 374	6 446
Saint-Damien	1 453	2,1	3 051	2 029	5 080
Saint-Donat	4 335	2,1	9 104	4 122	13 226
Sainte-Béatrix	601	2,1	1 262	1 971	3 233
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	707	2,1	1 485	1 681	3 166
Sainte-Marcelline-de-Kildare	444	2,1	932	1 639	2 571
Saint-Félix-de-Valois	470	2,1	987	6 516	7 503
Saint-Jean-de-Matha	1 091	2,1	2 291	4 594	6 885
Saint-Michel-des-Saints	1 657	2,1	3 480	2 428	5 908
Saint-Zénon	1 524	2,1	3 200	1 198	4 398
Total MRC	23 465	–	49 277	49 968	99 245

1 Le nombre de non-résidents est calculé à partir du rôle d'évaluation, en date du 27 janvier 2017, selon un tri des données basé sur une case postale différente de la municipalité

2 Le nombre de personnes par ménage en Matawinie, Recensement 2016 de Statistique Canada = 2,1

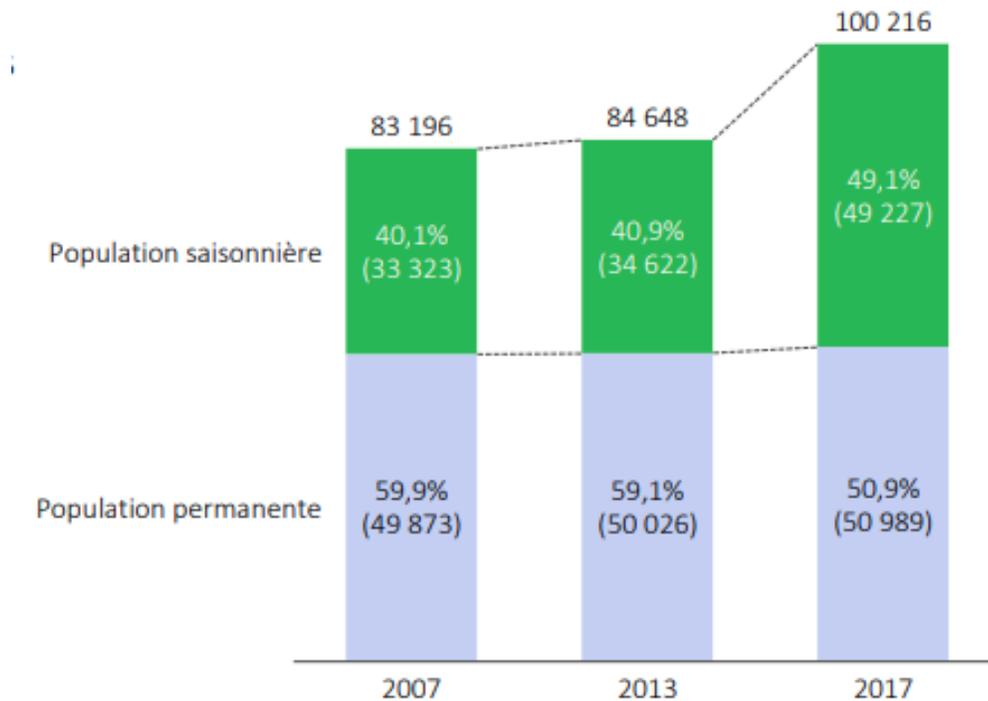
3 Décret 1099-2016 concernant les populations des municipalités en vigueur au 1^{er} janvier 2017, gouvernement du Québec (21 décembre 2016)

- La MRC est caractérisée par la présence d'une forte population saisonnière, principalement l'été et, dans une moindre mesure, pendant la période hivernale.
- La villégiature s'est développée en lien avec des équipements récréotouristiques structurants comme un centre de ski ou la pratique de certaines activités telle la chasse et la pêche.
- Le phénomène de la villégiature peut varier considérablement d'une municipalité à l'autre. (Réf. 3)
- Ce sont de loin les municipalités de Saint-Donat et Chertsey qui affichent la plus importante population saisonnière. (Réf. 6)

- En 2017, il a été estimé que la population de villégiateurs pouvait compter 49 277 personnes pour 49 968 résidents permanents. Ainsi, en période estivale, la population totale de la MRC comptait 99 245 personnes, ce qui en résulte une proportion d'un résident permanent pour un villégiateur. (Réf. 3)
- La population saisonnière est en forte croissance depuis quelques années, le nombre de propriétés résidentielles détenues par les non-résidents ayant augmenté d'environ 7 000 unités entre 2013 et 2017. (Réf. 6)
- Les baby-boomers constituent le groupe d'acheteurs de chalets et de maison de villégiature le plus important dans Lanaudière. Ils font l'acquisition de ces propriétés récréatives dans l'optique d'en faire leur résidence principale une fois à la retraite. Cette tendance s'observe en Matawinie alors qu'entre 2008 et 2020, le nombre de chalets et maisons de villégiature a diminué de 2 022 unités, pendant que le nombre de propriétés résidentielles augmentait. L'augmentation de la population saisonnière devrait donc diminuer au cours des prochaines années (Réf. 6)

Figure 2.4 – Évolution des populations permanente et saisonnière de la MRC de Matawinie, 2007 à 2017

Évolution des populations permanente et saisonnière dans les municipalités
2007 à 2017; MRC de la Matawinie, en nombre de personnes



(Réf. 6)

2.2.1.3 Population équivalente

La population équivalente est calculée en attribuant un taux d'occupation des résidences saisonnières (chalets et maisons de villégiature) de 180 jours (49,3 %). Cette population saisonnière corrigée est additionnée à la population permanente afin d'obtenir la population équivalente.

Tableau 2.5 – Estimation de la population équivalente, par municipalité de la MRC de Matawinie, 2017

MUNICIPALITÉ	POPULATION SAISONNIÈRE	APPLICATION DU TAUX D'OCCUPATION (180 JOURS)	POPULATION PERMANENTE ³	POPULATION ÉQUIVALENTE
Chertsey	7 121	3 511	5 024	8 535
Entrelacs	2 253	1 111	938	2 049
Notre-Dame-de-la-Merci	2 564	1 264	976	2 240
Rawdon	3 971	1 958	11 281	13 239
Saint-Alphonse-Rodriguez	3 503	1 727	3 197	4 924
Saint-Côme	4 072	2 007	2 374	4 381
Saint-Damien	3 051	1 504	2 029	3 533
Saint-Donat	9 104	4 488	4 122	8 610
Sainte-Béatrix	1 262	622	1 971	2 593
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 485	732	1 681	2 413
Sainte-Marcelline-de-Kildare	932	459	1 639	2 098
Saint-Félix-de-Valois	987	487	6 516	7 003
Saint-Jean-de-Matha	2 291	1 129	4 594	5 723
Saint-Michel-des-Saints	3 480	1 716	2 428	4 144
Saint-Zénon	3 200	1 578	1 198	2 776
Total MRC	49 277	24 294	49 968	74 262

2.2.1.4 Projections démographiques

2.2.1.4.1 Population permanente

Les données plus à jour de l'ISQ (2019 – voir le tableau 2.6) prévoient une augmentation de 4 680 habitants permanents entre 2016 et 2031, soit une augmentation positive de 9,7 %.

Tableau 2.6 – Perspectives de la population permanente, par municipalités de la MRC de Matawinie, 2016-2031

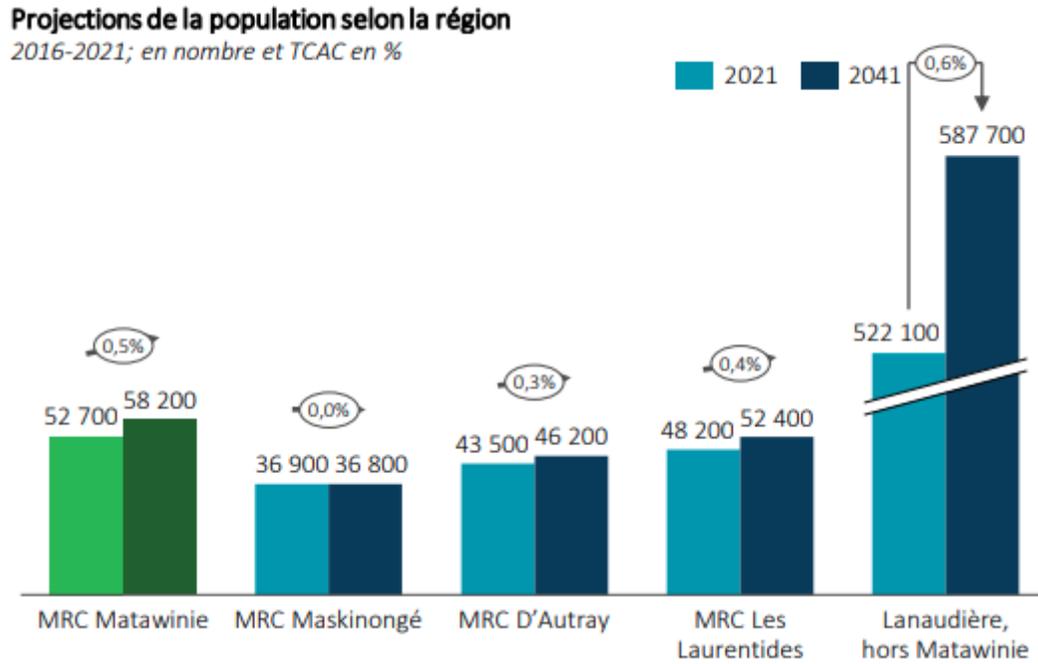
MUNICIPALITÉ	2016	2021	2026	2031
Chertsey	4 714	4 679	4 637	4 595
Entrelacs	931	944	953	941
Notre-Dame-de-la-Merci	910	869	819	761
Rawdon	11 104	12 033	12 956	13 768
Saint-Alphonse-Rodriguez	3 183	3 271	3 301	3 276
Saint-Côme	2 202	2 274	2 312	2 325
Saint-Damien	2 095	2 169	2 226	2 262
Saint-Donat	3 883	3 752	3 599	3 425
Sainte-Béatrix	1 974	2 129	2 258	2 352
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 574	1 592	1 608	1 619
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1 602	1 721	1 840	1 959
Saint-Félix-de-Valois	6 353	6 904	7 421	7 860
Saint-Jean-de-Matha	4 463	4 672	4 842	4 972
Saint-Michel-des-Saints	2 363	2 305	2 226	2 130
Saint-Zénon	1 115	1 052	979	901
Total MRC de Matawinie	48 466	50 366	51 977	53 146

(Réf. 7)

- La population de la Matawinie devrait s'accroître à un rythme de croissance de +0,5 % entre 2021 et 2041 et 85 % de la croissance de 5 500 habitants se concentrera dans les municipalités de Rawdon et Saint-Félix-de-Valois. Cette cadence s'avère plus élevée que celle des MRC adjacentes et du Québec (+0,4%), mais moindre que dans Lanaudière. (Réf. 6)
- Les municipalités du sud du territoire afficheront des taux de croissance significativement supérieurs à ceux des municipalités situées plus au nord, alors que plusieurs d'entre elles sont vouées à la décroissance, si la tendance se maintient.

- Ces données ayant été produites avant la pandémie COVID-19, certaines perspectives doivent être considérées avec réserve puisque des municipalités ont connu une hausse de leur population permanente et saisonnière entre 2016 et 2021.

Figure 2.5 – Projections de la population selon la région, 2021-2041



(Réf. 6)

2.2.1.4.2 Population saisonnière

Quant à la population saisonnière :

- Il est supposé que la population permanente augmente plus rapidement pour une série de facteurs (ex. mœurs des milléniaux, augmentation du télétravail autonome, COVID-19, gestion de l'urbanisation, etc.).
- En appliquant la même variation de -3,11 % par 10 ans (observée entre 2007-2017), on obtient une population saisonnière de 30 905 personnes en 2031. (Réf. 8)

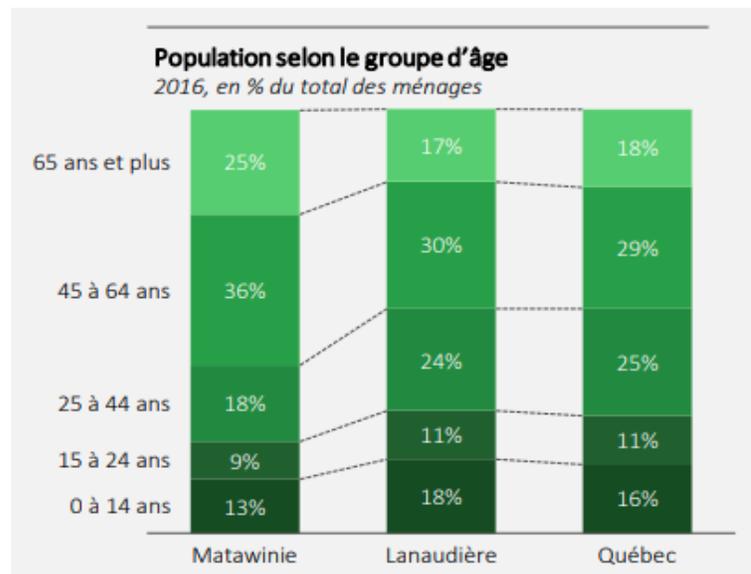
2.2.1.4.3 Population équivalente

Avec la même mécanique que celle utilisée à la section 2.2.1.3, une estimation de 68 382 personnes est faite pour la population équivalente en 2031.

2.2.2 Groupes d'âge

- En Matawinie, la population est vieillissante. L'âge médian de la population est passé de 46,8 ans en 2006 à 49,4 ans en 2011 tandis que l'âge médian de l'ensemble de la province de Québec augmentait de 0,9 an. (Réf. 3)
- En 2016, l'âge médian de la population en Matawinie était de 52,6 ans, se démarquant fortement de ceux de Lanaudière et du Québec, lesquels sont inférieurs de dix années (voir la Figure 2.6). (Réf. 6)

Figure 2.6 – Population de la MRC de Matawinie en 2016, selon les groupes d’âge, comparée à celles de Lanaudière et du Québec



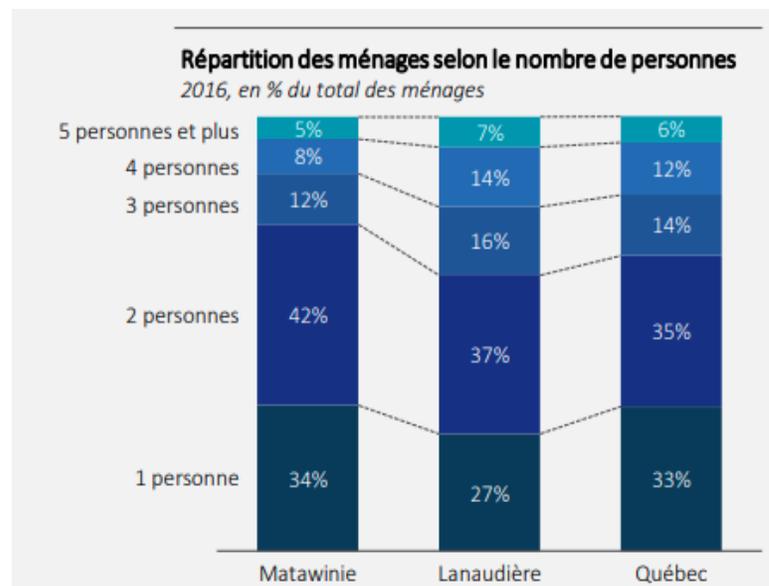
Sources : Statistique Canada, ISQ, Analyse Aviséo

(Réf. 6)

2.2.3 Ménages

- Selon les données du recensement 2016, le nombre de ménages dans la MRC a varié positivement de 4,4 %, comparativement à 2011, pour atteindre 23 140 ménages. Le nombre moyen de personnes par ménage a par contre diminué de 2,2 à 2,1. (Réf. 3)
- Ce nombre de personnes par ménage est plus faible que la moyenne québécoise (2,1 versus 2,3 au Québec). (Réf. 6)

Figure 2.7 – Répartition des ménages selon le nombre de personnes en 2016, comparée à celles de Lanaudière et du Québec



(Réf. 6)

2.2.4 Types de logement

2.2.4.1 Résidences permanentes

- En 2020, on estime la présence de 33 551 logements permanents sur le territoire municipalisé de la MRC, dont 29 159 (87 %) sont des résidences unifamiliales.

Tableau 2.7 – Nombre et types de logements, par municipalité de la MRC de Matawinie, 2020

MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE LOGEMENTS					LOGEMENTS TOTAL
	Unifamiliaux	Multilogements (2 à 5)	Multilogements (plus de 5)	Total logements permanents	Total logements secondaires	
Chertsey	3 551	150	13	3 714	690	4 404
Entrelacs	814	68	6	888	227	1 115
Notre-Dame-de-la-Merci	1 004	59	16	1 079	190	1 269
Rawdon	4 682	868	362	5 912	339	6 251
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 997	188	38	2 223	277	2 500
Saint-Côme	1 879	195	13	2 087	256	2 343
Saint-Damien	1 604	68	6	1 678	222	1 900
Saint-Donat	3 850	530	115	4 495	361	4 856
Sainte-Béatrix	1 089	72	11	1 172	87	1 259
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	958	98	18	1 074	123	1 197
Sainte-Marcelline-de-Kildare	781	115	12	908	100	1 008
Saint-Félix-de-Valois	2 110	629	81	2 820	65	2 885
Saint-Jean-de-Matha	2 224	342	15	2 581	162	2 743
Saint-Michel-des-Saints	1 609	166	43	1 818	450	2 268
Saint-Zénon	1 007	82	13	1 102	334	1 436
Total territoire municipalisé	29 159	3 630	762	33 551	3 883	37 434
TNO	100	0	0	100	920	1 020
TOTAL	29 259	3 630	762	33 651	4 803	38 454

(Réf. 9)

2.2.4.2 Résidences secondaires

- En 2020, on estimait la présence de 3 883 chalets (résidences secondaires) sur le territoire municipalisé de la MRC, soit 10,4 % de tous les logements. Or, des modifications récemment apportées à la méthode de calcul interne des résidences secondaires a permis d'estimer à la hausse le nombre de chalets ou maisons de villégiature en Matawinie, ce qui est davantage compatible avec la population saisonnière estimée de 49 277 personnes. Avec cette nouvelle méthode, un total de 15 374 résidences secondaires ou de villégiature est estimé pour 2017. (Réf.8)
- Pour sa part, le TNO est constitué à 90 % de résidences secondaires. Aussi, en 2017, on recensait 898 chalets de villégiature et 371 camps de chasse.

2.2.5 Lieux de travail

En 2011 :

- 47 % de la population de la MRC devait se déplacer à l'extérieur de celle-ci pour se rendre à son lieu de travail
- 40,8 % des résidents occupaient un emploi dans leur municipalité de résidence
- 12,2 % travaillaient dans une autre municipalité de la MRC

C'est donc 53 % de la population matawinienne qui travaillait et résidait sur le territoire de la MRC. (Réf. 3) AVISEO estime cette proportion à 54,9 % en 2016. (Réf. 6)

En 2017, 1 790 personnes ou 8,9 % de la population occupée (population active à l'emploi) travaillent à partir de leur domicile en Matawinie, contre 6,7 % au Québec. Avec la pandémie de COVID-19, cette tendance de télétravail n'a cessé de s'accroître.

2.2.6 Revenu des particuliers

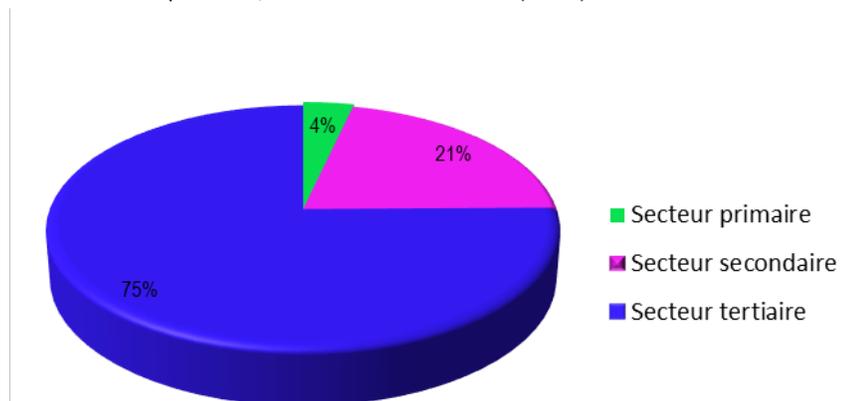
En 2015 :

- Le revenu médian de 28 203 \$ se situait nettement en deçà de celui de 38 309 \$ enregistré pour l'ensemble du Québec
- L'écart est encore plus marqué pour le revenu moyen, à 14 441 \$, ce qui démontre que les hauts revenus d'emploi sont rares en Matawinie et que les salaires sont davantage concentrés autour du salaire médian
- La croissance des revenus sur la période 2005 à 2015 s'est toutefois avérée similaire à celle du Québec et de la région de Lanaudière (Réf. 6)

2.3 DESCRIPTION ÉCONOMIQUE

2.3.1 Secteurs d'activité

Figure 2.8 – Occupation par secteurs d'activité primaire, secondaire et tertiaire (2011)



- Le secteur tertiaire est le plus grand pourvoyeur d'emplois dans la Matawinie puisque près de 75 % de la population active y travaille (selon la nature générale de l'activité de l'établissement où travaille la personne recensée en 2011).
- Le secteur secondaire est le deuxième pourvoyeur d'emplois. (Réf. 3)

2.3.1.1 Secteur primaire

Tableau 2.8 – Personnes occupées de 15 ans et plus du secteur primaire, MRC de Matawinie, 2006

SECTEUR	NOMBRE DE PERSONNES	PROPORTION
Agriculture et pêche	720	80,4 %
Foresterie et exploitation forestière	130	14,5 %
Extraction minière, de pétrole et de gaz	45	5,0 %
Total – Secteur primaire	895	4,3 %
Total des industries	20 685	100 %

(Réf. 3)

- Le secteur primaire de l'économie matawinienne relève des activités productrices non transformatrices, telles l'agriculture et la foresterie.
- Le secteur primaire en lui-même représente 4,3 % des emplois de toutes les industries confondues en Matawinie.
- Le secteur agricole comprend la majorité des emplois du secteur primaire, avec une proportion de 80,4 %. (Réf. 3)

2.3.1.1.1 Agriculture

- Lors du 6^e et dernier décret déterminant la zone agricole le 7 novembre 1981, 20 907 hectares ont été identifiés en Matawinie. En 2015, ce sont 21 686,8 hectares du territoire, surtout au sud-est, qui sont couverts par la zone agricole décrétée.
- Cette zone représente donc 6 % de la superficie de la MRC et touche 9 municipalités soit Rawdon, Saint-Damien, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha, Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon.
- Ce pourcentage diminue à 2 % lorsque le TNO est pris en compte dans le calcul. La zone agricole en Matawinie est relativement petite, peu homogène et décousue. (Réf. 3)
- En 2010, il y avait 193 entreprises agricoles de tout genre sur l'ensemble du territoire de la MRC de Matawinie.
- La production animale est le type de production le plus présent sur le territoire (69,4 % des entreprises agricoles).
- La production avicole est la plus importante, toutes productions confondues, avec 41 % des fermes de la Matawinie pratiquant cet élevage en 2010.
- La production végétale représente plus de 30 % des productions agricoles en Matawinie.
- L'acériculture est le type de production végétale le plus important. 17 productions se consacrent à la récolte de l'eau d'érable, soit 28,8 % de l'ensemble des productions végétales en Matawinie.
- La production de foin et des produits céréaliers représentent respectivement 13 et 12 entreprises agricoles.
- Les productions de légumes, de fruits et de produits horticoles sont également présentes sur le territoire, mais de manière plus marginale. (Réf. 3)
- Il y a peu de fabricants de produits agroalimentaires, si ce n'est qu'un noyau de boulangeries et 1 fromagerie. (Réf. 6)

2.3.1.1.2 Forêt

- Le territoire de la MRC de Matawinie est en grande partie occupé par la forêt puisque 87 % de son territoire en est recouvert.

- De cette proportion, 87 % est occupé par la forêt publique, 0,7 % par le territoire forestier public intramunicipal et 12 % par le territoire forestier privé. (Réf. 3)
- On retrouve 2 foresteries sur le territoire de Saint-Michel-des-Saints, au nord, mais également une variété d'entreprises qui gravitent dans ce secteur de l'économie. (Réf. 6)
- 3 scieries emploient au total plus de 100 travailleurs, dont les 2 plus importantes sont le Groupe Crête et la Scierie Saint-Michel. Cette dernière renaît de ses cendres à la suite de la volonté d'investisseurs locaux et de travailleurs de l'industrie.

Le territoire public intramunicipal (TPI) est un territoire public, situé dans les limites municipales, sur lequel aucune garantie d'approvisionnement n'a été octroyée à une entreprise de transformation du bois. (Réf. 3)

2.3.1.2 Secteur secondaire

Tableau 2.9 – Personnes occupées de 15 ans et plus du secteur secondaire, MRC de Matawinie, 2006

SECTEURS	NOMBRE DE PERSONNES	PROPORTION
Construction	1 860	36,8 %
Aliments	420	8,3 %
Boissons et tabac	10	0,2 %
Textiles	20	0,4 %
Produits textiles	20	0,4 %
Vêtements	110	2,2 %
Cuir	15	0,3 %
Bois	855	16,9 %
Papier	75	1,5 %
Impression et activités connexes	90	1,8 %
Pétroles et charbon	20	0,4 %
Chimiques	30	0,6 %
Plastique et caoutchouc	420	8,3 %
Produits minéraux non métalliques	130	2,6 %
Première transformation des métaux	110	2,2 %
Produits métalliques	220	4,4 %
Machines	160	3,2 %
Produits informatiques et électroniques	20	0,4 %
Matériel, appareils et composants électriques	35	0,7 %
Matériel de transport	155	3,1 %
Meubles	175	3,5 %
Activités diverses de fabrication	100	2,0 %
Total – Secteur secondaire	5 050	24,4 %
Total des industries	20 685	100 %

(Réf. 3)

- Le secteur secondaire est associé aux industries oeuvrant dans la transformation de la matière première en produits finis (ex. secteurs industriel, manufacturier et construction).
- Il représente 24,4 % de toutes les industries confondues en Matawinie.

- La catégorie la plus représentative du secteur secondaire est celle de la construction qui emploie 36,8 % des travailleurs de ce secteur.
- Des autres activités secondaires, les secteurs des aliments, du bois, du plastique et caoutchouc et des produits métalliques sont les plus importants avec une proportion confondue de 37,9 %. (Réf. 3)

Tableau 2.10 – Entreprises de 1^{re}, 2^e et 3^e transformation du bois en Matawinie, 2012

Type	Nom	Ville
1 ^{re} transformation	Groupe Crête - Div. Riopel	Chertsey
	Scierie Beaulac inc.	Chertsey
	Scierie Benoit Mailloux inc.	Saint-Côme
	Éco-Cèdre inc.	Saint-Donat
	Produits forestiers Lachance	Sainte-Émèlie-de-l'Énergie
	Bois Desroches inc. (Les)	Saint-Félix-de-Valois
	Scierie Rivest inc.	Saint-Jean-de-Matha
	Scierie Dumais	St-Jean-de-Matha
	Scierie St-Michel	St-Michel-des-Saints
2 ^e et 3 ^e transformation	Le chalet signé Diane Bergeron inc.	Rawdon
	Ébénisterie Saint-Alphonse	Saint-Alphonse-Rodriguez
	Ébénisterie de la Rive	Saint-Côme
	Panneaux décoratifs Excellence	Saint-Côme
	Cuisinistes du Village inc. (Les)	Saint-Donat
	Ébénisterie St-Donat	Saint-Donat
	Entreprises Bordelau Guy inc (Les)	Saint-Félix-de-Valois
	Portes Séna	Saint-Félix-de-Valois
	Ébénisterie JDL inc.	Saint-Jean-de-Matha
	Ébénisterie La Boîte à Bois	Saint-Jean-de-Matha
	Ébénisterie Maxime Fisette	Saint-Jean-de-Matha
	Moulures Mydi Bois inc.	Saint-Jean-de-Matha
	ArtEco Fournitures inc.	Saint-Michel-des-Saints
	Atelier Au Cœur du Bois	Saint-Michel-des-Saints
	Portes et fenêtres Yvon Bordeleau	Saint-Michel-des-Saints
	Portes et fenêtres Rivest enr.	Saint-Zénon
	Bois Franc Lanaudière	Saint-Zénon
	Création Miralex	Saint-Damien
Meubles Orphé	Saint-Félix-de-Valois	
Autre	Naturozone	Sainte-Émèlie-de-l'Énergie
Entrepreneur	Entreprises Gilbert Laurin	Chertsey
	Gestion Éco-nature	Chertsey
	Patrick Tremblay	Chertsey
	Jardinage forestier Matawinie	Saint-Alphonse-Rodriguez
	Paul-André Morin	Saint-Côme
	Forestier Majeau	Saint-Côme
	Foresterie P. Belleville inc.	Sainte-Émèlie-de-l'Énergie
	Bernard de Valicourt	Saint-Michel-des-Saints
	Forestiers Champoux (Les)	Saint-Michel-des-Saints
	Aménagement Bio-forestier Rivest	Saint-Zénon
Service conseil	Dominic Roy Expert-conseil	Saint-Donat
	Michel Martin	Saint-Donat

(Réf. 3)

Bien que le secteur d'activité en lien avec le bois génère beaucoup de résidus sous forme de copeaux, de bran de scie, d'écorces et de poussières, une importante valorisation de ces résidus existe. Que ce soit par la substitution comme paillis et litière animale, par la valorisation énergétique des écorces brûlées dans des chaudières ou par la réutilisation des palettes telles quelles ou comme bois de chauffage, peu de résidus se perdent. Le CLD de la Matawinie estime à 90 % la valorisation des résidus de bois propre (de 1^{re}, 2^e et 3^e transformations du bois). (Réf. 10)

2.3.1.3 Secteur tertiaire

Tableau 2.11 – Personnes occupées de 15 ans et plus du secteur tertiaire, MRC de Matawinie, 2006

SECTEURS	NOMBRE DE PERSONNES	PROPORTION
Services publics	170	1,2 %
Commerce de gros	790	5,4 %
Commerce de détail	2 625	17,8 %
Transport et entreposage	1 155	7,8 %
Information et culture	200	1,4 %
Finance et assurances	655	4,4 %
Immobiliers et location	215	1,5 %
Services professionnels scientifiques et techniques	620	4,2 %
Services aux entreprises	10	0,1 %
Services administratifs soutien et gestion	665	4,5 %
Services d'enseignement	1 395	9,5 %
Soins de santé et assistance sociale	2 075	14,1 %
Arts, spectacles et loisirs	460	3,1 %
Hébergement et restauration	1 340	9,1 %
Autres services	1 365	9,3 %
Administrations publiques	995	6,8 %
Total – Secteur tertiaire	14 735	71,2 %
Total des industries	20 685	100 %

(Réf. 3)

- Le secteur tertiaire regroupe principalement les activités de services.
- Il représente 71,2 % de toutes les industries confondues en Matawinie, ce qui constitue de très loin le domaine d'activité le plus important de la MRC.
- La catégorie du commerce de détail regroupe le plus grand nombre de travailleurs du secteur tertiaire avec une proportion de 17,8 %.
- Les catégories des soins de santé et assistance sociale, des services d'enseignement, d'hébergement et de restauration et les autres services emploient pour leur part 42 % des travailleurs du secteur tertiaire. (Réf. 3)
- Le secteur des services a consolidé sa place prépondérante dans la structure économique de la région entre 2006 et 2016. En effet, le secteur manufacturier a connu la plus importante perte d'emplois, sa part relative étant passée de 15,2 % à 10,5 %. Quant au commerce de détail, il a connu la plus forte augmentation soit +285 emplois et +4,3 % pour sa part relative. (Réf. 6)

2.3.1.3.1 Récréotourisme et résidences de tourisme

- Le récréotourisme en Matawinie représente 50 % de l'industrie touristique de la région de Lanaudière; il en constitue ainsi un axe de développement important.
- Le secteur récréotouristique se démarque en Matawinie par sa prépondérance dans le secteur des services, alors que 26 % des emplois en sont tributaires, comparativement à 17 % au Québec.
- Les centres de ski, l'hôtellerie ainsi que les centres de détente sont parmi les services les plus importants.
- Avec en trame de fond le tourisme, les services d'hébergement sont au coeur de l'économie de la Matawinie représentant, avec la restauration, 10 % des emplois totaux et 46 % de la richesse foncière commerciale.
- L'hébergement à lui seul compte pour 42 % de la richesse foncière commerciale et 44 % de cette valeur est attribuée aux chalets et maisons de villégiature sous location commerciale. (Réf. 6)

Résidences de tourisme :

Établissements, autres que des établissements de résidence principale, où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'autocuisine. Ces résidences sont classifiées sur une échelle de 0 à 5 étoiles.

Corporation de l'industrie touristique du Québec https://citq.gc.ca/fr/classification_categories.php

- La région de Lanaudière comporte 1 049 établissements détenteurs d'un permis d'exploitant d'hébergement touristique, toutes catégories. 950 de ces permis (soit 90 %) sont délivrés à des résidences de tourisme, dont 79 % sont localisées en Matawinie. (CITQ, en date du 12 décembre 2021 et du 26 février 2021)
- Le taux d'occupation annuel des résidences de tourisme est passé de 31 % en 2015 à plus de 58 % en 2020. Les taux d'occupation des résidences de tourisme sont plus élevés que les taux d'occupation hôteliers, bien que le nombre d'unités soit plus faible.
- Le Tableau 2.12 démontre le phénomène important en Matawinie qu'est la location de résidences de tourisme. En 2019, le taux d'occupation moyen pour les hôtels en Matawinie était de 36,5 % contre 40,4 % pour les résidences de tourisme.
- Malgré de nombreux efforts effectués au cours des dernières années pour limiter les locations illégales, la situation prévaut encore en Matawinie. Bien que le nombre de permis soit passé de 226 permis en 2015 à 698 en 2020 (500 permis en 2019), il y a encore plusieurs opérateurs illégaux sur le territoire. La pression est d'autant plus forte depuis l'avènement de la COVID-19.
- Parmi les 10 municipalités de Lanaudière ayant le plus haut taux de résidences de tourisme (avec permis) en février 2021, 9 sont des municipalités du territoire de la MRC de Matawinie. (CITQ - Compilation par Tourisme Lanaudière, 2021)
- En Matawinie, 91 % des propriétaires de résidences de tourisme opèrent une seule unité. Ils occupent leur chalet lorsque ce dernier n'est pas loué.
- Autrement dit, en Matawinie les résidences de tourisme sont pratiquement aussi occupées qu'une résidence principale, à l'année, à presque 100 % du temps.

Tableau 2.12 – Fréquentation des établissements d’hébergement selon la catégorie d’établissement, MRC de Matawinie, 2019

	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
Unités disponibles/mois (unités ou chambres)													
Hôtels	16 231	14 920	15 672	9 918	13 389	15 978	16 592	16 787	16 318	14 920	13 277	15 517	179 519
Résidences de tourisme	4 185	3 780	4 226	3 210	5 233	5 939	6 273	6 480	6 535	3 780	3 855	4 313	57 809
Taux d’occupation moyen (%)													
Hôtels	41,7	46,3	39,4	15,4	19,4	25,0	41,3	49,1	30,9	46,3	25,8	46,2	36,5
Résidences de tourisme	40,7	48,4	38,0	17,7	22,0	38,4	57,9	67,5	35,4	48,4	15,8	34,4	40,4

Source : ISQ, août 2020

2.3.2 Structure économique

2.3.2.1 Entreprises

Tableau 2.13 – Nombre d’industries, de commerces, d’institutions (ICI) et de fermes présentes dans chacune des municipalités locales de la MRC de Matawinie, 2020

MUNICIPALITÉ	INDUSTRIES ¹	COMMERCES ²	INSTITUTIONS ³	TOTAL ICI	FERMES ENREGISTRÉES ⁴
Chertsey	1	159	17	177	0
Entrelacs	0	47	4	51	0
Notre-Dame-de-la-Merci	0	35	6	41	3
Rawdon	17	143	33	193	62
Saint-Alphonse-Rodriguez	0	46	7	53	0
Saint-Côme	2	107	8	117	2
Saint-Damien	1	30	7	38	56
Saint-Donat	3	170	12	185	0
Sainte-Béatrix	0	46	6	52	27
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	7	58	10	75	5
Sainte-Marcelline-de-Kildare	0	24	17	41	19
Saint-Félix-de-Valois	19	90	13	122	214
Saint-Jean-de-Matha	6	100	12	118	99
Saint-Michel-des-Saints	7	143	11	161	8
Saint-Zénon	6	42	8	56	14
TNO	0	4	1	5	0
Total	69	1 244	172	1 485	509

(Réf. 9)

¹ Ligne 322 des sommaires

² Addition des lignes 328 et 335 – imposables

³ Addition des lignes 328, 335 – non imposables – et 624

⁴ Ligne 402

La MRC de Matawinie compte un grand nombre de commerces et d’institutions contrairement aux industries qui sont beaucoup moins présentes.

- La MRC se caractérise majoritairement par de petites et moyennes entreprises. L’Institut de la statistique du Québec considère en effet qu’une entreprise de moins de 200 employés est une PME.
- 546 organisations dont le nombre d’employés varie de 5 à 99 ont été répertoriées sur le territoire en 2020.
- Les petites et moyennes entreprises sont liées majoritairement aux secteurs du commerce (108), des services d’hébergement et de restauration (92), des soins de santé (50) et de la construction (42).
- Seulement 18 entreprises représentant 3,3 % du total sont du secteur manufacturier.
- Le territoire bénéficie de 3 espaces industriels situés à Rawdon, Saint-Félix-de-Valois et Saint-Michel-des-Saints. Les principales industries qui s’y trouvent œuvrent dans les secteurs du plastique, du meuble, du bois, du matériel de transport et de la machinerie. (Réf. 6)

Figure 2.9 – Nombre de petits et moyens employeurs par secteurs les plus importants, MRC de Matawinie, 2020



(Réf. 6)

Tableau 2.14 – Répartition des entreprises en fonction du nombre d'employés, MRC de Matawinie, 2020

MUNICIPALITÉ	5 À 19 EMPLOYÉS	20 À 49 EMPLOYÉS	50 À 99 EMPLOYÉS	100 À 199 EMPLOYÉS	200 EMPLOYÉS ET PLUS	TOTAL
Chertsey	11	8	2	1	0	22
Entrelacs	7	0	0	0	0	7
Notre-Dame-de-la-Merci	5	1	1	0	0	7
Rawdon	82	32	10	5	0	129
Saint-Alphonse-Rodriguez	20	5	0	1	0	26
Saint-Côme	22	5	0	2	0	29
Saint-Damien	8	2	0	0	0	10
Saint-Donat	44	12	4	3	0	63
Sainte-Béatrix	9	1	0	0	0	10
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	17	5	1	0	0	23
Sainte-Marcelline-de-Kildare	13	2	0	0	0	15
Saint-Félix-de-Valois	61	17	5	3	1	87
Saint-Jean-de-Matha	48	9	3	1	0	61
Saint-Michel-des-Saints	35	10	4	0	0	49
Saint-Zénon	16	3	0	0	0	19
TNO	0	0	0	0	0	0
Total	398	112	30	16	1	557

Ces données comprennent les industries, les commerces et les institutions (ICI)

(Réf. 12)

2.3.2.2 Grands employeurs

- 17 organisations de plus de 100 employés sont présentes en Matawinie et 53 % d’entre elles sont situées à Rawdon et Saint-Félix-de-Valois.
- 3 des grands employeurs sont des organisations publiques, dont 2 oeuvrent dans le domaine de l’éducation (Centre de services scolaire des Samares et École secondaire l’Érablière) et 1 en santé (CHSLD Heather). Le Centre de services scolaire des Samares est la seule organisation de plus de 200 employés sur le territoire.
- Dans le secteur privé, on retrouve 5 stations de ski, 2 entreprises de soins à domiciles et les autres sont dans le domaine de l’hôtellerie, des produits de plastique, la construction, le transport et le commerce de gros. (Réf. 6)

Tableau 2.15 – Portrait des grands employeurs de la MRC de Matawinie, 2020

Portrait des grands employeurs

Employeur	Ville	Nombre d'employés	Domaine	Grand secteur	Industrie
GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC.	Saint-Jean-de-Matha	100 à 199	Privé	Construction	Travaux de génie civil
CENTRE DE SKI MONT LA RÉSERVE	Rawdon	100 à 199	Privé	Arts, spectacles et loisirs	Centres de ski
SKI GARCEAU INC.	Rawdon	100 à 199	Privé	Arts, spectacles et loisirs	Centres de ski
SKI MONTCALM LTÉE	Rawdon	100 à 199	Privé	Arts, spectacles et loisirs	Centres de ski
AUBERGE DU LAC TAUREAU	Rawdon	100 à 199	Privé	Services d'hébergement	Hôtels et motels
CAMP BOUTE-EN-TRAIN	Rawdon	100 à 199	Privé	Services d'hébergement	Camps de loisirs
CHSLD HEATHER I	Rawdon	100 à 199	Public	Soins de santé et assistance sociale	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées
BOUTIQUE DE SKI VAL SAINT-CÔME // ÉCOLE DE SKI VAL ST-CÔME	Saint-Côme	100 à 199	Privé	Commerce de détail	Magasins d'articles de sport
AUTOBUS DU LAC ARCHAMBAULT INC.	Saint-Donat	100 à 199	Privé	Transport et entreposage	Transport scolaire et transport d'employés par autobus
SOURCE BAINS NORDIQUES INC. (LA)	Saint-Donat	100 à 199	Privé	Arts, spectacles et loisirs	Autres services de divertissement et de loisirs
STATION TOURISTIQUE VAL ST-CÔME	Saint-Donat	100 à 199	Privé	Arts, spectacles et loisirs	Centres de ski
PLASTIQUES G.P.R. INC.	Saint-Félix-de-Valois	100 à 199	Privé	Fabrication	Fabrication de produits en plastique
POIRIER-BÉRARD LTÉE	Saint-Félix-de-Valois	100 à 199	Privé	Commerce de gros	Grossistes-marchands d'animaux vivants
SERVICES D'AIDE À DOMICILE DU ROUSSEAU INC.	Saint-Félix-de-Valois	100 à 199	Privé	Soins de santé et assistance sociale	Services aux personnes âgées et aux employés ayant une incapacité
SOINS PRN LANAUDIÈRE	Saint-Félix-de-Valois	100 à 199	Privé	Soins de santé et assistance sociale	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées
COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES	Saint-Félix-de-Valois	200 à 499	Public	Services d'enseignement	Écoles primaires et secondaires
ÉCOLE DE L'ÉRABLIÈRE	Saint-Félix-de-Valois	100 à 199	Public	Services d'enseignement	Écoles primaires et secondaires

Source : Emploi-Québec, Analyse Aviséo

(Réf. 9)

2.3.3 Tendances socio-économiques

Quelques tendances socio-économiques québécoises et canadiennes sont ici présentées.

- Dans tous les secteurs d’activité, les entreprises adoptent de plus en plus des pratiques innovantes: révision des chaînes de valeur entraînant un rapatriement des activités manufacturières, télétravail, intelligence artificielle, automatisation, numérisation, réalités augmentée et virtuelle, etc.
- Les préoccupations environnementales sont très présentes : 2/3 des Canadiens pensent que les changements climatiques sont aussi graves à long terme que la pandémie. (Sondage IPSOS, avril 2021)
- La pandémie a opéré d’importants transferts monétaires entre les secteurs économiques. Si certains changements sont ponctuels, d’autres sont amenés à perdurer comme le commerce en ligne, les technologies

pour le télétravail, la consommation plus locale et la préservation de l'environnement. Néanmoins, une certaine frilosité dans les investissements privés est à noter.

- Avant la pandémie, certaines industries qui semblaient déjà prometteuses s'inscrivent dans ces nouvelles tendances : expériences immersives récréotouristiques, bioproduction, fabrication de matériaux avancés, consommation de protéines végétales, hébergement de centres de données.
- Depuis quelques années déjà, l'industrie touristique tend fortement vers une économie d'expérience: les voyageurs veulent d'abord des activités et des expériences uniques et construisent leur voyage autour de cette exclusivité parfois teintée des traditions locales. Avec la pandémie et la suspension des déplacements, les Québécois(es) ont redécouvert les régions. Cependant, seul le futur nous permettra de dire si cet engouement pour le tourisme régional est une nouvelle tendance de fond ou une mode plus éphémère imposée par les circonstances.

La Planification stratégique de la MRC de Matawinie 2020-2025, *La révolution verte, des racines à la cime* consiste à conduire un développement durable reposant sur des innovations industrielles prometteuses et écologiques dans des secteurs économiques présents et forts en Matawinie. 5 filières ont été sélectionnées, car présentant le plus fort potentiel pour générer des changements structurels positifs, majeurs et durables :

Filière 1 : Produits de la forêt : *Prendre une place de leader* (soutenir les 2^e et 3^e transformations à haute valeur ajoutée, encourager le développement industriel des PFNL).

Filière 2 : Plastiques verts : *Accélérer le virage vert de l'industrie du plastique* (dont le bioplastique fabriqué à partir de cellulose ou de lignine des plus prometteurs).

Filière 3 : Agroalimentaire : *S'inscrire dans les produits agroalimentaires novateurs* (protéines végétales, production d'insectes).

Filière 4 : Biogaz : *Coupler les industries agricoles traditionnelles et un secteur novateur.*
(Réf. 11)



2.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.4.1 Grandes affectations

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC a réalisé et adopté un schéma d'aménagement et de développement. Le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie (SADR 16 janvier 2018 - Réf. 3) détermine entre autres les grandes affectations du territoire et définit, pour chacune d'elles, les usages qui y sont autorisés, autorisés conditionnellement ou interdits. Au total, 13 affectations, listées au Tableau 2.16, occupent l'ensemble du territoire de la MRC de Matawinie.

Les grandes affectations désignent l'utilisation du sol qui est privilégiée sur un territoire spécifique. Elles visent à assurer la mise en valeur du patrimoine naturel et anthropique qu'on y retrouve. En ce sens, elles fournissent une base organisationnelle permettant de coordonner la multitude des interventions que le gouvernement provincial, les municipalités locales et les nombreux intervenants sont appelés à réaliser respectivement à titre de partenaires de la gestion du territoire et des ressources. (Réf. 3)

Tableau 2.16 – Proportion des grandes affectations sur le territoire de la MRC de Matawinie

GRANDES AFFECTATIONS	PROPORTION*
Agricole dynamique (AGD)	2,9 %
Agricole viable (AGV)	3,9 %
Conservation (CS)	2,3 %
Forestière (F)	_*
Industrielle (IND)	0,4 %
Récréative extensive (RECE)	5,5 %
Récréative intensive (RECI)	2,7 %
Récréofaunique (RFA)	19,0 %
Récréoforestière (RFO)	22,1 %
Rurale (RUR)	18,1 %
Urbaine (PU)	1,0 %
Villégiature consolidation (VC)	11,2 %
Villégiature développement (VD)	11,0 %
Total	100 %

* L'affectation forestière occupe la grande majorité du TNO. Cette affectation a été soustraite du total du territoire afin d'obtenir des pourcentages significatifs quant à l'occupation des autres grandes affectations sur le territoire. (Réf. 3)

La localisation de ces grandes affectations est illustrée à l'Annexe 2.

Le SADR présente notamment une grille de compatibilité identifiant les usages qui pourront être autorisés ou non à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales selon chacune des affectations du SADR. Dans ce contexte, des usages reliés à la gestion des matières résiduelles pourraient essentiellement être regroupés, selon le cas, dans les groupes d'usages « Industrie légère et activité para-industrielle », de même qu'« Industrie lourde ».

Selon cette grille de compatibilité, l'usage « Industrie légère et activité para-industrielle » est autorisé de plein droit dans les affectations « Industrielle » et « Urbaine » et l'usage « Industrie lourde » est autorisé de plein droit dans l'affectation « Industrielle » et uniquement dans le périmètre d'urbanisation (affectation « Urbaine ») de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

2.5 CARACTÉRISTIQUES DE LA MRC DE MATAWINIE ET LEURS IMPACTS SUR LA GMR

Le portrait territorial et le contexte socio-économique permettent d'isoler plusieurs éléments propres à la MRC de Matawinie. Ces caractéristiques, qui influent sur la gestion des matières résiduelles du territoire, doivent être prises en compte dans l'élaboration du PGMR révisé, autant au niveau des objectifs quantitatifs fixés que des mesures prévues.

Tableau 2.17 – Caractéristiques significatives de la MRC de Matawinie et leurs impacts sur la GMR

CARACTÉRISTIQUES	IMPACTS SUR LA GMR
Physiographiques	
Vaste territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Faible densité de population engendrant de longues routes de collecte (coûts supplémentaires de collecte et transport) - Pour le nord du territoire, éloignement des grands centres et des installations de traitement et d'élimination augmentant les frais de transport
Relief montagneux	<ul style="list-style-type: none"> - Certains endroits de collecte difficile d'accès
Réseau routier	<ul style="list-style-type: none"> - Séparation du territoire en 2 portions (est et ouest) qui ne communiquent pas aisément ensemble
TNO	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs endroits de villégiature éloignés et difficiles d'accès - Éloignement des grands centres ainsi que des installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles augmentant les frais de transport - Gestion complexe des matières résiduelles à distance (dont le manque de surveillance des équipements de collecte) - Difficulté à trouver des fournisseurs de services - Fractionnement des services entre plusieurs secteurs et intervenants - services hétérogènes à des coûts variables
Territoires fauniques structurés	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs endroits éloignés et difficiles d'accès - Absence de fourniture de services GMR par les propriétaires/gestionnaires - Usagers peu enclins à collaborer à la récupération et à la valorisation - Utilisation illégale d'autres services GMR (ex. conteneurs TNO) par les usagers de ces territoires fauniques (ex. chasseurs, pêcheurs, campeurs, etc.)
Démographiques	
Vieillessement de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la capacité de payer les services de GMR
Phénomène important de villégiature	<ul style="list-style-type: none"> - Production accrue des matières résiduelles (surtout l'été) qui n'est pas prise en compte dans les calculs du facteur de performance du programme de redistribution des redevances à l'élimination - Allongement des parcours de cueillette (augmentation des coûts) - Disparités socio-économiques entre les populations permanente et saisonnière - Plus complexe de joindre la population saisonnière par les activités d'ISÉ habituels - Problématique des bacs roulants qui demeurent en bordure de rue - Augmentation de l'assiette fiscale des municipalités qui engendre une meilleure capacité de payer pour les services GMR - Augmentation des résidences de tourisme et des locations court terme qui entraînent une hausse des déchets et une diminution de la récupération
Prédominance des unités d'habitation unifamiliales	<ul style="list-style-type: none"> - Plus faible densité de population engendrant de longues routes de collecte, donc des frais supplémentaires - Problématique liée aux multilogements peu importante en Matawinie
Économiques	
Faible revenu moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de payer les services de GMR - Plus faible consommation et incidemment des matières résiduelles produites
Secteur tertiaire prédominant dans les secteurs d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> - Production accrue de matières résiduelles provenant des commerces au détail, des soins de santé et assistance sociale, des autres services et de l'hébergement et de la restauration. La majorité de ces résidus commerciaux sont gérés à même les collectes municipales - La majorité des ICI assimilables sont desservis à même les collectes municipales, mais ne participent pas toujours à la récupération des matières recyclables et organiques (impacts négatifs sur la performance GMR)
Secteurs prédominants dans le secteur secondaire	<ul style="list-style-type: none"> - Production accrue de matières résiduelles issues du domaine de la construction (résidus CRD). Le secteur des aliments favorise la génération de matières organiques - Les secteurs du bois, plastique et caoutchouc et produit métallique génèrent des résidus qui sont souvent réintégrés dans le processus de fabrication

CARACTÉRISTIQUES	IMPACTS SUR LA GMR
Domaines d'activités économiques favorisés (forêt, agriculture, villégiature)	<ul style="list-style-type: none"> - Production accrue de matières résiduelles provenant des domaines : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Forêt : résidus de bois, de la transformation du bois, mais valorisation déjà en place ♦ Agriculture : les productions végétales et animales génèrent des résidus de plastiques agricoles (emballages et cordes pour le foin, sacs et poches de moulée, contenants de pesticides et tubulures d'acériculture) ♦ Villégiature : voir les impacts associés au Phénomène important de villégiature (caractéristiques démographiques) ♦ Augmentation importante du phénomène de location court terme (résidences de tourisme)
Présence de certaines zones industrielles bien définies	<ul style="list-style-type: none"> - Génération concentrée et accrue de résidus industriels dans certains secteurs - Desserte facilitée de services GMR pour ces industries - Implantation possible de synergies de matières résiduelles

CHAPITRE 3 – GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE

3.1 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DE GMR SUR LE TERRITOIRE

La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Matawinie, présentée ci-dessous, à moins d'indications contraires, concerne l'année de référence **2019**.

3.1.1 Municipalités

Ce sont les municipalités locales qui détiennent la compétence en matière de gestion des matières résiduelles en Matawinie. Seule la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) a été déléguée à la MRC en 1998.

Certaines municipalités ont cependant confié une partie de leur compétence GMR à une régie intermunicipale, comme permis par le Code municipal. Ainsi, la Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie (RITDM) est formée des municipalités de Rawdon, Chertsey et Saint-Donat. La RITDM est propriétaire d'une usine de compostage située à Chertsey. Depuis 1997, l'usine est opérée par le locataire Services sanitaires MAJ (en 2020, l'entreprise a été achetée par EBI Environnement inc.). Les activités de compostage ont cessé en 2021 pour être transférées au site de EBI Environnement à Berthierville.

Le Tableau 3.1 présente le partage des responsabilités de GMR :

- Toutes les municipalités offrent des collectes de porte en porte des déchets et des matières recyclables. 8 municipalités offraient des collectes de porte en porte des matières organiques (11 en 2022).
- La plupart des municipalités ont confié la réalisation des collectes et du transport des matières résiduelles à des entreprises privées. Seules 4 municipalités effectuent elles-mêmes les collectes des matières résiduelles soit Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Saint-Damien et Saint-Côme. Cette dernière municipalité assure quant à elle la collecte des déchets seulement, la collecte des matières recyclables étant effectuée par une entreprise privée (elle assurera les deux types de collecte dès 2023).
- La majorité des installations de traitement et d'élimination sont de nature privée et sont situées à l'extérieur du territoire de la MRC.
- La gestion et l'opération des écocentres sont le plus souvent de responsabilité municipale (9 /14 municipalités), les autres municipalités faisant affaire avec une entreprise privée pour ces services.
- La grande majorité des ICI sont desservies par les collectes municipales, bien que les municipalités ne soient pas tenues de leur fournir ces services. La municipalité de Saint-Donat dessert tous les ICI par le biais d'une collecte commerciale spécifique obligatoire.
- Toutes les municipalités matawiniennes ont adopté un règlement qui prescrit la fourniture d'une preuve de vidange des fosses septiques (à tous les 2 ans pour les résidences principales ou 4 ans pour les résidences secondaires) tout en laissant aux citoyens le soin de choisir eux-mêmes un entrepreneur. Il n'y a pas de programme de vidange systématique des fosses septiques sur le territoire de la MRC.

- 12 municipalités possèdent des équipements d'épuration des eaux usées qui génèrent des boues municipales.
- L'ensemble des municipalités élaborent et diffusent des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) à la gestion des matières résiduelles. La MRC est aussi impliquée dans cette ISÉ.

À l'origine (1988), l'usine de la RITDM misait sur le **procédé de tricompostage**, une technique qui cherche à fabriquer du compost sans avoir séparé les matières à la source. Seules les matières recyclables étaient triées par la collecte spécifique des bacs bleus. Le tri des déchets et des matières organiques collectés pêle-mêle s'effectuait mécaniquement avant le compostage. En 1997, ce procédé a cédé sa place à la collecte à trois voies impliquant le tri à la source des matières effectué par les citoyens.

Tableau 3.1 – Partage des responsabilités de gestion des matières résiduelles résidentielles en Matawinie, 2019

		CHERTSEY	ENTRELAÇOS	NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI	RAWDON	SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ	SAINT-CÔME	SAINT-DAMIEN	SAINT-DONAT	SAINTE-BÉATRIX	SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE	SAINTE-MARCELLE-DE-KILDARE	SAINTE-FÉLIX-DE-VALOIS	SAINT-JEAN-DE-MATHA	SAINT-MICHEL-DES-SAINTS	SAINT-ZÉNON	TNO
Déchets	Gestion (compétence)	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	M
	Collecte/transport	p	p	p	p	p	m	m	p	p	p	p	p	p	m	m	m,p
	Élimination	R	p	p	R	p	p	p	R	p	p	p	p	p	p	p	p
Matières recyclables	Gestion (compétence)	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	M
	Collecte/transport	p	p	p	p	p	p	m	p	p	p	p	p	p	m	m	m,p
	Tri/conditionnement	R	p	p	R	p	p	p	R	p	p	p	p	p	p	p	p
Matières organiques	Gestion (compétence)	m	m	m	m	m	-	-	m	m	-	-	m	m	m	-	-
	Collecte/transport	p	p	p	p	p	-	-	p	p	-	-	p	p	m	-	-
	Tri/traitement	R	p	p	R	p	-	-	R	p	-	-	p	p	p	-	-
Résidus verts	Gestion (compétence)	-	m	m	m	m	-	m	m	m	m	m	-	m	m	-	-
	Collecte/transport	-	p	p	p	p	-	m	p	p	p	p	-	p	m	-	-
	Traitement/valorisation	-	p	p	R	p	-	p	R	p	p	p	-	p	m	-	-
Encombrants	Gestion (compétence)	m	m	m	m	m	-	m	m	m	m	m	-	m	m	-	M
	Collecte/transport	p	p	p	p	p	-	m	p	p	p	p	-	p	m	-	p
	Élimination	p	p	p	p	p	-	p	p	p	p	p	-	p	p	-	p
Écocentre	Gestion (compétence)	m	m	m	m	m	m	-	m	m	m	m	m	m	m	m	M
	Opération	p	p	m	p	m	m	-	p	m	m	m	m	p	m	p	m
	Transport	p	p	p	p	p	p	-	p	p	p	p	p	p	p	p	p
	Valorisation/élimination	p	p	p	p	p	p	-	p	p	p	p	p	p	p	p	p
Boues de fosses septiques	Planification et fournir preuve	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c	c
	Vidange/transport	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p
	Valorisation/élimination	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p
	Gestion des preuves	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	M

		CHERTSEY	ENTRELACS	NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI	RAWDON	SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ	SAINT-CÔME	SAINT-DAMIEN	SAINT-DONAT	SAINTE-BÉATRIX	SAINT-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE	SAINT-MARCELLINE-DE-KILDARE	SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS	SAINT-JEAN-DE-MATHA	SAINT-MICHEL-DES-SAINTS	SAINT-ZÉNON	TNO
Boues municipales	Gestion (compétence)	m	-	-	m	m	m	m	m	m	m	-	m	m	m	m	-
	Vidange/transport	p	-	-	p	p	p	p	p	p	p	-	p	p	p	p	-
	Valorisation/élimination	p	-	-	p	-	p	p	p	p	p	-	p	p	p	p	-
RDD	Gestion (compétence)	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
	Réception	p	m	m	p	m	m	m	p m 2021	m	m	m	m	m	m	p	p 2021
	Transport (intra-MRC)	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
	Transport extra-MRC et traitement/élimination	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p
Résidus de textile	Gestion (compétence)	M	M	M	M	M	M	M	M	-	M	M	M	M	-	M	-
	Tri	C	C	C	C	C	C	C	C	-	C	C	C	C	-	C	-
	Transport (intra-MRC)	M	M	M	M	M	M	M	M	-	M	M	M	M	-	M	-
	Transport extra-MRC (pour réemploi)	p	p	p	p	p	p	p	p	-	p	p	p	p	-	p	-
ISÉ	Élaboration outils	mM	pM	pmM	mM	mM	mM	mM	mM	mM	mM	mM	mM	mM	mM	mM	M
	Diffusion	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	M
ICI Collectes	Gestion (compétence)	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI	ICI
	Collecte/transport	m(p)	m(p)	m(p)	m(p)	m(p)	m(p)	m	m(p)	m(p)	m(p)	m(p)	m(p)	m(p)	m	m	M(p, m)
	Traitement/Élimination	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p	p

m : municipalité

M : MRC

p : privé

R : RITDM

x(y) : responsabilité de x, mais services réalisés par y (dans le cadre d'une entente/contrat)

c : citoyens

C : comptoirs vestimentaires

ICI* : La majorité des ICI sont desservis par les collectes municipales. Seules les grands ICI doivent faire affaire avec des entreprises privées pour leurs matières résiduelles.

3.1.2 MRC

En Matawinie, la MRC exerce ses attributions de gestion des matières résiduelles dans 4 sphères soit :

- La planification territoriale;
- Le Territoire non organisé (TNO);
- La récupération des RDD;
- La récupération des résidus de textile.

3.1.2.1 Planification territoriale

La planification territoriale de la gestion des matières résiduelles par les municipalités régionales est une obligation fixée par la LQE. Cette prescription se traduit par l'élaboration, la révision et la mise en œuvre d'un PGMR.

Le PGMR encadre aussi d'une certaine façon les projets d'établissement, d'agrandissement et de modification des installations de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles (LQE, art. 53.27). En effet, les pouvoirs d'autorisation attribués par la LQE au gouvernement et au ministre du MELCCFP doivent prendre en considération tout PGMR en vigueur sur le territoire d'une MRC.

De plus, la MRC de Matawinie a maintenant une incidence sur l'implantation des installations de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles au moyen de son schéma d'aménagement et de développement révisé. Celui-ci dicte les grandes affectations où peuvent s'établir ces types d'équipements de GMR.

3.1.2.2 Territoire non organisé (TNO)

La *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (art. 8) stipule qu'une MRC dont le territoire comprend un Territoire non organisé doit agir comme une municipalité locale à l'égard de ce territoire. Ainsi, la MRC administre son TNO avec les mêmes pouvoirs, devoirs et obligations qu'une municipalité locale, dont ceux reliés à la gestion des matières résiduelles.

La grande majorité des services de GMR offerts en TNO sont basés sur le principe d'apport volontaire à des conteneurs ou des parcs à bacs situés en des endroits stratégiques sur le territoire. L'expérience a cependant démontré qu'un conteneur installé dans un secteur isolé devient souvent une source de nuisances par les débordements et l'abandon de résidus au pourtour du conteneur. De plus, ces équipements laissés sans surveillance suscitent le dépôt de résidus non visés tels les matériaux de construction et de démolition, les RDD ainsi que les résidus commerciaux.

Certains services par apport volontaire sont réalisés par les municipalités situées à proximité en vertu d'ententes intermunicipales (Saint-Côme, Notre-Dame-de-la-Merci et Saint-Zénon). Des services de collecte de porte en porte sont aussi assurés par Saint-Michel-des-Saints et Saint-Côme.

Les résidents du TNO peuvent utiliser les services payants des écocentres de Saint-Côme et de Saint-Michel-des-Saints. Aussi, depuis 2018, l'administration du TNO organise annuellement une journée de collecte gratuite d'encombrants et de résidus de CRD à l'écocentre de Saint-Michel-des-Saints.

Tableau 3.2 – Services municipaux de GMR offerts en TNO, 2019

FOURNISSEUR DE SERVICES	COÛTS	SERVICES GMR
SECTEUR LAC PROVOST		
Notre-Dame-de-la-Merci	120 \$/ u.o.	<ul style="list-style-type: none"> 13 u.o. desservies par apport volontaire à un conteneur à déchets situé sur un chemin forestier à proximité du lac Provost (conteneur à l'écocentre municipal depuis 2021)
SECTEUR AU NORD DE SAINT-CÔME		
Saint-Côme	168 \$/ u.o. en porte à porte 150 \$/ u.o. en apport volontaire 1 215 \$/ commerce	<ul style="list-style-type: none"> 7 u.o. desservies en collecte de porte en porte des déchets et des matières recyclables 160 u.o. desservies par apport volontaire à un conteneur à déchets et à des bacs roulants pour les matières recyclables installés à l'accueil de la ZEC Lavigne 3 commerces desservis chacun par des conteneurs à déchets (Pourvoirie Coin Lavigne, Pourvoirie du Lac Croche – camp Rivest, camping de la ZEC Lavigne)
SECTEUR ACCESSIBLE PAR SAINT-ZÉNON		
Saint-Zénon	175 \$/ u.o.	<ul style="list-style-type: none"> 47 u.o. desservies par apport volontaire à un conteneur à déchets situé à l'intersection des chemins Saint-Stanislas et du lac Poisson
SECTEUR DU LAC ÉTROIT		
Saint-Michel-des-Saints	205 \$/ u.o.	<ul style="list-style-type: none"> 4 u.o. desservies par un parc à bacs situé au lac Étroit pour recueillir les déchets et les matières recyclables
SAINT-GUILLAUME-NORD		
Compo Recycle Contrat de 5 ans (2017-2021) (entente inter-municipale avec SMDS depuis 2022)	240 \$/ u.o. (apport volontaire ou collecte porte en porte)	<ul style="list-style-type: none"> 85 u.o. desservies en collecte de porte en porte des déchets et des matières recyclables 41 u.o. desservies par apport volontaire à deux parcs à bacs (pour les déchets et les matières recyclables) situés à l'intersection des chemins des Cyprès et du domaine Beauséjour et à proximité du lac Riopel Ces 126 u.o. profitent aussi de deux collectes d'encombrants par année
SECTEUR AU NORD DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS		
Compo Recycle Contrat de 5 ans (2016 à 2020) (nouveau contrat avec EBI depuis le 1 ^{er} février 2021)	Coût du contrat selon le nombre de levées et le tonnage recueilli 55 \$/ u.o. résidentielle 1 200 \$/ commerce	<ul style="list-style-type: none"> 577 u.o. desservies par apport volontaire à des conteneurs à déchets et à matières recyclables situés au poste d'accueil des campings du parc régional du lac Taureau et à un conteneur à déchets situé au site de transbordement de Saint-Zénon 3 commerces sont desservis par ces services : ZEC Collin, Association chasse et pêche Boullé et Camp de base Altaï Canada
Saint-Michel-des-Saints Entente annuelle	3,00 \$/pied cube payé par le TNO	<ul style="list-style-type: none"> Collecte d'encombrants et de résidus CRD à l'écocentre de Saint-Michel-des-Saints (gratuite pour les résidents et villégiateurs visés)

Note : Pour les ententes municipales, les coûts sont fixés chaque année par les municipalités qui assurent les services. Ces coûts se retrouvent dans le règlement de taxation du TNO adopté annuellement. Pour l'ensemble des services, le nombre de portes desservies est ajusté annuellement en fonction des nouvelles constructions.

La carte à l'Annexe 3 illustre les secteurs desservis en TNO

3.1.2.3 Récupération des RDD

En 1998, la MRC de Matawinie s'est vue confier par son Conseil la compétence relative à la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD). Depuis, la MRC gère un programme de récupération basé sur un réseau d'aires municipales de stockage des RDD. Les détails du programme RDD sont présentés à la section 3.4.5.

3.1.2.4 Gestion des résidus de textile

Depuis 2009, la MRC gère un programme de récupération des surplus de textile issus des comptoirs vestimentaires de son territoire en plus de réaliser, depuis 2012, le transport intra-MRC de ces résidus. La description complète du programme est faite à la section 3.4.6.

3.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 3.3 – Liste des ententes intermunicipales de GMR en Matawinie, 2019

OBJET DE L'ENTENTE	PARTIE OFFRANT LE SERVICE	PARTIE(S) BÉNÉFICIAIRE DU SERVICE	DURÉE DE L'ENTENTE	ÉCHÉANCE DE L'ENTENTE
Gestion des RDD	MRC de Matawinie	15 municipalités de la MRC	Délégation de compétence (1998) – durée indéterminée	-
Réception des RDD des citoyens de Rawdon (en échange d'un site pour l'implantation du CTRDD)	MRC de Matawinie	Rawdon	Acte de cession de terrain – site régional – traitement des RDD (signé le 14/07/2004)	-
Gestion d'une aire de stockage des RDD (15 ententes, soit une par municipalité)	Pour clarifier les responsabilités de chacune des parties : - MRC de Matawinie - 14 municipalités de la MRC - Entreprise privée (gestion et opération d'une ASRDD) – pour 2 ASRDD		Durée indéterminée (signée entre 2008 et 2012)	-
Engagement pour le transport et le tri des RDD	Pour clarifier les responsabilités de chacune des parties concernant particulièrement le tri et le transport des RDD : - MRC de Matawinie - 14 municipalités de la MRC		Durée indéterminée (signée en 2018)	-
Constitution de la RITDM	RITDM	Chertsey Rawdon Saint-Donat	Première entente signée le 25 nov. 1987, entrée en vigueur par décret le 30 juillet 1988. Plusieurs renouvellements par la suite	Entente actuelle : 1/01/2021 au 31/12/2024
Collecte et gestion des déchets du TNO – secteur du lac Provost	Notre-Dame-de-la-Merci	TNO – secteur du lac Provost	Mise à jour et signée le 25 février 2013 pour 1 an	Renouvellement automatique
Collecte et gestion des déchets et des matières recyclables du TNO – secteur de Saint-Côme	Saint-Côme	TNO – secteur au nord de Saint-Côme	Mise à jour et signée le 18 mars 2014 pour 1 an	Renouvellement automatique
Collecte et gestion des déchets du TNO – secteur Saint-Zénon	Saint-Zénon	TNO – secteur accessible par Saint-Zénon	Mise à jour et signée le 25 février 2013 pour 1 an	Renouvellement automatique
Surveillance du conteneur à déchets pour le TNO au site de transbordement de Saint-Zénon	Saint-Zénon	TNO – secteur nord de Saint-Michel-des-Saints, accessible par les chemins des Cyprès et des Aulnaies	Mise à jour et signée le 25 février 2013 pour 1 an	Renouvellement automatique
Collecte et gestion des déchets et des matières recyclables du TNO – secteur du lac Étroit	Saint-Michel-des-Saints (transférée à Saint-Zénon pour 2023)	TNO – Secteur du lac Étroit	Mise à jour et signée le 14 février 2013 pour 1 an	Renouvellement automatique
Collecte annuelle des encombrants et des résidus CRD pour le TNO à l'écocentre de Saint-Michel-des-Saints	Saint-Michel-des-Saints	TNO – secteur nord de Saint-Michel-des-Saints	Signée chaque année depuis 2018	Entente annuelle
Collecte des matières résiduelles pour 4 portes à Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Saint-Côme	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	ND	ND
Collecte des matières résiduelles pour 8 portes à Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Saint-Jean-de-Matha	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	ND	ND

Tableau 3.4 – Règlements municipaux encadrant la gestion des matières résiduelles, en Matawinie, 2019

SUJET DU RÈGLEMENT	CHERTSEY	ENTRELACS	NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI	RAWDON	SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ	SAINT-CÔME	SAINT-DAMIEN	SAINT-DONAT	SAINT-BÉATRIX	SAINT-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE	SAINTE-MARCELLE-DE-	SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS	SAINT-JEAN-DE-MATHA	SAINT-MICHEL-DES-SAINTS	SAINT-ZÉNON	MRC - TNO
Règlement de GMR global		X			X			15-896	(2017)	04RG-0219	X	X	X	(2018)		
Collecte des déchets (général)	X ¹	X			X	X		X	X	X	X	X	X			
- Interdiction d'y déposer des résidus verts		X			X		X		X	X	X		X	X		
- Interdiction d'y déposer des résidus CRD, des RDD, des pneus ou du métal	X ¹				X	X			X	X	X	X	X	X		
- Consignes sur les contenants à utiliser		X			X	X		X	X	X	X	X	X	X		
Collecte des matières recyclables		X			X	X		X	X	X	X	X	X	X		
- Consignes sur les contenants à utiliser	X	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X		
- Obligation de participer à la collecte sélective		X			X		X	X	X	X	X	X	X	X		
Écocentre		X								X		X		X		
- Liste des matières acceptées		X								X		X		X		
Vidange des fosses septiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
- Fourniture de preuves de vidange		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
- Possibilité de mesurage boues et écumes						X										
Résidus CRD						X										
- À partir d'une certaine valeur de travaux (permis), obligation de louer un conteneur pour les résidus						X						X				
GMR des ICI		X						X	X							
Droit de regard																X

¹Règlement de nuisances

3.3 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Certaines municipalités ont adopté un règlement qui fixe les matières prohibées dans chacune des collectes et qui régit les caractéristiques des contenants de collecte autorisés. L'obligation de participer à la collecte sélective des matières recyclables est aussi établie par règlement dans 10 municipalités du territoire (voir Tableau 3.4).

Quant à la gestion des boues de fosses septiques, toutes les municipalités ont adopté un règlement qui traduit les obligations de la réglementation provinciale en matière d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) dont l'application est de compétence municipale (pour les fosses de 4,8 mètres cubes ou moins). Des preuves de vidange des fosses septiques sont exigées des citoyens selon une fréquence d'une fois à tous les 2 ans dans le cas de résidences permanentes et à tous les quatre ans pour les résidences saisonnières. Deux municipalités permettent dans leur règlement d'espacer les vidanges au moyen du mesurage des boues et des écumes.

Avec l'objectif d'éviter les dépôts importants de résidus CRD à l'écocentre, deux municipalités ont établi par règlement l'obligation pour les citoyens de prévoir un conteneur à déchets pour des travaux de construction, de rénovation ou de démolition supérieurs à une valeur donnée. Durant la période de validité du permis pour les travaux, les citoyens visés se voient refuser l'accès à l'écocentre pour ce type de résidus.

Aucune municipalité n'a adopté de réglementation interdisant l'épandage et le stockage de matières résiduelles fertilisantes organiques applicable à sa zone verte.

La MRC a adopté le 18 mai 2022 le *Règlement 230-2022 interdisant l'élimination et l'incinération sur le territoire de la MRC de Matawinie de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire*. Ce règlement s'appliquera aux nouvelles installations d'élimination implantées sur le territoire après le 18 mai 2022. La MRC réitère dans le présent PGMR son intention de maintenir son règlement de droit de regard portant sur l'interdiction de l'incinération et de la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. N'ayant pas de durée déterminée, ce règlement demeurera en vigueur jusqu'à son abrogation éventuelle.

3.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les services municipaux de GMR seront détaillés dans la présente section décrivant les collectes, les équipements et les autres services de gestion des matières résiduelles de chacune des municipalités du territoire.

Les services de GMR offerts dans les limites du TNO par la MRC ne sont que partiellement présentés au Tableau 3.5, puisqu'ils diffèrent beaucoup d'un secteur à l'autre et se comparent difficilement aux services des municipalités locales. Consulter la section 3.1.2.2 pour les détails de la gestion des matières résiduelles du TNO.

Tableau 3.5 – Services municipaux de gestion des matières résiduelles offerts en Matawinie, 2019

SERVICES GMR	CHERTSEY	ENTRELACS	NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI	RAWDON	SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ	SAINT-CÔME	SAINT-DAMIEN	SAINT-DONAT	SAINTE-BÉATRIX	SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE	SAINTE-MARCELLE-DE-KILDARE	SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS	SAINT-JEAN-DE-MATHA	SAINT-MICHEL-DES-SAINTS	SAINT-ZÉNON	TNO
Collecte des ordures	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Collecte des matières recyclables	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Collecte des matières organiques	X	X	X	X	X	En 2022		X	En 2020			X	X	En 2021		
Collecte des résidus verts (dédiée)		X	X	X	X		X	X	X	X	X		X	X		
Collecte d'encombrants	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X		X	X		X
Écocentre	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Récupération des RDD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	2021
Mesurage des boues/écumes des fosses septiques						X										
Gestion des boues municipales	X			X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	
Distribution de composteurs domestiques							X			X				X		

Prendre note que pour les sections suivantes faisant la description des services municipaux de GMR, les informations municipales sont celles de 2019, exception faite de Chertsey (2018), de Rawdon (2020), Sainte-Marcelline-de-Kildare (2020) et Saint-Alphonse-Rodriguez (2020).

3.4.1 Collecte et élimination des déchets

Tableau 3.6 1/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et d'élimination des déchets, MRC de Matawinie, 2019

MUNICIPALITÉ	NOMBRE UNITÉS D'OCCUPATION DESSERVIES							CONTENANT			COLLECTE
	Permanententes		Sais.	Autres	Total résid.	ICI	Total	Permis	Fourni par	Quantité	Fréquence (total/an)
	Unif.	Multil.									
Chertsey	3 431	67	729	203	4 430	51	4 481	Bac 240 L	Adjud.	1 bac/ u.o.	Toutes les 2 sem. (26)
Entrelacs	ND	ND	ND	ND	1 187	ND	1 187	Bac 360 L Poubelles	Adjud.	1 bac/ u.o.	Toutes les 2 sem. (26)
Notre-Dame-de-la-Merci	990	25	238	ND	1 253	28	1 281	Bi-bac 360 L	Adjud.		Hiver : toutes les 2 sem. Été : hebdomadaire (39)
Rawdon	4 807	1 275	ND	ND	6 396	314	6 710	Bac 360 L ou autres ex. sacs	Munic.	1 bac/ u.o. 3 bacs/ ICI	Toutes les 2 sem. (26)
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 977	85	276	81	2 419	61	2 480	Bac 360 L	ND	1 bac/ u.o.	Toutes les 2 sem. (26)
Saint-Côme	ND	ND	ND	ND	2 566	206	2 772	Tous	ND		Hebdomadaire (52) (Toutes les 2 sem. depuis 2023)
Saint-Damien	1 631	39	ND	ND	1 670	281	1 951	Bac 360 L	ND		Toutes les 2 sem. (26)
Saint-Donat	3 889	351	361	ND	4 601	ND	4 601	Tout contenant fermé	Munic.	1 bac/ u.o. Conteneur 8 v ³ max	Résid. : toutes les 2 sem. (26) ICI : 2 fois/ semaine (104)
Sainte-Béatrix	1 186	38	88	8 en parc à bacs	1 312	26 + 4 munic.	1 342	Bac 360 L	Munic.	1 bac/ u.o. 2 bacs/ ICI	Toutes les 2 sem. (26)
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 091	156	ND	ND	1 247	ND	1 247	Bac 360 L	Munic.		Toutes les 2 sem. (26)
Sainte-Marcelline-de-Kildare	ND	ND	ND	ND	1 040	31 + 8 munic.	1 079	Bac 360 L	Munic.		Toutes les 2 sem. (26)
Saint-Félix-de-Valois	ND	ND	ND	ND	3 271	ND	3 271	Bac 240 L	Munic.	2 bacs/ u.o.	Toutes les 2 sem. + janvier et juillet (28)
Saint-Jean-de-Matha	ND	ND	ND	ND	2 975	93 + 11 munic.	3 079	Bac 360 L	Munic.		Toutes les 2 sem. (26)
Saint-Michel-des-Saints	1 705	ND	360	ND	2 065	272	2 337	Bac 360 L	Munic.		Hiver : toutes les 2 sem. Été : hebdomadaire (35)
Saint-Zénon	1 164	33	331	58	1 586	11	1 597	Bac 360 L	Munic.		Résid. : toutes les 2 sem. (26) ICI : hebdomadaire (52)
Total					38 018	1 397	39 415				

Tableau 3.6 2/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et d'élimination des déchets, 2019

MUNICIPALITÉ	COLLECTE/TRANSPORT		ÉLIMINATION		
	Responsable/ fournisseur	Durée du contrat	Responsable/ fournisseur	Durée du contrat	Site
Chertsey	Compo Recycle	01/01/2019 au 31/12/2023 (5 ans)	Idem Collecte/Transport	Idem Collecte/Transport	Complexe Enviro Connexions Terrebonne
Entrelacs	Compo Recycle	01/05/2015 au 30/04/2020 (5 ans) 1/05/2020 au 31/04/2025	Idem Collecte/Transport	Idem Collecte/transport	Complexe Enviro Connexions Terrebonne
Notre-Dame-de-la-Merci	Compo Recycle	01/01/2017 au 31/12/2019 (3 ans) 1/01/2020 au 31/12/2023	Idem Collecte/transport	Idem Collecte/transport	Complexe Enviro Connexions Terrebonne
Rawdon	Compo Recycle	01/01/2019 au 31/12/2023 (5 ans)	Idem Collecte/Transport	Idem Collecte/Transport	Complexe Enviro Connexions Terrebonne
Saint-Alphonse-Rodriguez	Compo Recycle	01/11/2019 au 31/10/2024 (5 ans)	EBI	AO en commun Fin le 30/06/2024 (5 ans)	Dépôt Rive-Nord Berthierville
Saint-Côme	Régie interne	-	EBI	AO en commun – Fin en 2024 (5 ans)	Dépôt Rive-Nord Berthierville
Saint-Damien	Régie interne	-	EBI	Pas d'entente en 2019 AO en commun en 2021 jusqu'au 30/06/2024 (3 ans 5 mois)	Dépôt Rive-Nord Berthierville
Saint-Donat	RC Miller	01/01/2019 au 31/12/2023 (5 ans)	RITDM	Idem Collecte/Transport	Complexe Enviro Connexions Terrebonne
Sainte-Béatrix*	Compo Recycle	01/11/2019 au 31/10/2024 (5 ans)	EBI	AO en commun Fin le 30/06/2024 (5 ans)	Dépôt Rive-Nord Berthierville
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Services sanitaires Asselin	01/03/2019 au 28/02/2024 (5 ans – option 2 ans)	Idem Collecte/Transport	Idem Collecte/Transport	Dépôt Rive-Nord Berthierville
Sainte-Marcelline-de-Kildare	EBI	01/11/2019 au 30/06/2024 (56 mois)	EBI	AO en commun 01/11/2019 au 30/06/2024	Dépôt Rive-Nord Berthierville
Saint-Félix-de-Valois	EBI	01/02/2018 au 31/01/2021 01/02/2021 au 30/06/2024 (3 ans)	EBI	AO en commun 01/02/2021 au 30/06/2024	Dépôt Rive-Nord Berthierville
Saint-Jean-de-Matha	Compo Recycle	01/11/2019 au 30/06/2024 (56 mois)	EBI	AO en commun Fin en 2024 (5 ans)	Dépôt Rive-Nord Berthierville
Saint-Michel-des-Saints	Régie interne	-	EBI	AO en commun 01/07/2019 au 30/06/2024 (5 ans)	Dépôt Rive-Nord Berthierville
Saint-Zénon	Régie interne	-	EBI	AO en commun 01/08/2019 au 31/07/2024 (5 ans)	Dépôt Rive-Nord Berthierville

*Sainte-Béatrix : Changement de contrat en novembre 2019. L'ancien contrat était de type « tout inclus » soit CTC déchet et encombrants. Le nouveau contrat comprend des tarifs séparés.

RITDM : Les municipalités membres de la RITDM (Chertsey, Rawdon, Saint-Donat) ont une entente qui les contraint à faire transiter les matières résiduelles par le centre de Chertsey. Les matières (déchet et matières recyclables) sont ensuite dirigées vers des sites de traitement et d'élimination situés à l'extérieur du territoire.

Tableau 3.6 3/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et d'élimination des déchets, 2019

MUNICIPALITÉ	COÛT ANNUEL				COÛT ANNUEL PAR U.O.				NOTES
	Collecte/ transport	Élimination	Autres	Total	Collecte/ Transport	Élimination	Autres	Total	
Chertsey	259 854 \$	102 847 \$	36 558 \$ (redevances)	399 259 \$	ND	ND	ND	ND	1 bac par u.o. (20 kg)
Entrelacs	91 982 \$	24 733 \$	ND	116 715 \$	77,49 \$	20,84 \$	ND	98,33 \$	1 bac par adresse
Notre-Dame-de-la-Merci	ND	ND	ND	ND	51,59 \$	20,10 \$	21,71 \$	93,40 \$	Service commercial payé par le fonds général et la taxe d'ordures – Taxe commerciale pour les résidences de location court terme
Rawdon	368 070 \$	265 155 \$	ND	633 225 \$	56,00 \$	40,00 \$	ND	96,00 \$	1 bac de 260 L par résidence et 3 bacs par ICI
Saint-Alphonse-Rodriguez	182 776 \$	ND	8 519 \$	191 295 \$	ND	ND	ND	ND	1 bac par u.o.
Saint-Côme	ND	ND	ND	316 000 \$	ND	ND	ND	ND	
Saint-Damien	66 422 \$	67 350 \$	ND	133 772 \$	ND	ND	ND	85,00 \$	
Saint-Donat	186 390 \$	146 078 \$	53 678 \$ (redevances)	386 146 \$	40,51 \$	31,75 \$	11,67 \$	83,93 \$	1 bac 360 L max par logement Conteneur 8 v ³ maximum
Sainte-Béatrix*	ND	ND	ND	143 940 \$ Contrat tout inclus (fin 31 oct. 2019)	ND	ND	ND	ND	1 bac noir par résidence 2 bacs par ICI
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	114 637 \$ (Asselin mars à déc.)	17 927 \$ (EBI juillet à déc.)	ND	108 586 \$ (selon soumission)	ND	ND	ND	106,66 \$	
Sainte-Marcelline-de-Kildare	28 903 \$	22 181 \$	ND	51 085 \$	26,79 \$	ND	ND	ND	
Saint-Félix-de-Valois	233 073 \$	ND	ND	ND	ND	ND	ND	195\$	2 bacs par u.o. max 70 kg max
Saint-Jean-de-Matha	ND	ND	ND	336 582 \$	ND	ND	ND	195 \$	1 bac par u.o.
Saint-Michel-des-Saints	ND	ND	ND	(144 200 \$ + salaires et carburant) 260 000 \$ en 2022	130,01 \$	31,13 \$	ND	161,14 \$	
Saint-Zénon	81 193 \$	41 272 \$	ND	122 465 \$	51,19 \$	26,02 \$	ND	77,21 \$	

*Sainte-Béatrix : Changement de contrat en novembre 2019. L'ancien contrat était de type « tout inclus » soit CTTC déchets et encombrants. Le nouveau contrat comprend des tarifs séparés.

En bref :

- Les 15 municipalités offrent des collectes de porte en porte des déchets à leurs populations permanente et saisonnière.
- Plus de 38 000 unités d'occupation résidentielle sont desservies par les collectes municipales de porte en porte des déchets. (38 454 unités résidentielles dénombrées en 2020 – Tableau 2.7)
- Toutes les municipalités incluent des ICI assimilables dans leur collecte des déchets. Il est difficile de connaître le nombre, les municipalités ne tenant pas à jour une liste de ces ICI assimilables desservis.
- La fréquence des collectes est généralement toutes les 2 semaines pour le secteur résidentiel. 1 seule municipalité du territoire réalise la collecte des déchets résidentiels de façon hebdomadaire et 2 municipalités varient cette fréquence selon la saison (hebdomadaires l'été et à toutes les 2 semaines, l'hiver).
- Ce sont les bacs roulants (240 L, 360 L ou bi-bacs) qui sont habituellement permis et utilisés pour les collectes. Seules deux municipalités permettent tous les contenants fermés.
- 4 municipalités réalisent elles-mêmes la collecte des déchets. 4 entreprises se partagent les contrats des 11 autres municipalités, d'une durée qui varie entre 3 et 5 ans. La durée des contrats tend à augmenter en général depuis 2013.
- Les déchets sont tous enfouis dans des lieux d'enfouissement technique (LET) situés à l'extérieur du territoire de la MRC. Les 2 sites utilisés sont ceux d'EBI à Berthierville et de Complexe Enviro Connexions à Terrebonne.
- En 2019, 9 municipalités se sont regroupées afin de lancer un appel d'offres en commun pour l'élimination des déchets (Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Alphonse-Rodriguez, Saint-Côme, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints – Saint-Damien a joint le regroupement en 2021). Ces municipalités confient déjà ou confieront l'élimination des déchets résidentiels à l'entreprise EBI Environnement jusqu'en 2024 (39,99 \$/tonne).
- Suite au succès de cet appel d'offres, 3 municipalités ont réalisé en commun un appel d'offres pour le mandat collecte et transport des matières résiduelles, dont les déchets (Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Béatrix et Saint-Jean-de-Matha). L'entreprise Compo Recycle a obtenu le mandat.
- Dans le cadre de l'entente liant les municipalités membres de RITDM et le locataire Services sanitaires MAJ, les matières résiduelles de ces trois municipalités doivent transiter par l'usine de la Régie, qu'elles y soient traitées ou non. Cette entente d'une durée de 20 ans se terminera à la fin 2024.
- Il est complexe de comparer les coûts de collecte et d'élimination des déchets des municipalités, particulièrement parce que les municipalités qui se chargent d'effectuer les collectes en gestion interne et celles qui sont liées par un contrat avec une entreprise privée ne tiennent pas compte des mêmes dépenses (ex. collecte, transport, ressources humaines, administration, etc.) et celles-ci ne sont pas toujours détaillées. De plus, certaines municipalités ne connaissent que le coût total de toutes les collectes des matières résiduelles. (1 contrat global)
- Les coûts ventilés disponibles permettent de constater que les frais reliés à la collecte et au transport sont supérieurs aux coûts d'élimination des déchets.
- Les coûts versés en frais d'élimination comprennent pour la plupart les redevances à l'élimination du MELCCFP. Par le biais du programme de redistribution de ces redevances, une grande partie de ces frais est retournée aux municipalités.

3.4.2 Collecte et tri des matières recyclables

En bref :

- Les 15 municipalités locales de la MRC de Matawinie offrent une collecte de porte en porte des matières recyclables.

- Les municipalités dénombrent plus de 38 000 unités d'occupation résidentielle desservies par ces collectes municipales (38 454 unités résidentielles dénombrées en 2020 – Tableau 2.7).
- La majorité des municipalités incluent des petits ICI assimilables dans leur collecte des matières recyclables ainsi, 1 397 ICI profitent des collectes municipales de matières recyclables sur le territoire de la MRC. Plusieurs municipalités n'ont pas les informations permettant de faire la distinction entre les unités d'occupation résidentielle et les ICI assimilables desservies. On peut supposer que le nombre d'ICI desservis est sous-estimé.
- La fréquence des collectes est toutes les 2 semaines, exception faite d'une municipalité (Saint-Côme) qui offre une collecte hebdomadaire (devenue à toutes les deux semaines en 2023). Une municipalité fait la collecte des matières recyclables des ICI de façon hebdomadaire et une autre ajoute une collecte résidentielle supplémentaire en janvier et juillet.
- Quatorze municipalités font la collecte à l'aide de bacs roulants de 240 ou 360 litres, dont 2 permettent également les sacs transparents. 1 seule municipalité collecte les matières recyclables avec de petits bacs de 64 litres (utilise exclusivement des bacs roulants depuis 2023).
- 3 municipalités réalisent elles-mêmes la collecte des matières recyclables tandis que les 12 autres municipalités confient la réalisation de la collecte à une entreprise privée. La durée de ces contrats est variable, mais couramment de 5 ans.
- 3 entreprises se partagent ces contrats dont l'une est l'adjudicataire de 10 de ces ententes depuis le 1^{er} novembre 2013.
- Les matières recyclables sont acheminées dans deux centres de tri situés à l'extérieur du territoire. Le plus utilisé est Récupération Nord-Ben, à Joliette. Puisque les activités de tri ont cessé depuis l'automne 2013 à l'usine de la RITDM à Chertsey, les matières recyclables n'y transitent que pour y être mises en ballots. Elles sont ensuite dirigées vers Joliette (Récupération Nord-Ben).
- En 2019, 9 municipalités se sont regroupées afin de lancer un appel d'offres commun pour le tri et la mise en marché des matières recyclables de la collecte sélective (Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Alphonse-Rodriguez, Saint-Côme, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints - Saint-Damien a joint le regroupement en 2021). Dès la fin de leur contrat actuel, ces municipalités confieront le tri et le conditionnement à l'entreprise EBI Environnement. Un coût de tri de 52 \$/tonne leur est ainsi assuré jusqu'en 2024.
- Suite au succès de cet appel d'offres, 3 municipalités ont réalisé en commun un appel d'offres pour le mandat collecte et transport des matières résiduelles, dont les matières recyclables (Saint-Alphonse-Rodriguez, Sainte-Béatrix et Saint-Jean-de-Matha). L'entreprise Compo Recycle a obtenu le mandat.
- Comme pour les déchets, il est difficile de comparer les coûts respectifs de collecte et de traitement des matières recyclables entre les municipalités locales. Bien que certaines municipalités ne connaissent que le coût total de toutes les collectes des matières résiduelles (1 contrat global), d'autres possèdent les coûts de la collecte des matières recyclables spécifiquement, sans connaître la répartition des coûts relatifs au mandat collecte/transport de ceux du tri/conditionnement. Les données disponibles permettent de constater que les coûts reliés à la collecte et au transport sont supérieurs aux coûts du tri et du conditionnement.
- Plusieurs municipalités collectent les matières recyclables dans les lieux publics. 7 municipalités du territoire se sont prévaluées entre 2008 et 2011 du programme de financement de la Table pour la récupération hors foyer qui subventionnait l'achat d'équipements extérieurs et intérieurs pour la collecte des matières recyclables dans toutes sortes de lieux publics (ex. salles communautaires, parcs).
- Avec le même objectif de poursuite des comportements de récupération des matières recyclables à l'extérieur de la maison, plus de la moitié des municipalités ont aussi collecté les matières recyclables dans le cadre d'événements publics (ex. Fête nationale du Québec, Journée de l'environnement, festivals, spectacles extérieurs, etc.).

Tableau 3.7 1/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de tri/conditionnement des matières recyclables, 2019

MUNICIPALITÉ	NOMBRE UNITÉS D'OCCUPATION DESSERVIES							CONTENANT			COLLECTE
	Permanentes		Sais.	Autres	Total résid.	ICI	Total	Permis	Fourni par	Quantité	Fréquence (total/an)
	Unif.	Multil.									
Chertsey	3 431	67	729	203	4 430	51	4 481	Bac 360 L	Adjud.	ND	Toutes les 2 sem. (26)
Entrelacs	ND	ND	ND	ND	1 187	ND	1 187	Bac 360 L	Adjud.	ND	Toutes les 2 sem. (26)
Notre-Dame-de-la-Merci	990	25	238	ND	1 253	28	1 281	Bac 360 L	Adjud.	ND	Toutes les 2 sem. (26)
Rawdon	4 807	1 275	ND	ND	6 396	314	6 710	Bac 360 L, sacs transparents	Munic.	ND	Toutes les 2 sem. (26)
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 977	85	276	81	2 419	61	2 480	Bac 360 L	ND	ND	Toutes les 2 sem. (26)
Saint-Côme	ND	ND	ND	ND	2 566	206	2 772	Bac 64 L	ND	ND	Hebdomadaire (52) (Toutes les 2 sem. en 2023)
Saint-Damien	1 631	39	ND	ND	1 670	281	1 951	Bac 360 L	ND	ND	Toutes les 2 sem. (26)
Saint-Donat	3 889	351	361	ND	4 601	ND	4 601	Bac 360 L	Munic.	ND	Résid. : toutes les 2 sem. (26) ICI : 2 fois par semaine (104)
Sainte-Béatrix	1 186	38	88	8 en parc à bacs	1 312	26 + 4 munic.	1 342	Bac 360 L	Munic.	ND	Toutes les 2 sem. (26)
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 091	156	ND	ND	1 247	ND	1 247	Bac 360 L	Munic.	ND	Toutes les 2 sem. (26)
Sainte-Marcelline-de-Kildare	ND	ND	ND	ND	1 040	39 dont 8 munic.	1 079	Bac 360 L	Munic.	ND	Toutes les 2 sem. (26)
Saint-Félix-de-Valois	ND	ND	ND	ND	3 325	ND	3 325	Bac 360 L	Munic.	ND	Toutes les 2 sem. + janvier et juillet (28)
Saint-Jean-de-Matha	ND	ND	ND	ND	2 975	93 + 11 munic.	3 079	Bac 360 L	Munic.	ND	Toutes les 2 sem. (26)
Saint-Michel-des-Saints	1 705	ND	360	ND	2 065	272	2 337	Bac 360 L	Munic.	ND	Hiver : toutes les 2 sem. Été : hebdomadaire (33)
Saint-Zénon	1 164	33	331	58	1 586	11	1 597	Bac 360 L	Munic.	ND	Résid. : toutes les 2 sem. (26) ICI : hebdomadaire (52)
Total					38 072	1 397	39 469				

Tableau 3.7 2/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de tri/conditionnement des matières recyclables, 2019

MUNICIPALITÉ	COLLECTE/TRANSPORT		TRI/CONDITIONNEMENT		
	Responsable/ fournisseur	Durée du contrat	Responsable/ fournisseur	Durée du contrat	Site
Chertsey	Compo Recycle	01/01/2019 au 31/12/2023 (5 ans)	Idem Collecte/Transport	Idem Collecte/Transport	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Entrelacs	Compo Recycle	01/05/2015 au 30/04/2020 01/05/2020 au 31/04/2025 (5 ans)	Idem Collecte/Transport	Idem Collecte/transport	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Notre-Dame-de-la-Merci	Compo Recycle	01/01/2017 au 31/12/2019 (3 ans)	Idem Collecte/transport	Idem Collecte/transport	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Rawdon	Compo Recycle	01/01/2019 au 31/12/2023 (5 ans)	Idem Collecte/Transport	Idem Collecte/Transport	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Saint-Alphonse-Rodriguez	Compo Recycle	01/11/2019 au 31/10/2024 (5 ans)	EBI	01/11/2019 au 30/06/2024 (5 ans)	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Saint-Côme	Service sanitaires Asselin	01/01/2018 au 31/12/2022 (5 ans)	EBI	01/07/2019 au 30/06/2024	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Saint-Damien	Régie interne	ND	EBI	01/02/2021 au 30/06/2024 (3 ans 5 mois)	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Saint-Donat	RC Miller	01/01/2019 au 31/12/2023 (5 ans)	RITDM	Fin en 2024	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Sainte-Béatrix*	Compo Recycle	01/11/2019 au 31/10/2024 (5 ans)	EBI	01/07/2019 au 31/06/2024	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Services sanitaires Asselin	Fin mars 2019 (ND)	Idem Collecte/Transport	ND	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Sainte-Marcelline-de- Kildare	EBI	01/11/2019 au 30/06/2024 (56 mois)	EBI	01/11/2019 au 30/06/2024	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Saint-Félix-de-Valois	EBI	01/02/2019 au 31/01/2024 (5 ans)	EBI	01/02/2019 au 31/01/2024	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Saint-Jean-de-Matha	Compo Recycle	01/11/2019 au 31/10/2024 (5 ans)	EBI	01/11/2019 au 30/06/2024 (5 ans)	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Saint-Michel-des-Saints	Régie interne	-	EBI	01/07/2019 au 30/06/2024	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette
Saint-Zénon	Régie interne	-	EBI	01/08/2019 au 31/07/2024	Récupération Nord-Ben (EBI) Joliette

*Sainte-Béatrix : Changement de contrat en novembre 2019. L'ancien contrat était de type « tout inclus » soit CTTC. Le nouveau contrat comprend des tarifs séparés.

RITDM : Les municipalités membres de la RITDM (Chertsey, Rawdon, Saint-Donat) ont une entente qui les contraint à faire transiter les matières résiduelles par le centre de Chertsey. Les matières (déchets et matières recyclables) sont ensuite dirigées vers des sites de traitement et d'élimination situés à l'extérieur du territoire.

Tableau 3.7 3/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de tri/conditionnement des matières recyclables, 2019

MUNICIPALITÉ	COÛT ANNUEL				COÛT ANNUEL PAR U.O.				NOTES	RÉCUPÉRATION DANS LES LIEUX PUBLICS (HORS FOYER)	RÉCUPÉRATION LORS DES ÉVÈNEMENTS
	Collecte/transport	Tri/Condition.	Autres	Total	Collecte/transport	Tri/Condition.	Autres	Total			
Chertsey	207 742 \$	82 222 \$	ND	289 964 \$	ND	ND	ND	ND	1 bac par u.o.	Non	Oui
Entrelacs	34 985 \$	20 835 \$	11 492 \$	67 312 \$	29,47 \$	17,55 \$	9,68 \$	56,70 \$	1 bac par adresse	Oui	Non
Notre-Dame-de-la-Merci	ND	ND	ND	ND	38,45 \$	12,73 \$	21,77 \$	72,95 \$		Oui	Oui
Rawdon	247 096 \$	147 369 \$	ND	696 968 \$	38,00 \$	22,00 \$	ND	60,00 \$		ND	ND
Saint-Alphonse-Rodriguez	148 804 \$	ND	ND	148 804 \$	ND	ND	ND	ND		ND	ND
Saint-Côme				133 000 \$	ND	ND	ND	ND		Oui	Oui
Saint-Damien	66 422 \$	26 786 \$	ND	87 056 \$	ND	ND	ND	46,00 \$		Oui	Oui
Saint-Donat	165 050 \$	86 644 \$	ND	251 694 \$	35,87 \$	18,83 \$	ND	54,70 \$	ICI (déchets et matières recyclables) CT : 153 135 \$ TC : 65 858 \$	ND	ND
Sainte-Béatrix*	ND	ND	ND	81 315 \$ (fin nov. 2029)	ND	ND	ND	60,91 \$	1 à 2 bacs par u.o. ICI sont passés de 2 à 3 bacs par ICI en 2019	Oui	Oui
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	69 615 \$ (Asselin mars à déc.)	4 827 \$ (EBI juillet à déc.)	ND	66 565 \$ (selon soumission)	ND	ND	ND	106,66 \$		ND	ND
Sainte-Marcelline-de-Kildare	22 013 \$	9 379 \$	ND	31 393 \$	20,40 \$	ND	ND	ND		ND	ND
Saint-Félix-de-Valois	115 171 \$	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	3 bacs maximum/porte 70 kg maximum	Oui	Oui
Saint-Jean-de-Matha	ND	ND	ND	199 374 \$	ND	ND	ND	195,00 \$	Pas de limite	ND	ND
Saint-Michel-des-Saints	ND	ND	ND	(43 901 \$ + salaires + carburant) 128 000 \$ en 2022	94,16 \$	81,29 \$	13,17 \$	188,62 \$		Oui	Oui
Saint-Zénon	69 150 \$	12 927 \$	ND	82 077 \$	43,60 \$	8,15 \$	ND	51,75 \$	1 bac par u.o.	Non	Non

*Sainte-Béatrix : Changement de contrat en novembre 2019. L'ancien contrat était de type « tout inclus » soit CTTTC. Le nouveau contrat comprend des tarifs séparés.

En général, les coûts de la collecte et du traitement des matières recyclables sont moins élevés que les frais reliés à la collecte et à l'enfouissement des déchets. Cette comparaison doit aussi prendre en compte les compensations reçues pour la collecte sélective qui sont présentées au Tableau 6.8 de la section 6.5.2.1.

3.4.3 Collecte et traitement des matières organiques

3.4.3.1 Collecte à 3 voies

Tableau 3.8 1/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de traitement des matières organiques (3^e voie), 2019

MUNICIPALITÉ	NOMBRE UNITÉS D'OCCUPATION DESSERVIES							CONTENANT			COLLECTE
	Permanententes		Sais.	Autres	Total résid.	ICI	Total	Permis	Fourni par	Quantité	Fréquence (total/an)
	Unif.	Multil.									
Chertsey	3 431	67	729	203	4 430	51	4 481	Bac 360 L	Adjud.	ND	Été : toutes les 2 sem. Hiver : mensuelles (20)
Entrelacs	940	27	220	ND	1 187	ND	1 187	Bac 240 L	Adjud.	ND	Hiver : toutes les 2 sem. Été : hebdomadaires (31)
Notre-Dame-de-la-Merci	990	25	238	ND	1 253	28	1 281	Bi-bac 360 L	Adjuc.		Hiver : toutes les 2 sem. Été : hebdomadaires (39)
Rawdon	4 807	1 275	ND	ND	6 396	314 mixtes	6 710	Bac 240 L et sacs compostables	Munic.	1 bac 240 L/ u.o. (3 pour les ICI)	Toutes les deux sem. (26)
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 977	85	276	81	2 419	61	2 480				Été : toutes les 2 sem. Hiver : mensuelles (21)
Saint-Donat	4 588	ND	ND	ND	4 588	ND	4 588	Bac 240 L et sacs compostables	Munic.		Hiver : toutes les 2 sem. Été : hebdomadaires (39)
Saint-Félix-de-Valois	ND	ND	ND	ND	2 952	ND	2 952	Bac 240 L	Munic.		Hiver : toutes les 2 sem. Été : hebdomadaires (40)
Saint-Jean-de-Matha	ND	ND	ND	ND	2 975	93 + 11 munic.	3 079	Bac 240 L	Munic.		Été : toutes les 2 sem. Hiver : mensuelles (21)
Total					26 200	558	26 758				

Tableau 3.8 2/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de traitement des matières organiques (3^e voie), 2019

MUNICIPALITÉ	COLLECTE/TRANSPORT		TRAITEMENT (COMPOSTAGE)		
	Responsable/ fournisseur	Durée du contrat	Responsable/ fournisseur	Durée du contrat	Site
Chertsey	Compo Recycle	Fin le 31/12/2023 (5 ans)	RITDM	Jusqu'en 2024	RITDM (Chertsey)
Entrelacs	Compo Recycle	01/05/2015 au 30/04/2020 01/05/2020 au 31/04/2025 (5 ans)	Idem Collecte/Transport	Idem Collecte/Transport	RITDM (Chertsey)
Notre-Dame-de-la-Merci	Compo Recycle	01/01/2017 au 31/12/2019 (3 ans)	Idem Collecte/transport	Idem Collecte/Transport	RITDM (Chertsey)
Rawdon	Compo Recycle	01/01/2019 au 31/12/2023 (5 ans)	RITDM	Jusqu'en 2024	RITDM (Chertsey)
Saint-Alphonse-Rodriguez	Compo Recycle	01/11/2019 au 31/10/2024 (5 ans)	Idem Collecte/transport	Idem Collecte/Transport	RITDM (Chertsey)
Saint-Donat	RC Miller	2019 à 2023 (5 ans)	RITDM	Jusqu'en 2024	RITDM (Chertsey)
Saint-Félix-de-Valois	EBI	01/02/2021 au 30/06/2024	Idem Collecte/transport	Idem Collecte/Transport	EBI Berthierville
Saint-Jean-de-Matha	Compo Recycle	01/11/2019 au 31/10/2024 (5 ans)	Idem Collecte/transport	Idem Collecte/Transport	RITDM (Chertsey)

Tableau 3.8 3/3 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de traitement des matières organiques (3^e voie), 2019

MUNICIPALITÉ	COÛT ANNUEL				COÛT ANNUEL PAR U.O.				NOTES	RÉCUPÉRATION DANS LES LIEUX PUBLICS (HORS FOYER)	RÉCUPÉRATION LORS DES ÉVÈNEMENTS
	Collecte/ transport	Traitement	Autres	Total	Collecte/ transport	Traitement	Autres	Total			
Chertsey	117 924 \$	46 673 \$	ND	164 597 \$	ND	ND	ND	ND	1 bac par u.o.	Non	Oui
Entrelacs	84 469 \$	13 212 \$	ND	97 681 \$	71,16 \$	11,13 \$	ND	82,29 \$		Oui	Non
Notre-Dame-de-la-Merci	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		Oui	Oui
Rawdon	221 357 \$	116 119 \$	ND	337 475 \$	34 \$	18\$	ND	52 \$		Oui	Oui
Saint-Alphonse-Rodriguez	82 275 \$	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		Oui	Oui
Saint-Donat	172 835 \$	45 505 \$	ND	218 340 \$	37,67 \$	9,92 \$	ND	47,59 \$		Oui	Oui
Saint-Félix-de-Valois	163 878 \$	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		Oui	Non
Saint-Jean-de-Matha	189 805 \$	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND		ND	ND

En bref :

- 8 municipalités offrent une collecte de porte en porte des matières organiques (collecte à 3 voies) visant les restes de tables et les résidus verts combinés (11 municipalités en 2022 - Sainte-Béatrix a débuté les collectes en avril 2020, Saint-Michel-des-Saints, en septembre 2021 et Saint-Côme en novembre 2022).
- Ces municipalités desservent toutes les unités d'occupation résidentielle, incluant les résidences saisonnières. Seuls certains multilogements d'importance (ex. plus de 6 logements) ne sont pas desservis, de façon exceptionnelle, mais leurs présences demeurent limitées sur le territoire.
- La majorité des municipalités incluent des ICI assimilables dans leur collecte des matières putrescibles.
- Ces 8 municipalités confient la réalisation de la collecte et du transport à une entreprise privée. La durée de ces contrats varie entre 3 et 5 ans. 3 entreprises se partagent ces 8 contrats, dont l'une en détient 6 sur le territoire de la MRC.
- Les collectes se font en général toutes les 2 semaines l'hiver et de façon hebdomadaire durant l'été afin de réduire les nuisances reliées aux odeurs.
- Les contenants utilisés sont des bacs roulants de 240 litres, excepté pour Notre-Dame-de-la-Merci qui utilise des bi-bacs.
- Les matières putrescibles collectées en Matawinie par le biais de la collecte à 3 voies sont acheminées dans 2 différents sites de traitement. Le premier est situé sur le territoire de la MRC, soit l'usine de compostage de la RITDM à Chertsey qui traite les matières de 5 municipalités du territoire. Le deuxième site est situé à l'extérieur du territoire. La plateforme de compostage de Dépôt Rive-Nord (EBI), à Berthierville, traite en effet les résidus organiques provenant de Saint-Félix-de-Valois, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Alphonse-Rodriguez.
- En 2019, 9 municipalités se sont regroupées afin de lancer un appel d'offres en commun pour le traitement et la valorisation des matières organiques (Sainte-Marcelline-de-Kildare, Saint-Alphonse-Rodriguez, Saint-Côme, Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints – Saint-Damien s'est joint à la démarche en 2021). Dès la fin de leur contrat actuel, ces municipalités confieront le traitement des matières organiques à l'entreprise EBI Environnement. Un coût de tri/conditionnement de 60 \$/tonne leur est donc assuré jusqu'en 2024.
- Bien que l'information ne soit que partielle, il est possible de supposer que, comme pour les déchets et les matières recyclables, le mandat collecte/transport est plus dispendieux que celui de traitement des matières putrescibles (par compostage). Le coût par unité d'occupation pour la 3^e voie semble plus élevé que celui des matières recyclables, mais plus bas que celui des déchets, en général.

Bi-bacs : Bacs roulants de 360 litres séparés en deux compartiments pour permettre de collecter à la fois les matières organiques d'un côté et les déchets de l'autre.

En avril 2020, Sainte-Béatrix a intégré la 3^e voie, Saint-Michel-des-Saints, en 2021 et Saint-Côme en 2022 pour un total de 11 municipalités en 2022.

3.4.3.2 Collecte des résidus verts (collectes dédiées)

Tableau 3.9 1/2– Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de traitement des résidus verts, 2019

MUNICIPALITÉ	NOMBRE UNITÉS D'OCCUPATION DESERVIES							TYPE	COLLECTE	
	Permanententes		Sais.	Autres	Total résid.	ICI	Total		Contenants	Fréquence des collectes dédiées
	Unif.	Multil.								
Chertsey								Collecte matières organiques		
Entrelacs	940	27	220	ND	1 187	ND	1 187	Collecte dédiée Sapins de Noël		Annuelle
Notre-Dame-de-la-Merci	990	25	238	ND	1 253	28	1 281	Collectes dédiées Feuilles, gazon et sapins de Noël	Bi-bac 360 L	2 fois /an et 1 collecte annuelle de sapins de Noël
Rawdon	4 807	1 275	ND	ND	6 082	314	6 396	Collectes dédiées Feuilles et gazon	Bac 240 L, sacs compostables, en plastique transparent ou orange ou en papier	2 fois /an (mai et novembre)
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 977	85	276	81	2 419	61	2 480	Collectes dédiées Feuilles et gazon	Bac roulant ou sacs transparents	2 fois /an
Saint-Côme								Aucune collecte		
Saint-Damien	1 631	39	ND	ND	1 670	281	1 951	Collectes dédiées Feuilles	Sacs	2 fois /an
Saint-Donat	4 588	ND	ND	ND	4 588	ND	4 588	Collectes dédiées Feuilles	Sacs en plastique transparent ou en papier	2 fois /an
Sainte-Béatrix	1 186	38	88	ND	1 312	ND	1 312	Collectes dédiées Feuilles et gazon	Sacs de plastique transparent, compostable ou de papier	2 fois /an
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 091	156	ND	ND	1 247	ND	1 247	Collectes dédiées Feuilles et gazon	Sac de papier	2 fois /an
Sainte-Marcelline-de-Kildare	ND	ND	ND	ND	1 040	39	1 079	Collecte dédiée Feuilles et gazon	Sacs de plastique transparent ou orange	Annuelle
Saint-Félix-de-Valois								Collecte matières organiques		
Saint-Jean-de-Matha	ND	ND	ND	ND	2 975	93 + 11 munic.	3 079	Collectes dédiées Feuilles et gazon	Sacs en plastique transparent	2 fois /an (mai et novembre)
Saint-Michel-des-Saints	Dans zone urbaine seulement						630	Collecte dédiée Feuilles et gazon	Sacs	Annuelle (automne)
Saint-Zénon								Aucune collecte		
Total					24 403	827	25 230			

Tableau 3.9 2/2 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de traitement des résidus verts, 2019

MUNICIPALITÉ	RESPONSABLE/ FOURNISSEUR	DURÉE DU CONTRAT	SITE	COÛT	NOTE
Chertsey					
Entrelacs	Compo Recycle	01/05/2015 au 30/04/2020 (5 ans)	RITDM	Inclus dans MO	
Notre-Dame-de-la-Merci	Compo Recycle	2019 (5 ans)	RITDM	Inclus dans MO	
Rawdon	Compo Recycle	2019 à 2023 (5 ans)	RITDM	Inclus dans MO	
Saint-Alphonse-Rodriguez	Compo Recycle	01/11/2019 au 31/10/2024 (5 ans)	EBI	Inclus dans MO	
Saint-Côme					
Saint-Damien	Régie interne	-	Ferme locale pour compostage	4 000 \$	
Saint-Donat	RC Miller	2019 à 2023 (5 ans)	RITDM	Inclus dans MO	
Sainte-Béatrix	Compo Recycle	01/11/2019 au 31/10/2024 (5 ans)	RITDM	2 644 \$	Collecte de branches 2/an + déchiquetage (à partir du 1 ^{er} nov. 2019)
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Services sanitaires Asselin	01/03/2019 au 28/02/2024 (5 ans – option 2 ans)	Pépinière St-Aubin	3 051 \$	
Sainte-Marcelline-de-Kildare	EBI	Annuelle	EBI	CT : 3 675 \$ TC : 1 606 \$	Pas de branches
Saint-Félix-de-Valois					
Saint-Jean-de-Matha	Compo Recycle	01/11/2019 au 31/10/2024 (5 ans)	RITDM	Inclus dans MO	
Saint-Michel-des-Saints	Régie interne	-	Écocentre	667 \$	
Saint-Zénon					

En bref :

- Les résidus verts comprennent les feuilles, les rognures de gazon, les petites branches et parfois les sapins de Noël en janvier.
- 11 municipalités offrent une collecte de porte en porte dédiée aux résidus verts. 2 municipalités les ramassent par le biais de la collecte des matières organiques sans être des collectes spécifiques aux résidus verts.
- Les collectes dédiées se font généralement à une fréquence de 2 fois par année (le plus souvent en mai et octobre).
- Les municipalités dénombrent 24 403 unités d'occupation résidentielle desservies par ces collectes municipales. Certains commerces sont aussi desservis pour un total de 827 ICI.
- 2 municipalités réalisent elles-mêmes la collecte des résidus verts en régie interne. Les autres municipalités ont confié ce mandat à une entreprise privée.
- La municipalité de Saint-Damien achemine les RV à une ferme locale où ils sont compostés.
- Sainte-Émélie-de-l'Énergie a développé un partenariat avec une pépinière locale pour le traitement des résidus amassés.
- La municipalité de Saint-Michel-des-Saints composte les résidus verts au site de son écocentre.

3.4.4 Collecte et gestion des résidus de CRD et des encombrants

3.4.4.1 Collecte de porte en porte des encombrants

Tableau 3.10 1/2 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de valorisation/élimination des encombrants, 2019

MUNICIPALITÉ	NOMBRE UNITÉS D'OCCUPATION DESSERVIES							FRÉQUENCE	MATIÈRES VISÉES
	Permanententes		Sais.	Autres	Total résid.	ICI	Total		
	Unif.	Multil.							
Chertsey	3 431	67	729	203	4 430	51	4 481	Mensuelle (sur appel)	Tous les encombrants sauf résidus CRD, pneus, métal, RDD
Entrelacs	940	27	220	ND	1 187	ND	1 187	Mensuelle (sur appel)	Électroménagers, vélos, appareils électroniques et informatiques, meubles, matelas
Notre-Dame-de-la-Merci	990	25	238	ND	1 253	28	1 281	Mensuelle (sur appel)	Électroménagers, vélos, meubles
Rawdon	4 807	1 275	ND	ND	6 396	0	6 396	Mensuelle (sur appel)	Meubles, électroménagers avec ou sans halocarbures, équipements informatiques, métal, matelas,
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 977	85	276	81	2 419	61	2 480	Mensuelle (systématique)	Métal, meubles, appareils électroniques, tapis
Saint-Côme	-	-	-	-	-	-	-	Sur appel, au besoin seulement	Meubles, matelas
Saint-Damien	1 631	39	ND	ND	1 670	281	1 951	6 par an	Meubles, matelas
Saint-Donat	ND	ND	ND	ND	4 588	ND	4 588	Mensuelle (sur appel)	Meubles, électroménagers dont ceux avec halocarbures, chauffe-eau
Sainte-Béatrix	1 186	38	88	ND	1 312	26 + 4 munic.	1 342	Mensuelle (sur appel)	Meubles, électroménagers, barbecues
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 091	156	ND	ND	1 247	ND	1 247	Mensuelle	Ce qui n'entre pas dans le bac
Sainte-Marcelline-de-Kildare	ND	ND	ND	ND	1 040	31 + 8 munic.	1 079	5 par an	Meubles, tapis, gros articles, matelas
Saint-Félix-de-Valois	-	-	-	-	-	-	-	Aucune collecte	
Saint-Jean-de-Matha	ND	ND	ND	ND	2 975	93 + 11 munic.	3 079	Mensuelle	Métal
Saint-Michel-des-Saints	1 705	ND	360	ND	2 065	272	2 337	2 collectes par an (sur appel)	Ce qui n'entre pas dans une auto
Saint-Zénon	-	-	-	-	-	-	-	Sur demande selon les besoins particuliers	
Total					30 582	866	31 448		

Tableau 3.10 2/2 – Description des services municipaux de collecte de porte en porte, de transport et de valorisation/élimination des encombrants, 2019

MUNICIPALITÉ	RESPONSABLE/ FOURNISSEUR	DURÉE DU CONTRAT	VALORISATION (%)	COÛT	NOTE
Chertsey	Compo Recycle	Contrat de déchets Fin le 31/12/2023 (5 ans + 1 an)	Articles réemployés par le programme <i>Ton surplus mon bonheur!</i> * Le reste est enfoui chez Complexe Enviro Connexions (0 %)	CT : 67 283 \$ TC : 36 635 \$ Total : 103 918 \$	
Entrelacs	Compo Recycle	Dans contrat global Fin en mai 2020 (5 ans)	Métal (100 %) Matelas (80 %) Articles réemployés par le programme <i>Ton surplus mon bonheur!</i> *	Dans contrat des déchets	
Notre-Dame-de-la-Merci	Compo Recycle	Dans contrat global GMR	Enfouissement (0 %)	Dans contrat global GMR	
Rawdon	Compo Recycle	Contrat global 2019-2023 (5 ans)	Enfouissement chez Complexe Enviro Connexions (0 %)	Dans contrat global GMR	
Saint-Alphonse-Rodriguez	Compo Recycle	Dans contrat global GMR	Enfouissement chez EBI (0 %)	Dans contrat global GMR	
Saint-Côme	-	-	-	-	
Saint-Damien	Régie interne	Contrat d'enfouissement prend fin le 30/06/2024 (3 ans 5 mois)	Enfouissement chez EBI (0 %)	CT : 10 000 \$	
Saint-Donat	Compo Recycle	2019 (1 an)	Enfouissement chez Complexe Enviro Connexions (0 %)	CT : 35 615 \$ TC : 37 936 \$ Total : 73 551 \$	
Sainte-Béatrix	Compo Recycle	Dans contrat de déchets	Enfouissement chez EBI (0 %)	Dans contrat global GMR	
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Services sanitaires Asselin	Dans contrat de déchets	Enfouissement (0 %)	6 021 \$ (soumission)	
Sainte-Marcelline-de-Kildare	EBI	Dans contrat de déchets	Enfouissement chez EBI (0 %)	ND	Pas de branches
Saint-Félix-de-Valois	-	-	-	-	
Saint-Jean-de-Matha	Compo Recycle	Dans contrat de déchets	Enfouissement (0 %)	ND	
Saint-Michel-des-Saints	Régie interne	-	Valorisé	CT : 2 718 \$ TC : 237 \$ Total : 2 955 \$	Sur appel 3 jours avant la collecte
Saint-Zénon	-	-	-		

**Ton surplus... mon bonheur!* est un service de réemploi de Compo Recycle. Les gens qui veulent se départir d'articles en bon état, tels que petits et gros électroménagers fonctionnels, meubles, articles pour bébés et appareils d'exercices, sont invités à les déposer dans les conteneurs spécifiques installés aux écocentres du territoire gérés par l'entreprise. Les gens intéressés peuvent donc se procurer également ces types d'articles usagés, tout à fait gratuitement, en consultant <https://comporecycleeco.com/Giveaway/Public>. En 2019, Chertsey, Rawdon et Saint-Donat bénéficiaient de ce service. Aucune donnée quantitative quant aux objets valorisés n'est cependant disponible.

En bref :

- 12 municipalités offrent une collecte de porte en porte des encombrants. Puisque ces collectes se font le plus souvent en même temps que celles des déchets, les résidus sont éliminés, exception faite des encombrants métalliques dans certains cas.
- Les municipalités dénombrent 30 582 unités d'occupation résidentielles desservies par les collectes d'encombrants et environ 866 ICI.
- Ces collectes se font généralement à une fréquence mensuelle.
- Seules 2 municipalités réalisent en régie interne ces collectes. Les autres municipalités les confient à une entreprise privée en les intégrant dans le contrat global de gestion des matières résiduelles ou dans celui spécifique des déchets.

3.4.4.2 Collecte à l'écocentre (apport volontaire)

Tableau 3.11 – Description des services municipaux pour les écocentres, 2019

MUNICIPALITÉ ET ÉCOCENTRE (COORDONNÉES ET HORAIRE)	RESPONSABLE DE LA GESTION	CONDITIONS PARTICULIÈRES	MATIÈRES ACCEPTÉES (TRAITEMENT ET DESTINATION)	QUANTITÉS GÉRÉES 2019	COÛTS ANNUELS
Chertsey Écocentre de Chertsey 225, rue du Progrès Ouvert toute l'année Lundi au samedi 8 h à 16 h	Compo Recycle (contrat de 5 ans qui prend fin le 31/12/2023)	Citoyens de Chertsey 3 v ³ gratuites/ an	Bois (100 % valorisé – destination : ND) Métal (100 % valorisé – destination : ND) CRD (0 % valorisé – destination : ND) Encombrants (valorisation et destination : ND) Bardeaux (100 % valorisés – destination : ND) Béton, brique (100 % valorisés – destination : ND) Résidus verts (100 % valorisés – destination : RITDM) Branches (valorisées de façon variable par Conteneur Recycle) Matelas (100 % valorisés par Recyc-Matelas) Électroménagers (valorisés par Répar-Électro) TIC (100 % valorisés par ARPE-QUÉBEC) Pneus (100 % valorisés par le programme de RECYC-QUÉBEC) Réutilisables (valorisés par réemploi de façon variable par le programme <i>Ton surplus, mon bonheur!</i>) Électroménagers avec halocarbures (valorisation et destination : ND) Revêtement de vinyle (valorisation et destination : ND)	Bois : 283 v ³ Métal : 105 t CRD : 604 t Encombrants : 597 t Bardeaux : 228 v ³ Béton, brique : 49 v ³ Résidus verts : 9 v ³ Branches : ND Matelas : ND TIC : 775 unités Pneus : 816 unités Réemploi : ND Électroménagers avec halocarbures : 23 unités Revêtement vinyle : ND	92 680 \$
Entrelacs Voir <i>Écocentre de Chertsey</i>	Entente avec Compo Recycle pour l'accès des citoyens à l'écocentre de Chertsey	3 v ³ gratuites/ an CRD : 27,79 \$/v ³ Bardeaux : 27,18 \$/v ³ Bois : 14,09 \$/v ³ Ciment : 26,96 \$/v ³	Voir <i>Écocentre de Chertsey</i>	Bois : 117 v ³ Métal : 71 v ³ CRD : ND Encombrants : 437 v ³ Bardeaux : ND Béton, brique : 25 v ³ TIC : 123 unités Matelas : 4 unités Pneus : 174 unités	ND

MUNICIPALITÉ ET ÉCOCENTRE (COORDONNÉES ET HORAIRE)	RESPONSABLE DE LA GESTION	CONDITIONS PARTICULIÈRES	MATIÈRES ACCEPTÉES (TRAITEMENT ET DESTINATION)	QUANTITÉS GÉRÉES 2019	COÛTS ANNUELS
<p>Notre-Dame-de-la-Merci</p> <p>Écocentre municipal 2101, route 125</p> <p>Ouvert toute l'année Toute la semaine : 8 h à 16 h</p>	<p>Municipalité : Gestion, réception, tri et transport du métal</p> <p>Compo Recycle : transport des CRD</p>	<p>2 accès gratuits et 2 journées gratuites/an</p> <p>Accès suppl. 50 \$ chacun</p> <p>Fourniture de cartes magnétiques pour contrôler l'accès au site</p>	<p>CRD (70 % valorisés par Conteneur Recycle)</p> <p>Métal (vendu par la municipalité et valorisé à 100 %)</p> <p>TIC (valorisés par un CFER via ARPE-QUÉBEC)</p>	ND	ND
<p>Rawdon</p> <p>Écocentre municipal 3269, Metcalfe</p> <p>Ouvert toute l'année Été : Mardi au vendredi 10 h à 18 h / Samedi : 9 h à 16 h Hiver : Mardi, jeudi et samedi 9 h à 16 h</p>	<p>Compo Recycle : gestion et opérations (contrat 2019-2021 – 3 ans)</p>	<p>Gratuit pour les citoyens sauf pour les CRD : 29 \$/v³</p>	<p>CRD (enfouissement par GIMS)</p> <p>Métal (100 % valorisé par ferrailleur)</p> <p>Carton (100 % valorisé par Compo Recycle)</p> <p>Pneus (100 % valorisés par le programme de Recyc-Québec)</p> <p>Branches (100 % valorisées par un sous-traitant)</p> <p>Déchets et encombrants (enfouissement par Complexe Enviro Connexions)</p> <p>Produits électroniques - TIC (100 % valorisés par ARPE-QUÉBEC)</p> <p>Réfrigérateurs (100 % halocarbures récupérés par Daniel Provost Transport)</p>	<p>CRD : 1 434 t</p> <p>Métal : 45 t</p> <p>Carton : ND</p> <p>Pneus : 288 unités</p> <p>Branches : ND</p> <p>Déchets et encombrants : 386 t</p> <p>TIC : 499 unités</p> <p>Réfrigérateurs : 71 unités</p>	120 000 \$
<p>Saint-Alphonse-Rodriguez</p> <p>Écocentre municipal 921, route 343</p> <p>De mai à octobre : Vendredi et samedi : 9 h à 15 h</p>	<p>Municipalité</p> <p>Contrat EBI (5 ans – fin en 2024)</p>	<p>Accès aux citoyens seulement (aucun ICI accepté)</p> <p>5 visites gratuites/an (volume d'environ 4' x 6' x 2')</p> <p>50 \$/ visite suppl.</p>	<p>Bois (100 % valorisé – destination : ND)</p> <p>Branches (100 % valorisées - déchiquetées par municipalité et copeaux donnés aux citoyens)</p> <p>Métal (100 % valorisé par RM Recyclage)</p> <p>CRD (70 % valorisés par Conteneur Recycle)</p> <p>Bardeaux (100 % valorisés par EBI)</p> <p>Encombrants (enfouissement par EBI)</p> <p>Béton, brique (valorisation et destination : ND)</p> <p>TIC (valorisation et destination : ND)</p>	<p>CRD : 159 t</p> <p>Bois : 202 t</p> <p>Bardeaux : 51 t</p> <p>Béton, brique : 101 t</p> <p>Encombrants : ND</p>	ND
<p>Saint-Côme</p> <p>Écocentre municipal 1195, 39^e Rue</p>	<p>Municipalité : gestion</p> <p>Jobert : transport</p>	<p>10 à 20 \$ par remorque</p> <p>3 visites gratuites / an (2020)</p>	<p>Métal (100 % valorisé – destination : ND)</p> <p>Bois (100 % valorisé – destination : ND)</p> <p>CRD (75 % valorisés par Conteneur Recycle)</p> <p>Pneus (100 % valorisés par le programme de RECYC-QUÉBEC)</p>	ND	ND

MUNICIPALITÉ ET ÉCOCENTRE (COORDONNÉES ET HORAIRE)	RESPONSABLE DE LA GESTION	CONDITIONS PARTICULIÈRES	MATIÈRES ACCEPTÉES (TRAITEMENT ET DESTINATION)	QUANTITÉS GÉRÉES 2019	COÛTS ANNUELS
Ouvert toute l'année Jeudi et vendredi : 8 h à 17 h Samedi : 8 h à 16 h		Récupération gratuite du métal	Produits électroniques (100 % valorisés par ARPE-Québec)		
Saint-Damien Pas de services d'écocentre Citoyens invités à utiliser les écocentres privés ou à louer un conteneur	-	-	(résidus TIC récupérés depuis 2014)	-	-
Saint-Donat Écocentre municipal 214, ch. Long de la rivière Ouvert toute l'année 7/7 jours : 8 h 30 à 17 h 30	Compo Recycle (contrat 1 an – 2019)	Accès aux citoyens et aux ICI Gratuit pour les citoyens sauf pour les résidus CRD (35 \$/v ³) CRD gratuits 10 jours/an	Métal (100 % valorisé – destination : ND) Encombrants (100 % enfouis chez Complexe Enviro Connexions) CRD (enfouissement par Conteneur Recycle) TIC (100 % valorisés par ARPE-QUÉBEC) Encombrants réutilisables (valorisés par réemploi de façon variable par le programme <i>Ton surplus, mon bonheur!</i> de Compo Recycle) Pneus (100 % valorisés par le programme de RECYC-QUÉBEC) Branches (100 % valorisées comme bois raméal – destination : ND) Vélos (100 % valorisés par Vélo Nord-Sud) Électroménagers avec halocarbures (valorisation et destination : ND)	Métal : 112 t Encombrants : 431 t CRD : 1 428 t TIC : ND Réemploi : ND Pneus : 284 unités Branches : 4 600 v ³ Vélos : ND	Opération et surveillance : 107 850 \$ CTTC : 106 250\$
Sainte-Béatrix Écocentre municipal 1305, rang Sainte-Cécile Ouvert de mai à novembre Vendredi : 8 h à 17 h Samedi : 8 h à 15 h	Municipalité : Recyclage Frédéric Morin : transport et traitement		Bois (ND) (valorisation et destination : ND) Métal (ND) (valorisation et destination : ND) CRD (ND) (valorisation et destination : ND) Encombrants (ND) (valorisation et destination : ND) Bardeaux (100 % valorisés par C.V.M.C.) Pneus (100 % par le programme de RECYC-QUÉBEC) TIC (100 % valorisés par ARPE-QUÉBEC)	Bois : 49 t Métal : 27 t CRD : 101 t Encombrants : 9 t Bardeaux : 23 t Pneus : 0,38 t TIC : 3 298 unités	ND

MUNICIPALITÉ ET ÉCOCENTRE (COORDONNÉES ET HORAIRE)	RESPONSABLE DE LA GESTION	CONDITIONS PARTICULIÈRES	MATIÈRES ACCEPTÉES (TRAITEMENT ET DESTINATION)	QUANTITÉS GÉRÉES 2019	COÛTS ANNUELS
<p>Sainte-Émélie-de-l'Énergie</p> <p>Écocentre municipal 593, rang de la Seigneurie</p> <p>De mai à octobre : vendredi et samedi De novembre à avril : un vendredi/ mois</p>	<p>Municipalité</p> <p>Marcel Fiset transport : transport</p> <p>SGSF : traitement (contrat de 2 ans)</p>	<p>Accès aux citoyens seulement (aucun ICI) Gratuit pour les citoyens</p>	<p>Bois (100 % valorisé par Valorisation Charette) Métal (100 % valorisé par A.I.M.) CRD (75 % enfouis, 25 % valorisés par G.I.M.S.) Bardeaux (100 % valorisés par C.V.M.C.) Matelas (100 % valorisés par Recycle-Matelas) Revêtement de vinyle (valorisé – destination : ND) Pneus (100 % valorisés par le programme de RECYC-QUÉBEC) Frigos (100 % valorisés par PureSphera) Béton, asphalte (100 % valorisés par Jobert)</p>	<p>Bois : 75 t Métal : 22 t CRD : 59 t dont 49 t valorisées Bardeaux : 31 t Matelas : 125 unités Pneus : 200 unités Frigos : 58 unités Béton : 74 t TIC : 3 t</p>	<p>Gestion et RH : 10 000 \$ Transport et traitement : 20 300 \$</p>
<p>Sainte-Marcelline-de-Kildare</p> <p>Écocentre municipal 391, Pied de la Montagne</p> <p>Ouvert d'avril à octobre Lundi : 8 h à 16 h Samedi : 8 h à 12 h</p>	<p>Municipalité</p> <p>EBI : location conteneurs, transport et traitement</p>	<p>Accès aux citoyens seulement Gratuit pour les citoyens (pas de limite de quantité)</p>	<p>Bois (100 % valorisé par EBI) Métal (100 % valorisé par ferrailleurs) CRD (100 % enfouis par EBI) Encombrants (100 % enfouis par EBI) Bardeaux (100 % valorisés par EBI)</p>	<p>Bois et métaux : 50 t CRD : 55 t</p>	<p>75 \$/t de CRD 35 \$/t de bois 52 \$/t de bardeaux 45 \$/t d'encombrants</p>
<p>Saint-Félix-de-Valois</p> <p>Écocentre municipal 4400, Beaudry</p> <p>Ouvert toute l'année Mercredi : 12 h à 20 h Et le samedi : 9 h à 17 h d'avril à novembre</p>	<p>Municipalité</p>	<p>Accès aux citoyens seulement</p>	<p>Bois (100 % valorisé par EBI) Matériaux secs (enfouis par GIMSL) Branches (100 % valorisées par Transport JLM Lépine) Résidus verts (100 % valorisés par Transport JLM Lépine) Béton, asphalte (100 % valorisés à la carrière PCM) Encombrants (enfouis chez EBI) Métal (valorisé à 100 % par Métaux Robillard) Matelas (enfouis par EBI) TIC (valorisés par ARPE-QUÉBEC)</p>	<p>ND</p>	<p>ND</p>

MUNICIPALITÉ ET ÉCOCENTRE (COORDONNÉES ET HORAIRE)	RESPONSABLE DE LA GESTION	CONDITIONS PARTICULIÈRES	MATIÈRES ACCEPTÉES (TRAITEMENT ET DESTINATION)	QUANTITÉS GÉRÉES 2019	COÛTS ANNUELS
<p>Saint-Jean-de-Matha</p> <p>Écocentre Fiset (privé) 341, rang St-François</p> <p>Ouvert les mercredis (a.m. et p.m.) et les samedis (a.m. seulement)</p>	<p>Écocentre privé (opération et gestion)</p> <p>Entente avec la municipalité pour 3 accès gratuits/an aux citoyens (entente d'une durée indéterminée)</p>	<p>5 v³ gratuites par adresse</p> <p>ICI acceptés, mais utilisateurs-payeurs</p>	<p>Bois (valorisé – destination : ND)</p> <p>Métal (valorisé – destination : ND)</p> <p>Encombrants (métal valorisé – destination : ND)</p> <p>Bardeaux (valorisés par Valorisation Charette)</p> <p>Béton, brique (valorisés – destination : ND)</p>	<p>ND</p>	<p>37 464 \$</p>
<p>Saint-Michel-des-Saints</p> <p>Écocentre municipal 170, chemin de l'Industrie</p> <p>Ouvert les jeudis et vendredis : 12 h à 16 h 45</p> <p>Les samedis et dimanches : 9 h à 16 h 45</p>	<p>Municipalité</p>	<p>Citoyens et non-résidents</p> <p>Gratuit pour les citoyens pour un maximum de : 6 m³/ an de matériaux secs et de déchets</p> <p>8 pneus / an</p> <p>Pas de restriction pour le reste</p>	<p>CRD dont bois (enfouis par Compo Recycle)</p> <p>Encombrants (enfouis par EBI)</p> <p>Bardeaux (valorisés par Recyclage Frédéric Morin)</p> <p>Métal (100 % valorisé par SMR et Recyclage SYD)</p> <p>Résidus verts (valorisés - copeaux)</p> <p>Béton, brique (valorisés par Groupe Champoux)</p> <p>TIC (valorisés par ARPE-QUÉBEC)</p> <p>Appareils avec halocarbures (valorisés par PureSphera)</p> <p>Articles en bon état (revente pour réemploi)</p>	<p>CRD : 397 t</p> <p>Encombrants : ND</p> <p>Bardeaux : 13 t</p> <p>Métal : ND</p> <p>Copeaux : 22 t</p> <p>Béton/brique : ND</p> <p>TIC : 11 t</p> <p>Appareils (halocarbures) : 47 unités</p>	<p>Opération/suivi : 54 653 \$</p> <p>Transport : 33 524 \$</p> <p>Élimination CRD : 9 129 \$</p>
<p>Saint-Zénon</p> <p>Site de transbordement municipal 120, rang St-François</p> <p>Ouvert toute l'année</p> <p>De la fête des Patriotes à la fête du Travail : Jeudi et vendredi : 13 h à 16 h / Samedi: 10 h à 16 h</p> <p>De la fête du Travail à la fête des Patriotes : Jeudi : 13 h à 16 h / Samedi : 10 h à 16 h</p>	<p>Municipalité : planification</p> <p>Surveillance : par Recyclage de métaux Gabriel Tremblay</p> <p>Compo Recycle (Conteneur Recycle) : transport et traitement</p>	<p>Citoyens et ICI</p> <p>Gratuit pour les citoyens</p>	<p>Bois (enfoui par Conteneur Recycle)</p> <p>CRD (enfouis par Conteneur Recycle)</p> <p>Encombrants (enfouis par Conteneur Recycle)</p> <p>Métal (100 % valorisé par Recyclage de métaux Gabriel Tremblay)</p> <p>Béton, brique (100 % valorisés par Groupe Champoux)</p> <p>Branches (enfouies par EBI)</p> <p>Articles en bon état (réemploi par le biais du Bazar)</p>	<p>Bois : ND</p> <p>CRD : 347 t</p> <p>Encombrants : ND</p> <p>Métal : ND</p> <p>Béton/brique : 40 t</p> <p>Branches : 50 t</p> <p>Réemploi : ND</p>	<p>ND</p>

En bref :

- 14 municipalités offrent à leurs citoyens permanents et saisonniers les services d'un écocentre, que celui-ci soit municipal ou privé. Ces services sont décrits au Tableau 3.11.
- 9 municipalités gèrent et opèrent elles-mêmes leur écocentre dont Saint-Zénon qui a pris entente avec l'entreprise Recyclage de métaux J.P. Tremblay afin que celle-ci assure la surveillance de l'écocentre.
- 4 autres municipalités ont confié les opérations à une entreprise privée (Chertsey, Rawdon, Saint-Donat avec Compo Recycle et Saint-Jean-de-Matha qui a une entente de services avec un écocentre privé afin de permettre trois accès gratuits par an à ses citoyens). La municipalité de Saint-Donat a repris la gestion de son écocentre en 2021.
- La municipalité d'Entrelacs n'ayant pas d'écocentre, une entente a été conclue avec l'entreprise Compo Recycle pour l'accès de ses citoyens à l'écocentre de Chertsey.
- Seule la municipalité de Saint-Damien n'offre aucun service d'écocentre à ses citoyens. Elle oriente simplement ses résidents vers des écocentres privés situés à proximité.
- La plupart des écocentres de gestion municipale interdisent l'accès aux ICI.
- La majorité des écocentres sont en activité toute l'année. 3 écocentres ne sont en activité qu'en période estivale, soit de mai à octobre.
- Bien que les services varient beaucoup d'un écocentre à l'autre, les encombrants, les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), le bois, le métal et les bardeaux d'asphalte sont les matières les plus souvent prises en charge. Les écocentres adhèrent progressivement aux programmes de responsabilité élargie des producteurs et deviennent des lieux de dépôt pour les matières visées (ex. appareils électroniques, appareils ménagers réfrigérants, etc.).
- Bien que les taux de valorisation des matières récupérées se soient améliorés au cours des années, des efforts supplémentaires restent à faire. De plus, en 2020, les activités de Conteneur Recycle ont cessé. La majorité des écocentres matawiniens y acheminaient leurs conteneurs. Un taux de valorisation de 70 % était alors estimé pour les résidus CRD qui sont présentement enfouis la plupart du temps.
- Les écocentres de Chertsey, Rawdon et Saint-Donat recueillent aussi, dans le cadre du programme *Ton surplus, mon bonheur !* de Compo Recycle, des objets réutilisables donnés par leurs usagers. En les entreposant sur place, ces meubles, articles de sport et appareils électroniques peuvent être acquis gratuitement par des gens intéressés à les réemployer.

3.4.5 Gestion des résidus domestiques dangereux (RDD)

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont des résidus d'origine résidentielle possédant au moins l'une des caractéristiques des matières dangereuses, soit explosives, inflammables, toxiques, comburantes. Les matières représentant un risque potentiel pour l'environnement, comme les huiles usées, sont aussi visées.

- Depuis 2005, le programme de récupération des RDD de la MRC de Matawinie est constitué d'un réseau de 14 aires de stockage et du Centre de transfert des RDD. Ce Centre sert de dépôt municipal pour les résidents de Rawdon, en plus de constituer un site d'entreposage temporaire régional. En 2021, une 15^e aire de stockage des

RDD s’est ajoutée afin de desservir les résidents et villégiateurs du TNO (8000, chemin Manawan, Saint-Michel-des-Saints).

- Les aires de stockage municipales permettent aux municipalités de recevoir et d’entreposer temporairement les résidus dangereux dont veulent se départir leurs citoyens. Dans la grande majorité des cas, les aires de stockage sont situées à l’écocentre municipal. Les aires de stockage de Chertsey et de Saint-Donat sont opérées par l’entreprise Compo Recycle.
- L’horaire de ces dépôts est variable selon les municipalités.
- Aucuns frais ne sont demandés aux citoyens et aucune quantité maximale n’est imposée.
- Les industries, commerces et institutions n’ont pas accès aux services puisque, par définition, seuls les résidus dangereux d’origine domestique ou résidentielle sont acceptés. Une exception existe pour les institutions scolaires, lesquelles font partie d’un programme spécifique de récupération des piles usées. Ces piles sont collectées par la MRC dans 18 établissements scolaires.

Tableau 3.12 – Aires de stockage des RDD de la MRC de Matawinie

MUNICIPALITÉ	ADRESSE	HORAIRE 2019
Chertsey	225, rue du Progrès (écocentre)	Toute l’année Lundi au samedi : 8 h à 16 h
Entrelacs	2271, chemin d’Entrelacs (garage municipal)	Toute l’année Vendredi : 15 h 30 à 17 h ou sur rendez-vous du lundi au vendredi
Notre-Dame-de-la-Merci	2101, route 125 (écocentre)	Toute l’année Lundi au vendredi : 8 h à 16 h
Saint-Alphonse-Rodriguez	921, route 343 (écocentre)	De mai à octobre Vendredi et samedi : 9 h à 15 h
Saint-Côme	1195, 39e Rue (garage municipal)	Toute l’année Jeudi et vendredi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h Samedi : 8 h à 16 h
Saint-Damien	6691, chemin Montauban (garage municipal)	De mai à octobre Lorsque le garage municipal est ouvert
Saint-Donat	214, chemin Le Long de la rivière (écocentre)	Toute l’année 7/7 jours : 8 h 30 à 17 h 30
Sainte-Béatrix	1305, rang Ste-Cécile (écocentre)	De mai à octobre Vendredi : 8 h à 17 h Samedi : 8 h à 15 h
Sainte-Émélie-de-l’Énergie	593, rang de la Seigneurie (écocentre)	Mai à octobre : vendredi et samedi
Sainte-Marcelline-de-Kildare	391, rang Pied de la Montagne (écocentre)	De mai à octobre Le 1 ^{er} lundi du mois : 8 h à 16 h 1 ^{er} samedi de mai, septembre et octobre : 8 h à 12 h
Saint-Félix-de-Valois	4400, rue Beaudry (écocentre)	Toute l’année Mercredi : 12 h à 20 h Samedi (avril à novembre) : 9 h à 17 h
Saint-Jean-de-Matha	320, rue Sainte-Louise (caserne des pompiers)	Toute l’année 1 ^{er} samedi du mois : 8 h à 12 h

MUNICIPALITÉ	ADRESSE	HORAIRE 2019
Saint-Michel-des-Saints	170, chemin de l'Industrie (écocentre)	Toute l'année Jeudi et vendredi : 12 h à 16 h 45 Samedi et dimanche : 9 h à 16 h 45
Saint-Zénon	120, rang Saint-François (écocentre) Mais réception des RDD au garage municipal	Toute l'année De la fête des Patriotes à la fête du Travail : Jeudi et vendredi : 13 h à 16 h Samedi et dimanche : 10 h à 16 h Fête du Travail à la fête des Patriotes : Jeudi : 13 h à 16 h Samedi : 10 h à 15 h
Rawdon	Centre de transfert des RDD 2101, rue Adélaïde	De mai à octobre Vendredi : 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h à 16 h

- La MRC réalise le transport intra-MRC des RDD des aires de stockage municipales jusqu'au Centre de transfert. Ce transport s'effectue, principalement de mai à novembre, selon les normes du règlement fédéral sur le transport des marchandises dangereuses.
- C'est au Centre que les entreprises de récupération, de recyclage et d'élimination prendront en charge les RDD (exception faite des peintures, des huiles et des lampes au mercure qui sont prises en charge directement dans les aires de stockage municipales par le transporteur Laurentide Re/Sources). Cette façon de faire réduit les coûts de transport exigés par ces entreprises.
- Le programme de récupération des RDD de la MRC est financé par une quote-part municipale qui représentait en 2019 un total de 138 000 \$ comprenant le transport, la prise en charge et la disposition des RDD, le transport intra-MRC, le Centre de transfert et son opération, les assurances, les salaires, etc.
- Le programme de la MRC récupère certains résidus visés par des programmes de responsabilité élargie des producteurs (RÉP) dont les peintures, les huiles, les lampes au mercure et les piles.

Tableau 3.13 – Résidus visés par le programme de récupération des RDD de la MRC de Matawinie et les fournisseurs de services impliqués, 2019

CATÉGORIE	EXEMPLES	FOURNISSEURS DE SERVICES
Huiles usées	Huile à moteur, filtre, huile végétale, contenant vide	Transport : Laurentide Re/Sources Valorisation : SOGHU
Peintures	Peinture, apprêt, vernis, protecteur de bois, aérosol	Transport : Laurentide Re/Sources Valorisation et recyclage : Éco Peinture
Organiques	Essence, huile contaminée, antigel, dissolvant, lubrifiant, huile à chauffage, adhésif	Transport : CRI Environnement Valorisation : valorisation énergétique ou enfouissement à sécurité accrue par diverses entreprises
Acides	Acide muriatique, polisseur à métal, produit pour piscine et spa	Transport : CRI Environnement Valorisation : réemploi par CRI Environnement
Bases	Coulis à céramique, produit nettoyant	Transport : CRI Environnement Valorisation : réemploi par CRI Environnement
Oxydants	Engrais, chlore, peroxyde, eau de Javel	Transport : CRI Environnement Valorisation : réemploi par CRI Environnement
Pesticides	Insecticide, poison à rat, herbicide	Transport : CRI Environnement Élimination : enfouissement ou incinération par diverses entreprises
Aérosols	Tout contenant pulvérisateur sous pression	Transport : CRI Environnement Valorisation : métal recyclé et contenu valorisé comme combustible d'appoint (cimenterie)
Médicaments	Médicament d'ordonnance ou non	Transport : CRI Environnement Élimination : incinération
Accumulateurs	Batterie acide d'auto, de bateau, de tracteur	Transport et valorisation (recyclage des diverses constituantes) : East Penn Canada
Piles	Pile ordinaire, rechargeable, au lithium, pile bouton	Transport : Laurentide Re/Sources Valorisation : Appel à recycler
Bonbonnes de propane	Bonbonne vide ou pleine de 20 lb ou 1 lb	Transport et valorisation : Rapid Gaz
Lampes au mercure	Ampoule fluocompacte, tube fluorescent	Transport : Laurentide Re/Sources Valorisation : recyclage des diverses composantes par RecycFluo

Ce sont 703 kg de piles qui ont été amassés et gérés écologiquement entre 2017 et 2019 grâce aux efforts conjugués de la MRC, des enseignants, des élèves et de leurs parents. Cette récupération est totalement sans frais pour les écoles !

3.4.6 Gestion des résidus de textile

Les résidus de textile visés par le programme de récupération de la MRC sont les surplus des comptoirs vestimentaires, soit les vêtements, souliers et bottes en bon état qui n'ont pas été vendus ou qui ne peuvent être entreposés lors des changements de saison.

- Depuis 2010, la MRC de Matawinie assure la gestion d'un programme de récupération des résidus de textile. Durant les 2 premières années, le transport des résidus était assuré par un organisme communautaire. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la MRC réalise le transport et la gestion entière du programme.
- L'entreprise Philtex récupère ces textiles et verse en échange une somme d'argent pour chaque livre de résidus amassée. En 2019, la redevance était de 6 sous/livre, bien que la MRC verse 7,5 sous/livre aux comptoirs au prorata des quantités amassées.
- Les résidus sont vendus majoritairement au Togo par Philtex pour y être réemployés, c'est-à-dire vendus tels quels pour être portés.
- Ce programme est financé par une quote-part municipale. En 2019, ces frais représentaient un montant d'environ 14 841 \$ (incluant les salaires) qui sert à assurer le transport intra-MRC des résidus.

Tableau 3.14 – Organismes participant au programme de récupération des résidus de textile de la MRC de Matawinie, 2019

MUNICIPALITÉ	COMPTOIR OU POINT DE DÉPÔT	ADRESSE
Chertsey	Les Montagnards	623, rue de l'Église
	Écocentre	225, rue du Progrès
Entrelacs	Groupe populaire	2571, chemin des Iles
Notre-Dame-de-la-Merci	La Petite Mission	1915, montée de la Réserve
Rawdon	Provision compassion	3719, rue des Commissaires
	Solidarité sociale	3625, rue Queen
	Saint-Vincent de Paul	3759, rue Queen
Saint-Alphonse-Rodriguez	Comptoir	761, rue Luc
Saint-Côme	Les Amis de Marie	1250, rue Alphonse-Marion
Saint-Damien	La Ruche	7221, chemin Beaulieu
Saint-Donat	L'Arche du Nord	215, avenue du Lac
Sainte-Béatrix	-	-
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Les Amis d'Émélie	350, rue Principale
Sainte-Marcelline-de-Kildare	Comptoir	451, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois	Comptoir vestimentaire	4650, rue Principale
Saint-Jean-de-Matha	Comptoir vestimentaire	180, rue Sainte-Louise
Saint-Michel-des-Saints	Au Grenier de Patou	121, rue Chagnon
Saint-Zénon	La Fabrique	6171, rue Principale
	Centre d'entraide et de dépannage	6245, rue Principale

En 2019, les 16 dépôts de nature communautaire, sans but lucratif, se sont partagé des redevances totales de 28 681,21 \$.

3.4.7 Gestion des boues

3.4.7.1 Boues de fosses septiques

Tableau 3.15 – Inventaire des installations septiques du territoire de la MRC de Matawinie et bilan des vidanges, 2019

MUNICIPALITÉ	INSTALLATIONS EXISTANTES			PREUVES DE VIDANGE FOURNIES	TAUX FOSSES VIDANGÉES/ EXISTANTES
	Logements permanents	Logements saisonniers	Total		
Chertsey	1 928	2 285	4 213	1 448	34 %
Entrelacs	930	220	1 150	287	25 %
Notre-Dame-de-la-Merci	ND	ND	1 276	415	33 %
Rawdon	3 420	449	3 869	1 385	36 %
Saint-Alphonse-Rodriguez	ND	ND	2 457	763	31 %
Saint-Côme	1 915	289	2 204	143	7 %
Saint-Damien	806	1 010	1 816	284	16 %
Saint-Donat	ND	ND	3 908	728	19 %
Sainte-Béatrix	915	439	1 354	413	31 %
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	618	454	1 072	237	22 %
Sainte-Marcelline-de-Kildare	ND	ND	1 029	415	40 %
Saint-Félix-de-Valois	ND	ND	2 149	110	5 %
Saint-Jean-de-Matha	ND	ND	2 696	581	22 %
Saint-Michel-des-Saints	504	1 026	1 530	427	28 %
Saint-Zénon	ND	ND	1 014	225	22 %
Total			31 737	7 861	25 %

Les propriétaires de résidences non raccordées à un système d'égout municipal sont responsables de faire vidanger leur installation septique en vertu du règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22); cette vidange est prescrite aux 2 ans pour les résidences permanentes ou aux 4 ans pour les résidences saisonnières.

Toutes les municipalités du territoire ont adopté un règlement qui oblige les propriétaires à fournir une preuve de vidange (à la fréquence de 1 fois aux 2 ans ou aux 4 ans selon le type de résidence).

Il n'existe aucun programme de vidange systématique sur le territoire de la MRC de Matawinie. Dans toutes les municipalités, l'entrepreneur de vidange est laissé au choix du propriétaire.

3.4.7.2 Boues municipales

- 12 municipalités possèdent des installations qui génèrent des boues. La fréquence de vidange est très variable en fonction du type d'installations et de l'intensité d'utilisation.
- Deux municipalités ont fait vidanger leurs installations en 2019 : Chertsey (123 t mh) et Saint-Félix-de-Valois (aucune donnée quantitative disponible).

Tableau 3.16 – Installations municipales produisant des boues et estimations des quantités de boues générées, MRC de Matawinie, 2019

MUNICIPALITÉ	DESCRIPTION	VIDANGES (EFFECTUÉES OU PRÉVUES)	ESTIMATION BOUES GÉNÉRÉES	TAUX DE SICCITÉ (%)	BOUES RECYCLÉES (%)
Stations d'épuration mécanisées					
Chertsey	2 systèmes desservant 150 u.o. : a) Filtrés intermittents à recirculation (1987) : 200 m ³ /jour b) Disques biologiques Rotofix (2012) : 31 m ³ /jour	Vidange effectuée annuellement	123 t mh	20 %	100 % par EBI
Saint-Côme	Station de traitement mécanisé avec lit de séchage Desservant 386 u.o. (incluant ICI et hébergement)	Pas de vidange en 2019	Boues séchées et enfouies 20 t/an	ND	100 % par EBI
Saint-Damien	Biodisques (2010) : 130 m ³ /jour Desservant 107 u.o.	Vidange en 2020 (20 000 \$)	57 000 gal/ 2 ans	ND	100 % par EBI
Étangs aérés					
Rawdon	4 étangs aérés (1985) Desservant 3 143 u.o. (2 255 logements résidentiels, 388 ICI et 500 chambres ou unités de campings)	Vidange en 2016 (bassins 1 à 4) Vidange en 2020 (bassin 4) – pompage par dragage	2016 : 175 t ms vidangées 2020 : 113 t ms vidangées Environ 20 t ms/an	20 %	(2020) 100 % valorisation agricole
Saint-Donat	Étangs non aérés avec filtre (STEP type 3) (1981) 2 423 m ³ /jour	Vidange jamais effectuée Aux 25-30 ans Mesure en cours	240 t/an	ND	ND
Sainte-Béatrix	Étangs aérés à paroi verticale Desservant 146 u.o.	Vidanges effectuées en 2014	14,5 t ms vidangées en 2014	ND	ND
Sainte-Émélie-de- l'Énergie	Étang aéré (2002-2003) Desservant 199 u.o.	Vidanges aux 10 ans 2018 (29 tmh)	ND	ND	100 % valorisation agricole
Saint-Félix-de- Valois	Étangs aérés (1999) - Lit de séchage à implanter Desservant 800 u.o.	Pompage des bassins #2 (107 t ms) et #3 (175 t ms) en 2016 Pompage du bassin #1 en 2019	ND	ND	Valorisées
Saint-Jean-de- Matha	Étang aéré (1984) 750 m ³ /jour Desservant 534 u.o.	Étang 2 vidé en 2012 Étang 1 vidé en 2018	400 m ³	6 %	ND
Saint-Michel-des- Saints	Étangs aérés (1991) Desservant 649 u.o.	Jamais vidangé, mais prévu en 2020 pour déshydrater 300 t	10 t/an	ND	ND
Saint-Zénon	Étangs aérés Lit de séchage (2013)	ND	ND	ND	ND
Saint-Alphonse- Rodriguez	Étangs aérés (2016)	Aucune vidange	ND	ND	ND
Total	12 installations	2 vidanges effectuées en 2019	123 t mh		

3.4.8 Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation

- Puisqu'elles détiennent la compétence en GMR, ce sont principalement les municipalités qui réalisent les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) à la GMR sur leur territoire respectif.
- Le principe d'ISÉ à la GMR du PGMR 2017-2021 est le suivant :
 - La MRC élabore des outils modèles d'ISÉ
 - Les municipalités adaptent ces outils selon leurs besoins et les diffusent auprès des clientèles visées
- Or, les services et les besoins différents des municipalités ont freiné l'élaboration d'outils par la MRC. De plus, le manque d'expertise et de logiciels de graphisme qui permettraient de modifier les outils créés et de les adapter à la réalité de chacune des municipalités ont aussi ralenti la cadence.
- L'entreprise Compo Recycle offre à ses municipalités clientes un volet communications en GMR. Deux municipalités faisant affaire avec l'entreprise ont opté pour ce service complémentaire dont le coût est intégré dans le contrat global de gestion des matières résiduelles.
- Une tendance s'observe au niveau de l'ISÉ soit l'élargissement des moyens de diffusion des outils par l'utilisation des médias sociaux, notamment.

Quant à la MRC, elle réalise principalement des activités d'ISÉ en lien avec ses programmes de récupération (RDD et résidus de textile) et la GMR du TNO.

Tableau 3.17 – Activités d’ISÉ à la GMR mises en œuvre par les municipalités locales de la MRC de Matawinie, 2019

MOYENS	PRÉCISIONS/THÉMATIQUES	COÛTS 2019
Chertsey		
<ul style="list-style-type: none"> - Site web municipal - Bulletin municipal « Le Communicateur » 	<ul style="list-style-type: none"> - Horaire des collectes et de l’écocentre - Collectes d’encombrants - Matières acceptées - Herbicyclage et feuillicyclage - Sensibilisation au recyclage 	ND
Entrelacs		
<ul style="list-style-type: none"> - Site web municipal - Bulletin municipal - Communications incluses dans le contrat avec Compo Recycle (dont le bulletin InfoTri - 3 parutions/ an) - Relationniste de Compo Recycle sur la route 	<ul style="list-style-type: none"> - Horaire de la récupération des RDD, de la journée « grand ménage », etc. - Bacs à 3 voies dans les bureaux municipaux pour l’exemplarité - Conseils et trucs de tri des matières résiduelles - 2 journées de l’environnement par an 	Inclus dans contrat GMR (Compo Recycle)
Notre-Dame-de-la-Merci		
<ul style="list-style-type: none"> - Site web municipal - Chronique aux 2 mois dans le bulletin municipal « Le Rassembleur» - Communications incluses dans le contrat avec Compo Recycle (dont le bulletin InfoTri - 3 parutions/ an) - Calendrier des collectes par Compo Recycle - Service téléphonique (plaintes et questions) de Compo Recycle - Deux journées environnement par an (juin et août) - Écran numérique et Facebook 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées et consignes des différentes collectes - Tri des matières organiques et recyclables (bulletin municipal) - Trucs et astuces pratiques sur la GMR - Rencontres des citoyens par Compo Recycle pour distribuer certains outils d’information, répondre aux requêtes et donner des informations générales (ex. kiosque lors des journées de l’environnement) - Calendrier de Compo Recycle donne l’horaire des différentes collectes et des différents services (ex. écocentre, RDD, etc.) - Promotion du programme <i>Ton surplus, mon bonheur!</i> - Bulletin InfoTri donne des conseils divers (ex. Noël écolo, herbicyclage, etc.), des consignes de tri, des précisions sur l’accès à l’écocentre, etc. - Compo Recycle fait un suivi à la municipalité sur les requêtes téléphoniques reçues 	Inclus dans contrat GMR (Compo Recycle)

MOYENS	PRÉCISIONS/THÉMATIQUES	COÛTS 2019
Rawdon		
<ul style="list-style-type: none"> - Site web municipal avec une section GMR - Calendrier des collectes - Bulletin « Le Rawdonnois » (journal municipal 3 fois/ an) - Journée Environnement - Guide du tri des matières résiduelles sur le site web - Projet Bourse Scol'ERE dans 5 classes de l'école Saint-Louis (consommation responsable, bon tri des matières résiduelles) 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à la réduction des déchets 	<p>Bourse Scol'ERE : 5 000 \$/an</p> <p>Journée environnement : 7 000 \$</p>
Saint-Alphonse-Rodriguez		
<ul style="list-style-type: none"> - Bulletin municipal « Le Rodriguais » (6 parutions/ an) - Site web municipal - Journée environnement - Subvention pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène féminine durables - Feuillet aide-mémoire sur le tri des matières résiduelles - Brigade verte 	<ul style="list-style-type: none"> - 	<p>ND</p>
Saint-Côme		
<ul style="list-style-type: none"> - Site web municipal - Bulletin municipal « En bref... » (6 parutions/ an) - Circulaire informative envoyée avec les comptes de taxes - Calendrier municipal (distribué à tous) - Journée de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel des notions de tri par les employés municipaux lors des collectes (en régie interne) 	<p>ND</p>
Saint-Damien		
<ul style="list-style-type: none"> - Bulletin municipal - Site web municipal Informations diffusées avec les comptes de taxes 	<ul style="list-style-type: none"> - Sujets divers selon les saisons - Ensemble de bonnes habitudes de gestion pour les propriétaires 	<p>Bulletin municipal : 8 200 \$</p>
Saint-Donat		
<ul style="list-style-type: none"> - Bulletin municipal (2-3 articles/ an) 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité du tri des matières recyclables, optimisation du compostage, écocentre, bilan de performance, etc. 	<p>ND</p>
Sainte-Béatrix		
<ul style="list-style-type: none"> - Bulletin municipal « Les tourelles » - Panneau électronique - Site web municipal - Facebook - Journée de l'arbre et de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de l'implantation de la 3e voie en 2020 : <ul style="list-style-type: none"> - Sondage par la poste - Annonce de la 3 voie - Guide du tri des matières résiduelles 	<p>ND</p>

MOYENS	PRÉCISIONS/THÉMATIQUES	COÛTS 2019
Sainte-Émérie-de-l'Énergie		
<ul style="list-style-type: none"> - Site web municipal - Calendrier des collectes transmis avec les comptes de taxes - Article dans le bulletin municipal « L'Écho » - Présence d'un composteur à l'hôtel de ville (exemplarité) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une pochette d'information est transmise aux nouveaux arrivants (dont services GMR) 	ND
Sainte-Marcelline-de-Kildare		
<ul style="list-style-type: none"> - Bulletin municipal - Site web municipal et page Facebook - Calendrier des collectes et de la liste des matières acceptées transmis avec les comptes de taxes municipales - Journée de l'environnement - Patrouille verte 	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission d'informations générales (ex. ouverture de l'écocentre et récupération des RDD au printemps, application <i>Ça va où?</i>, etc.) 	Journée de l'environnement : 1 350 \$
Saint-Félix-de-Valois		
<ul style="list-style-type: none"> - Site web municipal - Guide de GMR (informations sur les services municipaux pour les citoyens) - Journée de l'arbre (dont distribution de compost aux résidents) 	<ul style="list-style-type: none"> - Informations sur les services GMR offerts 	Distribution de compost : 6 418 \$
Saint-Jean-de-Matha		
<ul style="list-style-type: none"> - Bulletin municipal (4 parutions/ an) - Journée écocitoyenne - Site web municipal - Réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier des collectes - Informations sur les RDD (horaire, résidus acceptés, etc.) 	ND
Saint-Michel-des-Saints		
<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier des collectes avec un rappel des consignes pour l'écocentre 		515 \$
Saint-Zénon		
<ul style="list-style-type: none"> - Site web municipal - Dépliant (informations sur les matières visées par la collecte sélective) - Journée de l'Arbre et de l'Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Compostage domestique : guide 3RV-E, distribution de composteurs et animation d'ateliers sur le compostage domestique 	ND

Tableau 3.18 – Activités d’ISÉ à la GMR mises en œuvre par la MRC de Matawinie, 2019

MOYENS	PRÉCISIONS/THÉMATIQUES	COÛT 2019
Site Internet de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de récupération des RDD - Programme de récupération des résidus de textile - PGMR - GMR du TNO (secteurs desservis, services d’écocentres, etc.) 	ND
Informations sur la GMR du TNO transmises avec les comptes de taxes	<ul style="list-style-type: none"> - Calendrier des collectes, secteurs desservis, localisation des équipements de collectes (conteneurs), etc. 	530 \$
Animation d’un kiosque RDD	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du programme des RDD lors des journées environnement municipales (3 animations en 2019) 	ND
Banque d’outils GMR (OneDrive)	<ul style="list-style-type: none"> - Destiné aux municipalités locales, ce OneDrive regroupe des outils élaborés par la MRC, par les municipalités et par d’autres références (ex. RECYC-QUÉBEC) par exemple : guide de tri, dépliant sur le compostage domestique, trucs contre le gaspillage alimentaire, etc. 	0 \$
2 outils élaborés par la MRC accessibles sur le OneDrive	<ul style="list-style-type: none"> - Dépliant de promotion et d’information sur la 3e voie (collecte des matières organiques) - Dépliant d’information sur le compostage domestique 	0 \$

3.5 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

- Il y a peu d'informations disponibles sur la gestion des matières résiduelles des ICI du territoire.
- Les municipalités de la MRC desservent en majorité les ICI assimilables selon la règle « des deux bacs ». Dans le cas des ICI générant plus de 2 bacs (360 L) de matières résiduelles aux deux semaines, ces entreprises doivent alors conclure une entente avec un fournisseur privé.
- La municipalité de Saint-Donat a implanté des collectes spécifiques des déchets et des matières recyclables pour tous les ICI de son territoire, que ce soit par bacs ou conteneurs. La fréquence est variable selon les besoins de chaque ICI, mais elle ne peut dépasser une collecte par semaine pour le recyclage et deux collectes par semaine pour les déchets.
- Bien que les ICI exclus des collectes municipales doivent avoir une entente avec une entreprise privée pour la collecte de leurs matières résiduelles, la nature des services, les entreprises concernées par ces ententes et les quantités de matières collectées sont inconnues.

3.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)

- Il y a peu d'informations disponibles sur les services de gestion des matières résiduelles issues du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) générées sur le territoire puisque les entreprises de ce secteur ne sont généralement pas desservies par les écocentres municipaux.
- Par contre, ces écocentres recueillent de petites quantités de résidus CRD provenant des résidents, mais les suivis quantitatifs ne sont que partiels.
- Il y avait jusqu'en 2019 un seul centre de tri des matériaux de CRD en activité sur le territoire (voir Chapitre 4 pour les détails). Le centre a été démantelé en 2020.

CHAPITRE 4 – INSTALLATIONS, ENTREPRISES ET ORGANISMES DE GMR DESSERVANT LE TERRITOIRE

La gestion des matières résiduelles en Matawinie repose sur tout un réseau d'équipements, d'entreprises et d'organismes établis sur le territoire et à l'extérieur de celui-ci.

4.1 INSTALLATIONS, ENTREPRISES ET ORGANISMES DE GMR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

Les principales installations, entreprises et organisations de gestion des matières résiduelles situées sur le territoire de la MRC de Matawinie sont présentées en détail dans cette section, tandis que celles secondaires ne sont que listées de façon sommaire.

La Figure 3.1 à la fin de ce chapitre localise les principales installations de gestion des matières résiduelles du territoire et celles situées à proximité.

4.1.1 Centre de tri des matières recyclables

USINE DE TRI ET DE COMPOSTAGE DE LA RITDM	
Adresse	225, rue du Progrès, Chertsey
Propriétaire	Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie (RITDM) formée de 3 municipalités du territoire : Chertsey, Rawdon et Saint-Donat Usine opérée par l'entreprise locataire Compo Recycle en vertu d'une entente intervenue en 2004 pour une période de 20 ans (1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2024). Compo Recycle est maintenant la propriété de EBI Environnement
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités de la RITDM - Municipalités clientes de Compo Recycle (de la MRC de Matawinie et d'autres MRC) - ICI
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Tri des matières recyclables - Capacité de traitement : 10 000 t/ an – matières recyclables et organiques (selon le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement) - Les activités de tri des matières recyclables ont cessé à l'automne 2013 (les municipalités membres de la RITDM ont une entente qui les contraint à faire transiter les matières résiduelles par l'usine de Chertsey. Les matières résiduelles sont ensuite dirigées vers des sites d'élimination ou de traitement situés à l'extérieur du territoire)

4.1.2 Centres de tri des résidus de CRD

CENTRE DE TRI DE RÉSIDUS CRD DE CONTENEUR RECYCLE
Adresse 1001, rue de la Sablière, Saint-Félix-de-Valois
Propriétaire Gestion intégrée de matériaux secs (G.I.M.S.) Lanaudière inc. et Conteneur Recycle inc.
Clientèle Entreprises, clients de Généreux Construction et Conteneur Recycle et particuliers
Activités <ul style="list-style-type: none"> - Tri des matériaux secs (CRD) - Capacité de traitement : 45 000 t/an (selon le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement) - Quantités annuelles de matières reçues : entre 25 000 et 30 000 t/an - Taux global de valorisation : jusqu'à 75 % - Taux de rejets : environ 25 % (éliminés au LEDCD de G.I.M.S. Lanaudière inc.) - Le Centre a été démantelé en 2020

CENTRE DE TRI DE MATÉRIAUX SECS – BRI-7 ENVIRONNEMENT INC.
Adresse 1060, rue Fréchette, Saint-Félix-de-Valois
Propriétaire Bri-7 Environnement inc.
Clientèle Clients privés et entreprises du secteur CRD
Activités <ul style="list-style-type: none"> - Tri manuel et acheminement des résidus CRD vers des centres de récupération. Revente des matériaux encore utilisables - Capacité de traitement : environ 5 000 v³/an (2013) - Quantités annuelles de matières reçues : environ 3 000 v³ (2013) - Ventilation des matières : matières réparties en proportion inconnues entre les catégories : métaux, bardeaux, carton, vinyle, ciment et plastiques - Taux de valorisation ou de rejets : ND - Il semble que l'entreprise ait été rachetée en 2019 et que le centre ne soit plus en activité

4.1.3 Lieu d'enfouissement de déchets de construction et de démolition (LEDCD)

GESTION INTÉGRÉE DE MATÉRIAUX SECS – G.I.M.S. LANAUDIÈRE INC. (G.I.M.S.L.)
Adresse 1001, rue de la Sablière, Saint-Félix-de-Valois
Propriétaire Les Entreprises Généreux
Clientèle ICI, entreprises du secteur CRD, clients de Généreux Construction et particuliers
Activités <ul style="list-style-type: none"> - Élimination des résidus CRD - Récupération de briques, béton et pavage concassés pour valorisation comme agrégats recyclés - Capacité d'élimination : inconnue - Capacité résiduelle : environ 500 000 t, soit une durée de vie restante d'environ 25 ans (si 20 000 t enfouies/an) (2013) - Quantités annuelles de matières reçues : les activités d'enfouissement tendent à diminuer au profit de celles du centre de tri – en 2013, entre 42 000 et 45 000 t ont été enfouies et seulement 22 000 t en 2014 - Pas de captage des biogaz. 5 piézomètres constatent une bonne qualité des eaux souterraines. - Système de surveillance : un comité de vigilance est en place dont font partie, entre autres, des représentants de la MRC, de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois et des citoyens du voisinage

4.1.4 Centre de traitement des matières organiques

USINE DE TRI ET DE COMPOSTAGE DE LA RITDM	
Adresse	225, rue du Progrès, Chertsey
Propriétaire	Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Matawinie (RITDM) formée de 3 municipalités du territoire : Chertsey, Rawdon et Saint-Donat Usine opérée par l'entreprise locataire Compo Recycle en vertu d'une entente intervenue en 2004 pour une période de 20 ans (1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2024). Compo Recycle est maintenant la propriété de EBI Environnement.
Clientèle	<ul style="list-style-type: none"> - Municipalités de la RITDM - Municipalités clientes de Compo Recycle (de la MRC de Matawinie et d'autres MRC) - ICI
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Compostage des matières organiques de façon industrielle dans des tunnels. Compostage en 21 jours environ puis maturation d'environ un an en piles statiques - Capacité annuelle : 10 000 t – matières recyclables et organiques (selon le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement). La capacité réelle de traitement des matières organiques est de 4 000 t/an - Les activités de compostage ont cessé en 2021 (les municipalités membres de la RITDM ont une entente qui les contraint à faire transiter les matières résiduelles par le centre de Chertsey. Les matières résiduelles sont ensuite dirigées vers des sites d'élimination ou de traitement situés à l'extérieur du territoire) - Quantités annuelles de matières reçues : environ 2 500 t/an - Traitement des eaux et des rejets : eaux de lixiviation accumulées dans un réservoir et réutilisées dans le procédé. Les rejets organiques sont remis en amont du processus pour subir une seconde phase de compostage - Système de surveillance : de 1995 jusqu'en 2009, suivi environnemental bisannuel des eaux souterraines à l'aide de 10 piézomètres. Le suivi a ensuite été réalisé de façon annuelle de 2010 à 2014 - Qualité des extrants : compost produit non normalisé, mais l'évaluation de ses caractéristiques physicochimiques et microbiologiques correspond à la qualité A de la norme CAN/BNQ 0413-200 (2013) - Utilisation des extrants : compost distribué aux municipalités et vendu à des particuliers - L'usine a cessé ses activités en 2022

4.1.5 Sites de traitement des boues de fosses septiques

MONSIEUR VIDE-TOUT
<p>Adresse 1072, chemin de l'Église, Chertsey</p>
<p>Propriétaire Entreprises Jean Valois et Fils inc.</p>
<p>Clientèle Particuliers et commerces ex. restaurants, campings, épiceries, etc.</p>
<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement des boues provenant des vidanges de fosses septiques, de puisards, de systèmes Bionest et Ecoflo, de puits absorbants et de trappes à graisse réalisées par le propriétaire - Les boues recueillies sont traitées par gravité. Elles sont décantées et ensuite mélangées à de la matière végétale (source : site web) - Capacité annuelle : 45 m³/jour ou 11 250 m³/an (45m³/jour X 5 jours x 50 semaines = capacité annuelle) - <i>données issues du PGMR 2004</i> - Quantités annuelles traitées : <i>données confidentielles</i> - Traitement des eaux et des rejets : traitement des eaux par floculation avec du sulfate d'alun suivi d'une décantation. Filtration à l'aide de biofiltres avant le rejet sur deux terrains/cellules sablonneux en alternance - Système de surveillance : ND - Les boues sont recyclées pour devenir un compost très adéquat et fertilisant selon les normes BNQ (source : site web). Le compost produit est vendu à des entreprises de terrassement. (PGMR 2017-2021)

SITE DE TRAITEMENT DE GERMAIN TESSIER ENR.
<p>Adresse 225, chemin Tessier, Saint-Zénon</p>
<p>Propriétaire Germain Tessier enr.</p>
<p>Clientèle Clients des services de vidange de fosses septiques de Germain Tessier enr.</p>
<p>Activités (2013)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site de traitement des boues de fosses septiques par lagunage et compostage des boues avec sciure de bois - Capacité annuelle : 2 300 m³/an - Quantité annuelle traitée : 2 100 m³/an - Traitement des eaux et des rejets : infiltration lagunage - Système de surveillance : suivi par le ministère de l'Environnement, études piézométriques annuelles - Qualité et disposition des boues traitées : compost mature de bonne qualité

4.1.6 Écocentres

Les écocentres municipaux sont identifiés au Tableau 3.11 de la section 3.4.4.2. L'écocentre présenté dans cette section est de nature privée.

RECYCLAGE SGSF
<p>Adresse 341, rang Saint-François, Saint-Jean-de-Matha</p>
<p>Propriétaire Recyclage SGSF</p>
<p>Clientèle - Citoyens de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha dans le cadre d'une entente avec la Municipalité (5 v³ gratuites/an) - Particuliers (non-résidents de Saint-Jean-de-Matha) et entreprises</p>
<p>Activités - Récupération de divers matériaux et matières: résidus CRD, bois, métaux, encombrants, brique, béton, électroménagers, bardeaux, etc. - Quantité annuelle récupérée : ND</p>

4.1.7 Aires de stockage des RDD

Les aires de stockage municipales des résidus domestiques dangereux (ASRDD) sont identifiées au Tableau 3.12 de la section 3.4.5. Les autres dépôts connus, desservis par Laurentide Re/Sources entre autres pour la récupération des huiles et des peintures usées, sont listés au Tableau 4.5 de la section 4.1.13.

4.1.8 Centre de transfert des RDD

CENTRE DE TRANSFERT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX DE LA MRC DE MATAWINIE
<p>Adresse 2101, rue Adélaïde, Rawdon</p>
<p>Propriétaire MRC de Matawinie</p>
<p>Clientèle Les municipalités et les citoyens de la MRC. Le Centre de transfert sert également d'aire de stockage municipale pour les citoyens de Rawdon.</p>
<p>Activités - Entreposage temporaire des RDD récupérés dans les 15 municipalités et le TNO de la MRC de Matawinie - Sont acceptés, sans frais, les RDD d'origine domestique (résidentielle), soit les matières inflammables, toxiques, corrosives ou pouvant porter atteinte à l'environnement - Réemploi ou traitement : Voir Tableau 3.13, section 3.4.5 - Capacité annuelle : 86 000 kg - Quantité annuelle traitée : 63 934 kg (2020) - Système de surveillance : système d'alarme intrusion, feu et déversement</p>

4.1.9 Comptoirs communautaires

Les comptoirs vestimentaires qui participent au programme de récupération des résidus de textiles sont listés au Tableau 3.14 de la section 3.4.5. En plus des vêtements et souliers, certains de ces organismes communautaires récupèrent des électroménagers, meubles et autres articles ménagers (ex. vaisselle, jouets, articles d'enfants et de bébés, appareils électriques et électroniques, etc.) pour des fins de réemploi.

Tableau 4.1 – Organismes communautaires de réemploi sur le territoire de la MRC de Matawinie, 2019

MUNICIPALITÉ	ORGANISME	ARTICLES RÉCUPÉRÉS
Chertsey	Les Montagnards 623, rue de l'Église	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers
Entrelacs	Groupe populaire d'Entrelacs 2571, chemin des Iles	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers Meubles
Notre-Dame-de-la-Merci	La Petite Mission 1915, montée de la Réserve	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers
Rawdon	Provision compassion 3719, rue des Commissaires	A fermé ses portes en 2020
	Solidarité sociale 3625, rue Queen	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers Meubles
	Saint-Vincent de Paul 3759, rue Queen	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers Meubles (pas d'électroménagers)
Saint-Alphonse-Rodriguez	Comptoir de Saint-Alphonse 761, rue Luc	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers Jouets
Saint-Côme	Les Amis de Marie 1250, rue Alphonse-Marion	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers Meubles et électroménagers
Saint-Damien	La Ruche 7221, chemin Beaulieu	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers Meubles et électroménagers Jeux et livres
Saint-Donat	L'Arche du Nord 215, avenue du Lac	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers
Sainte-Béatrix	-	-
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Les Amis d'Émélie 350, rue Principale	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers
Sainte-Marcelline-de-Kildare	Comptoir de Sainte-Marcelline 451, rue Principale	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers Jeux et livres
Saint-Félix-de-Valois	Comptoir de Saint-Félix 4650, rue Principale	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers
Saint-Jean-de-Matha	Comptoir vestimentaire <i>devenu la Corde à linge en 2021</i> 180, rue Sainte-Louise	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers Jeux et livres
Saint-Zénon	Centre d'entraide et de dépannage 6245, rue Principale	Vêtements, souliers, bottes Vaisselle et articles ménagers Jeux et livres

4.1.10 Entreprises de location de conteneurs

Tableau 4.2 – Entreprises de location de conteneurs sur le territoire de la MRC de Matawinie, 2019

ENTREPRISES
Bri-7 Environnement inc. 1060, rue Fréchette, Saint-Félix-de-Valois <i>A été rachetée par Recyclage Frédérick Morin inc.</i>
Conteneur Recycle 225, avenue du Progrès, Chertsey
Jobert Inc. 161, rue Principale, Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Recyclage SGSF 341, rang Saint-François, Saint-Jean-de-Matha

4.1.11 Entreprises de vidange d'installations septiques

Tableau 4.3 – Entreprises de vidange de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Matawinie, 2019

ENTREPRISES
Écono Septiques 30, rue Beauchamp RR 1, Saint-Alphonse-Rodriguez
Fosses septiques Saint-Côme 251, chemin de Sainte-Émélie, Saint-Côme
Germain Tessier inc. 225, chemin Tessier, Saint-Zénon
Les transports André Ménard et Fils 126, rue Bruno, Saint-Damien
Marcel à Marde 93, rue de la Rivière, Saint-Alphonse-Rodriguez
Monsieur Vide Tout enr. (Les Entreprises Jean Valois et Fils inc.) 1072, chemin de l'Église Chertsey

4.1.12 Entreprises de collecte et de transport des matières résiduelles

Tableau 4.4 – Entreprises de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Matawinie, 2019

ENTREPRISES
Compo Recycle 4570, route 125, Rawdon
Services sanitaires Asselin inc. 91, rang Sainte-Marie, Saint-Félix-de-Valois

4.1.13 Autres entreprises et organismes de GMR sur le territoire

Tableau 4.5 – Autres entreprises et organismes de GMR sur le territoire de la MRC de Matawinie, 2019

ENTREPRISE	ACTIVITÉS	MATIÈRES VISÉES
Au Grenier de Patou 121, rue Chagnon, Saint-Michel-des-Saints	Réemploi	Vêtements / Articles de maison / Meubles
Centre de rénovation Réal Riopel inc. RONA 2650, boul. Entrelacs, Entrelacs	Récupération	Peintures
S. Champoux et Fils inc. 600, chemin Forest, Saint-Michel-des-Saints	Récupération	Béton et brique
Collège Champagneur 3713, rue Queen, Rawdon	Récupération	Piles / Cartouches d'encre / Carton
École Bérard 90, rue du Collège, Saint-Zénon	Récupération	Piles
École Bernèche 239, rue du Collège, Saint-Jean-de-Matha	Récupération	Piles
École l'Ami-Soleil 501, rue Adèle-Deschênes, Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Récupération	Piles
École Marie-Anne 4567, rue du Mont-Pontbriand, Rawdon	Récupération	Piles
École Notre-Dame-de-Lourdes 495, rue Principale, Saint-Donat	Récupération	Piles
École Panet 891, rue de l'Église, Sainte-Béatrix	Récupération	Piles
École primaire de Saint-Côme 1611, 55 ^e avenue, Saint-Côme	Récupération	Piles
École primaire de Sainte-Marcelline 411, rang Pied-de-la-Montagne, Sainte-Marcelline-de-Kildare	Récupération	Piles
École primaire Notre-Dame-de-la-Merci -- Saint-Émile (pavillon Notre-Dame-de-la-Merci) 1936, Route 125, Notre-Dame-de-la-Merci	Récupération	Piles
École primaire Notre-Dame-de-la-Merci – Saint-Émile (pavillon Saint-Émile) 2500, boulevard d'Entrelacs, Entrelacs	Récupération	Piles
École primaire Saint-Alphonse 2, rue Gabrielle-Roy, Saint-Alphonse-Rodriguez	Récupération	Piles
École primaire des Cascades (pavillon Sainte-Anne) 3790, chemin du Lac Morgan, Rawdon	Récupération	Piles
École primaire des Cascades (pavillon Saint-Louis) 3763, rue Albert, Rawdon	Récupération	Piles
École primaire Saint-Théodore 423, rue de l'Église, Chertsey	Récupération	Piles
École Sainte-Bernadette 492, rue Desrochers, Saint Donat	Récupération	Piles
École Saint-Jean-Baptiste 380, rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints	Récupération	Piles
École secondaire des Chutes 3144, 8 ^e Avenue, Rawdon	Récupération	Piles
École secondaire des Montagnes 290, rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints	Récupération	Piles
École secondaire Sacré-Cœur 495, rue du Collège, Saint-Donat	Récupération	Piles
Garage Jacques Racine inc.	Récupération	Huiles usées

ENTREPRISE	ACTIVITÉS	MATIÈRES VISÉES
187, rue Principale, Saint-Jean-de-Matha		
Garage Mécapro enr. 881, rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints	Récupération	Huiles usées
Garage Marcel Lamarche 1945, route 125, Notre-Dame-de-la-Merci	Récupération	Métaux
Garage Saint-Félix inc. 590, chemin Joliette, Saint-Félix-de-Valois	Récupération	Huiles usées
Gaz Propane Bellefleur inc. 861, rue Principale, Saint-Donat	Récupération Réemploi	Bouteilles de propane
Gaz Propane J. Mainville inc. 3584, rue Queen, Rawdon J0K 1S0	Récupération Réemploi	Bouteilles de propane
GM – S.R. Bourgeois et Frères ltée 3502, rue Queen, Rawdon	Récupération	Huiles usées
Le Bazar du coin 310, rue Principale, Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Réemploi	Vêtements / Articles ménagers
Les entreprises NOVA (Home Hardware) 3330, chemin Kildare, Rawdon	Récupération	Peintures
Les Trésors de Louise 299, rue Saint-Gabriel, Saint-Félix-de-Valois	Réemploi	Vêtements / Articles ménagers
M. Saint-Amour et Fils inc. 641, rue Principale, Saint-Donat	Récupération	Huiles usées
OCTO Garage Carl Gadoury 1101, route Louis-Cyr, Saint-Jean-de-Matha	Récupération	Huiles usées
Patrick Morin - Chertsey 8225, route 125, Chertsey J0K 3K0	Récupération	Peintures
Patrick Morin - Saint-Donat 989, rue Principale, Saint-Donat	Récupération	Peintures
Patrick Morin - Sainte-Marcelline 515, 10 ^e Rang Sud, Sainte-Marcelline-de-Kildare	Récupération	Peintures
Patrick Morin - Saint-Félix-de-Valois 700, chemin Joliette, Saint-Félix-de-Valois	Récupération	Peintures
Pépinière Saint-Aubin 493, route de Sainte-Béatrix, Saint-Alphonse-Rodriguez	Réemploi	Branches comme paillis
Recyclage de métaux Gabriel Tremblay 380, chemin du Lac Saint-Louis Est, Saint-Zénon	Récupération	Métaux
Recyclage de métaux Saint-Zénon 5515, chemin Brassard, Saint-Zénon	Récupération	Métaux
Rhino Métal inc. 11 040, rue Pausé, Entrelacs	Récupération	Métaux
RONA Centre de rénovation Réal Riopel Inc. 2650, boul. Entrelacs, Entrelacs	Récupération	Peintures / Accessoires d'outils électriques
RONA de la Haute-Matawinie - Saint-Michel-des-Saints 630, rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints	Récupération	Peintures / Piles / Accessoires d'outils électriques
RONA de la Haute-Matawinie - Saint-Zénon 5820, chemin Brassard, Saint-Zénon	Récupération	Peintures / Piles / Accessoires d'outils électriques
RONA Tinsco inc. 3757, chemin Saint-Alphonse, Rawdon	Récupération	Peinture / Accessoires d'outils électriques
Serge Boyer, Ferrailleur 1568, montée de la Réserve, Notre-Dame-de-la-Merci	Récupération	Métaux
Sintra inc. 1270, route 329, Saint-Donat	Récupération Réemploi	Béton, asphalte

4.2 INSTALLATIONS, ENTREPRISES ET ORGANISMES DE GMR DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

Plusieurs entreprises et organismes de l'extérieur du territoire contribuent à la gestion des matières résiduelles générées en Matawinie.

4.2.1 Lieux d'enfouissement technique (LET)

LET DÉPÔT RIVE-NORD
<p>Adresse 1001, rang Saint-Joseph, Berthierville</p>
<p>Propriétaire EBI</p>
<p>Clientèle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les municipalités de 8 MRC (Joliette, D'Autray, Maskinongé, Matawinie, Montcalm, L'Assomption, Bas-Richelieu, Marguerite-D'Youville) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – desservant environ 500 000 personnes - Environ 3 500 commerces (Réf. 13)
<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élimination des matières résiduelles des particuliers, municipalités, ICI et entreprises du secteur CRD - Capacité annuelle selon le CA : aucune limite - Le décret no 645-2006 permet une capacité d'enfouissement de 21,2 Mm³ et répondant aux besoins d'enfouissement pour une période de l'ordre de 29 ans - Quantité annuelle de matières éliminées : 925 620 m³ en 2021 - Matières reçues en 2019 : 905 996 t (Réf. 14) - Capacité utilisée : 12,9 Mm³ (en date du 15 décembre 2021) pour une durée de vie d'environ 10 ans - Captage biogaz : captage et valorisation des biogaz - Captage lixiviat : Par étangs aérés, traitement biologique, biofiltration, désinfection, etc. - Droit de regard : La MRC de Joliette n'a imposé aucun droit de regard, mais seulement un dédommagement financier à partir d'un certain total de matières résiduelles enfouies annuellement

LET COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS
<p>Adresse 3779, chemin des Quarante-Arpens, Terrebonne</p>
<p>Propriétaire Waste Connections of Canada</p>
<p>Clientèle Municipalités, particuliers, ICI dont entreprises du secteur CRD</p>
<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfouissement de matières résiduelles - Le décret 759-2021 a été publié par le gouvernement en 2021 autorisant l'entreprise à agrandir le LET aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Capacité maximale d'enfouissement : 11,2 Mm³ • Pour la première période d'exploitation de 5 ans, le tonnage annuel maximal de matières éliminées ne peut dépasser 1,255 Mt la première année pour diminuer progressivement jusqu'à 1,235 Mt la 5^e année - Capacité annuelle selon le CA : 1,3 Mt/an avant 2015 et ensuite une diminution de 10 000 à 5 000 t/an (5^e année = 1,27 Mt/an) (Réf. 15) - Durée de vie : CA de 5 ans débutant le 1^{er} août 2014 – dans des conditions similaires d'opérations, une prolongation de 10 ans est possible sur la propriété existante (Réf. 15) - Quantité annuelle de matières éliminées : variable selon la demande : 1 155 030 t en 2014 et 1 234 438 t en 2013 (Réf. 15) - Matières reçues en 2019 : 2 159 452 t (Réf. 14) - Captage biogaz: Les biogaz captés sont valorisés dans une usine de production de gaz naturel renouvelable et dans une centrale électrique de valorisation des biogaz (source : site web)

- Usine de production de biométhane d'une capacité de 10 000 pieds cubes/ minute. Issu d'un procédé d'épuration du biogaz à l'eau avec polissage à charbon actif, le biométhane de qualité pipeline produit est injecté dans la conduite de gaz naturel de Gazoduc TQM adjacente au site (source : site web)
- Captage lixiviat : Le lixiviat capté est acheminé vers des bassins de traitement pour un premier nettoyage. Il est ensuite traité dans un réacteur biologique à média en suspension (SMBR). L'eau résultante est acheminée à l'usine d'épuration municipale de Terrebonne-Mascouche
- Droit de regard : La CMM n'a imposé aucun droit de regard (Réf. 16)

4.2.2 Centre de tri des matières recyclables

RÉCUPÉRATION NORD-BEN INC. – EBI
Adresse 1481, rue Raoul-Charette, Joliette
Propriétaire EBI
Clientèle Municipalités et entreprises
Activités <ul style="list-style-type: none"> - Tri des matières recyclables - Capacité de traitement : 35 000 t/an - Quantité annuelle : 30 500 t/an (2021) - Taux de rejets : 23,8 %

RÉCUPÉRATION MAURICIE
Adresse 400, boulevard de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès
Propriétaire Énergycycle
Clientèle Municipalités et ICI, mais principalement les municipalités de la région sous l'égide d'Énergycycle
Activités <ul style="list-style-type: none"> - Tri des matières recyclables - Capacité de traitement : entre 40 000 et 45 000 t/an - projet de modernisation en vue qui pourrait augmenter la capacité de 10 000 t/an - Quantités annuelles : 37 000 t/an - Taux de rejets : 7,94 % (Réf. 17)

TRICENTRIS – CENTRE DE TRI DE TERREBONNE
Adresse 2801, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne
Propriétaire Tricentris (OBLN)
Clientèle MRC et municipalités
Activités <ul style="list-style-type: none"> - Tri des matières recyclables - Capacité de traitement : 90 000 t/an - Quantités annuelles : 87 000 t/an - Taux de rejets : 10 %

4.2.3 Centre de tri de résidus de CRD

RECYCLAGE FRÉDÉRIK MORIN
Adresse 1760, rue Saint-Cléophas, Saint-Gabriel-de-Brandon
Propriétaire Recyclage Frédérick Morin inc.
Clientèle Particuliers, municipalités, entreprises de construction, rénovation et démolition
Activités <ul style="list-style-type: none"> - Tri des matériaux secs pour leur récupération et leur valorisation - Recyclage des métaux et valorisation du bois en biomasse pour le chauffage de certaines entreprises - Capacité annuelle : 4 000 t - Quantité annuelle traitée : environ 2 000 t - Valorisation : environ 60 % - Rejets : environ 40 % (Réf. 18)

BELLEMARE ENVIRONNEMENT – CENTRE DE RECYCLAGE
Adresse 11450, boulevard Industriel, Trois-Rivières
Propriétaire Groupe Bellemare
Clientèle Particuliers, municipalités, entreprises de construction, rénovation et démolition
Activités <ul style="list-style-type: none"> - Tri des matériaux CRD pour leur valorisation - Capacité annuelle : ND - Quantité annuelle traitée : ND - Valorisation : 75 %

4.2.4 Centre de traitement des matières organiques

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – GROUPE EBI
Adresse 1001, chemin Saint-Joseph, Saint-Thomas
Propriétaire EBI
Clientèle Municipalités et ICI
Activités <ul style="list-style-type: none"> - Centre de compostage des résidus verts et agroalimentaires (feuilles et gazon, bacs bruns et matières putrescibles industrielles - ex. de Kraft Canada) (Réf. 19) - Capacité annuelle : 100 000 t/an - Quantité annuelle : le tamisage traité annuellement varie entre 30 000 t et 35 000 t (Réf. 19) - Le traitement débute par un désensachage pour le compost des bacs bruns et le compost de feuilles et gazon. Un mélange 50 % feuilles et 50 % gazon est effectué puis mis en andains et retourné 3 à 4 fois par an. Tamisage du mélange fait après 1 an. (Réf. 19) - Compost retourné aux municipalités ou vendu à des particuliers, des horticulteurs ou des agriculteurs (Réf. 19) - Qualité de compost : A et B - Le compost provenant des bacs bruns est utilisé pour revégétaliser les cellules d'enfouissement complètement remplies (Réf. 20)

ÉQUIPEMENTS DE MÉTHANISATION ET DE COMPOSTAGE – COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS

Adresse

3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne

Propriétaire

Complexe Enviro Connexions

Clientèle

Municipalités et ICI

Activités

- Traitement de la matière organique provenant des bacs bruns par méthanisation et compostage
- Méthanisation consistant à extraire le biogaz généré à partir des matières organiques accumulées dans les cellules d'enfouissement dédiées et à le diriger dans une usine de traitement du biogaz pour en produire un gaz naturel vert de qualité pipeline. Ensuite, la matière organique stabilisée est extraite des cellules et dirigée au site de compostage pour achever sa maturation et son tamisage. Le procédé de compostage se fait sur une plateforme, en andains (source : site web)
- Capacité annuelle : ND
- Quantité annuelle traitée : ND

4.2.5 Centre de traitement des boues

STATION DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DE EBI

Adresse

1001, chemin Saint-Joseph, Saint-Thomas

Propriétaire

EBI

Clientèle

Les clients de EBI Envirotech, appartenant au Groupe EBI, ainsi que les entreprises privées de vidange de fosses septiques de la région

Activités

- Traitement des boues de fosses septiques par déshydratation
- Capacité maximale journalière : 600 m³ /jour (365 jours = 219 000 m³ /an) (Réf. 19) Capacité annuelle : 65 000 t
- Quantités annuelles traitées : 50 000 m³/an (Réf. 19)
- Les boues provenant des camions vacuum passent dans un dégrilleur de 10 mm avant d'être déversées dans un bassin d'homogénéisation. Les boues sont ensuite pompées vers des presseurs rotatifs en ayant auparavant injecté un polymère qui fera flocculer les matières solides. Les boues pressées sont dirigées vers le centre de compostage pour être valorisées (Réf. 19)
- Traitement des eaux: le liquide retiré des boues (environ 98 %) subit un traitement final à la station des eaux du LET de Dépôt Rive-Nord.
- Qualité des boues traitées : Le compost produit est utilisé comme amendement pour revégétaliser les cellules d'enfouissement complètement remplies (Réf. 20)

4.2.6 Entreprise de valorisation

CENTRE DE VALORISATION M. CHARETTE (C.V.M.C.)

Adresse / Localisation

89, route 158, Saint-Thomas

Propriétaire

Groupe Charette

Clientèle

Municipalités (ex. Services des parcs de la Ville de Montréal), entreprises et industries (ex. Cimenterie de Joliette de Ciment Ash Grove (CRH))

Activités

- Conditionnement, recyclage et valorisation (ex. préparation de paillis et de combustible alternatif pour la cimenterie, entre autres, à partir de bardeaux d'asphalte)
- *Les types de matières acceptées n'ont pas été détaillés par l'entreprise*
- Capacités annuelle et résiduelle : ND
- Quantités annuelles traitées : ND

4.2.7 Entreprises de vidange d'installations septiques

Tableau 4.6 – Entreprises de vidange de fosses septiques à l'extérieur du territoire de la MRC de Matawinie, 2019

ENTREPRISES
EBI Envirotech 143, 21 ^e Rue, Crabtree
Enviro Sani-Nord 80, rue Brissette, Sainte-Agathe-des-Monts
Fosse Septique Val-David Val-Morin enr. 6055, rue Bazinet, Val-Morin
Les Entreprises Hugo Bérard 601, rang de la Grande-Chaloupe, Saint-Thomas
Pompage sanitaire Mont-Tremblant 1450, Route 117 Sud, Saint-Faustin-Lac-Carré
Sani Environnement inc. 2520, chemin Mc Gill, Sainte-Julienne
Enviro Sani-Nord 700, chemin du Tour du Lac, Lac-Supérieur
Vacuum Saint-Gabriel 1881, rang Saint-Louis, Saint-Gabriel-de-Brandon

4.2.8 Entreprises de location de conteneurs

Tableau 4.7 – Entreprises de location de conteneurs à l'extérieur du territoire de la MRC de Matawinie, 2019

ENTREPRISES
Conteneur MR 521, rang Double, Saint-Ambroise-de-Kildare
Conteneurs Vert Lanaudière 1-499, rue Isidore Dagenais, Saint-Roch-de-l'Achigan
EBI 670, rue Montcalm, Berthierville
LanauBac 589, rue Valmore-Forget, Saint-Liguori
Location de conteneurs MSGD 111, Terrasse Pelletier, Lavaltrie
RC Miller 175, route 117, C.P. 4736, Mont-Tremblant
Recyclage Frédérick Morin inc. 1760, rue Saint-Cléophas, Saint-Gabriel-de-Brandon

4.2.9 Entreprises de collecte et de transport des matières résiduelles

Tableau 4.8 – Entreprises de collecte (porte à porte) et transport à l'extérieur du territoire de la MRC de Matawinie, 2019

ENTREPRISES
EBI 1001, chemin Saint-Joseph, Saint-Thomas
RC Miller 175, route 117, C.P. 4736, Mont-Tremblant

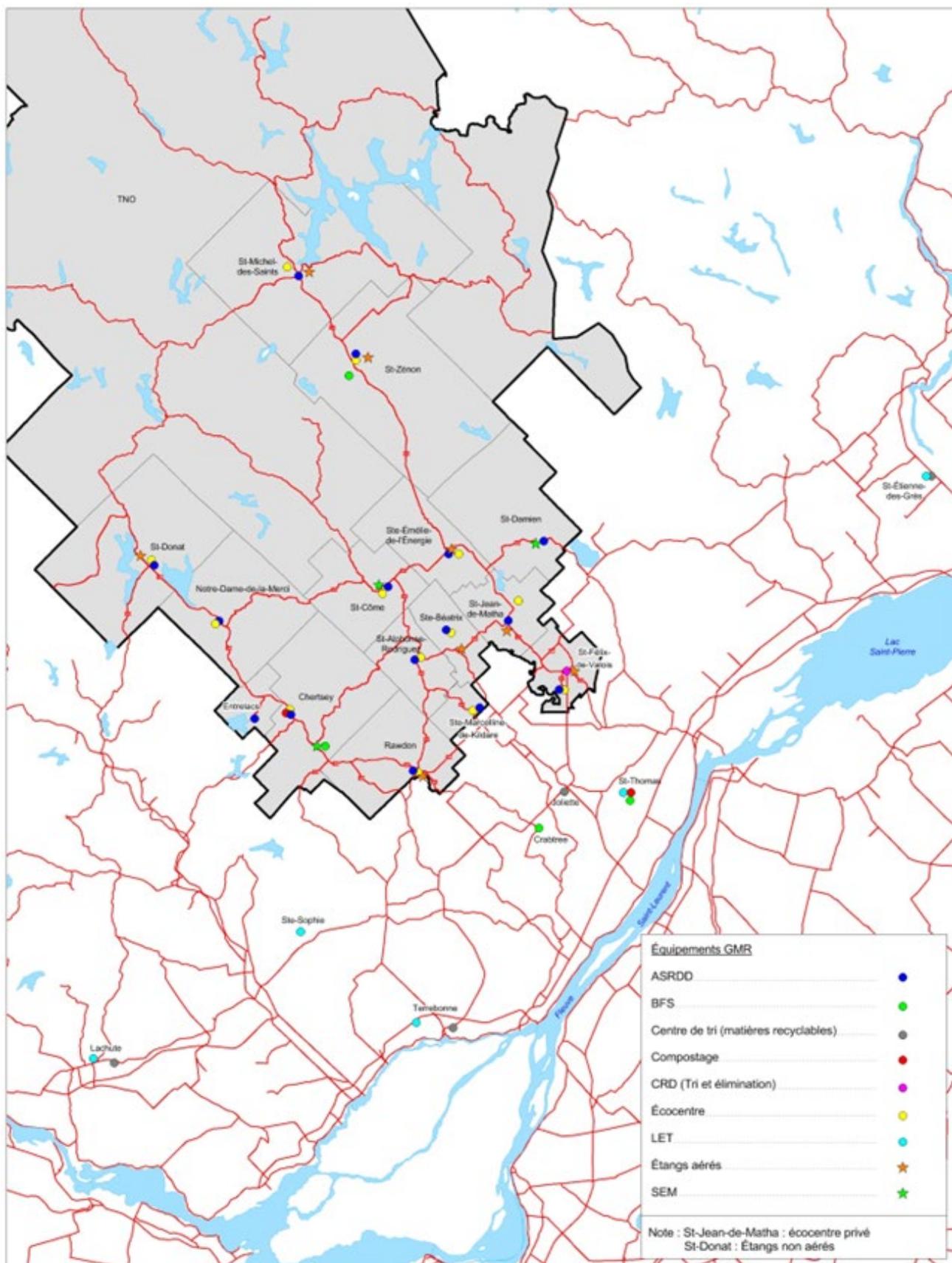
4.2.10 Autres entreprises et organismes de GMR à l'extérieur du territoire de la MRC de Matawinie

Tableau 4.9 – Autres entreprises et organismes de GMR de l'extérieur du territoire de la MRC de Matawinie, 2019

ENTREPRISE	ADRESSE	TYPE D'ACTIVITÉS	MATIÈRES VISÉES
2M Ressources inc.	450, rue Saint-Michel, Saint-Jean-sur-Richelieu	Tri Conditionnement	Matières recyclables, dont le verre
A.I.M. Recyclage	Siège social 9100, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal	Recyclage	Métaux
Appel à Recycle	Bureau régional du Québec 7200, boul. Grande-Allée, suite 203, Saint-Hubert	Organisme agréé pour le recyclage	Piles et batteries Téléphones cellulaires
ARPE-QUÉBEC	info@recyclermeselectroniques.c a	Organisme agréé pour le recyclage	Produits électroniques et informatiques
Bécik Jaune	(en face du 1077), rue Lépine, Joliette	Récupération Réparation	Vélos et pièces
Bureau en gros	845, boul. Firestone, Joliette	Récupération	Produits électroniques et informatiques, crayons, cartouches d'encre, piles
Les Carrières Joliette inc.	201, Petit Rang, Saint-Thomas	Récupération Réemploi	Béton, asphalte
CRI Environnement inc.	75, rue du Progrès, Côteau-du-Lac	Transport Récupération Réemploi Recyclage	RDD
East Penn Canada	2127, boul. Dagenais Ouest, Laval	Transport Réemploi Recyclage	Accumulateurs
Éco Entreprises Québec	1600, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 600, Montréal	Organisme de gestion agréé désigné	Matières recyclables de la collecte sélective
Éco-Peinture	240, rue des Forges, suite 304, Trois-Rivières	Organisme agréé Récupération Valorisation	Peintures
FCM Recyclage	91, chemin Boisjoly, Lavaltrie	Recyclage	Produits électroniques et informatiques
Go Recycle	www.gorecycle.com	Organisme agréé pour le recyclage	Appareils ménagers domestiques
Groupe POL Inc.	215, rue Damase Breton, Saint- Lambert-de-Lauzon	Transport	Pneus
Groupe Sécurité Speedex	8-211, boulevard Brien, suite 222, Repentigny	Récupération Réemploi Recyclage	Extincteurs
Lanaudière Économique (projet Synergie Lanaudière)	104, rue Saint-Jacques, Saint- Jacques	Synergies	Matières résiduelles des ICI

ENTREPRISE	ADRESSE	TYPE D'ACTIVITÉS	MATIÈRES VISÉES
Laurentide Re/Sources inc.	5230, boul. Royal, Shawinigan	Transport Récupération Recyclage	Peintures Huiles Piles Ampoules mercure RDD
Les Alternateurs René inc.	610, rue Saint-Pierre Sud, Joliette	Récupérateur Recycleur	Piles de systèmes d'alarme
Manne quotidienne	160, rue Hélène-Boullé, Joliette	Distribution de surplus alimentaires	Surplus alimentaires (matières organiques)
Moisson Lanaudière	1450, rue de Lanaudière, Joliette	Distribution de surplus alimentaires	Surplus alimentaires (matières organiques)
NORDIKeau Inc.	603, boul. Base-de-Roc, Joliette	Mesures et surveillance de travaux liés à la vidange des stations d'épuration municipales	Boues de station d'épuration
Philtex	7695, boul. Métropolitain Est, Anjou	Transport Récupérateur Réemploi	Vêtements usagés Vaisselle
PureSphera	4170, boul. La Prade, suite 100, Bécancour	Recyclage	Appareils frigorifiques
RapidGaz	241, rue Saint-Charles Sud, Granby	Transport Réemploi Recyclage	Propane
Récupération Thériault	110, rue Industrielle, Saint- Esprit	Récupération	Carton, bois
RecycFluo	www.recycfluo.ca	Organisme agréé Récupération Valorisation	Lampes au mercure
Recyc-Matelas	26V, boul. Hymus, Pointe-Claire	Recyclage	Matelas et sommiers
RECYC-QUÉBEC	300, rue Saint-Paul, bureau 411, Québec	Soutien à l'élaboration des PGMR Gestion du programme de récupération des pneus	Pneus
R.M. Recyclage	699, boul. Brassard, Saint-Paul	Recyclage	Métaux ferreux et non ferreux
SMR – Société des métaux recyclés	8101, rue Charles-Édouard- Renaud, Terrebonne	Recyclage	Métaux ferreux et non ferreux
SOGHU – Société de gestion des huiles usagées	204-248, boul. Fréchette, Chambly	Organisme agréé Récupération Valorisation	Huiles usées, contenants et filtres à huile
Cyclo Nord-Sud	8717, 8 ^e Avenue, Montréal	Réemploi	Vélos
Veolia	2630, boul. Industriel, Chambly	Transport Récupération Recyclage Valorisation	Huiles usées

Figure 4.1 – Principaux équipements de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la MRC de Matawinie, 2019



CHAPITRE 5 – INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE

Les municipalités locales de la MRC de Matawinie détiennent la compétence reliée à la gestion des matières résiduelles sur leur territoire respectif; ce sont donc elles qui possèdent les données quantitatives des matières et résidus récupérés et éliminés provenant du secteur résidentiel. Pour son rôle de planificateur régional en GMR, la MRC demande aux municipalités de compiler leurs données à l’aide du logiciel web Metrio. Bien que l’Outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC (version 2020) ait été utilisé pour le présent chapitre, les données municipales 2019 de Metrio ont été utilisées lorsque disponibles. Ces données proviennent des bilans de collectes mensuels, des coupons de pesée, des factures et des preuves de vidange d’installations septiques. Lorsque possible, les données 2013 sont présentées à des fins de comparaison et de suivi de l’évolution au cours des dernières années.

Le lecteur peut consulter les notes méthodologiques quant à l’utilisation de l’Outil d’inventaire à l’Annexe 4.

5.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

5.1.1 Matières recyclables

Tableau 5.1 – Répartition des matières recyclables du secteur résidentiel et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019

MATIÈRES RECYCLABLES	RÉCUPÉRÉES (t)	ÉLIMINÉES (t)	GÉNÉRÉES (t)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Papier et carton	3 605	1 305	4 910	73 %
Métal	224	273	497	45 %
Plastique	566	1 007	1 573	36 %
Verre	945	348	1 293	73 %
Total 2019	5 340	2 933	8 273	65 %
Total 2013	5 584	2 849	8 433	66 %

- La majorité des municipalités desservent les ICI assimilables. Ainsi, les données municipales de collectes des matières recyclables de la collecte sélective (Metrio) ont été ventilées à l’aide de l’Outil d’inventaire afin de soustraire les estimations des tonnages ICI.
- Le taux global de récupération de 65 % est près de l’objectif provincial de 70 % pour les matières recyclables. Les taux de recyclage par catégorie de matières supposent une amélioration à apporter au niveau de la récupération des plastiques et du métal résiduels. Ces résultats sont semblables à ceux de 2013.
- Quant au TNO, voici les données partielles de certains secteurs desservis :
 - Saint-Guillaume-Nord : quelque 10,53 t de matières recyclables ont été récupérées en 2019 (8,34 t en 2013);
 - Secteur situé au nord de Saint-Michel-des-Saints : 8,46 t de matières recyclables ont été récupérées par le biais des conteneurs installés au poste d’accueil des campings du Parc régional du Lac Taureau (6,51 t en 2013).

5.1.2 Matières organiques

Cette partie de l'inventaire exclut les boues qui seront abordées à la section suivante.

Tableau 5.2 – Répartition des matières organiques du secteur résidentiel et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019

MATIÈRES ORGANIQUES	RÉCUPÉRÉES (t)	ÉLIMINÉES (t)	GÉNÉRÉES (t)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Branches et sapin de Noël	0	0	0	- %
Résidus verts	2 578	731	3 308	78 %
Résidus alimentaires	556	4 181	4 737	12 %
Autres résidus organiques	451	3 096	3 547	13 %
Total 2019	3 585	8 008	11 592	31 %
Total 2013	2 969	ND	16 439	18 %

- Le tonnage récupéré dans les 8 municipalités ayant une collecte des matières organiques à l'aide de bacs roulants est tiré de Metrio et a été ventilé par l'Outil afin d'obtenir la répartition entre les divers types de matières organiques (2019).
- Certaines municipalités ont rapporté des données de résidus verts récupérés dans le cadre de collectes spécifiques (ex. feuilles). Ce total de 46 tonnes a été ajouté à la donnée ventilée de l'Outil.
- L'Outil considère certains aspects afin d'estimer les quantités de matières organiques récupérées et générées :
 - Étant donné l'absence d'inventaire précis des composteurs domestiques opérationnels sur le territoire, ce type de traitement à la source n'a donc pas été considéré dans le tonnage estimé;
 - L'herbicyclage est répandu puisque 11 municipalités ont mentionné avoir réalisé des activités de sensibilisation et d'information (bilan 2019 du suivi de la mise en œuvre du PGMR 2017-2021);
 - Les règlements interdisant le dépôt des rognures de gazon dans les collectes municipales sont rarissimes;
 - Le taux de rejets moyen des centres de traitement proposé par l'Outil a été utilisé (4 %);
 - Il n'y a pas eu d'abattage d'arbres en raison d'une problématique liée à certaines maladies ou certains parasites.
- Le taux de récupération global a augmenté de façon remarquable depuis 2013 pour atteindre 31 % en 2019. L'implantation de la 3^e voie dans certaines municipalités depuis 2013 explique cet état de fait. Or, les quantités générées ont diminué de 28 %, en corrélation avec les nouvelles études de caractérisation disponibles. Malgré l'augmentation du taux de récupération, il est encore loin de l'objectif provincial de recyclage de 60 %.
- Le meilleur taux de récupération spécifique pour les matières organiques est celui des résidus verts (78 %).

5.1.3 Boues municipales et boues de fosses septiques

Tableau 5.3 – Répartition des boues municipales et des boues de fosses septiques et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019

BOUES	RÉCUPÉRÉES (t mh)	ÉLIMINÉES (t mh)	GÉNÉRÉES (t mh)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Stations mécanisées (SM)	123	0	123	-
Étangs aérés (EA)	0	0	0	-
Fosses septiques (FS)	2 339	0	2 339	100 %
Total 2019	2 462	0	2 462	100 %
Total 2013	2 724	123	2 847	96 %

- Boues municipales : 2 municipalités ont vidangé leurs installations en 2019 dont une seule connaît le tonnage, soit 123 t mh pour Chertsey (Saint-Félix-de-Valois ne possède pas de données quantitatives). Aucun effluent provenant de l'extérieur du territoire ni aucune boue autre que municipale n'est acheminé dans ces installations.
- Boues de fosses septiques : Les municipalités détiennent un inventaire à jour des installations septiques sur leur territoire ainsi qu'un suivi des fosses vidangées chaque année (preuves de vidange fournies par les propriétaires). Cette dernière donnée est intégrée dans l'Outil d'inventaire (7 861 fosses vidangées en 2019 pour 31 737 fosses existantes sur le territoire). Le travail de vidange est effectué par des entrepreneurs privés qui utilisent leur propre site de traitement, le cas échéant, ou celui d'une entreprise située à l'extérieur du territoire (GBI). Considérant ces informations, le pourcentage de valorisation des boues de fosses septiques a été estimé à 100 % et inscrit comme tel dans l'Outil d'inventaire.
- L'utilisation des données matawiniennes disponibles a été privilégiée puisque la réalité territoriale de la Matawinie semble différer des modèles sur lesquels se base l'Outil. Le grand nombre de résidences isolées (non raccordées à un système d'égout) ainsi que la proximité d'installations de traitement et de valorisation des boues permettent d'arriver à ce constat. La réalité du reste de la province est probablement modulée par la présence de plusieurs équipements municipaux d'épuration et de traitement et l'acceptation des boues de fosses septiques aux installations municipales de plus grande envergure.
- L'objectif de récupération de 60 % des matières organiques du plan d'action quinquennal vise aussi les boues municipales et de fosses septiques. Pour les boues de fosses septiques, on suppose ce pourcentage déjà atteint. Quant aux boues municipales, les municipalités ayant déclaré avoir vidé leurs installations ces dernières années ont mentionné avoir valorisé ces boues par épandage agricole. L'objectif de récupération semble aussi atteint pour ces biosolides.

5.1.4 Véhicules hors d'usage (VHU)

Tableau 5.4 – Répartition des véhicules hors d'usage (VHU) et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)	RÉCUPÉRÉS (t)	ÉLIMINÉS (t)	GÉNÉRÉS (t)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Total 2019	2 443	0	2 443	100 %
Total 2013	2 383	0	2 383	100 %

- Aucune donnée n'étant disponible sur les véhicules hors d'usage, les estimations de l'Outil ont été utilisées, tout comme en 2013.

5.1.5 Textile

Tableau 5.5 – Répartition du textile et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019

TEXTILE	RÉCUPÉRÉ (t)	ÉLIMINÉ (t)	GÉNÉRÉ (t)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Total 2019	337	460	797	42 %
Total 2013	171	374	545	31 %

- Les municipalités locales n'ont aucune donnée concernant la récupération des textiles. La MRC, quant à elle, possède seulement la quantité de résidus de textile dont se départissent les comptoirs vestimentaires du territoire et qui est récupérée et réemployée par le biais de son programme de récupération (174 t en 2019). Ainsi, ce sont les données provenant de l'Outil qui ont été considérées dans l'inventaire.
- Toujours basées sur l'Outil d'inventaire, ces données laissent présumer une augmentation de la récupération des textiles depuis 2013, ce qui hausse le taux de récupération de 31 à 42 %, malgré une hausse estimée des quantités générées de 46 %.

5.1.6 Autres matières résiduelles

5.1.6.1 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Tableau 5.6 – Répartition des RDD et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019

RDD	RÉCUPÉRÉS (t)	ÉLIMINÉS (t)	GÉNÉRÉS (t)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Total 2019	158	48	206	77 %
Total 2013	137	27	164	84 %

- Une grande part des RDD générés sur le territoire matawinien est récupérée grâce au programme de la MRC. En 2019, 158 tonnes de RDD de toutes sortes ont été récupérées (137 t en 2013).
- Certains de ces RDD sont visés par un programme de responsabilité élargie des producteurs (RÉP) tels que la peinture et les huiles usées. De plus, des commerces du territoire participent également aux programmes de RÉP, mais les données ne sont pas disponibles (ex. les quincailleries qui récupèrent aussi la peinture).

- L'utilisation de l'Outil pour l'estimation des RDD éliminés crée une aberration au niveau de la validation des données de l'Outil. Si l'on considère que l'Outil estime plutôt la quantité de RDD générée (sur la base de la quantité d'ordures) et qu'on y soustrait le total des RDD réellement récupérés par la MRC, la validation devient cohérente. La même méthode d'estimation avait été utilisée en 2013.

5.1.6.2 Encombrants

Tableau 5.7 – Répartition des encombrants et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019

ENCOMBRANTS	RÉCUPÉRÉS (t)	ÉLIMINÉES (t)	GÉNÉRÉS (t)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Métalliques	1 148	126	1 274	90 %
Non métalliques	0	142	142	0 %
Total 2019	1 148	268	1 416	81 %
Total 2013	1 120	206	1 326	85 %

- Bien qu'il y ait 2 indicateurs sur les encombrants collectés de porte en porte intégrés dans Metrio (enfouis et valorisés), il y a peu de données disponibles. Les encombrants sont le plus souvent ramassés à même la collecte des déchets, donc enfouis, sans être spécifiquement compilés (et créant une surestimation des tonnages d'ordures ménagères enfouis). Les rares données compilées dans Metrio indiquent que 16 tonnes d'encombrants ont été valorisées et 982 tonnes enfouies (collectés de porte en porte).
- Quant aux encombrants recueillis par le biais des écocentres, les données ne sont pas plus précises. Les encombrants métalliques ont toutes les chances de se retrouver dans la catégorie « métal » et les encombrants non métalliques, probablement dans la catégorie « pêle-mêle » qui inclut aussi les résidus CRD enfouis. En effet, Metrio ne permet pour l'instant de calculer que deux indicateurs pour les écocentres : le tonnage des résidus valorisés et le tonnage de ceux enfouis :
 - Écocentre - valorisé : comprend un pourcentage de résidus CRD (comme le bois, les bardeaux d'asphalte et le béton), le métal (où se retrouvent les encombrants métalliques), le carton ainsi que des résidus verts;
 - Écocentres - enfouis : comprend principalement les résidus pêle-mêle composés de toiles de piscines, de résidus CRD non valorisés (toilettes, lavabos, meubles, tapis, gypse, bois traité, etc.), d'embarcations nautiques désuètes et autres encombrants non métalliques.
- Ainsi, les tonnages rapportés aux écocentres comme étant enfouis et valorisés contiennent une grande part de résidus CRD qui seront traités à la section 5.3. Metrio rapporte, en 2019, 1 592 tonnes de résidus enfouis issus des écocentres et 4 079 tonnes de résidus valorisés.
- Considérant le manque de données fiables, les données d'encombrants éliminés ont été obtenus à l'aide de l'Outil par la ventilation des ordures éliminées (donnée issue de Metrio). Les tonnages récupérés sont ceux proposés par l'Outil d'inventaire.
- En TNO, les encombrants sont amassés dans le cadre de 2 collectes de porte en porte (juin et octobre) dans le secteur de Saint-Guillaume-Nord. Il n'y a pas de données précises sur les tonnages, les matières étant ramassées avec les déchets puis enfouies. Les quantités d'encombrants apportées par les résidents et villégiateurs du TNO aux écocentres municipaux situés à proximité ne sont pas disponibles non plus. Une journée gratuite par an pour les résidents et villégiateurs du TNO à l'écocentre de Saint-Michel-des-Saints a permis d'obtenir les informations suivantes :
 - 215 pieds cubes récupérés en 2018 ;
 - 3 600 pieds cubes en 2019 ;
 - 47 pieds cubes en 2020 ;
 - 97 pieds cubes en 2021.

5.1.6.3 Rejets

Tableau 5.8 – Rejets résidentiels des centres de tri et de valorisation (matières recyclables et matières organiques), MRC de Matawinie, 2019

REJETS	ÉLIMINÉS 2019 (t)	ÉLIMINÉS 2013 (t)
Collecte sélective résidentielle	798 (13 %)	577 (9 %)
Collecte matières organiques résidentielles	147 (4 %)	157 (5,3 %)
Total	944	734

- Les taux de rejets des centres de tri et de valorisation proposés par l’Outil ont été utilisés.
- Le pourcentage de rejets de la collecte sélective ayant augmenté entre 2013 et 2019, la quantité totale de rejets a aussi augmenté tandis que les rejets de la collecte des matières organiques ont diminué.

5.1.6.4 Contenants consignés

Tableau 5.9 – Répartition des contenants consignés vendus et récupérés selon le type de matières et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019

CONTENANTS CONSIGNÉS	VENDUS (t)	RÉCUPÉRÉS (t)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Aluminium	155	109	70 %
Plastique	42	27	64 %
Verre	212	129	61 %
Total 2019	408	265	65 %
Total 2013	332	248	75 %

- Ces estimations sont tirées des grilles de calcul de RECYC-QUÉBEC. Elles n’ont pas été incluses dans l’Outil d’inventaire, mais sont fournies à titre informatif.

5.1.6.5 Pneus

Tableau 5.10 – Répartition des pneus récupérés, MRC de Matawinie, 2019

PNEUS	AUTOS ET CAMIONNETTES (UNITÉS)	PETITS PNEUS (UNITÉS)	PNEUS DE POIDS LOURDS (UNITÉS)	PNEUS DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS (UNITÉS)	TOTAL RÉCUPÉRÉ (UNITÉS)	TONNAGE RÉCUPÉRÉ (t)
2019	62 480	232	334	ND	63 046	643
2013	42 740	187	1 564	ND	44 491	464

- Les données sont celles compilées par RECY-QUÉBEC. Elles n’ont pas été intégrées dans l’Outil d’inventaire.

5.1.7 Élimination

Tableau 5.11 – Répartition des matières résiduelles du secteur résidentiel et taux d'élimination (sans boues), MRC de Matawinie, 2019

MATIÈRES RÉSIDUELLES	RÉCUPÉRÉES (t)	ÉLIMINÉES (t)	GÉNÉRÉES (t)	TAUX D'ÉLIMINATION
2019	13 011	12 757	25 768	50 %
2013	12 455	17 799	30 254	59 %

- Pour le secteur résidentiel, l'Outil d'inventaire, intégrant certaines données municipales réelles, a calculé 12 757 tonnes de résidus éliminés (sans les boues) en 2019 (17 799 tonnes en 2013).
- À titre comparatif, un total de 15 810 tonnes de matières éliminées issues des collectes de porte en porte a été compilé par les municipalités dans le logiciel web Metrio. Quant aux données d'élimination du MELCCFP en 2019, 17 097 tonnes d'ordures ménagères auraient été éliminées en provenance de la MRC de Matawinie (15 264 tonnes en 2013).

Bien que le bilan se soit amélioré depuis 2013, le secteur résidentiel enfouit encore autant de matières résiduelles qu'il en récupère.

Tableau 5.12 – Bilan quantitatif du secteur résidentiel, MRC de Matawinie, 2019

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL			
	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	3 605 t	1 305 t	4 910 t
Métal	224 t	273 t	497 t
Plastique	566 t	1 007 t	1 573 t
Verre	945 t	348 t	1 293 t
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	2 578 t	731 t	3 308 t
Résidus alimentaires	556 t	4 181 t	4 737 t
Autres résidus organiques	451 t	3 096 t	3 547 t
Véhicules hors d'usage	2 443 t	0 t	2 443 t
Textiles	337 t	460 t	797 t
Rejets des centres de tri	0 t	798 t	798 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	147 t	147 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	158 t	48 t	206 t
Encombrants métalliques	1 148 t	126 t	1 274 t
Encombrants non-métalliques	0 t	142 t	142 t
Résidus ultimes	0 t	96 t	96 t
TOTAL (sans boues)	13 011 t	12 757 t	25 768 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	12 875 t	12 897 t	25 771 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	123 t mh	0 t mh	123 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	2 339 t mh	0 t mh	2 339 t mh
TOTAL boues	2 462 t mh	0 t mh	2 462 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	1 791 t mh	2 512 t mh	4 303 t mh

5.2 SECTEUR ICI

- Exception faite de la municipalité de Saint-Donat qui réalise des collectes spécifiques pour les ICI, aucune donnée n'existe pour le secteur particulier des ICI. Les données de l'Outil d'inventaire ont donc été utilisées dans cette section.

5.2.1 Matières recyclables

Tableau 5.13 – Répartition des matières recyclables du secteur ICI et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019

MATIÈRES RECYCLABLES	RÉCUPÉRÉES (t)	ÉLIMINÉES (t)	GÉNÉRÉES (t)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Papier et carton	4 442	3 483	7 926	56 %
Métal	406	479	885	46 %
Plastique	399	1 801	2 200	18 %
Verre	204	470	675	30 %
Total 2019	5 452	6 234	11 685	47 %
Total 2013	5 606	6 410	12 016	47 %

- Basées sur les dernières études de caractérisation provinciales (Outil d’inventaire), ces données sont similaires à celles obtenues en 2013. Le taux de récupération des matières recyclables par les ICI n’atteint pas l’objectif de 70 % fixé par le plan d’action quinquennal du MELCCFP. Des lacunes sont observées particulièrement au niveau des plastiques et du verre.

5.2.2 Matières organiques

Tableau 5.14 – Répartition des matières organiques du secteur ICI et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019

MATIÈRES ORGANIQUES	RÉCUPÉRÉES (t)	ÉLIMINÉES (t)	GÉNÉRÉES (t)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Industries de transformation agroalimentaire	8 208	25	8 232	99 %
Commerces, institutions et autres industries	0	4 114	4 114	0 %
Résidus verts	0	437	437	0 %
Résidus alimentaires	0	3 044	3 044	0 %
Autres résidus organiques	0	633	633	0 %
Total 2019	8 208	4 139	12 347	67 %
Total 2013	2 316	4 259	6 575	35 %

- Bien qu’une plus grande quantité de matières organiques ait été générée en 2019, le taux de récupération a aussi augmenté depuis 2013, passant de 35 à 67 % pour le secteur ICI. L’objectif provincial de 60 % semble ainsi atteint, propulsé par la récupération des industries de transformation agroalimentaire.
- À titre complémentaire, quelques résultats de l’Étude de caractérisation de la filière bioalimentaire de Lanaudière – octobre 2022 du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) sont résumés dans cette section (Réf. 21). Le CTTÉI a été mandaté par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour la réalisation de cette étude dont une annexe, portant sur les résultats spécifiques à la MRC de Matawinie, a été transmise par le CDBL.
- Ainsi, une collecte de données réalisée chez les entreprises du secteur bioalimentaire de Lanaudière a permis de documenter leur gestion des matières résiduelles, de l’énergie et leurs besoins en actifs et main-d’œuvre ainsi que de quantifier les principales matières consommées et générées. Des 316 entreprises contactées en Matawinie, 24 ont répondu au sondage, pour une représentativité de 8 % (54 % des entreprises sondées sont des producteurs agricoles, 17 % oeuvrent dans le domaine de la fabrication/transformation, 21 % sont des hébergements/restaurants/institutions et le reste (8 %) correspond à des commerces de détail et de gros).
- Les informations collectées auprès de ces entreprises matawiniennes ont permis de recenser certains extrants et de conclure que sur les 4 267 tonnes/an générées rapportées, 93 % sont des matières organiques (3 978 t) dont 3 707 t sont des résidus non comestibles. De ce tonnage de matières organiques (3 978 t):
 - 2 457 t (61 %) ont été recyclées à l’externe;
 - 1 042 t (26 %) ont été recyclées à l’interne;
 - 396 t (10 %) ont été enfouies;
 - 47 t (1 %) ont été compostées.
- 271 tonnes/an (6 %) de ces matières organiques seraient constituées de surplus alimentaires. La majorité est générée par les producteurs agricoles (46 %) et le secteur de la fabrication/transformation (46 %) et ces surplus sont principalement recyclés à l’externe (>99 %). Les types de surplus alimentaires les plus abondants sont les légumes (148 t) et les résidus comestibles mixtes (90 t) invendus, surplus de mets préparés, etc.

5.2.3 Autres matières résiduelles

5.2.3.1 Résidus spécifiques de transformation industrielle

- Aucune activité marine, de fonderie, de cimenterie ou d’aciérie n’a cours sur le territoire; aucune donnée n’a été compilée dans cette section.

5.2.3.2 Rejets

Tableau 5.15 – Rejets ICI des centres de tri et de valorisation (matières recyclables et matières organiques), MRC de Matawinie, 2019

REJETS	ÉLIMINÉS 2019 (t)	ÉLIMINÉS 2013 (t)
Matières recyclables ICI	815 (13 %)	554
Matières organiques ICI	0 (4 %)	0
Recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	1 681	1 640
Total	2 496	2 194

- Les taux de rejets proposés pour les centres de tri des matières recyclables et de valorisation des matières organiques par l’Outil ont été utilisés.
- Les quantités de rejets ont augmenté depuis 2013 surtout à cause de la hausse du taux de rejets des matières recyclables.

5.2.4 Élimination

Tableau 5.16 – Répartition des matières résiduelles du secteur ICI et taux d'élimination, MRC de Matawinie, 2019

ICI	RÉCUPÉRÉ (t)	ÉLIMINÉ (t)	GÉNÉRÉ (t)	TAUX D'ÉLIMINATION
2019	13 659	13 265	26 924	49 %
2013	7 922	13 270	21 193	63 %

- Pour le secteur ICI, l'Outil d'inventaire a calculé 13 265 tonnes de résidus éliminés en 2019 (13 270 tonnes en 2013).
- Quant aux données d'élimination du MELCCFP en 2019, 7 964 tonnes de déchets ICI auraient été éliminées en provenance de la MRC de Matawinie (7 253 tonnes en 2013). Cette sous-estimation provient probablement du fait que la grande majorité des ICI assimilables sont desservies par les collectes municipales résidentielles en Matawinie.

Tableau 5.17 – Bilan quantitatif du secteur ICI, MRC de Matawinie, 2019

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	4 442 t	3 483 t	7 926 t
Métal	406 t	479 t	885 t
Plastique	399 t	1 801 t	2 200 t
Verre	204 t	470 t	675 t
Industries de transformation agroalimentaire	8 208 t	25 t	8 232 t
Résidus verts (t)	0 t	437 t	437 t
Résidus alimentaires	0 t	3 044 t	3 044 t
Autres résidus organiques	0 t	633 t	633 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	815 t	815 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 681 t	1 681 t
Résidus ultimes	0 t	396 t	396 t
TOTAL	13 659 t	13 265 t	26 924 t
TOTAL estimé par l'outil	13 659 t	13 265 t	26 924 t

Bien que le bilan se soit amélioré depuis 2013, le secteur ICI enfouit encore presque autant de matières résiduelles qu'il en récupère.

5.3 SECTEUR CRD

- Comme pour le secteur des ICI, peu de données sont disponibles quant à la GMR du secteur CRD. Quelques tonnages de résidus CRD issus des écocentres se retrouvent dans Metrio, mais ces données sont regroupées avec les encombrants et présentées en 2 indicateurs globaux (valorisés et enfouis).
- Bien que ces données partielles permettent de calculer un taux de valorisation de 71 % dans les écocentres municipaux, il semble que le taux réel soit inférieur. En effet, certaines municipalités croyaient à tort que certains types de matières étaient valorisés à 100 %. Après vérification auprès des fournisseurs de services, elles ont revu leur taux à la baisse, surtout à la suite de l'arrêt des activités du centre de tri des résidus CRD sur le territoire.
- Les données de l'Outil d'inventaire ont donc été utilisées pour le secteur CRD.

Tableau 5.18 – Répartition des résidus du secteur CRD et taux de récupération, MRC de Matawinie, 2019

CRD	RÉCUPÉRÉS (t)	ÉLIMINÉS (t)	GÉNÉRÉS (t)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Agrégats	53 843	3 324	57 167	94 %
Gypse	122	3 237	3 359	4 %
Bardeaux d'asphalte	330	2 712	3 042	11 %
Autres	0	2 799	2 799	0 %
Bois de construction	12 763	7 073	19 836	64 %
Résidus bois de transformation industrielle	0	0	0	0 %
Total 2019	67 058	19 144	86 203	78 %
Total 2013	27 063	7 726	34 789	78 %

5.3.1 Élimination

Tableau 5.19 – Répartition des matières résiduelles du secteur CRD et taux d'élimination, MRC de Matawinie, 2019

CRD	RÉCUPÉRÉ (t)	ÉLIMINÉ (t)	GÉNÉRÉ (t)	TAUX D'ÉLIMINATION
2019	67 058	19 144	86 203	22 %
2013	27 063	7 726	34 789	22 %

- Pour le secteur CRD, l'Outil d'inventaire a calculé 19 144 tonnes de résidus éliminés en 2019 (7 726 tonnes en 2013).
- Quant aux données d'élimination du MELCCFP en 2019, un total de 11 050 tonnes de résidus du secteur CRD auraient été éliminées en provenance de la MRC de Matawinie (16 973 tonnes en 2013).
- Le centre de tri de résidus de construction et de démolition sur le territoire (Conteneur Recycle) assurait en 2019 un bon taux de récupération, surtout que l'une des entreprises propriétaires prenait en charge les résidus CRD en provenance de 6 écocentres municipaux. Le taux de récupération et de valorisation de ce centre était estimé à 75 %.
- Le Centre de valorisation Charette à Saint-Thomas, situé à une trentaine de kilomètres de la MRC de Matawinie, est spécialisé dans la préparation de combustible alternatif pour la cimenterie CRH Canada, à Joliette. Entre autres, les bardeaux d'asphalte sont utilisés dans les mélanges produits par Charette. Des relations d'affaires existent présentement en Matawinie entre Charette et des entreprises responsables de la prise en charge des bardeaux issus des écocentres (ex. Compo Recycle).

Bien que le secteur CRD fasse figure de meneur avec un taux de récupération de 78 %, la hausse importante des matières générées a tout de même créé une augmentation significative des matières éliminées.

5.4 RÉSULTATS GLOBAUX TERRITORIAUX

Tableau 5.20 – Résultats quantitatifs globaux GMR, MRC de Matawinie, 2019

MATIÈRES RÉSIDUELLES GLOBALES	RÉCUPÉRÉES (t)	ÉLIMINÉES (t)	GÉNÉRÉES (t)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Matières recyclables (résidentielles et ICI)	10 791	9 166	19 959	54 %
Matières organiques (résidentielles et ICI)	11 792	12 147	23 939	49 %
Résidus CRD (secteur CRD)	67 058	19 144	86 203	78 %
Résidus domestiques dangereux (résidentiels)	158	48	206	77 %
Autres résidus (tous les secteurs)	3 928	4 168	8 096	49 %
Résidus ultimes (tous les secteurs)	0	492	492	0 %
TOTAL (sans les boues)	93 728	45 166	138 895	68 %
Boues municipales	2 462 t mh	0 t mh	2 462 t mh	100 %

- Les données du Tableau 5.20 reprennent les résultats globaux de l’Outil d’inventaire (tous les secteurs confondus). Les données ont été regroupées pour les matières recyclables (papier/carton, métal, plastique et verre).
- Tous secteurs confondus, le total (sans boues) de matières résiduelles récupérées est de 93 728 tonnes sur les 138 895 tonnes générées. Il est donc possible de faire le constat que 68 % des matières résiduelles générées en Matawinie sont récupérées. Ce taux de récupération global était de 55 % en 2013.

5.4.1 Élimination

Tableau 5.21 – Répartition des matières résiduelles globales – sans les boues (tous secteurs confondus) et taux d’élimination, MRC de Matawinie, 2019

MATIÈRES RÉSIDUELLES GLOBALES	RÉCUPÉRÉES (t)	ÉLIMINÉES (t)	GÉNÉRÉES (t)	TAUX D’ÉLIMINATION
2019	93 728	45 166	138 895	33 %
2013	47 440	38 795	86 235	45 %

- Le taux d’élimination global en Matawinie s’est amélioré depuis 2013, passant de 45 % à 33 %. Or, la hausse importante des matières générées (61 %) a tout de même engendré une hausse des quantités de matières éliminées de plus de 16 %.

5.4.1.1 Quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par personne

Tableau 5.22 – Quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par personne (population permanente), MRC de Matawinie, 2019

TYPE DE POPULATION	POPULATION (HABITANTS)	QUANTITÉ ÉLIMINÉE (kg/HABITANT /AN)
Permanente	49 968	904
Objectif provincial 2023	-	525

- Cette quantité était de 762 kg/habitant/an en 2013 (l'objectif provincial était de 700 kg/habitant/an – 2015).
- En effet, depuis 2016, les quantités de matières résiduelles éliminées au Québec n'ont cessé d'augmenter. Dans son rapport sur L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes (janvier 2022), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considérait comme improbable l'atteinte en 2023 de l'objectif de 525 kg/habitant de déchets éliminés annuellement.

5.4.1.2 Saisonnalité et villégiature

- Les multiples attraits naturels de la région attirent de nombreux villégiateurs. La plupart des propriétaires de chalet recherchent un lieu tranquille, généralement à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau, leur permettant de se détendre dans un cadre naturel. (Réf. 3)
- Puisqu'en période estivale surtout, le contexte de villégiature double la population dans plusieurs municipalités, cette hausse a un impact des plus importants sur la génération des matières résiduelles. De plus, ce contexte de villégiature implique souvent une consommation accrue de produits alimentaires préparés et suremballés et d'objets à usage unique (vaisselle et serviettes de table jetables, par exemple) afin de se faciliter la vie et d'éviter des tâches de nettoyage. Ces produits engendrent une augmentation des déchets à la fin de leur vie utile. De plus, le relâchement des réflexes de tri des matières résiduelles peut s'aggraver en période de vacances, surtout en absence d'un sentiment d'appartenance envers la municipalité, par exemple lors de la location d'un chalet.
- Aussi, certaines données quantitatives municipales sont de 2020, première année de la pandémie. Plusieurs municipalités de la MRC ont observé un accroissement de la population en lien avec des propriétaires de chalets venus y trouver refuge loin des grands centres. L'accroissement des déchets produits ainsi que des dépôts sauvages ont été constatés par les municipalités.
- Le Tableau 2.4 de la section 2.2.1.2 présente une population saisonnière estivale (haute saison) de 49 277 personnes. En appliquant un taux d'occupation annuel de 180 jours (49,3 %), il est possible de calculer une population de villégiateurs de façon annuelle soit de 24 294 villégiateurs. Ajoutée à la population de résidents permanents (49 968 personnes), une population équivalente de 74 262 personnes est obtenue (Tableau 2.5 de la section 2.2.1.3). Afin de tenir compte de l'impact des villégiateurs sur la génération et surtout l'élimination des matières résiduelles, les taux d'élimination (kg/habitant/an) en fonction des populations permanente et équivalente sont calculés et comparés.

Tableau 5.23 – Quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par personne (populations permanente et équivalente), MRC de Matawinie, 2019

TYPE DE POPULATION	POPULATION (HABITANTS)	QUANTITÉ ÉLIMINÉE (kg/HABITANT/AN)
Permanente	49 968	904
Équivalente	74 262	608
Objectif provincial 2023	-	525

- Ces mêmes taux 2013 étaient respectivement de 762 kg/habitant/an et de 580/kg/habitant/an (l'objectif provincial était de 700 kg/habitant/an pour 2015).
- L'impact des villégiateurs est indéniable; prendre en compte cette réalité permet d'avoir un meilleur portrait de la situation de GMR en Matawinie, particulièrement au niveau de l'élimination.
- Cela dit, considérant l'aspect estimatif du calcul de la population saisonnière, c'est officiellement le taux d'élimination basé sur la population permanente qui est retenu comme taux de référence dans le présent PGMR (904 kg/hab/an).

5.4.2 Perspectives

5.4.2.1 Estimations des matières résiduelles générées et à traiter (2031)

- Les taux de génération et d'élimination des différentes matières du bilan global quantitatif 2019 ont été calculés par habitant (population permanente : 49 968 personnes). Bien que des modifications règlementaires ainsi que des changements de comportements dans la population sont à prévoir d'ici 2031 (ex. consommation plus responsable, réduction à la source, récupération augmentée, etc.), ces taux peuvent être considérés comme des taux maximums de génération et d'élimination (le pire scénario). Quant aux taux de récupération, les objectifs de recyclage gouvernementaux ont été appliqués.
- La population permanente estimée en 2031, soit 53 156 personnes, a été utilisée dans les calculs. (tableau 2.6 section 2.2.1.4).
- Puisque la population saisonnière demeure une donnée estimative, elle n'a pas été considérée dans le calcul des estimations de matières résiduelles 2031. Cette décision vise une cohérence entre ces perspectives et les objectifs de réduction de l'élimination qui tiennent également compte que de la population permanente.

Tableau 5.24 – Quantités estimées de matières résiduelles générées et à traiter (tous secteurs confondus), MRC de Matawinie, 2031

MATIÈRES (2019)	TAUX DE MATIÈRES GÉNÉRÉES (PAR PERSONNE – 2019)	QUANTITÉ GÉNÉRÉE 2031 (t)	TAUX RÉCUPÉRATION (%)	QUANTITÉ À TRAITER 2031 (t)
Matières recyclables (19 959 t)	399 kg/personne	21 209	75 %	15 907
Matières organiques (23 939 t)	479 kg/personne	25 462	70 % (SVMO)	17 823
Résidus CRD (86 203 t)	1 725 kg/personne	91 694	70 %	64 186
Boues (2 462 t mh)	49 kg h/personne	2 605 (t mh)	70 % (SVMO)	1 823 (t mh)
Matières à éliminer (45 166 t)	904 kg/personne	48 053	-	48 053

5.4.2.2 Évaluation des besoins futurs en équipements et installations de traitement et d'élimination

Tableau 5.25 - Évaluation des besoins futurs en équipements et installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles, MRC de Matawinie, 2031

MATIÈRES	ÉVOLUTION PRÉVUE	BESOIN EN ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS
Matières recyclables	<p>Hausse globale des quantités à récupérer (Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles) qui obligera la participation à la collecte sélective, dont celle des ICI, malgré une certaine diminution des quantités à récupérer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le détournement de certains contenants vers le système de consigne élargie L'écoconception des contenants et emballages Les changements d'habitudes et de comportements (journaux numériques, consommation responsable, réduction à la source, achat en vrac, etc.) 	Responsabilité d'Éco Entreprises Québec en sa qualité d'organisme de gestion désigné quant au système de collecte sélective au Québec
Matières organiques	<p>Hausse globale des quantités à traiter par l'implantation de la 3^e voie dans certaines municipalités bien que des municipalités privilégient le traitement à la source (compostage domestique) et que des mesures de réduction à la source (ex. contre le gaspillage alimentaire, herbicyclage) soient prévues</p>	<p>Les besoins étant similaires à ceux de 2019, les équipements existants à proximité seront suffisants.</p> <p>Des analyses sont en cours pour l'implantation d'équipements locaux de traitement à des fins d'autonomie territoriale</p>
Résidus CRD	<p>Hausse globale des quantités à traiter par la hausse des quantités générées</p>	<p>Le seul centre de tri sur le territoire ayant cessé ses opérations, la recherche de nouveaux débouchés de valorisation est prévue. En attendant, les installations d'élimination à proximité semblent suffisantes.</p>
Boues	<p>Légère hausse globale prévue des quantités de boues municipales (vidanges d'équipements municipaux prévues à court terme)</p>	<p>La valorisation des boues est déjà répandue (épandage agricole et traitement). L'offre de service de traitement semble suffisante.</p>
Matières enfouies	<p>Une baisse globale des quantités de matières résiduelles est souhaitée et envisagée à la suite de l'augmentation des redevances à l'élimination et surtout des activités d'ISÉ prévues visant la réduction à la source et un meilleur tri des matières</p>	<p>Les besoins étant similaires à ceux de 2019, les équipements existants à proximité semblent suffisants</p>

- Les quantités de matières résiduelles anticipées en 2031 seront similaires à celles gérées en 2019. Les capacités de traitement des équipements et des installations situées à proximité du territoire semblent suffisantes.
- L'implantation d'infrastructures supplémentaires n'est pas primordiale à moins qu'elle ne soit motivée par une volonté de prise en charge et d'autonomie territoriale ou de réduction des frais de transport (régionalisation).

CHAPITRE 6 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET IDENTIFICATION DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

6.1 ENJEUX TERRITORIAUX

Les travaux de révision du PGMR ont permis d'identifier les forces et faiblesses ainsi que les opportunités et menaces au niveau de la GMR sur le territoire.

Tableau 6.1 – Forces et faiblesses en GMR du territoire de la MRC de Matawinie

FORCES	FAIBLESSES
Accès aux services de collecte des matières recyclables et des déchets sur l'ensemble du territoire municipalisé et d'une bonne partie du TNO	Vaste territoire et faible densité de population
Collecte de porte en porte des matières organiques dans 11 municipalités (2021)	GMR complexe pour le TNO
ICI assimilables desservis par les collectes municipales	Impact de la villégiature sur la GMR
Récupération des RDD dans toutes les municipalités	Manque de données quantitatives (boues, écocentres, ICI et CRD)
Valorisation des boues (boues de fosses septiques et d'installations d'épuration) estimée à 100 %	Valorisation et données quantitatives aux écocentres à améliorer
Majorité des municipalités offrant des collectes d'encombrants	Performances municipales qui stagnent
Services d'un écocentre dans 14 municipalités	Problèmes de débouchés pour certaines matières
Récupération des résidus de textile	Absence d'équipements de traitement/élimination sur le territoire
	Services de réemploi à améliorer
	Manque d'uniformité des services GMR qui compliquent les regroupements municipaux

Tableau 6.2 – Opportunités et menaces en GMR du territoire de la MRC de Matawinie

OPPORTUNITÉS	MENACES
Ouverture des municipalités aux regroupements et mises en commun des matières	Faible concurrence en services de GMR
Partenariats avec les municipalités à proximité pour la GMR du TNO	Augmentation de la villégiature et du phénomène des résidences de location court terme
Nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs, dont la modernisation de la collecte sélective et de la consigne	Augmentation des redevances à l'élimination
Aide financière pour les programmes de valorisation des matières organiques (PTMOBC et ACDC)	Faible motivation des ICI à améliorer leur GMR
Présence de plusieurs équipements de traitement et d'élimination à proximité (LET, centres de tri, compostage des MO et des boues, etc.)	Qualités des services privés de GMR

6.2 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2021

Le bilan 2021 de la mise en œuvre du PGMR 2017-2021 est présenté à l'Annexe 1 dont voici quelques faits saillants :

- Implantation des collectes des matières organiques dans maintenant 10 municipalités (2021), permettant d'augmenter le taux de valorisation de ces matières;
- Analyse et mise en place de nouveaux modèles de gestion des matières résiduelles, dont le regroupement des municipalités locales pour des appels d'offres en commun pour le traitement et l'élimination, ainsi que pour le mandat collecte et transport;
- Inventaire et suivi des vidanges des fosses septiques dans toutes les municipalités;
- Soutien aux municipalités pour l'élaboration des appels d'offres en GMR;
- Implantation de collectes d'encombrants et de résidus CRD ainsi que de services d'écocentres pour le TNO;
- Adoption d'un règlement de type « droit de regard » interdisant l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire.

Cependant, des efforts supplémentaires devront être orientés vers des thématiques telles que:

- Promotion de la réduction à la source;
- Gestion des matières organiques sur tout le territoire municipalisé et hausse du pourcentage de valorisation;
- Sensibilisation à la GMR auprès des ICI et du secteur CRD;
- Débouchés pour certaines matières récupérées aux écocentres (ex. bois, branches et souches, etc.);
- Données quantitatives de récupération, de valorisation et d'enfouissement aux écocentres;
- Données quantitatives relatives à la gestion des boues municipales, spécifiquement des équipements d'épuration;
- Information, sensibilisation et éducation à la GMR, dont le déploiement d'une campagne territoriale et d'une brigade GMR.

6.3 VISION

L'identification des enjeux territoriaux et l'analyse du travail réalisé dans les dernières années ont permis la formulation de la vision GMR de la MRC de Matawinie.

VISION

La MRC de Matawinie poursuivra son engagement face à l’environnement en investissant les efforts nécessaires pour contribuer, à sa juste part et selon son contexte territorial particulier, aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d’action, de la Stratégie de valorisation de la matière organique ainsi qu’aux objectifs gouvernementaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

De la même manière qu’elle a su le faire par l’implantation des premières collectes des matières organiques de porte en porte en 1998, la MRC tracera la voie comme MRC rurale qui n’a pas peur d’innover dans ses façons de faire en GMR. Pour cela, elle établira de véritables liens et partenariats avec les principaux acteurs clés du territoire, soit les institutions et les entreprises (dont celles du secteur CRD), les citoyens et villégiateurs ainsi qu’avec les organismes et groupes environnementaux. En association avec les municipalités locales et dans le respect de leur latitude de gestion, la MRC placera au cœur de sa planification territoriale l’optimisation des services et des équipements déjà en place afin de maintenir les meilleurs coûts possibles qui respectent la capacité de payer des résidents du territoire.

6.4 OBJECTIFS QUANTITATIFS

Les objectifs quantitatifs découlent de ceux de la Politique québécoise et de son plan d’action quinquennal, mais aussi de ceux de la Stratégie de valorisation de la matière organique, adaptés au contexte matawinien.

Tableau 6.3 – Objectifs quantitatifs GMR de la MRC de Matawinie et comparaison avec les cibles gouvernementales

TAUX DE RÉFÉRENCE 2019	OBJECTIFS – MRC DE MATAWINIE	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX
904 kg/hab/an	Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : - 600 kg de 2024 à 2027 - 525 kg de 2028 à 2030	Réduire à 525 kg ou moins la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant
54 %	Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal (en 2030)	Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
49 %	Recycler les matières organiques putrescibles (dont pour le secteur résidentiel) : - 50 % de 2024 à 2027 - 60 % de 2028 à 2030	Recycler 60 % des matières organiques (Plan d’action 2019-2024) Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030 (SVMO)
78 %*	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD dont 70 % des résidus de CRD gérés dans les écocentres municipaux (en 2030)	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

*Ce taux de référence est celui estimé exclusivement par l’Outil d’inventaire. La situation observée dans les écocentres municipaux permet de croire que ce taux est surestimé, mais le manque d’informations provenant des écocentres ne permet pas d’avoir un taux plus précis.

Les matières organiques visées par la SVMO incluent le papier, le carton, le bois et les matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts, ainsi que les boues), tandis que l’objectif de 60 % de recyclage des matières organiques identifié dans le Plan d’action 2019-2024 vise uniquement les matières organiques putrescibles.

Parmi les autres objectifs de la SVMO :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipalisé d’ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025.

6.5 ORIENTATIONS ET MESURES PRÉVUES

Afin d’atteindre les objectifs quantitatifs présentés au point précédent, des orientations ainsi que des mesures sont prévues pour la période d’usage du PGMR. Les mesures sont détaillées à l’Annexe 5.

Tableau 6.4 – Orientations et mesures prévues au PGMR 2024 – 2030 de la MRC de Matawinie

PGMR 2024-2030 DE LA MRC DE MATAWINIE
Orientation 1 - Promouvoir la hiérarchie des 3RV-E en intensifiant les actions de réduction à la source et de réemploi
Mesure 1.1 Poursuivre la promotion des habitudes de consommation écoresponsable et des bonnes pratiques de réduction à la source (compostage domestique, herbicyclage et feuillicyclage)
Mesure 1.2 Adopter des pratiques exemplaires, dont des politiques municipales d’achat local et responsable
Mesure 1.3 Faire la promotion des commerces zéro déchet (qui réduisent les déchets)
Mesure 1.4 Offrir des programmes municipaux de subvention à l’achat (couches lavables, produits d’hygiène féminine durables, etc.)
Mesure 1.5 Lutter contre le gaspillage alimentaire en faisant la promotion de campagnes et en diffusant des outils existants
Mesure 1.6 Promouvoir les services des organismes communautaires œuvrant en réemploi
Mesure 1.7 Réaliser une étude de faisabilité pour une ressourcerie régionale
Orientation 2 - Intensifier les activités et outils d’information, de sensibilisation et d’éducation (ISÉ) à la GMR des citoyens et des villégiateurs
Mesure 2.1 Réaliser une campagne territoriale d’ISÉ en GMR
Mesure 2.2 Déployer une brigade GMR territoriale
Orientation 3 - Assurer la gestion et la valorisation des matières organiques
Mesure 3.1 Implanter la gestion des matières organiques sur tout le territoire municipalisé en respect des critères du Programme de redistribution des redevances à l’élimination
Mesure 3.2 Poursuivre la promotion de différents types de gestion des vidanges de fosses septiques
Mesure 3.3 Améliorer le suivi quantitatif des biosolides municipaux (boues d’équipements d’épuration) et recycler les boues dont la qualité le permet
Orientation 4 - Encourager et stimuler la mise en place de nouveaux types d’organisation et de gouvernance en GMR
Mesure 4.1 Poursuivre les regroupements de municipalités et la mise en commun des matières résiduelles
Mesure 4.2 Collaborer aux nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs (RÉP)
Mesure 4.3 Encourager les principes de la tarification incitative et d’utilisateur-payeur
Orientation 5 - Maintenir et améliorer les services municipaux en GMR
Mesure 5.1 Améliorer la récupération hors foyer des matières recyclables et organiques dans les lieux publics et lors d’évènements municipaux
Mesure 5.2 Assurer la poursuite des programmes de récupération des RDD et des résidus de textile
Mesure 5.3 Implanter et analyser des projets pilotes d’apport volontaire
Mesure 5.4 Prioriser le traitement local des matières résiduelles
Mesure 5.5 Poursuivre le soutien aux municipalités pour l’élaboration des documents d’appels d’offres en GMR
Orientation 6 - Améliorer le suivi quantitatif, la valorisation et les débouchés des matières résiduelles récupérées
Mesure 6.1 Améliorer le suivi quantitatif aux écocentres municipaux et la valorisation des matières qui y sont récupérées
Mesure 6.2 Rechercher des débouchés locaux et développer des opportunités d’affaires pour le traitement et la valorisation des matières recueillies aux écocentres
Mesure 6.3 Élaborer et mettre à jour un répertoire destiné aux municipalités présentant les fournisseurs GMR du territoire et des environs

PGMR 2024-2030 DE LA MRC DE MATAWINIE

Orientation 7 - Responsabiliser, sensibiliser et soutenir les ICI dans leur GMR

Mesure 7.1 Sensibiliser les ICI aux bonnes pratiques, à leurs obligations ainsi qu'à leurs impacts sur les performances et les coûts municipaux de GMR

Mesure 7.2 Favoriser la participation des ICI aux performances municipales de GMR

Mesure 7.3 Faire la promotion d'initiatives positives de gestion des matières résiduelles de la part des ICI et encourager l'économie circulaire et les synergies

Orientation 8 - Améliorer la gestion des résidus CRD et leur valorisation

Mesure 8.1 Sensibiliser les acteurs du secteur CRD aux bonnes pratiques, à leurs obligations ainsi qu'à leurs impacts sur les performances et les coûts municipaux de GMR

Mesure 8.2 Informer et encourager les citoyens et villégiateurs à réduire le gaspillage des résidus CRD

Mesure 8.3 Améliorer la desserte en services d'écocentre

Mesure 8.4 Promouvoir la valorisation et la réutilisation des agrégats et résidus CRD auprès des municipalités

Orientation 9 - Assurer les suivis et les communications en lien avec le PGMR

Mesure 9.1 Poursuivre le programme de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du PGMR

Mesure 9.2 Instaurer une communauté de pratique municipale en GMR

6.5.1 Échéancier de mise en œuvre

L'Annexe 5 présente en détail les 32 mesures prévues en précisant les organismes responsables et partenaires, les moyens et les résultats attendus. Un résumé des échéanciers est présenté au Tableau 6.5.

Tableau 6.5 – Résumé de la planification de mise en œuvre des mesures prévues au PGMR 2024-2030

MESURES/THÉMATIQUES	ANNÉE 20	24	25	26	27	28	29	30
Promotion de la consommation responsable et de la réduction à la source								
Promotion des commerces zéro déchet								
Lutte contre le gaspillage alimentaire								
Campagne d'ISÉ territoriale								
Brigade GMR territoriale								
Suivi et recyclage des biosolides								
Poursuite des regroupements et des mises en commun des matières résiduelles								
Collaboration aux programmes de RÉP								
Poursuite des programmes RDD et Textiles								
Priorisation du traitement local								
Soutien pour les appels d'offres								
Sensibilisation des ICI								
Participation des ICI aux collectes								
Programme de surveillance et de suivi								
Communauté de pratique municipale								
Implantation de la gestion des MO								
Répertoire des fournisseurs GMR								
Programmes de subvention								
Promotion des organismes de réemploi								
Recherche de débouchés et opportunités d'affaires pour les écocentres								
Amélioration du suivi quantitatif et de la valorisation aux écocentres								
Exemplarité des municipalités								
Promotion des types de gestion des vidanges de fosses septiques								
Amélioration de la récupération hors foyer								
Projets pilotes d'apport volontaire								
Étude de faisabilité pour une ressourcerie								
Promotion d'initiatives positives des ICI, économie circulaire et synergies								
Tarifification incitative et principe de l'utilisateur-payeur								
Sensibilisation du secteur CRD								
Amélioration de la desserte en services d'écocentre								
Sensibilisation au gaspillage des résidus CRD								
Valorisation municipale des agrégats et résidus CRD								

6.5.2 Budget de réalisation

L'Annexe 5 présente en détail les 32 mesures dont le budget prévu pour leur réalisation. Le Tableau 6.6 présente le total budgétaire par année, ainsi que le total pour la mise en œuvre du PGMR 2024-2030.

Tableau 6.6 – Résumé du budget de mise en œuvre du PGMR 2024-2030

ANNÉE	DÉPENSES							Total
	RH	Matérielles	ISÉ	Subventions	Mandats	Services	Autres	
2024	101 935 \$	397 200 \$	8 500 \$	0 \$	24 000 \$	2 531 216 \$	30 957 \$	3 093 808 \$
2025	114 432 \$	15 800 \$	500 \$	75 000 \$	6 100 \$	2 536 567 \$	31 886 \$	2 780 285 \$
2026	117 070 \$	47 800 \$	8 500 \$	75 000 \$	6 100 \$	2 684 678 \$	32 843 \$	2 971 991 \$
2027	113 551 \$	12 800 \$	3 500 \$	75 000 \$	23 600 \$	2 788 833 \$	33 828 \$	3 051 112 \$
2028	126 076 \$	16 800 \$	5 800 \$	75 000 \$	6 100 \$	2 924 330 \$	34 843 \$	3 188 949 \$
2029	123 148 \$	16 800 \$	8 500 \$	75 000 \$	16 100 \$	3 066 483 \$	35 888 \$	3 341 919 \$
2030	124 767 \$	16 800 \$	8 500 \$	75 000 \$	6 100 \$	3 215 623 \$	36 965 \$	3 483 755 \$
Total	820 979 \$	524 000 \$	43 800 \$	450 000 \$	88 100 \$	19 747 730 \$	237 210 \$	21 911 819 \$

Le montant estimé des dépenses de mise en œuvre du PGMR 2024-2030 est gonflé par les coûts de la collecte sélective impliqués à la mesure 4.2 (collaborer aux nouveaux programmes de RÉP, 18 227 806 \$ pour 2024 à 2030). En soustrayant cette dépense, qui sera de toute façon assumée par l'OGD, on obtient des dépenses totales de 3 684 013 \$ pour 7 ans, soit une moyenne de 526 288 \$ par année. Plusieurs de ces dépenses représentent une moyenne puisqu'elles varieront d'une municipalité à l'autre (ex. selon la population).

- Les dépenses en ressources humaines (RH) visent principalement l'organisation de rencontres et d'évènements, l'élaboration et la diffusion d'outils de communication, ainsi que la réalisation de recherches de débouchés de valorisation;
- Les dépenses matérielles incluent surtout des équipements de récupération et du matériel pour l'organisation d'évènements;
- Plusieurs dépenses d'ISÉ n'ont pas été estimées puisqu'elles seront assumées à même les activités courantes, déjà réalisées par les municipalités;
- Les dépenses « subventions » se limitent aux programmes de financement pour l'achat de certains articles permettant la réduction à la source (ex. produits durables d'hygiène féminine, couches lavables, etc.);
- Pour ce qui est des mandats, ce sont principalement des études (ex. ressourceurie), le plan de communication, la campagne d'ISÉ et différents besoins de graphisme;
- Quant aux services, seules les dépenses pour l'implantation de nouveaux services (sans leur récurrence) ont été estimées, lorsque possible. En effet, les coûts de plusieurs de ces nouveaux services n'ont pu être estimés, car le choix éventuel des modalités pour les municipalités permettra d'en fixer les coûts (ex. regroupements, participation aux nouveaux programmes de RÉP, équipements locaux de traitement des MO, écocentres, etc.).

6.5.2.1 Programmes de financement et revenus potentiels

Les sources de financement pour la mise en œuvre du PGMR sont limitées. En somme, ce financement est constitué principalement de la redistribution des redevances à l'élimination.

Tableau 6.7 – Redevances à l'élimination redistribuées aux municipalités de la Matawinie, 2021

MUNICIPALITÉS	REDISTRIBUTION 2021
Chertsey	18 691 \$
Entrelacs	13 542 \$
Notre-Dame-de-la-Merci	ND
Rawdon	118 246 \$
Saint-Alphonse-Rodriguez	7 408 \$
Saint-Côme	9 817 \$
Saint-Damien	ND
Saint-Donat	14 618 \$
Sainte-Béatrix	30 514 \$
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	14 063 \$
Sainte-Marcelline-de-Kildare	15 235 \$
Saint-Félix-de-Valois	73 571 \$
Saint-Jean-de-Matha	56 449 \$
Saint-Michel-des-Saints	10 862 \$
Saint-Zénon	6 086 \$
Territoire non organisé	ND
Total MRC	389 101 \$

La différence des dépenses moins les revenus/subventions (dont les redevances à l'élimination estimées pour 2024-2030 (389 101,27 \$ x 7 ans) est donc :

$$21\,911\,819 \$ (\text{dépenses}) - 21\,418\,378 \$ (\text{revenus, subventions et redevances}) = 493\,441 \$ (2024-2030)$$

Ceci représente donc des investissements réels d'environ 70 492 \$ par année en moyenne, à répartir sur l'ensemble des 15 municipalités et de la MRC.

À titre de renseignement seulement, le Tableau 6.8 présente les compensations reçues par les municipalités du territoire pour les services de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des contenants, emballages imprimés et journaux (collecte sélective). Ces compensations, avec la modernisation de la collecte sélective, disparaîtront d'ici 2025 pour être remplacées par des remboursements en fonction des ententes à venir avec Éco Entreprises Québec.

Tableau 6.8 – Compensations pour les services municipaux de collecte sélective perçues par les municipalités de la Matawinie, 2021 (référence 2020)

MUNICIPALITÉS	COMPENSATIONS 2021
Chertsey	265 548 \$
Entrelacs	61 865 \$
Notre-Dame-de-la-Merci	97 354 \$
Rawdon	387 361 \$
Saint-Alphonse-Rodriguez	140 763 \$
Saint-Côme	132 496 \$
Saint-Damien	104 254 \$
Saint-Donat	342 571 \$
Sainte-Béatrix	93 187 \$
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	47 250 \$
Sainte-Marcelline-de-Kildare	32 459 \$
Saint-Félix-de-Valois	124 071 \$
Saint-Jean-de-Matha	148 528 \$
Saint-Michel-des-Saints	174 216 \$
Saint-Zénon	68 391 \$
Territoire non organisé	18 422 \$
Total MRC	2 238 736 \$

6.5.3 Programme de surveillance et de suivi

Afin de constater le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre PGMR et, le cas échéant, de rectifier le tir, un programme de surveillance et de suivi est prévu (mesure 9.1) comprenant :

- Des rencontres du Comité technique PGMR (constitué de directeurs généraux et de professionnels municipaux);
- Des suivis réguliers à la Commission aménagement et environnement (constituée de mairesses et maires du territoire). Cette Commission remplace le Comité de protection de l'environnement matawinien (aboli en 2020) dans le rôle de comité consultatif en GMR;
- Des suivis au Conseil de la MRC;
- Des suivis aux rencontres des directeurs généraux de la MRC;
- La transmission des données quantitatives GMR municipales par le biais du logiciel web Metrio;
- Des bilans annuels dont le rapport annuel du suivi de la mise en œuvre du PGMR au MELCCFP.

CONCLUSION

La révision du PGMR permet de constater sans l'ombre d'un doute que le bilan GMR de la MRC de Matawinie n'a cessé de s'améliorer au cours des dernières années. Les nouveaux objectifs gouvernementaux fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2019-2024 représentent certainement des défis de taille que la MRC de Matawinie et ses municipalités locales embrassent de façon positive dans une optique de protection de l'environnement actuel et de celui des générations à venir.

Afin de convier les citoyens et villégiateurs à joindre ce mouvement, la MRC et les municipalités intensifieront les activités et la diffusion d'outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) par le biais d'une campagne territoriale et du déploiement d'une brigade GMR. La réduction à la source et le réemploi constitueront les fondements de cette ISÉ qui visera à changer les habitudes de gestion des matières résiduelles, mais aussi les comportements de consommation et d'achat afin de les rendre plus responsables et durables.

Les ICI et les acteurs du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition seront également invités à faire leur part afin de contribuer à l'atteinte des cibles gouvernementales.

RÉFÉRENCES

Ces références sont listées selon l'ordre où elles apparaissent dans le texte

- Réf. 1.....**Déchets d'hier, ressources de demain, Le sommaire, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1997
- Réf. 2.....**Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, juillet 2013 – mise à jour février 2015
- Réf. 3.....**Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie, 16 janvier 2018
- Réf. 4.....**Réponses municipales au questionnaire PGMR de la MRC pour les informations 2019 à mettre à jour (réponses écrites et entrevues téléphoniques entre janvier et avril 2022)
- Réf. 5.....**Décret 1214-2019 concernant la population des municipalités locales, des villages nordiques et des arrondissements pour l'année 2020, Gazette officielle du Québec, 26 décembre 2019, 151e année, no 52
- Réf. 6.....**Diagnostic économique de la Matawinie – Rapport final, AVISEO CONSEIL stratégie et économie, juillet 2020
- Réf. 7.....**Population projetée dans les municipalités du Québec, scénario Référence (A), 2016-2036, Institut de la statistique du Québec, 19 décembre 2019
- Réf. 8.....**Analyse interne, Service d'aménagement, MRC de Matawinie, mai 2020
- Réf. 9.....**Sommaires du rôle d'évaluation de la MRC de Matawinie, 2020
- Réf. 10....**Amélioration de la gestion des matières résiduelles dans la MRC de Matawinie - Rapport final, Marie-Chantal Vincent, Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI), 4 mai 2010
- Réf. 11....**La Révolution verte, des racines à la cime - Planification stratégique de la MRC de Matawinie 2020 – 2025, Service de développement local et régional, MRC de Matawinie, septembre 2021
- Réf. 12....**Information sur le marché du travail – IMT en ligne, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, consulté en mai 2020
- Réf. 13....**Rapport d'analyse environnementale – Agrandissement du lieu d'enfouissement de Saint-Thomas sur le territoire de la Municipalité de Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord inc. (dossier 3211-23-65), MDDELCC, 23 mars 2006
- Réf. 14....**Rapport sectoriel du MELCC dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes – Tableau 4.1-A
- Réf. 15....**André Chulak, communications (Mobius), Complexe Enviro Connexions, courriel du 12 novembre 2015
- Réf. 16....**Simon Lafrance, conseiller en recherche, Communauté métropolitaine de Montréal, appel téléphonique du 13 novembre 2015

Réf. 17.....Sylvie Gamache, conseillère en communications, Récupération Mauricie, courriel du 7 août 2015

Réf. 18.....Frédéric Morin, Recyclage Frédéric Morin, courriel du 18 décembre 2015

Réf..19....Marie-Lee Diraddo-Brunette, secrétaire de direction, EBI Environnement inc., courriel du 17 novembre 2015

Réf. 20.....Gilles Denis, directeur – EBI Environnement, conversation téléphonique du 17 novembre 2015

Réf. 21.....Étude de caractérisation de la filière bioalimentaire de Lanaudière, Centre de transfert technologique en écologie industrielle, mandaté par le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, octobre 2022

ANNEXE 1 – BILAN 2021 DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2017-2021 DE LA MRC DE MATAWINIE

N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
1	Encourager le compostage domestique, l'herbicyclage et la réutilisation des feuilles mortes comme paillis	<ul style="list-style-type: none"> - Information et promotion par les municipalités (bulletins municipaux, journées de l'environnement, etc.) - Ateliers et formations (compostage) 	Municipalités	Dès 2016 (annuellement)	<p>Avancement : Ces aspects sont annuellement abordés par une majorité de municipalités Mesure réalisée à 75 %</p> <p><u>Compostage domestique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 municipalités ont encouragé le compostage en 2021 - Dépliant de la MRC disponible pour les municipalités - 3 événements organisés en 2021 (pandémie) par les municipalités (journées de l'environnement) - Outils diffusés par ces 11 municipalités (outils les plus populaires, dans l'ordre) : bulletin municipal ou de l'entrepreneur de collecte (Info Trio de Compo Recycle), site web, médias sociaux, calendrier de collectes, etc.) - SEE a offert des formations/ateliers sur le compostage (26 u.o. formées) - SAR et SFV ont abordé cette thématique dans le feuillet des 12 actions environnementales (SAR) et dans un dépliant GMR (SFV) <p><u>Herbicyclage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 municipalités ont encouragé l'herbicyclage en 2021 - Outils diffusés par ces 11 municipalités (outils les plus populaires, dans l'ordre) : bulletin municipal ou de l'entrepreneur de collecte, site web et médias sociaux, calendrier des collectes - SBE a abordé le sujet au site du jardin communautaire <p>SAR a distribué du paillis fabriqué avec les branches récupérées à l'écocentre</p>
2	Sensibiliser les citoyens aux bannissements à l'élimination à venir	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution de billets de courtoisie par les entreprises de collecte des déchets – <i>facultatif</i> - Transmission d'informations sur l'herbicyclage, le compostage et l'utilisation des feuilles mortes comme paillis - Promotion de la collecte à 3 voies 	Municipalités	Dès 2016 (annuellement) 2017 (billets de courtoisie)	<p>Avancement : Ces actions sont annuellement réalisées par une majorité de municipalités Les bannissements n'ont pas été reconduits dans le nouveau plan d'action quinquennal de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, mais prévus dans la Stratégie de valorisation de la matière organique Mesure réalisée à 75 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils sur les bannissements diffusés par 5 municipalités en 2021 - Les principaux outils utilisés sont (dans l'ordre) : bulletin municipal, médias sociaux, site web, dépliant et journée de l'environnement, - SAR a abordé cette thématique dans son feuillet des 12 actions environnementales - 11 municipalités ont diffusé en 2021 des outils/infos sur la collecte à 3 voies (outils les plus utilisés/populaires, dans l'ordre) : bulletin municipal, calendrier des collectes, site web, médias sociaux, journée de l'environnement - 11 municipalités (elles-mêmes ou par le biais de l'entrepreneur de collecte) ont distribué des billets de courtoisie en 2021 – 12 municipalités en 2020. Il y a peu de compilation du nombre de billets émis ou de leur motif (seulement 4 municipalités ont un suivi dont 1, des données seulement partielles) - La MRC a produit et rendu disponible en 2019 des outils (dépliants) portant sur le compostage domestique et la collecte à 3 voies

N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
3	Évaluer la possibilité de valoriser les boues municipales par épandage agricole et régénération de sites dégradés (ex. gravières et sablières)	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres d'information municipales - Partenariats pour soutenir les municipalités dans la prise de décision - Promotion d'expériences municipales positives 	Municipalités (décision) MRC (soutien)	Dès 2017 (annuellement)	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abordé au Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM) en janvier 2018 - 1 outil d'aide à la décision élaboré par la MRC et transmis aux municipalités en 2018 - 1 seule municipalité (SMS) a vidangé ses installations en 2021, mais le pourcentage de valorisation des biosolides n'est pas connu – 2 municipalités en 2020 (128 tm sèches) <p>Présentation de la MRC de D'Autray sur son programme de vidange systématique lors du Forum GMR 2019 de la MRC de Matawinie</p>
4	Réaliser une étude de cas des différents modes de gestion (collecte) des vidanges de fosses septiques	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation comparative (avantages et inconvénients) de la gestion des preuves de vidange, du mesurage des boues et écumes et de la vidange systématique) - Diffusion des conclusions auprès des municipalités 	MRC (étude) Municipalité (décision)	2018	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - SMK a réalisé en 2017 un projet pilote de vidange systématique visant environ 100 fosses (lac des Français) – le projet n'a pas été reconduit - Sujet abordé au CPEM de mai 2018 par deux présentations sur des programmes de vidanges systématiques, dont celui de SMK - Les 15 municipalités faisaient le suivi des preuves de vidange des citoyens en 2021 (1 492 preuves) - Présentation de la MRC de D'Autray sur son programme de vidange systématique lors du Forum GMR 2019 de la MRC de Matawinie
5	Implanter la collecte de porte en porte des matières organiques (MO) sur tout le territoire municipalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout ou poursuite des collectes municipales des MO 	Municipalités	Dès 2016 (selon le renouvellement des contrats)	<p>Avancement : Mesure réalisée à 75 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 municipalités offraient la collecte à 3 voies en 2021 (SMS depuis mai 2021) - 30 262 u.o. desservies en 2021
6	Mettre en place les conditions favorisant les regroupements municipaux pour la mise en commun des matières organiques collectées de porte en porte	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres d'information municipales - Rencontres de discussion municipales - Documentation des aspects légaux reliés aux regroupements - Voir mesure 14 (déchets et matières recyclables) 	MRC Municipalités	2016 et 2017	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude d'optimisation territoriale en GMR réalisée en 2017-2018 - Présentation aux représentants municipaux du rapport de l'étude d'optimisation territoriale en GMR (intégrant les possibilités de regroupements municipaux) et journée de réflexion/discussion en 2018 - Appels d'offres regroupés réalisés en 2019 par la MRC au nom de plusieurs de ses municipalités locales : <ul style="list-style-type: none"> - 3 appels d'offres pour le traitement/tri/valorisation/enfouissement des matières recyclables, des matières organiques et des déchets ont été réalisés en 2019 (10 municipalités regroupées) - 1 appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles de 3 municipalités a été réalisé en 2019 (SBE, SJM et SAR) - Étude sur les options de traitement des matières organiques réalisée en 2021 (discussions en cours sur la suite à donner au rapport)

N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
7	Implanter et analyser des projets pilotes d'apport volontaire des matières organiques et recyclables et de compostage à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des municipalités et des agriculteurs intéressés - Implantation de projets pilotes - Suivi, analyse et diffusion des résultats - Promotion des projets - Représentations auprès du MELCC pour l'allègement de la procédure d'obtention d'un CA pour les projets de compostage à la ferme 	MRC Municipalités	2016 et 2017	<p>Avancement : Mesure en attente de réalisation</p> <p><u>Apport volontaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun projet pilote réalisé ou en cours bien qu'un rappel de la mesure ait été fait au CPEM de mai 2017 <p><u>Compostage à la ferme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2017, SEE a mis sur pied un projet de compostage et de valorisation des feuilles à la ferme - 2 municipalités acceptent les apports volontaires de feuilles à l'écocentre <p>Aucune représentation faite auprès du MELCC</p>
8	Mettre en œuvre les priorités du Conseil de la MRC pour le traitement local des matières résiduelles (dont les matières organiques)	<ul style="list-style-type: none"> - Discussions avec la RITDM - Étude sur l'implantation d'équipements municipaux de compostage sur le territoire - En dernier lieu, discussions avec des sites de compostage à l'extérieur du territoire - Prise en compte de cette priorisation des équipements pour le traitement de l'ensemble des matières résiduelles <p>Soit prioriser dans l'ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements existants dans la MRC - L'implantation d'équipements dans la MRC - Les équipements existants à l'extérieur de la MRC 	MRC Municipalités	2016 et 2017	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 rencontres avec la RITDM (2017) - 4 rencontres avec les promoteurs de projets locaux de compostage (dont 1 rencontre technique en 2017) - L'étude d'optimisation territoriale en GMR (2017-2018) a révélé la pertinence du projet de nouveau centre de compostage de la RITDM. L'implantation d'autres équipements municipaux a donc été exclue de l'étude (manque de données des promoteurs) - Les approches faites par la RITDM auprès des autres municipalités locales en 2018 n'ont pas permis de conclure des ententes à long terme pour le développement des activités de la régie (dont une nouvelle usine) - Les 3 appels d'offres en communs pour le traitement, le tri, la valorisation et l'enfouissement des matières recyclables, des matières organiques et des déchets (10 municipalités regroupées) se sont conclus par des ententes avec un fournisseur hors MRC, mais situé à proximité (EBI Environnement) - Étude sur les options de traitement des matières organiques réalisée en 2021 (discussions en cours sur les résultats et les suites à donner)
9	Améliorer le suivi quantitatif des résidus verts récupérés (collectes dédiées) - si applicable	<ul style="list-style-type: none"> - Discussions avec les fournisseurs de services - Outils d'estimation quantitative 	Municipalités MRC (outils)	Dès 2016 jusqu'à l'implantation de la 3 ^e voie dans les toutes les municipalités	<p>Avancement : Mesure en attente de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dizaine de municipalités ont offert des collectes de résidus verts en 2021 (3 ont en plus une collecte pour les sapins de Noël) (12 municipalités en 2020) - 2 municipalités déchiquètent elles-mêmes les sapins ou les branches afin de produire un paillis qui est retourné aux citoyens - Il y a peu de données quantitatives disponibles <p>Le besoin d'un outil d'estimation a été abordé lors du CPEM de mai 2017. Aucune municipalité n'a signifié son intérêt pour cette mesure. Aucun outil d'estimation n'a donc été créé.</p>

N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
10	Rechercher des débouchés pour certaines matières recueillies dans les écocentres et favoriser leur regroupement territorial (ex. bois propre et contaminé)	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de débouchés dans la littérature et auprès d'écocentres d'autres régions - Consultation d'organismes partenaires - Promotion du concept de regroupement territorial des matières résiduelles 	MRC	2018 (selon les problématiques)	<p>Avancement : Réalisation en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelques municipalités récupèrent les matelas pour valorisation, mais aucune donnée quantitative n'a été transmise par ces municipalités - 2 municipalités récupèrent le revêtement de vinyle depuis 2017 (SCO et SZE) - SEE a un partenariat avec une entreprise privée pour la récupération/valorisation des pneus surdimensionnés - À la demande du Comité technique PGMR, un portrait des écocentres du territoire a été réalisé en 2019. Les problématiques de valorisation des feuilles et surtout des branches ont été identifiées. - La recherche de débouchés pour les branches a été entamée en 2021, mais aucune solution durable n'a encore été trouvée (Lanaudière Économique et SDLR)
11	Rechercher des opportunités d'affaires pour certains résidus ou matières difficiles à valoriser et favoriser leur regroupement territorial (ex. bois, bardeaux, pneus surdimensionnés, polystyrène)	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation auprès d'entreprises spécifiques et développement de relations d'affaires avec elles - Promotion du concept de regroupement territorial des matières résiduelles 	MRC	2018 (selon les problématiques)	<p>Avancement : Mesure en attente de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC concernant cette mesure - À la demande du Comité technique PGMR, un portrait des écocentres du territoire a été réalisé en 2019. Les problématiques de valorisation des feuilles et surtout des branches ont été identifiées. La mise en commun des résidus issus des écocentres semble une avenue pour faciliter la valorisation et réduire les coûts. Des démarches en ce sens ont été entreprises en 2021, sans résultat pour le moment - SEE et SCO récupèrent pour valorisation le revêtement de vinyle avec l'aide d'une entreprise locale. L'opportunité d'étendre cette récupération sera analysée.
12	Évaluer les quantités annuelles générées et rechercher des débouchés pour les plastiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Sondage auprès des producteurs agricoles (caractérisation et quantification) - Consultation d'organismes ayant implanté la récupération des plastiques agricoles ainsi que des centres de tri, coopératives agricoles, etc. - Projet pilote ou programme de récupération et analyse des résultats 	MRC	2019	<p>Avancement : Mesure abandonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 projet pilote a été réalisé en 2019 par les Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL) en collaboration avec des MRC limitrophes (dont la Matawinie). Les résultats ont été mitigés (contamination des matières, faible quantité de matières recueillies, etc.). - Devant les nombreux défis municipaux de GMR, le financement de mesures destinées aux ICI n'est pas envisageable pour le moment
13	Élaborer un répertoire électronique des nouveaux débouchés (pour les municipalités)	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire électronique interactif mis à jour annuellement - Promotion du répertoire et diffusion auprès des partenaires municipaux 	MRC	2018 (mise à jour annuelle)	<p>Avancement : Mesure en attente de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC concernant cette mesure (en attente du développement de débouchés)

N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
14	Mettre en place les conditions favorisant les regroupements municipaux et la mise en commun des matières recyclables et des déchets collectés de porte en porte	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres municipales d'information et de discussion et d'échanges - Documentation des aspects légaux des regroupements municipaux - Étude de faisabilité sur de nouveaux modèles territoriaux de GMR - Voir mesure 6 	MRC	2016 et 2017 (étude) 2021 (regroupements)	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude d'optimisation territoriale en GMR réalisée en 2017-2018 - Présentation aux représentants municipaux du rapport de l'étude d'optimisation territoriale en GMR (intégrant les possibilités de regroupements municipaux) et journée de réflexion/discussion en 2018 - Appels d'offres regroupés réalisés en 2019 par la MRC au nom de plusieurs de ses municipalités locales : <ul style="list-style-type: none"> - 3 appels d'offres pour le traitement/tri/valorisation/enfouissement des matières recyclables, des matières organiques et des déchets ont été réalisés en 2019 (10 municipalités regroupées) - 1 appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles de 3 municipalités a été réalisé en 2019 (SBE, SJM et SAR) - Les aspects légaux des regroupements ont été abordés dans le rapport de l'étude (ainsi que des modèles de gouvernance)
15	Documenter la mise en place d'un nouveau modèle de gestion territoriale pour les collectes municipales	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte d'informations sur des modèles régionaux mis en œuvre dans d'autres MRC ou régies 	MRC	2016 et 2017	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'étude d'optimisation territoriale (2017-2018), comparaison avec le mode de gestion (gouvernance) de 5 autres MRC (délégation de compétence, regroupement, transfert, etc.) - Au Forum GMR 2019 de la MRC, une présentation de la MRC des Pays-d'en-Haut a abordé cette thématique de regroupement et des conteneurs semi-enfous - L'étude sur les options de traitement des matières organiques réalisée en 2021 a aussi abordé divers modèles de gouvernance
16	Outiller les municipalités pour l'élaboration des documents d'appels d'offres en GMR	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une expertise grâce à des partenaires clés (ÉEQ, AOMGMR, RECYC-QUÉBEC, etc.) - Rencontres municipales d'information et formations - Banques d'outils (ex. statistiques, modèles de devis, libellés de clauses importantes, etc.) 	MRC	2021 (selon l'échéance des contrats GMR)	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une formation sur les meilleures pratiques d'appel d'offres, donnée à RAW conjointement avec la MRC de Joliette (mars 2017) - Même présentation faite au CPEM de mai 2017 - Formation sur les meilleures pratiques d'appel d'offres, donnée par Chamard Stratégies environnementales (mai 2018) à laquelle 9 municipalités ont assisté (13 participants) - Résumé des pistes d'optimisation pour les appels d'offres produit et diffusé par la MRC en 2018 et 2019 - Au Forum GMR 2019 de la MRC, ÉEQ a présenté les meilleures pratiques d'appel d'offres - En 2019, la MRC a soutenu 10 municipalités dans la réalisation d'appels d'offres communs pour le traitement et l'élimination des MR, dont 3 municipalités pour le mandat de collecte et de transport également - Un résumé d'une procédure optimale d'appel d'offres GMR en commun a été diffusé en 2020 <p>La MRC est abonnée à Edilexpert depuis 2019 afin d'améliorer la rédaction et la gestion contractuelle des appels d'offres, dont ceux de GMR</p>

N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
17	Sensibiliser les industries, commerces et institutions (ICI) à la Politique québécoise de GMR et aux impacts de leur GMR sur la performance municipale	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un réseau d'information efficace (chambre de commerce, SDLR, associations sectorielles, etc.) - Outils de communication - Diffusion d'informations auprès des ICI (privilégier les contacts de personne à personne) - Représentations (résolutions) pour sensibiliser le gouvernement au peu d'autorité qu'ont les municipalités sur les ICI 	MRC Municipalités (diffusion)	Dès 2019 (annuel)	<p>Avancement : Mesure réalisée à 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC concernant cette mesure - En 2021, 5 municipalités ont transmis des infos GMR spécifiques aux ICI - SDO offre un soutien et une aide directe aux ICI - Les principaux outils de sensibilisation utilisés sont, dans l'ordre : site web, bulletin municipal, médias sociaux, calendrier de collecte et communication avec les comptes de taxes - À la suite d'une recommandation du Comité technique PGMR (oct. 2019), le Conseil de la MRC a résolu d'enjoindre le gouvernement à obliger les ICI à améliorer leur GMR pour respecter les objectifs de la PQGMR et contribuer à la performance. Dans un souci d'exemplarité, le Conseil a aussi demandé que ces exigences se concrétisent dans un premier temps dans les ministères et organismes publics, dont les commissions scolaires (résolution CM-050-2020 transmise au MELCC).
18	Créer et exploiter des lieux d'échange avec les ICI (pour évaluer la possibilité d'adapter les services municipaux de GMR à leurs besoins)	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres de discussion entre les municipalités et les ICI - Évaluation de la possibilité et des coûts des modifications demandées par les ICI 	Municipalités MRC ICI	2019 à 2021	<p>Avancement : Mesure en attente de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC concernant cette mesure
19	Évaluer la possibilité d'intégrer les ICI dans les collectes municipales de GMR (dont celles des MO) en favorisant les établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des municipalités aux avantages et inconvénients d'une éventuelle intégration - Positionnement municipal - Détermination de critères d'admissibilité des ICI aux collectes - Projets pilotes et analyse des résultats (surtout pour MO) - Priorité aux établissements scolaires - Évaluation d'une implication financière municipale pour l'achat des équipements de collecte pour les écoles 	Municipalités MRC	2017	<p>Avancement : Mesure réalisée à 75 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le FPEM est un fonds de la MRC qui finance des activités et projets environnementaux municipaux. L'initiative 2017 visait l'optimisation des collectes GMR dans les écoles, dont l'implantation de la 3^e voie. Le FPEM a financé l'achat d'équipements de collecte et des formations sur le tri des MR dans 5 écoles du territoire - Conférence donnée sur l'optimisation des services municipaux de GMR aux ICI lors du Forum GMR 2018 de la MRC - Les municipalités de la MRC desservent déjà en majorité les ICI dits « assimilables » (collectes des déchets, matières recyclables et matières organiques) lorsqu'applicable. En 2019, lors des appels d'offres en commun pour le traitement des matières résiduelles, les municipalités ont également prévu ces ICI (à quelques exceptions, par exemple les gros générateurs comme les épiceries)
20	Développer des partenariats pour la promotion du programme de certification <i>ICI ON RECYCLE!</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Discussions avec des partenaires potentiels (CREL, SDLR, Lanaudière Économique) - Complétion par le SDLR d'un questionnaire GMR lors de l'ouverture du dossier des entreprises 	MRC	2019 à 2021	<p>ICI ON RECYCLE! est un programme de RECYC-QUÉBEC qui reconnaît les ICI qui ont mis en place et amélioré la GMR – devenu en 2018 ICI On recycle +</p> <p>Avancement : Mesure en attente de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC - Trois (3) municipalités sont certifiées 2021 - La MRC renouvellera sa certification en 2022

N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
21	Faire la promotion d'initiatives positives de GMR des ICI	- Développement d'un créneau GMR dans les événements existants de la MRC (ex. Gala des entreprises) et mise sur pied de nouveaux événements ou reconnaissances	MRC (SDLR)	2019 à 2021	Avancement : Aucun événement ne s'est tenu en 2020 et 2021 (pandémie) Mesure en attente de réalisation - Aucune démarche entreprise par la MRC
22	Faire la promotion des bonnes pratiques de GMR auprès des ICI et les informer des services qui s'offrent à eux	- Guide des bonnes pratiques pour les ICI (dont répertoire électronique des récupérateurs et recycleurs) - Promotion des services de Lanaudière Économique (Développement durable) - Promotion de la certification <i>ICI ON RECYCLE!</i> (devenu ICI ON RECYCLE +) - Promotion des services et du guide en privilégiant les démarches en personne	MRC Municipalités (diffusion)	2019	Avancement : Mesure en attente de réalisation - Aucune démarche entreprise par la MRC concernant cette mesure
23	Diffuser des exemples de réussite de synergie ¹ des sous-produits et de mutualisation ² des résidus auprès des ICI et des municipalités	- Promotion des concepts de synergie et de mutualisation auprès des ICI et des municipalités - Promotion des services de Lanaudière Économique (ICI) - Promotion privilégiant les démarches en personne	MRC Municipalités	2020	Avancement : Mesure réalisée à 50 % - Présentation au Forum GMR 2019 de la MRC sur l'économie circulaire appliquée aux municipalités (par Lanaudière Économique) - Depuis 2020, la MRC fait partie du Comité consultatif régional en développement durable, initiative de Lanaudière Économique, dont l'un des mandats des membres est de <i>permettre le partage de connaissances et de conseils pour le déploiement des projets en développement durable et en économie circulaire, notamment dans le cadre du Fonds Écoleader</i>
24	Instaurer et poursuivre la récupération hors foyer des matières recyclables et organiques dans les lieux publics et lors des événements municipaux	- Sensibilisation des municipalités à la récupération hors foyer - Outils pour soutenir les municipalités - Promotion du programme de financement de la Table pour la récupération hors foyer (TRHF) pour l'achat d'équipements de collecte - Promotion de cas municipaux à succès	Municipalités MRC	2018 à 2021 (2016 pour la promotion du programme de la TRHF)	Avancement : Un dernier appel de projets de la TRHF s'est tenu en 2019 Mesure réalisée à 75 % - Infos envoyées par la MRC par courriel aux 15 municipalités (2016) - Annonce faite par courriel aux 15 municipalités concernant l'appel de projets 2019 de la TRHF - En 2021, 14 municipalités ont des équipements dans les principaux lieux publics (hôtel de ville, bibliothèque, parcs, etc.) ou offrent la collecte hors foyer lors de leurs événements
25	Séparer les encombrants des déchets (collectes municipales de porte en porte) pour en favoriser la valorisation	- Sensibilisation des municipalités à la valorisation des encombrants - Évaluation de la faisabilité et des coûts (collectes spécifiques) - Amélioration du suivi quantitatif des encombrants (récupérés, valorisés, enfouis)	Municipalités MRC	Dès 2016 (selon l'échéance des contrats de collecte)	Avancement : Démarche de collectes spécifiques trop onéreuse et manque d'infrastructures pour la récupération, le tri et la valorisation des encombrants Mesure abandonnée - 13 municipalités offrent des collectes d'encombrants (réalisées en même temps que celle des déchets - pas de suivi ni de valorisation) - Il y a peu de données municipales sur les tonnages collectés et la majorité des encombrants est enfouie, à part quelques initiatives telles que <i>Ton surplus, mon bonheur!</i> (réemploi par Compo Recycle) et les Donateurs de SDO

¹ Synergie des sous-produits : système d'échange de matières résiduelles dans lequel les résidus d'une entreprise deviennent les ressources d'une autre

² Mutualisation : concept selon lequel les ICI mettent en commun leurs matières résiduelles afin d'en faciliter la gestion et la valorisation

N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
26	Poursuivre les programmes de récupération des RDD, des résidus de textile et des piles dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> - Financement récurrent des programmes - Promotion continue des programmes - Surveillance et contrôle des cloches de récupération des textiles sur le territoire (règlement modèle de zonage municipal) 	Municipalités MRC (gestion et outils)	<p>2016 à 2021</p> <p>2016 pour le règlement de zonage</p>	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des trois programmes <p>RDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annuellement, une douzaine de municipalités diffusent des infos sur le programme des RDD, principalement, par ordre d'importance, par leur bulletin municipal, leur site web, leur calendrier des collectes, leurs médias sociaux et leur journée de l'environnement <p>Textiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La MRC a produit en 2017 un exemple de publicité du programme des textiles - Annuellement, une dizaine de municipalités diffusent des infos sur le programme des textiles, principalement par leur site web, leur bulletin municipal et leurs médias sociaux <p>Règlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2016, la MRC a transmis aux municipalités un modèle de règlement de zonage (pour encadrer l'implantation de cloches de récupération). 3 municipalités ont adopté un tel règlement depuis 2016 (SJM, RAW et SEE)
27	Élaborer et diffuser des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur la GMR selon les demandes et besoins des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> - Sondage auprès des municipalités (besoins) - Stratégie de communication - Élaboration d'outils d'ISÉ en GMR répondant aux besoins des municipalités - Création d'un lieu de stockage pour les outils à élaborer et ceux déjà réalisés par les municipalités - Diffusion des objectifs de la Politique québécoise de GMR, des répercussions financières d'une bonne GMR municipale, etc. - Promotion de la réduction à la source - Rappel des consignes de tri des matières résiduelles - Contacts directs (démarche en personne) à privilégier 	MRC Municipalités (diffusion)	<p>2016 à 2021</p> <p>2016 (stratégie)</p>	<p>Avancement : Une stratégie de communication territoriale est envisagée en 2023 Mesure réalisée à 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sondage des besoins en communication à l'automne 2017 - Lieu de stockage choisi en 2019 (OneDrive accessible à toutes les municipalités) - 2 outils créés et disponibles (2019) soit un dépliant sur le compostage domestique et un dépliant sur la 3^e voie - 11 municipalités ont diffusé en 2021 des infos sur la réduction à la source, principalement, dans l'ordre, par le bulletin municipal, les événements écoresponsables, les médias sociaux et le site web - 2 municipalités ont aussi montré l'exemple lors d'événements en éliminant les bouteilles d'eau et en optant pour la vaisselle compostable (NDM et SBE) - Les 15 municipalités ont rappelé les notions de tri des MR par (en ordre de popularité) leur bulletin municipal ou celui de l'entrepreneur de collecte, le site web, les médias sociaux ou le calendrier des collectes - NDM fait un bilan de la GMR lors de chaque assemblée publique
28	Attribuer un mandat externe pour les besoins en communication et en graphisme générés par le PGMR	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une stratégie de communication - Évaluation des ressources financières disponibles - Recherche de nouvelles sources de financement - Recherche de fournisseurs de services potentiels - Définition du mandat - Attribution du mandat 	MRC Municipalités (besoins)	2017 à 2021	<p>Avancement : Une stratégie de communication territoriale est envisagée en 2023 Mesure réalisée à 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature visuelle GMR définie par l'élaboration de pictogrammes pour 14 thématiques de GMR (2017) - Sondage par la MRC en 2021 de l'intérêt des municipalités pour une stratégie et une campagne d'ISÉ territoriale en GMR (pour un mandat externe prévu en 2023)

N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
29	Créer, gérer et faire la promotion d'une banque territoriale électronique d'outils d'ISÉ en GMR pour les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> - Cueillette d'outils d'ISÉ existants - Organisation et stockage des outils, dont ceux créés par la MRC - Promotion de la banque auprès des municipalités 	MRC	2017 à 2021 (en continu)	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieu de stockage défini en 2019 (OneDrive) accessible à toutes les municipalités - 2 outils créés et disponibles (dépliants sur le compostage domestique et sur la 3^e voie) - Ajout d'outils des municipalités, de RECYC-QUÉBEC et autres depuis 2021
30	Développer des partenariats stratégiques pour la diffusion d'informations en GMR	<ul style="list-style-type: none"> - Approches auprès des commissions et établissements scolaires pour connaître les programmes et activités existants ainsi que leurs besoins de nouveaux outils pédagogiques en GMR - Approche auprès d'organismes de la région œuvrant en ISÉ et en éducation relative à l'environnement - Approche auprès des comités paritaires en environnement pour impliquer les travailleurs dans l'implantation de certaines mesures du PGMR - Privilégier les démarches en personne pour la diffusion - Partenariat avec les écoles - Outils de promotion de la certification <i>ICI ON RECYCLE!</i> 	MRC	2020 et 2021	<p>Avancement : Mesure réalisée à 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de démarches entreprises par la MRC – découlera probablement de la stratégie de communication prévue en 2023 - Le projet du FPEM 2017 (implantation du tri et de la collecte des MR dans les écoles primaires) a permis de créer des liens avec la Commission scolaire des Samares et 5 écoles du territoire. Dans le cadre de ce projet, le CREL a été engagé pour assurer la formation des élèves et du personnel dans 3 écoles participantes.
31	Produire et diffuser du matériel d'ISÉ pour une bonne gestion des résidus de construction-rénovation-démolition (CRD) (aux citoyens et entreprises)	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'outils de communication - Diffusion et distribution des outils lors de la délivrance des permis municipaux (réduction à la source, réemploi, tri à la source, centres de tri, etc.) 	MRC Municipalités (diffusion)	2017 (annuellement)	<p>Avancement : Mesure réalisée à 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - La MRC n'a pas élaboré d'outil pour cette mesure - Une douzaine de municipalités informent annuellement leurs citoyens principalement au moyen (dans l'ordre d'importance) de leur bulletin municipal, de leur site web, des médias sociaux ou du calendrier des collectes - 2 de ces municipalités (SAR et SDO) informent directement les citoyens lors de leur passage à l'écocentre et SZE indique une note spécifique à ce sujet lors de l'émission des permis
32	Intégrer des obligations de valorisation des agrégats et résidus CRD dans les plans et devis municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - En tant que donneurs d'ordres, contribution des municipalités à la valorisation des résidus CRD - Détermination du type et de la valeur des travaux visés 	Municipalités	2017 à 2021	<p>Avancement : Mesure en attente de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise
33	Informers les municipalités des possibilités de réemploi des agrégats dans divers travaux de construction et de réfection du réseau routier municipal	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de partenariats avec des experts du domaine - Rencontres d'informations municipales avec ces experts 	Municipalités MRC (partenariats et rencontres)	2019 et 2021	<p>Avancement : Mesure en attente de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise

N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
34	Sensibiliser les acteurs du secteur CRD aux objectifs de la Politique québécoise de GMR, à la réglementation municipale et aux pistes de valorisation de leurs résidus	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un réseau d'information efficace auprès des associations sectorielles - Élaboration et diffusion d'outils de communication 	MRC Municipalités (diffusion)	2019 à 2021	<p>Avancement : Mesure en attente de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise
35	Faire la promotion des bonnes pratiques GMR auprès des acteurs du secteur CRD et les informer des services GMR disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et diffusion d'un guide des bonnes pratiques incluant un répertoire électronique des récupérateurs et recycleurs CRD 	MRC Municipalités (diffusion)	2019 à 2021	<p>Avancement : Mesure en attente de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise
36	Augmenter les services offerts aux écocentres et les taux de valorisation des résidus récupérés	<ul style="list-style-type: none"> - Information des municipalités sur les services potentiels offerts dans les écocentres - Rencontres pour la mise en commun des expériences municipales - Visites d'écocentres performants - Répertoire des débouchés de valorisation pour les résidus des écocentres - Analyse de la possibilité de mise en commun territoriale de certains résidus issus des écocentres 	Municipalités MRC	2018 (suivi et rappels annuels)	<p>Avancement : Mesure en cours de réalisation (environ 50 % jusqu'à maintenant)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs municipalités ont apporté des améliorations à leur écocentre depuis 2017 : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du suivi - Augmentation des heures d'ouverture - Amélioration du tri - Réaménagement du site (ex. SBE et SCO) - Amélioration de la sécurité (ex. RAW) - SDO a totalement réaménagé l'écocentre pour un meilleur tri des matières et un meilleur suivi quantitatif - Le Forum GMR 2018 de la MRC a présenté une conférence sur l'optimisation et la conformité des écocentres municipaux (par Chamard Stratégies environnementales) - Un portrait des écocentres sur le territoire et leurs besoins a été réalisé en 2019 (demande du Comité technique PGMR). Des démarches pour trouver de nouveaux fournisseurs sont en cours.
37	Promouvoir le concept de ressourceries ³ et de réemploi auprès des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> - Information des municipalités - Implantation éventuelle de ressourceries - Promotion et organisation d'évènements de type <i>Troc-tes-Trucs</i> et d'encans 	MRC Municipalités	2020	<p>Avancement : Mesure en attente de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC, mais discussion prévue concernant les ressourceries en 2022 - La pandémie a ralenti la tenue des évènements de type « vente de garage » (seulement 2 municipalités en 2021) - ENT attribue une aide financière à un organisme pour la tenue d'un bazar à l'année - Il y a des initiatives intéressantes telles qu'un bazar des sportifs (CHE), le prêt d'équipements sportifs l'été (CHE) et l'échange de costumes d'Halloween (SAR)

³ Ressourceries : Entreprises d'économie sociale en environnement œuvrant en récupération, réutilisation et revente de surplus domestiques donnés par les gens du milieu. En favorisant la valorisation, elles mettent en œuvre le développement durable.

N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
38	Créer des liens avec les organismes du territoire pour la réutilisation, la récupération et la valorisation des objets, matières et résidus récupérés dans les écocentres	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les organismes communautaires - Développement de partenariats organismes-municipalités - Promotion du programme <i>Ton surplus, mon bonheur!</i> de Compo Recycle - Encouragement et reconnaissance du travail réalisé par les organismes et son impact positif sur la GMR 	Municipalités Organismes MRC (rencontres)	2020	<p>Avancement : Mesure réalisée à 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2016, le Conseil de la MRC assure une redevance minimale de 7,5 sous/livre de résidus de textile amassés par les comptoirs vestimentaires participant au programme de récupération de la MRC afin de souligner le travail social et environnemental important réalisé par ces organismes - 3 municipalités ont un partenariat avec un organisme communautaire de leur territoire (pour meubles et objets en bon état) – dont ENT qui finance en partie les activités du Groupe populaire - 3 municipalités participent au programme <i>Ton surplus, mon bonheur!</i> de Compo Recycle, mais peu de ressources sont investies et peu de promotion du programme est faite
39	Développer un partenariat avec les organismes communautaires du territoire afin d'améliorer les suivis quantitatifs reliés au textile et aux objets réemployés	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution des organismes à l'estimation des quantités de textile et d'objets valorisés par réemploi - Rencontres de discussion pour déterminer la faisabilité, les contraintes et l'aide à apporter aux organismes 	MRC Organismes	2016 à 2021	<p>Avancement : Mesure abandonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette mesure a été présentée aux organismes participant au programme de récupération du textile de la MRC en 2017 (rencontre de discussion et d'échanges) - Mesure abandonnée considérant les difficultés techniques et opérationnelles de sa mise en œuvre pour ces organismes
40	Améliorer le suivi quantitatif des résidus récupérés, valorisés et enfouis issus des écocentres	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des municipalités - Intégration d'exigences de suivi quantitatif dans les devis et les ententes de gestion et de transport des résidus recueillis dans les écocentres - Discussions avec les fournisseurs de services actuels - Création d'un outil quantitatif de conversion 	Municipalités MRC	Dès 2016 (annuellement)	<p>Avancement : Mesure réalisée à 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation des municipalités a débuté en 2017 avec les formations sur les appels d'offres en GMR qui rappelaient l'importance des bilans pour la gestion et l'amélioration continue - Elle s'est poursuivie en 2018 avec, entre autres, la conférence du Forum GMR 2018 de la MRC sur l'optimisation et la conformité des écocentres - Un portrait des écocentres municipaux du territoire et de leurs besoins a été réalisé en 2019 (demande du Comité technique PGMR) – une recherche de nouveaux fournisseurs est présentement en cours (pour contrer l'augmentation importante des coûts de traitement)
41	Adapter et augmenter la sensibilisation à la GMR auprès des villégiateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Outils de sensibilisation adaptés aux villégiateurs - Diffusion accrue des outils - Nouveaux moyens de diffusion pour joindre les villégiateurs - Sensibilisation privilégiant les démarches en personne 	MRC Municipalités (diffusion)	Dès 2016 (annuellement)	<p>Avancement : Cette clientèle pourra spécifiquement être prévue à la stratégie de communication et à la campagne d'ISÉ territoriale en GMR (mandat externe) prévu en 2023</p> <p>Mesure réalisée à 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une recherche de la MRC auprès d'autres municipalités de villégiature a permis de conclure en 2018 que les meilleurs moyens de sensibilisation de cette clientèle demeurent les avenues directes en personne (événements ou brigade verte) - SAR a organisé une brigade verte en 2020 - Une conférence sur les brigades vertes a été présentée lors du Forum GMR 2018 de la MRC - Une présentation a été faite lors du Forum GMR 2019 de la MRC par la MRC des Pays-d'en-Haut portant sur l'amélioration de la GMR en fonction des clientèles (villégiature et conteneurs semi-enfouis) - En 2021, quatre (4) municipalités ont sensibilisé spécifiquement les villégiateurs, dont SDO par des accroche-bac. Le site web, les médias sociaux, le bulletin municipal et une infolettre ont aussi été utilisés par les municipalités pour la sensibilisation.

N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
42	Réaliser des collectes annuelles d'encombrants et de résidus CRD pour le TNO	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des coûts des collectes - Planification aux budgets annuels du TNO - Information des villégiateurs concernés - Organisation des collectes - Analyse des résultats 	MRC	Dès 2016 (annuellement)	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bien que les municipalités de SMS et SCO offrent maintenant les services payants d'écocentre aux résidents du TNO, une collecte gratuite d'encombrants et de résidus CRD est organisée annuellement à l'écocentre de SMS
43	Mener des représentations politiques auprès du gouvernement pour la prise en compte de la villégiature dans les calculs des programmes de financement de GMR basés sur un facteur de performance (redevances pour l'élimination)	<ul style="list-style-type: none"> - Représentations réalisées par les élus au moyen des unions municipales (UMQ, FQM) - Adoption de résolutions transmises au ministre concerné 	Conseil de la MRC Municipalités	En 2016	<p>Avancement : Mesure jugée non nécessaire et abandonnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de la mesure fait au CPEM de février 2017 - Aucune résolution adoptée pour l'instant
44	Mener des représentations politiques auprès du gouvernement dénonçant certaines problématiques de GMR	<ul style="list-style-type: none"> - Représentations réalisées par les élus au moyen des unions municipales (UMQ, FQM) - Adoption de résolutions transmises au ministre concerné <p>Exemples de problématiques : suremballage, utilisation du polystyrène, valorisation du verre, produits jetables, etc.</p>	Conseil de la MRC Municipalités	En 2016 et au besoin	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de la mesure fait au CPEM de février 2017 - À la suite d'une recommandation du Comité technique PGMR (2019), le Conseil de la MRC a résolu d'enjoindre le gouvernement à obliger les ICI à améliorer leur GMR pour respecter les objectifs de la PQGMR et contribuer à la performance territoriale (visée par le programme de redistribution des redevances à l'élimination). Dans un souci d'exemplarité, le Conseil a aussi demandé que ces exigences se concrétisent dans un premier temps dans les ministères et organismes publics, dont les commissions scolaires (résolution CM-050-2020 envoyée au MELCC) - En 2021, le Conseil de la MRC a adopté des résolutions d'appui afin de prolonger les délais de révision des PGMR (CM-02-053-2021) et de mettre en place un mécanisme de vérification de l'exactitude des données GMR des ICI (CM-06-190-2021)
45	Inciter les municipalités à adhérer à la certification <i>ICI ON RECYCLE!</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du programme auprès des municipalités - Offre d'un service d'aide pour compléter la demande d'adhésion - Élaboration et diffusion d'exemples d'actions, de mesures et d'activités de sensibilisation à réaliser 	Municipalités MRC (promotion et aide)	Dès 2016 (annuellement)	<p>Avancement : ICI ON RECYCLE! : programme de RECYC-QUÉBEC qui reconnaît les ICI qui ont mis en place et amélioré la GMR – devenu en 2018 ICI On recycle + Mesure réalisée à 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du programme faite au CPEM de mai 2017 - 3 municipalités sont certifiées et la MRC renouvellera sa certification en 2022
46	Se prévaloir d'un droit de regard interdisant la mise en décharge de déchets provenant de l'extérieur du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'un règlement par le Conseil de la MRC <p>En prévision de l'implantation de lieux d'élimination sur le territoire</p>	Conseil de la MRC	En 2016	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un règlement de droit de regard en 2021 et adoption en 2022 (règlement 230-2022)

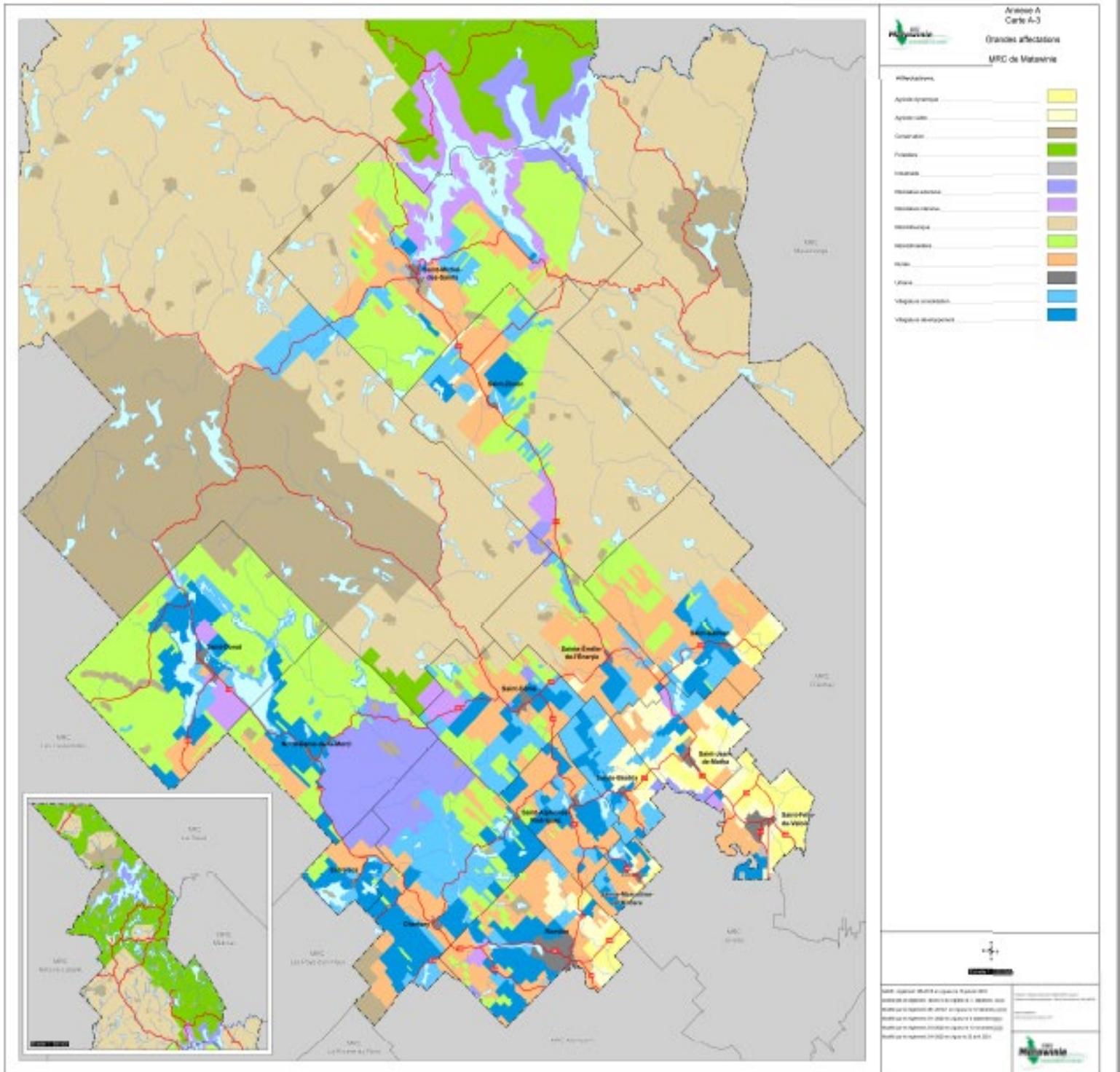
N°	Mesure	Description	Responsables	Échéancier	Mise en œuvre 2017-2021
47	Créer un canal de diffusion des informations GMR entre la MRC et les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de Metrio⁴ auprès des municipalités - Formation annuelle des responsables municipaux sur l'utilisation de Metrio - Création et transmission d'un formulaire pour la réalisation du rapport annuel de suivi du PGMR pour le MELCC - Complétion du formulaire par les municipalités dans les délais prescrits du rapport au MELCC (30 juin) - Complétion de Metrio par les municipalités 2 fois par an (31 janvier et 31 juillet) 	MRC Municipalités	Dès 2016 (annuellement)	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire élaboré en 2018 et depuis transmis annuellement aux municipalités - Envoi au MELCC du formulaire complété dans les délais prescrits de 2017 à 2021 - Promotion récurrente de Metrio lors des rencontres du CPEM, du Comité technique ou portant sur les appels d'offres en GMR - En 2019, améliorations apportées au compte Metrio
48	Poursuivre les activités du Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM) pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres trimestrielles en 2016 et 2017 et semestrielles de 2018 à 2021 - Suivis des membres CPEM à leur conseil municipal respectif - Suivis au Conseil de la MRC 	CPEM MRC	Dès 2016 (en continu)	<p>Avancement : Mesure réalisée à 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres du CPEM tenues chaque année et suivis réguliers faits au Conseil de la MRC - Nouveau Comité technique du suivi de la mise en œuvre du PGMR formé en 2019 - Rencontres du Comité technique PGMR tenues chaque année - CPEM non reconduit en 2020 - Comité technique PGMR maintenant responsable du suivi et de la mise en œuvre du PGMR - La nouvelle Commission aménagement et environnement, créée en 2021, joue le rôle de comité politique du PGMR, bien que toutes les décisions finales soient de la responsabilité du Conseil de la MRC
49	Diffuser auprès du public les informations concernant le suivi de la mise en œuvre du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission d'informations aux citoyens et villégiateurs (par comptes de taxes, bulletins municipaux, journées de l'environnement, etc.) - Diffusion d'informations sur les sites web respectifs - Communiqué de presse annuel 	Municipalités MRC (communiqué)	Dès 2016 (annuellement)	<p>Avancement : Mesure réalisée à 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une dizaine de municipalités diffusent annuellement des infos sur le PGMR, principalement par leur site web, leur bulletin municipal, les médias sociaux ou une infolettre

Acronymes des municipalités :

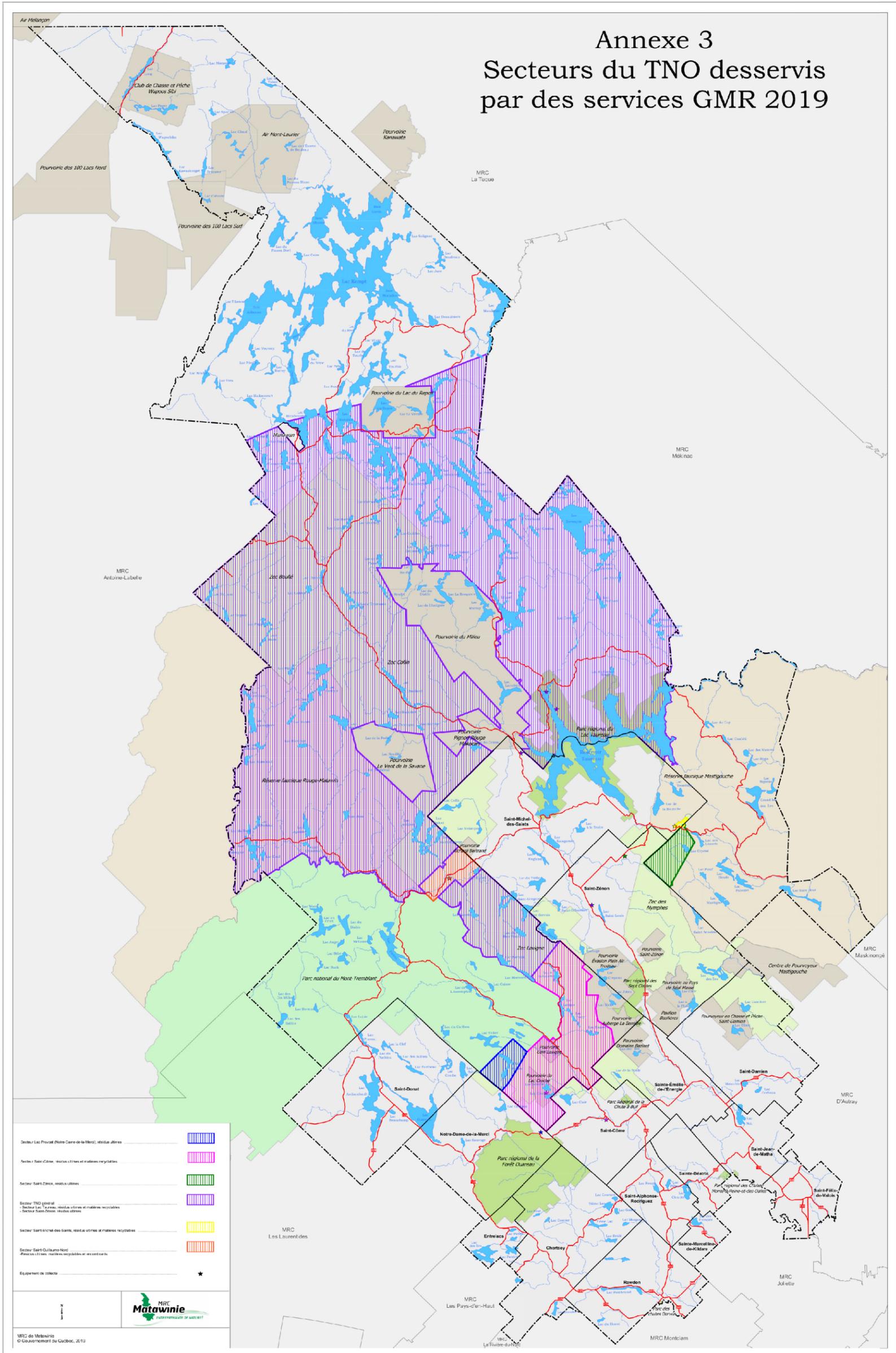
CHE :	Chertsey	SCO :	Saint-Côme	SMK :	Sainte-Marcelline-de-Kildare
ENT :	Entrelacs	SDA :	Saint-Damien	SFV :	Saint-Félix-de-Valois
NDM :	Notre-Dame-de-la-Merci	SDO :	Saint-Donat	SJM :	Saint-Jean-de-Matha
RAW :	Rawdon	SBE :	Sainte-Béatrix	SMS :	Saint-Michel-des-Saints
SAR :	Saint-Alphonse-Rodriguez	SEE :	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	SZE :	Saint-Zénon

⁴ Metrio est un logiciel web, auquel la MRC est abonnée, permettant de compiler, centraliser, analyser et communiquer les données GMR des municipalités

ANNEXE 2 – GRANDES AFFECTATIONS DU SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE



ANNEXE 3 – SECTEURS DU TNO DE LA MRC DE MATAWINIE DESSERVIS PAR DES SERVICES DE GMR, 2019



ANNEXE 4 – NOTES MÉTHODOLOGIQUES SUR LES DONNÉES INSCRITES DANS L’OUTIL D’INVENTAIRE DE RECYC-QUÉBEC POUR LE BILAN QUANTITATIF GMR 2019

1. La version 2020 de l’Outil d’inventaire a été utilisée.
2. L’année de référence est 2019.
3. Les données du rôle d’évaluation foncière 2020 de la MRC de Matawinie ont été utilisées pour le nombre d’unités d’occupation (u.o.) par type de logement. Voici les précisions :
 - Multilogement (10 logements et plus) et condos : Comprend les multilogements de 10 à 75 logements, sans filtre concernant la nature urbaine ou rurale. La villégiature, qui comprend seulement les unités d’un seul logement, est exclue. La villégiature touristique (usage chalet, pourvoirie, camping et camp) a été soustraite.
 - Plex (entre 2 et 9 logements) : Comprend les logements entre 2 et 9 unités, sans filtre concernant la nature urbaine ou rurale. La villégiature, qui comprend seulement les unités d’un seul logement, est exclue. La villégiature touristique (usage chalet, pourvoirie, camping et camp) a été soustraite.
 - Unifamilial urbain : Comprend les unités unifamiliales d’un seul logement situées à l’intérieur du périmètre urbain (PU). Ceci inclut les quelques cas de villégiature (code postal de l’extérieur) et de villégiature touristique (chalet, pourvoirie, camping et camp) qui ne sont pas des multilogements et qui sont situés dans le PU.
 - Unifamilial rural : Comprend les unités unifamiliales d’un seul logement situées à l’extérieur du PU seulement. La villégiature est exclue (code postal extérieur au territoire de la municipalité), mais les données incluent la villégiature touristique (chalet, pourvoirie, camping et camp) d’une seule unité (logement).
 - Chalets, maisons de villégiature : Ne comprend que les unités avec un seul logement, situées à l’extérieur du PU et dont le code postal de correspondance est extérieur à la municipalité concernée. Les unités de villégiature touristique (chalet, pourvoirie, camping et camp) ayant plus d’un logement s’y retrouvent également, qu’ils soient dans ou hors PU (676 unités).

Nombre d’unités d’occupation par type de logement sur le territoire de la MRC de Matawinie, 2020

TYPE DE LOGEMENT	TERRITOIRE MUNICIPALISÉ (U.O.)
Multilogement (10 logements et plus) et condos	768
Plex (entre 2 et 9 logements)	4 365
Unifamilial urbain	6 121
Unifamilial rural	14 136
Chalet, maison de villégiature	14 914
TOTAL	40 304

Source : Analyse interne, Service d’aménagement, 2021

4. La taille moyenne des ménages utilisée par la MRC dans la majorité de ses documents de planification est de 2,1 personnes par unité d’occupation. Cette donnée, issue de Statistique Canada, ISQ, Analyse par Aviseo (Réf. 6) a été utilisée, peu importe, le type de logement. En effet, considérant la forte prédominance des unités d’occupation unifamiliale sur les autres types de logements (plus de 70 % des u.o. recensées sont de type unifamilial), cette moyenne semble représentative.
5. Considérant le peu de données valides provenant du TNO, seules les informations quantitatives des 15 municipalités ont été utilisées. Lorsque des données spécifiques au TNO ou à des secteurs desservis du TNO sont disponibles, elles sont présentées à titre indicatif seulement.

ANNEXE 5 – MESURES DÉTAILLÉES DU PGMR 2024-2030 DE LA MRC DE MATAWINIE

MESURE	1.1 Poursuivre la promotion des habitudes de consommation écoresponsable et des bonnes pratiques de réduction à la source, dont le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage								
Orientation du PGMR 1. Promouvoir la hiérarchie des 3RV-E en intensifiant les actions de réduction à la source et de réemploi	Description Poursuivre et même intensifier les actions de réduction à la source déjà entamées dans le PGMR 2017-2022 telles que la diffusion d'informations, des formations sur le compostage domestique ainsi que l'organisation d'évènements faisant la promotion de la réduction à la source et des habitudes de consommation écoresponsable. Ces informations et évènements seront la responsabilité des municipalités locales. Quant à la MRC, elle prévoira des outils modèles à même la campagne territoriale d'ISÉ prévue (mesure 2.1) afin de transmettre ces informations auprès des clientèles visées. Considérant l'importance de la réduction à la source et de l'information, sensibilisation et éducation, cette mesure a été remise au présent PGMR.								
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) 	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des évènements municipaux faisant la promotion de la consommation écoresponsable et des gestes de réduction à la source (ex. Journée de l'environnement, formations, ateliers, etc.) - Élaborer et diffuser des informations dans les communications municipales 				Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 1 évènement / municipalité / an - 2 communications / municipalité / an 				
Type(s) d'action(s) ISÉ Réduction à la source	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales 				Partenaire <ul style="list-style-type: none"> - MRC (outils modèles) 				
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2024 Récurrence : Annuelle								
Matières visées Déchets Matières organiques Matières recyclables	Budget								
	Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS
	RH (évènement)	500 \$/munic.	500 \$/munic.	500 \$/munic.	500 \$/munic.	500 \$/munic.	500 \$/munic.	500 \$/munic.	3 500 \$/munic.
	Matérielles (évènement)	500 \$/munic.	500 \$/munic.	500 \$/munic.	500 \$/munic.	500 \$/munic.	500 \$/munic.	500 \$/munic.	3 500 \$/munic.
	ISÉ	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	-
TOTAL	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	105 000 \$
Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)									

MESURE	1.2 Adopter des pratiques exemplaires, dont des politiques municipales d'achat local et responsable																																																				
Orientation du PGMR 1. Promouvoir la hiérarchie des 3RV-E en intensifiant les actions de réduction à la source et de réemploi	Description Prêcher par l'exemple auprès de la population afin d'encourager la réduction à la source et les comportements responsables et durables. Cette exemplarité se traduira par l'adoption de politiques municipales d'achat local et d'achat responsable et le bannissement d'articles en plastique à usage unique des édifices et événements municipaux.																																																				
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) 	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Adopter des politiques municipales d'achat local et écoresponsable - Bannir les bouteilles d'eau, la vaisselle jetable et les articles en plastique à usage unique des bureaux municipaux - Soutenir les municipalités dans l'élaboration de règlements interdisant la vente d'articles en plastique à usage unique (au besoin) - Possibilité d'adopter des règlements municipaux interdisant la vente d'articles en plastique à usage unique 				Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 1 politique adoptée / municipalité - 15 municipalités et la MRC exemplaires (bannissement des plastiques à usage unique) 																																																
Type(s) d'action(s) Politique Réduction à la source ISÉ	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités - MRC 				Partenaire <ul style="list-style-type: none"> - MRC (règlement modèle et soutien aux municipalités) 																																																
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : En 2026 Récurrence : Non																																																				
Matières visées Déchets Matières recyclables	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Matérielles Ex. fontaine</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>500 \$/munic.</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>500 \$/munic.</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>Activités courantes</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>7 500 \$</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>7 500 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>								Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	-	-	-	-	-	-	-	-	Matérielles Ex. fontaine	-	-	500 \$/munic.	-	-	-	-	500 \$/munic.	ISÉ	-	-	Activités courantes	-	-	-	-	-	TOTAL	-	-	7 500 \$	-	-	-	-	7 500 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																													
RH	-	-	-	-	-	-	-	-																																													
Matérielles Ex. fontaine	-	-	500 \$/munic.	-	-	-	-	500 \$/munic.																																													
ISÉ	-	-	Activités courantes	-	-	-	-	-																																													
TOTAL	-	-	7 500 \$	-	-	-	-	7 500 \$																																													

MESURE	1.3 Faire la promotion des commerces zéro déchet (ou qui réduisent les déchets) sur le territoire																																																					
Orientation du PGMR 1. Promouvoir la hiérarchie des 3RV-E en intensifiant les actions de réduction à la source et de réemploi	Description Promouvoir les commerces et les entreprises qui encouragent et contribuent à la notion du zéro déchet (ex. vente en vrac, articles réutilisables, etc.) et inciter les citoyens à les visiter/encourager.																																																					
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) 	Moyen envisagé - Promouvoir les commerces zéro déchet du territoire par le biais des communications municipales				Résultats attendus (cibles) - 1 communication / municipalité / an																																																	
Type(s) d'action(s) ISÉ Réduction à la source	Responsables - Municipalités locales - MRC				Partenaire																																																	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2024 Récurrence : Annuelle																																																					
Matières visées Déchets Matières recyclables Matières organiques	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>1 400 \$/munic.</td> </tr> <tr> <td>Matérielles</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>Activités courantes</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>3 000 \$</td> <td>21 000 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	200 \$/munic.	1 400 \$/munic.	Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-	ISÉ	Activités courantes	-	TOTAL	3 000 \$	21 000 \$																		
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																														
RH	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	1 400 \$/munic.																																														
Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-																																														
ISÉ	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	-																																														
TOTAL	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	21 000 \$																																														

MESURE	1.4 Offrir des programmes municipaux de subvention à l'achat (couches lavables, produits durables d'hygiène féminine, etc.)																																																					
Orientation du PGMR 1. Promouvoir la hiérarchie des 3RV-E en intensifiant les actions de réduction à la source et de réemploi	Description Implanter au moins un programme de subvention à l'achat dans chacune des municipalités locales afin de réduire à la source la génération de déchets, de matières organiques et de matières recyclables par exemple : couches lavables, produits durables d'hygiène féminine, composteurs domestiques, lames déchiqueteuses, etc.																																																					
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) 	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un minimum d'un programme par municipalité - Diffuser des informations relatives aux programmes dans les communications municipales 				Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 1 programme / municipalité / an - 1 communication de rappel / municipalité / an 																																																	
Type(s) d'action(s) Programme de subvention Réduction à la source ISÉ	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales 				Partenaire																																																	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2025 Récurrence : Annuelle																																																					
Matières visées Déchets Matières organiques Matières recyclables	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Subvention</td> <td>-</td> <td>5 000 \$/munic.</td> <td>30 000 \$/munic.</td> </tr> <tr> <td>Matérielles</td> <td>-</td> <td>Si composteur</td> <td>Si composteur</td> <td>Si composteur</td> <td>Si composteur</td> <td>Si composteur</td> <td>Si composteur</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>Activités courantes</td> <td>Activités courantes</td> <td>Activités courantes</td> <td>Activités courantes</td> <td>Activités courantes</td> <td>Activités courantes</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>-</td> <td>75 000 \$</td> <td>450 000 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	Subvention	-	5 000 \$/munic.	30 000 \$/munic.	Matérielles	-	Si composteur	-	ISÉ	-	Activités courantes	-	TOTAL	-	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	450 000 \$															
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																														
Subvention	-	5 000 \$/munic.	5 000 \$/munic.	5 000 \$/munic.	5 000 \$/munic.	5 000 \$/munic.	5 000 \$/munic.	30 000 \$/munic.																																														
Matérielles	-	Si composteur	Si composteur	Si composteur	Si composteur	Si composteur	Si composteur	-																																														
ISÉ	-	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	-																																														
TOTAL	-	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	450 000 \$																																														

MESURE	1.5 Lutter contre le gaspillage alimentaire en faisant la promotion de campagnes et en diffusant des outils existants																																																				
Orientation du PGMR 1. Promouvoir la hiérarchie des 3RV-E en intensifiant les actions de réduction à la source et de réemploi	Description Réduire à la source la quantité de résidus alimentaires se retrouvant dans les déchets et les matières organiques collectés par la diffusion par les municipalités locales de campagnes de sensibilisation et d'outils existants portant sur le gaspillage alimentaire comme <i>J'aime manger, pas gaspiller</i> et des applications (<i>Too Good To Go, Flashfood, Sauvegarde</i> , etc.). Quant à la MRC, elle prévoira des outils modèles à même la campagne territoriale d'ISÉ prévue (mesure 2.1) afin de faciliter la transmission de ces informations par le biais des communications municipales.																																																				
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) 	Moyen envisagé - Diffuser aux citoyens des informations et outils existants portant sur le gaspillage alimentaire par le biais des communications municipales				Résultats attendus (cibles) - 1 communication / municipalité / an																																																
Type(s) d'action(s) ISÉ Réduction à la source	Responsables - Municipalités locales				Partenaire - MRC (outils modèles)																																																
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2024 Réurrence : Annuelle																																																				
Matières visées Déchets Matières organiques	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>1 400 \$/munic.</td> </tr> <tr> <td>Matérielles</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>Activités courantes</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>3 000 \$</td> <td>21 000 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>								Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	200 \$/munic.	1 400 \$/munic.	Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-	ISÉ	Activités courantes	-	TOTAL	3 000 \$	21 000 \$																		
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																													
RH	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	1 400 \$/munic.																																													
Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-																																													
ISÉ	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	-																																													
TOTAL	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	21 000 \$																																													

MESURE	1.6 Promouvoir les services des organismes communautaires du territoire oeuvrant en réemploi																																																					
Orientation du PGMR 1. Promouvoir la hiérarchie des 3RV-E en intensifiant les actions de réduction à la source et de réemploi	Description Informer les citoyens des services de réemploi offerts par les organismes communautaires locaux afin de développer le réflexe d’y recourir avant de jeter des articles encore en bon état ou avant de se procurer des vêtements, meubles ou articles de décoration neufs. Les municipalités assureront cette transmission d’informations dans le cadre de leurs activités de communications courantes auprès de la population.																																																					
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) 	Moyen envisagé - Diffuser des informations sur les organismes de réemploi par le biais des communications municipales				Résultats attendus (cibles) - 1 communication / municipalité / an																																																	
Type(s) d’action(s) ISÉ Réemploi	Responsables - Municipalités locales				Partenaire																																																	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2025 Récurrence : Annuelle																																																					
Matières visées Déchets Encombrants	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>-</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>1 200 \$/munic.</td> </tr> <tr> <td>Matérielles</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>Activités courantes</td> <td>Activités courantes</td> <td>Activités courantes</td> <td>Activités courantes</td> <td>Activités courantes</td> <td>Activités courantes</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>-</td> <td>3 000 \$</td> <td>18 000 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d’exploitation)</p>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	-	200 \$/munic.	1 200 \$/munic.	Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-	ISÉ	-	Activités courantes	-	TOTAL	-	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	18 000 \$										
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																														
RH	-	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	1 200 \$/munic.																																														
Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-																																														
ISÉ	-	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	-																																														
TOTAL	-	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	18 000 \$																																														

MESURE	1.7 Réaliser une étude de faisabilité quant à l'implantation d'une ressourcerie régionale																																																					
Orientation du PGMR 1. Promouvoir la hiérarchie des 3RV-E en intensifiant les actions de réduction à la source et de réemploi	Description Réaliser une analyse quant à la faisabilité d'implanter une ressourcerie régionale sur le territoire. Dans le cas d'une faisabilité confirmée, proposer un modèle de ressourcerie comprenant un mécanisme de fonctionnement pour le transport des articles en bon état des écocentres municipaux jusqu'à l'éventuelle ressourcerie pour leur réemploi. Les activités d'une future ressourcerie devront se dérouler en concertation avec les organismes de réemploi existants sur le territoire et dans le respect de leurs sphères d'activités.																																																					
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) 	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Attribuer un mandat externe pour la réalisation de l'étude - Collaborer avec le mandataire - Consulter et concerter les municipalités et les organismes du milieu 				Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - Étude réalisée 																																																	
Type(s) d'action(s) Étude Acquisition de connaissances	Responsable <ul style="list-style-type: none"> - MRC 				Partenaires <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités - Développement Matawinie - Organismes de réemploi 																																																	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Réalisation : 2027 Récurrence : Non																																																					
Matières visées Déchets Encombrants	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mandat externe</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>17 500 \$</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>17 500 \$</td> </tr> <tr> <td>Matérielles</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>17 500 \$</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>17 500 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Recherche de financement pour l'étude prévue en 2026 (ex. Fonds municipal vert, Développement Matawinie, etc.)</p>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	Mandat externe	-	-	-	17 500 \$	-	-	-	17 500 \$	Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-	ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	TOTAL	-	-	-	17 500 \$	-	-	-	17 500 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																														
Mandat externe	-	-	-	17 500 \$	-	-	-	17 500 \$																																														
Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-																																														
ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-																																														
TOTAL	-	-	-	17 500 \$	-	-	-	17 500 \$																																														

MESURE	2.1 Réaliser une campagne territoriale d'ISÉ en gestion des matières résiduelles																																																					
Orientation du PGMR 2. Intensifier les activités et outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) à la GMR des citoyens et des villégiateurs	Description Afin d'uniformiser les messages et d'optimiser les impacts des outils de communication en GMR, réaliser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) à l'échelle de la MRC. Faisant partie intégrante d'une stratégie de communication à long terme, cette campagne sera menée par la MRC. Des outils modèles pourront être adaptés et diffusés par les municipalités locales dans le cadre de leurs communications courantes. Afin de joindre l'ensemble des acteurs GMR du territoire, les médias sociaux seront aussi visés ainsi que des capsules vidéo. Par manque de ressources financières dédiées, la mesure similaire prévue au PGMR 2017-2022 a été repoussée. La présente mesure est une version bonifiée pour laquelle un financement récurrent sera prévu.																																																					
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler les matières organiques (dont le secteur résidentiel) : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) 	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Attribuer un mandat externe pour la réalisation d'un plan de communication et l'élaboration annuelle d'outils modèles - Élaborer une banque d'outils d'ISÉ en GMR destinée aux municipalités - Diffuser des informations/outils par le biais des communications municipales, dont les médias sociaux - Réaliser et diffuser des capsules vidéo sur les bonnes pratiques de GMR 			Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 1 mandat externe / an - 15 municipalités et la MRC diffusant les outils élaborés / an - 2 capsules vidéo produites et diffusées / an - Banque d'outils d'ISÉ bonifiée chaque année - Financement annuel récurrent 																																																		
Type(s) d'action(s) ISÉ	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - MRC Municipalités locales 			Partenaire																																																		
Échéancier Implantation : Dès 2024 (mandat) Réurrence : Annuelle (élaboration de nouveaux outils et leur diffusion chaque année)																																																						
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mandat externe</td> <td>20 000 \$ (plan)</td> <td>5 000 \$</td> <td>50 000 \$</td> </tr> <tr> <td>Matérielles</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>ISÉ (diffusion)</td> <td>Activités courantes</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>20 000 \$</td> <td>5 000 \$</td> <td>50 000 \$</td> </tr> </tbody> </table>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	Mandat externe	20 000 \$ (plan)	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	50 000 \$	Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-	ISÉ (diffusion)	Activités courantes	-	TOTAL	20 000 \$	5 000 \$	50 000 \$											
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																														
Mandat externe	20 000 \$ (plan)	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	50 000 \$																																														
Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-																																														
ISÉ (diffusion)	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	Activités courantes	-																																														
TOTAL	20 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	50 000 \$																																														
Matières visées Déchets Matières organiques Matières recyclables	Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)																																																					

MESURE	2.2 Déployer une brigade GMR territoriale																																																					
Orientation du PGMR 2. Intensifier les activités et outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) à la GMR des citoyens et des villégiateurs	Description Organiser une brigade GMR à partager entre toutes les municipalités locales du territoire. L'inspection visuelle du contenu des bacs roulants et la distribution de billets de courtoisie seront l'occasion d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les citoyens aux bonnes pratiques de tri des matières résiduelles et à l'importance économique et environnementale de poser les bons gestes, dont ceux de réduction à la source. La brigade GMR sera présente dans les événements municipaux (ex. festival, Journée de l'environnement, etc.) afin d'encourager la poursuite des bonnes habitudes de tri hors foyer. Au fil des ans, le mandat de la brigade pourra évoluer et viser, par exemple, l'accompagnement des ICI dans l'amélioration de leurs pratiques de GMR.																																																					
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler les matières organiques (dont le secteur résidentiel) : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) 	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Former une brigade GMR territoriale - Élaborer des outils de communication spécifiques - Inspecter les bacs roulants des résidences et des chalets du territoire - Distribuer des billets de courtoisie et diffuser des informations sur les bonnes pratiques en GMR - Animer un kiosque et assurer le tri des matières résiduelles lors d'évènements municipaux 				Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 5 municipalités visitées / an - 20 % des unités d'occupation résidentielle visitées / municipalité visée/ an 																																																	
	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - MRC Municipalités locales				Partenaire																																																	
Type(s) d'action(s) ISÉ	Échéancier Implantation : Dès 2024 Réurrence : Annuelle																																																					
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH (salaires, déplacements, repas)</td> <td>33 500 \$</td> <td>234 500 \$</td> </tr> <tr> <td>Matérielles</td> <td>1 000 \$</td> <td>7 000 \$</td> </tr> <tr> <td>ISÉ (impressions)</td> <td>500 \$</td> <td>3 500 \$</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>35 000 \$</td> <td>245 000 \$</td> </tr> </tbody> </table>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH (salaires, déplacements, repas)	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	234 500 \$	Matérielles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$	ISÉ (impressions)	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$	TOTAL	35 000 \$	245 000 \$						
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																														
RH (salaires, déplacements, repas)	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	234 500 \$																																														
Matérielles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$																																														
ISÉ (impressions)	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$																																														
TOTAL	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$	245 000 \$																																														
Matières visées Déchets Matières organiques Matières recyclables	Revenus/financement : Possibilité d'un financement annuel du programme Emplois d'été Canada pour les salaires (26 500 \$)																																																					

MESURE	3.1 Implanter la gestion des matières organiques sur tout le territoire municipalisé en respect des critères du Programme de redistribution des redevances à l'élimination																								
Orientation du PGMR 3. Assurer la gestion et la valorisation des matières organiques	Description Assurer la gestion des matières organiques (MO) résidentielles en concordance avec les critères du Programme de redistribution des redevances. Le PGMR 2017-2022 prévoyait l'implantation de la collecte de porte en porte des matières organiques sur tout le territoire municipalisé. Cette mesure révisée permettra d'assurer une flexibilité aux plus petites municipalités tout en contribuant aux objectifs gouvernementaux de la Stratégie de valorisation de la matière organique et du plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (100 % des municipalités ayant implanté d'ici 2025 une gestion des matières organiques soit par des collectes ou un autre moyen de gestion à la source et recycler 60 % des matières organiques putrescibles d'ici 2023 et 70 % en 2030). 11 municipalités offrent en 2022 la collecte à 3 voies. Les autres municipalités ont opté pour : <ul style="list-style-type: none"> - Sainte-Marcelline-de-Kildare : Implantation de la collecte de porte en porte (début juin 2023) - Saint-Damien : Distribution de composteurs domestiques (programme ACDC en 2023) - Saint-Zénon : Distribution de composteurs domestiques - Sainte-Émélie-de-l'Énergie : Implantation de la collecte de porte en porte ET distribution de composteurs domestiques 																								
Objectif(s) visé(s) Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) 	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Implanter la gestion des matières organiques en concordance avec le Programme de redistribution des redevances - Élaborer et diffuser des outils de communication spécifiques à la gestion des MO - Pour les municipalités implantant la gestion à la source, distribuer des composteurs domestiques et communautaires (financement total ou partiel par la municipalité) - Pour les municipalités implantant la gestion à la source, organiser des ateliers ou des formations sur le compostage domestique 				Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 15 municipalités respectant les critères MO du Programme de redistribution des redevances - Recycler 50 % des matières organiques putrescibles résidentielles (2024 à 2027) et 60 % (2028 à 2030) dont pour le secteur résidentiel - 1 atelier ou formation / municipalité qui préconise la gestion à la source des MO 																				
	Responsables Municipalités locales				Partenaire MRC																				
Type(s) d'action(s) Services	Échéancier Implantation : 2024 Récurrence : En continu																								
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Budget																								
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Dépenses</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> <th style="width: 10%;">2027</th> <th style="width: 10%;">2028</th> <th style="width: 10%;">2029</th> <th style="width: 10%;">2030</th> <th style="width: 15%;">TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mandat externe (formation/atelier)</td> <td>500 \$/munic. x 3 munic.</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>1 500 \$</td> </tr> </tbody> </table>								Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	Mandat externe (formation/atelier)	500 \$/munic. x 3 munic.	-	-	-	-	-	-
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																	
Mandat externe (formation/atelier)	500 \$/munic. x 3 munic.	-	-	-	-	-	-	1 500 \$																	

Matières visées Matières organiques	Matérielles (bacs roulants / composteurs)	384 400 \$ (pour 3 844 u.o. de 4 munic.)	-	-	-	-	-	-	384 400 \$
	Services collectes	112 000 \$ (1 munic.)	Coût récurrent	112 000 \$					
	ISÉ	2 000 \$/munic. (4 munic.)	Coût récurrent (mesure 1.1)	8 000 \$					
	TOTAL	505 900 \$	-	-	-	-	-	-	505 900 \$

Revenus/financement : Possibilité de financement du PTMOBC (achat de bacs roulants – 100 \$/bac max de 33 1/3 % de subvention soit environ 69 700 \$ pour Sainte-Marcelline-de-Kildare) et du programme ACDC (achat de composteurs domestiques – max 200 \$ par composteur, max 100 000 \$/entité, **mais délai du programme échu 31/12/2022**)

MESURE	3.2 Poursuivre la promotion de différents types de gestion des vidanges de fosses septiques	
Orientation du PGMR 3. Assurer la gestion et la valorisation des matières organiques	Description Continuer d’informer régulièrement les responsables municipaux des différentes options de gestion des vidanges de fosses septiques, entre autres, sur les possibilités d’un programme municipal de vidanges systématiques. Bien qu’une étude de cas était prévue au PGMR 2017-2022 et, qu’ainsi, des informations ont été transmises aux municipalités en 2017 et 2018 sur ce sujet, les municipalités ont demandé à être informées périodiquement concernant la gestion des boues de fosses septiques.	
Objectif(s) visé(s) Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030)	Moyen envisagé - Transmettre des informations aux municipalités de façon périodique (communication, rencontre, outil, etc.)	Résultats attendus (cibles) - 1 communication / an
Type(s) d’action(s) ISÉ	Responsable - MRC	Partenaires - Municipalités locales
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : En 2026 Récurrence : Annuelle	

Matières visées Matières organiques (boues de fosses septiques)	Budget								
	Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS
	RH	-	-	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	1 000 \$
	Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-
	ISÉ	-	-	Activités courantes	-				
TOTAL	-	-	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	1 000 \$
Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)									

MESURE	3.3 Améliorer le suivi quantitatif des biosolides municipaux (boues d'équipements d'épuration) et recycler les boues dont la qualité le permet	
Orientation du PGMR 3. Assurer la gestion et la valorisation des matières organiques	Description Sensibiliser les responsables des 12 municipalités possédant des équipements d'épuration à l'importance de réaliser un suivi quantitatif des boues municipales générées et valorisées puisque ces boues sont visées par les objectifs de recyclage gouvernementaux en GMR. Des informations portant sur les options de valorisation des boues seront transmises périodiquement aux municipalités. Les municipalités pourront ainsi plus aisément valoriser leurs biosolides dont la qualité est conforme.	
Objectif(s) visé(s) Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) 	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Caractériser les boues générées - Recycler les boues lorsque leur qualité le permet - Transmettre les informations à la MRC quant aux boues générées (quantités, caractéristiques, valorisation ou enfouissement, etc.) - Informer les municipalités des options de valorisation de façon périodique (communications, rencontres, outils, etc.) 	Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 1 communication / an - 12 municipalités ayant des données (boues générées et valorisées) et les transmettent à la MRC en 2028 - Valoriser au minimum 60 % des boues municipales en 2030
Type(s) d'action(s) ISÉ Connaissances Valorisation	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales 	Partenaire <ul style="list-style-type: none"> - MRC (information sur les options de valorisation)
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2024 Récurrence : Annuelle	

Matières visées Matières organiques (boues municipales)	Budget								
	Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS
	RH	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	1 400 \$
	Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-
	ISÉ	Activités courantes	-						
	TOTAL	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	1 400 \$
Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)									

MESURE	4.1 Poursuivre les regroupements de municipalités et la mise en commun des matières résiduelles afin d'optimiser les coûts de transport et de traitement	
Orientation du PGMR 4. Encourager et stimuler la mise en place de nouveaux types d'organisation et de gouvernance en GMR	Description Puisque les regroupements municipaux et les mises en commun des matières ont fait leurs preuves sur le territoire au cours des dernières années, poursuivre les démarches d'appels d'offres regroupés pour les matières organiques et les déchets et établir de nouveaux regroupements pour le transport et la valorisation des matières recueillies aux écocentres dont les branches et le bois. Ces regroupements permettront de constituer des masses critiques plus intéressantes pour d'éventuels fournisseurs de services et ainsi faciliter une valorisation à meilleurs coûts de ces matières. La mise en place de conditions favorisant les regroupements municipaux était prévue au PGMR 2017-2022. La présente mesure en est la suite et vise à poursuivre les démarches de regroupements réalisées en 2019.	
Objectif(s) visé(s) Optimiser les coûts GMR Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (dont les écocentres municipaux)	Moyens envisagés - Organiser des rencontres d'information conviant les responsables municipaux - Poursuivre les appels d'offres communs pour l'élimination des déchets et le traitement des matières organiques - Réaliser de nouveaux appels d'offres pour le transport et la valorisation de certaines matières recueillies aux écocentres - Réaliser des appels d'offres en commun pour la valorisation du bois et des branches récupérés aux écocentres	Résultats attendus (cibles) - 1 mandat commun pour l'élimination des déchets - 1 mandat commun pour le traitement des matières organiques - Transport/traitement regroupé pour les branches et le bois (écocentres)

Type(s) d'action(s) Services Gouvernance	Responsables - MRC - Municipalités locales		Partenaire																																									
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2024 (déchets et matières organiques) et 2025 pour les matières des écocentres Récurrence : Au besoin, selon l'échéance des contrats																																											
Matières visées Déchets Matières organiques Résidus CRD (bois) Autres matières recueillies aux écocentres (branches)	Budget <table border="1" data-bbox="620 440 2287 756"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>1 000 \$</td> <td>1 000 \$</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>2 000 \$</td> </tr> <tr> <td>Services</td> <td>Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées</td> <td>Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées</td> <td>Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées</td> <td>Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées</td> <td>Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées</td> <td>Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées</td> <td>Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 000 \$</td> <td>1 000 \$</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>2 000 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>								Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	1 000 \$	1 000 \$	-	-	-	-	-	2 000 \$	Services	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	-	TOTAL	1 000 \$	1 000 \$	-	-	-	-	-	2 000 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																				
RH	1 000 \$	1 000 \$	-	-	-	-	-	2 000 \$																																				
Services	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	Difficile à évaluer - Selon les matières et les munic. visées	-																																				
TOTAL	1 000 \$	1 000 \$	-	-	-	-	-	2 000 \$																																				

MESURE	4.2 Collaborer aux nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs (RÉP)																																												
Orientation du PGMR 4. Encourager et stimuler la mise en place de nouveaux types d'organisation et de gouvernance en GMR	Description Collaborer avec les organismes de gestion désignés (OGD) afin de déployer les programmes modernisés de collecte sélective (CS) et de consigne élargie basés sur le principe de RÉP. De plus, évaluer la possibilité d'implanter dans les écocentres municipaux des points de dépôt pour certains articles ou matières visés par d'autres programmes de RÉP existants ou à venir (ex. plastiques agricoles, appareils ménagers de réfrigération et climatisation, etc.).																																												
Objectif(s) visé(s) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) 	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Répondre avec diligence aux demandes d'information des OGD - Échanger avec les OGD et organismes de gestion reconnus (OGR) au besoin - Convenir, si possible, d'une entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) répondant au besoin de chacune des municipalités locales du territoire - Élaborer et diffuser des informations concernant les nouveaux services dans les communications municipales, en conformité avec les ententes de partenariat, le cas échéant - Analyser la faisabilité d'implanter des points de dépôt pour certains articles ou matières visés par de nouveaux programmes de RÉP - Évaluer la nécessité de modifier la réglementation municipale afin de permettre le déploiement de nouveaux points de dépôt (ex. consigne modernisée) 						Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 16 ententes municipales de partenariat (dont celle du TNO) pour la collecte sélective répondant aux besoins municipaux (si possible) 																																						
Type(s) d'action(s) Services Gouvernance	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - MRC (pour le TNO) 						Partenaires <ul style="list-style-type: none"> - OGD et OGR visés 																																						
Secteur(s) visé(s) Résidentiel ICI	Échéancier Implantation : Dès 2024 (période transitoire pour la collecte sélective jusqu'au 31 décembre 2024) Récurrence : En continu (si entente de partenariat)																																												
Matières visées Matières recyclables Contenants consignés Autres matières/articles sous RÉP	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Services CS (basées sur les compensations 2021 – année référence 2020 – indexées annuellement de 5 %)</td> <td>2 238 736 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP</td> <td>2 350 672 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP</td> <td>2 468 206 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP</td> <td>2 591 617 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP</td> <td>2 721 198 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP</td> <td>2 857 257 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP</td> <td>3 000 120 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP</td> <td>18 227 806 \$</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>2 238 736 \$</td> <td>2 350 672 \$</td> <td>2 468 206 \$</td> <td>2 591 617 \$</td> <td>2 721 198 \$</td> <td>2 857 257 \$</td> <td>3 000 120 \$</td> <td>18 227 806 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Dans une optique d'entente signée entre la MRC et ÉEQ, les coûts de collecte et de transport de la CS seront remboursés par l'OGD et ceux de tri et conditionnement, entièrement assumés par ÉEQ. Ainsi, les services de collecte sélective pour les municipalités devraient être quasiment à coûts nuls à partir de 2025. Pour les autres RÉP, les coûts varieront selon les programmes et les ententes avec les OGR pour chacune des municipalités.</p>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	-	-	-	-	-	-	-	-	Services CS (basées sur les compensations 2021 – année référence 2020 – indexées annuellement de 5 %)	2 238 736 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	2 350 672 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	2 468 206 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	2 591 617 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	2 721 198 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	2 857 257 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	3 000 120 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	18 227 806 \$	TOTAL	2 238 736 \$	2 350 672 \$	2 468 206 \$	2 591 617 \$	2 721 198 \$	2 857 257 \$	3 000 120 \$	18 227 806 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																					
RH	-	-	-	-	-	-	-	-																																					
Services CS (basées sur les compensations 2021 – année référence 2020 – indexées annuellement de 5 %)	2 238 736 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	2 350 672 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	2 468 206 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	2 591 617 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	2 721 198 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	2 857 257 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	3 000 120 \$ Difficile d'évaluer pour les autres RÉP	18 227 806 \$																																					
TOTAL	2 238 736 \$	2 350 672 \$	2 468 206 \$	2 591 617 \$	2 721 198 \$	2 857 257 \$	3 000 120 \$	18 227 806 \$																																					

MESURE		4.3 Encourager les principes de la tarification incitative et d'utilisateur-payeur																																																			
Orientation du PGMR 4. Encourager et stimuler la mise en place de nouveaux types d'organisation et de gouvernance en GMR	Description Malgré de nombreuses années d'activités d'information, de sensibilisation et d'éducation soutenues, les municipalités observent malheureusement une stagnation des taux de récupération des matières résiduelles d'origine résidentielle. Aussi, certains ICI desservis par les collectes municipales ont retardé jusqu'à maintenant leur implication et leur participation à la GMR municipale. Finalement, l'accroissement important ces dernières années du phénomène des résidences de location court terme a eu un impact négatif certain sur les quantités de déchets générés dans certaines municipalités. Ainsi, les municipalités du territoire désirent s'orienter progressivement vers l'implantation de mesures plus coercitives dans le but d'améliorer les performances municipales en GMR, soit des mesures basées sur les principes de tarification incitative et d'utilisateur-payeur.																																																				
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le nombre de bacs de déchets permis (1) par unité d'occupation résidentielle (u.o.) - Diminuer la fréquence des collectes des déchets - Accompagner les municipalités désirant implanter la tarification incitative résidentielle - Élaborer une boîte à outils pour soutenir les municipalités désirant implanter la tarification incitative - Réaliser un projet pilote municipal de tarification incitative - Analyser la possibilité de tarifier les ICI en fonction du nombre (ou du volume) de bacs de déchets utilisés (dont les résidences de location court terme) 				Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 1 boîte à outils élaborée (tarification incitative) - 1 projet pilote de tarification incitative réalisé - 16 municipalités (dont le TNO) permettant un seul bac de déchets en 2028 - Collectes mensuelles des déchets dans toutes les municipalités en 2030 																																																
Type(s) d'action(s) Services Tarification ISÉ	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - MRC 				Partenaire																																																
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2028 Réurrence : En continu																																																				
Matières visées Déchets Matières recyclables Matières organiques	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>10 000 \$ Projet pilote</td> <td>10 000 \$ (avis légal sur tarification)</td> <td>-</td> <td>20 000 \$</td> </tr> <tr> <td>Matériel</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>1 000 \$ Projet pilote</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>1 000 \$</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>2 000 \$ Projet pilote</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>2 000 \$</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>13 000 \$</td> <td>10 000 \$</td> <td>-</td> <td>23 000 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>								Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	-	-	-	-	10 000 \$ Projet pilote	10 000 \$ (avis légal sur tarification)	-	20 000 \$	Matériel	-	-	-	-	1 000 \$ Projet pilote	-	-	1 000 \$	ISÉ	-	-	-	-	2 000 \$ Projet pilote	-	-	2 000 \$	TOTAL	-	-	-	-	13 000 \$	10 000 \$	-	23 000 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																													
RH	-	-	-	-	10 000 \$ Projet pilote	10 000 \$ (avis légal sur tarification)	-	20 000 \$																																													
Matériel	-	-	-	-	1 000 \$ Projet pilote	-	-	1 000 \$																																													
ISÉ	-	-	-	-	2 000 \$ Projet pilote	-	-	2 000 \$																																													
TOTAL	-	-	-	-	13 000 \$	10 000 \$	-	23 000 \$																																													

MESURE		5.1 Améliorer la récupération hors foyer des matières recyclables et organiques dans les lieux publics et lors d'évènements municipaux																																														
Orientation du PGMR 5. Maintenir et améliorer les services municipaux en GMR	Description Afin de prolonger hors foyer les bonnes habitudes de tri et de récupération des matières recyclables et organiques, assurer la desserte en équipements de récupération dans tous les principaux lieux publics intérieurs et extérieurs, ainsi que lors d'évènements municipaux (ex. Fête nationale, festivals, spectacles, etc.). Dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective (CS), la collecte des matières recyclables ainsi récupérées devra être prévue dans les ententes de partenariat à convenir avec l'OGD. Quant à la collecte des matières organiques, elle devra être planifiée lors des évènements des municipalités qui implanteront la 3 ^e voie. Présentement, 14 municipalités ont installé des équipements de collecte dans les principaux lieux publics (principalement pour les matières recyclables) et 8 municipalités, lors des évènements. Cette desserte en équipements de collecte, entamée dans le PGMR 2017-2022, devra être bonifiée, particulièrement pour les matières organiques, et accompagnée d'outils d'information et de sensibilisation spécifiques.																																															
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Acheter et installer des équipements de collecte dans les lieux publics intérieurs et extérieurs ainsi que lors d'évènements municipaux - Prévoir et assurer la collecte des matières recyclables et organiques dans les services GMR municipaux (dont l'entente de partenariat avec l'OGD pour la collecte sélective) - Assurer la signalisation adéquate des équipements (affiches, étiquettes, etc.) - Développer des outils d'ISÉ pour les utilisateurs des lieux publics et les participants aux évènements 		Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - Tous les principaux lieux publics et évènements municipaux importants desservis (matières recyclables et organiques) / municipalité 																																													
Type(s) d'action(s) Services et équipements	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales 		Partenaire <ul style="list-style-type: none"> - Éco Entreprises Québec (OGD) 																																													
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : En 2026 Récurrence : En continu																																															
Matières visées Matières organiques Matières recyclables	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Services</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>Assurés par OGD (CS)</td> <td>0 \$</td> </tr> <tr> <td>Matériel (équipements pour compléter l'offre)</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>500 \$/munic.</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>7 500 \$</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>200 \$/munic.</td> <td>15 000 \$</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>10 500 \$</td> <td>3 000 \$</td> <td>3 000 \$</td> <td>3 000 \$</td> <td>3 000 \$</td> <td>22 500 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation) exception faite des services de collecte sélective qui seront remboursés ou assurés par l'OGD.</p>			Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	Services	-	-	Assurés par OGD (CS)	0 \$	Matériel (équipements pour compléter l'offre)	-	-	500 \$/munic.	-	-	-	-	7 500 \$	ISÉ	-	-	200 \$/munic.	15 000 \$	TOTAL	-	-	10 500 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	22 500 \$								
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																								
Services	-	-	Assurés par OGD (CS)	Assurés par OGD (CS)	Assurés par OGD (CS)	Assurés par OGD (CS)	Assurés par OGD (CS)	0 \$																																								
Matériel (équipements pour compléter l'offre)	-	-	500 \$/munic.	-	-	-	-	7 500 \$																																								
ISÉ	-	-	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	200 \$/munic.	15 000 \$																																								
TOTAL	-	-	10 500 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	22 500 \$																																								

MESURE	5.2 Assurer la poursuite des programmes de récupération des RDD et des résidus de textile																																																				
Orientation du PGMR 5. Maintenir et améliorer les services municipaux en GMR	Description La MRC de Matawinie réalise depuis plusieurs années sur son territoire la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) et celle des résidus de textile. Bien que ces 2 programmes ne soient pas obligatoires ni imposés de façon réglementaire, ils contribuent à la protection de l'environnement et de la santé des citoyens (RDD), ainsi qu'à la réduction des déchets enfouis (textiles – Txl et RDD). De plus, dans le cas du programme visant les textiles, les redevances versées aux organismes communautaires participants attestent de leur apport à la GMR du territoire et permettent de soutenir leurs activités et services offerts à la population matawinienne. Ceci témoigne de l'intégration des principes du développement durable à la GMR de la MRC. Considérant l'importance de ces programmes de récupération, cette mesure a été remise au présent PGMR afin d'en assurer un financement récurrent.																																																				
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) 	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les programmes en cours - Assurer un financement annuel récurrent pour ces programmes 					Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 2 programmes de récupération en application sur le territoire 																																															
Type(s) d'action(s) Services	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - MRC - Municipalités locales 					Partenaires <ul style="list-style-type: none"> - Comptoirs vestimentaires du territoire 																																															
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Poursuite en 2024 et les années suivantes Réurrence : En continu																																																				
Matières visées RDD Textiles	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>11 752 \$ Txl 34 783 \$ RDD</td> <td>12 105 \$ Txl 35 827 \$ RDD</td> <td>12 468 \$ Txl 36 902 \$ RDD</td> <td>12 842 \$ Txl 38 009 \$ RDD</td> <td>13 227 \$ Txl 39 149 \$ RDD</td> <td>13 624 \$ Txl 40 324 \$ RDD</td> <td>14 033 \$ Txl 41 534 \$ RDD</td> <td>356 579 \$</td> </tr> <tr> <td>Services</td> <td>19 096 \$ Txl 161 384 \$ RDD</td> <td>19 669 \$ Txl 166 226 \$ RDD</td> <td>20 259 \$ Txl 171 213 \$ RDD</td> <td>20 867 \$ Txl 176 349 \$ RDD</td> <td>21 493 \$ Txl 181 639 \$ RDD</td> <td>22 138 \$ Txl 187 088 \$ RDD</td> <td>22 802 \$ Txl 192 701 \$ RDD</td> <td>1 382 924 \$</td> </tr> <tr> <td>Redevances aux comptoirs (Txl)</td> <td>30 957 \$</td> <td>31 886 \$</td> <td>32 843 \$</td> <td>33 828 \$</td> <td>34 843 \$</td> <td>35 888 \$</td> <td>36 965 \$</td> <td>237 210 \$</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>257 972 \$</td> <td>265 713 \$</td> <td>273 685 \$</td> <td>281 895 \$</td> <td>290 351 \$</td> <td>299 062 \$</td> <td>308 035 \$</td> <td>1 976 713 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Données 2022 indexées de 3 % annuellement</p> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation). Revenus de 6 sous par livre de textile (28 461 \$ en 2022). Estimations des revenus textiles 2024 à 2030 (donnée 2022 indexée annuellement de 3 %) : 30 194 \$ + 31 100 \$ + 32 033 \$ + 32 994 \$ + 33 984 \$ + 35 004 \$ + 36 054 \$ = 231 363 \$</p>								Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	11 752 \$ Txl 34 783 \$ RDD	12 105 \$ Txl 35 827 \$ RDD	12 468 \$ Txl 36 902 \$ RDD	12 842 \$ Txl 38 009 \$ RDD	13 227 \$ Txl 39 149 \$ RDD	13 624 \$ Txl 40 324 \$ RDD	14 033 \$ Txl 41 534 \$ RDD	356 579 \$	Services	19 096 \$ Txl 161 384 \$ RDD	19 669 \$ Txl 166 226 \$ RDD	20 259 \$ Txl 171 213 \$ RDD	20 867 \$ Txl 176 349 \$ RDD	21 493 \$ Txl 181 639 \$ RDD	22 138 \$ Txl 187 088 \$ RDD	22 802 \$ Txl 192 701 \$ RDD	1 382 924 \$	Redevances aux comptoirs (Txl)	30 957 \$	31 886 \$	32 843 \$	33 828 \$	34 843 \$	35 888 \$	36 965 \$	237 210 \$	TOTAL	257 972 \$	265 713 \$	273 685 \$	281 895 \$	290 351 \$	299 062 \$	308 035 \$	1 976 713 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																													
RH	11 752 \$ Txl 34 783 \$ RDD	12 105 \$ Txl 35 827 \$ RDD	12 468 \$ Txl 36 902 \$ RDD	12 842 \$ Txl 38 009 \$ RDD	13 227 \$ Txl 39 149 \$ RDD	13 624 \$ Txl 40 324 \$ RDD	14 033 \$ Txl 41 534 \$ RDD	356 579 \$																																													
Services	19 096 \$ Txl 161 384 \$ RDD	19 669 \$ Txl 166 226 \$ RDD	20 259 \$ Txl 171 213 \$ RDD	20 867 \$ Txl 176 349 \$ RDD	21 493 \$ Txl 181 639 \$ RDD	22 138 \$ Txl 187 088 \$ RDD	22 802 \$ Txl 192 701 \$ RDD	1 382 924 \$																																													
Redevances aux comptoirs (Txl)	30 957 \$	31 886 \$	32 843 \$	33 828 \$	34 843 \$	35 888 \$	36 965 \$	237 210 \$																																													
TOTAL	257 972 \$	265 713 \$	273 685 \$	281 895 \$	290 351 \$	299 062 \$	308 035 \$	1 976 713 \$																																													

MESURE	5.3 Implanter et analyser des projets pilotes d'apport volontaire (ex. conteneur semi-enfoui)																																																														
Orientation du PGMR 5. Maintenir et améliorer les services municipaux en GMR	Description Soutenir les municipalités locales dans l'implantation de projets pilotes d'apport volontaire de matières résiduelles afin d'analyser de nouvelles façons de faire permettant d'améliorer les services et les performances de GMR. Parmi les projets envisagés, l'implantation de conteneurs semi-enfouis dans des secteurs de villégiature plus difficiles d'accès comme en pourtour d'un lac ou dans de nouveaux secteurs développés tels que de nouveaux multilogements. Cette mesure était prévue au PGMR 2017-2022 dont seul le volet d'un projet pilote de compostage de feuilles mortes à la ferme a été réalisé. L'aspect des apports volontaires sera donc maintenant priorisé.																																																														
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter les municipalités locales pour l'implantation d'un projet pilote (a) - Planifier un projet pilote répondant aux besoins d'une municipalité (b) - Acheter et implanter les équipements de collecte nécessaires (c) - Dans le cas de conteneurs semi-enfouis, trouver des fournisseurs de services prêts à collaborer au projet (d) - Élaborer et diffuser des outils d'ISÉ auprès de la population participant au projet pilote (e) - Documenter chaque étape du projet pilote (f) - Analyser et diffuser les résultats auprès des autres municipalités locales, dont l'impact sur la performance GMR (g) 					Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 1 projet pilote réalisé en 2026 - Analyse et diffusion des résultats auprès des municipalités 																																																									
Type(s) d'action(s) Services et équipements	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales (b, c, d, e, f, g) - MRC (a, d, e, g) 					Partenaire																																																									
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : En 2026 Récurrence : Au besoin																																																														
Matières visées Matières organiques Matières recyclables Déchets	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>5 000 \$</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>5 000 \$</td> </tr> <tr> <td>Matériel</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>20 000 \$</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>20 000 \$</td> </tr> <tr> <td>Services (collecte)</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>25 000 \$</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>25 000 \$</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>5 000 \$</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>5 000 \$</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>55 000 \$</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>55 000 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation) à moins que le projet soit particulièrement novateur. Dans ce cas, un financement du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités serait envisageable.</p>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	-	-	5 000 \$	-	-	-	-	5 000 \$	Matériel	-	-	20 000 \$	-	-	-	-	20 000 \$	Services (collecte)	-	-	25 000 \$	-	-	-	-	25 000 \$	ISÉ	-	-	5 000 \$	-	-	-	-	5 000 \$	TOTAL	-	-	55 000 \$	-	-	-	-	55 000 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																																							
RH	-	-	5 000 \$	-	-	-	-	5 000 \$																																																							
Matériel	-	-	20 000 \$	-	-	-	-	20 000 \$																																																							
Services (collecte)	-	-	25 000 \$	-	-	-	-	25 000 \$																																																							
ISÉ	-	-	5 000 \$	-	-	-	-	5 000 \$																																																							
TOTAL	-	-	55 000 \$	-	-	-	-	55 000 \$																																																							

MESURE	5.4 Prioriser le traitement local des matières résiduelles																																																					
Orientation du PGMR 5. Maintenir et améliorer les services municipaux en GMR	Description Particulièrement pour les matières organiques, prioriser dans l'ordre, si financièrement viable: <ul style="list-style-type: none"> - Les équipements de traitement existants sur le territoire; - L'implantation de nouveaux équipements locaux ou territoriaux; - Les équipements existants à l'extérieur du territoire de la MRC; afin de réduire les coûts reliés au transport des matières résiduelles, implanter des équipements et des services répondants aux besoins et aux critères de qualité des municipalités, créer des emplois en Matawinie et réduire les émissions de GES générées par le transport. Dans le cas de l'implantation d'équipements de traitement, encourager les regroupements municipaux. Cette mesure était prévue au PGMR 2017-2022 et a été reprise afin de stimuler l'implantation de nouveaux équipements de traitement des matières organiques, surtout depuis l'arrêt des opérations du centre de compostage de la RITDM.																																																					
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les échanges entre les municipalités (ex. lors des rencontres de la Commission aménagement et environnement - CAE) - Informer les municipalités quant aux programmes de subvention disponibles pour l'implantation d'équipements de traitement des matières organiques - Réaliser des études de faisabilité, si nécessaire 	Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - Respect de cette hiérarchie (si financièrement viable) - Une rencontre de la CAE / an abordant le sujet 																																																				
Type(s) d'action(s) Services et équipements	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - MRC 						Partenaire																																															
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2024 Réurrence : En continu																																																					
Matières visées Matières organiques Matières recyclables Déchets	Budget <table border="1" data-bbox="943 1138 2510 1437"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>200 \$</td> <td>1 400 \$</td> </tr> <tr> <td>Équipements traitement MO</td> <td>Difficile à évaluer pour le moment</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>200 \$</td> <td>1 400 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Subvention possible des programmes ACDC et PTMOBC pour les municipalités ne faisant pas présentement la gestion des MO, mais l'échéance est à court terme</p>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	1 400 \$	Équipements traitement MO	Difficile à évaluer pour le moment	-	ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	TOTAL	200 \$	1 400 \$												
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																														
RH	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	1 400 \$																																														
Équipements traitement MO	Difficile à évaluer pour le moment	Difficile à évaluer pour le moment	Difficile à évaluer pour le moment	Difficile à évaluer pour le moment	Difficile à évaluer pour le moment	Difficile à évaluer pour le moment	Difficile à évaluer pour le moment	-																																														
ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-																																														
TOTAL	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$	1 400 \$																																														

MESURE		5.5 Poursuivre le soutien aux municipalités pour l'élaboration des documents d'appels d'offres en GMR																																																		
Orientation du PGMR 5. Maintenir et améliorer les services municipaux en GMR	Description Afin d'assurer la qualité des services tout en tentant d'obtenir les meilleurs coûts, poursuivre l'accompagnement des municipalités dans l'élaboration des documents d'appels d'offres en GMR par du soutien et des échanges quant aux expériences et bonnes pratiques en usage. Bien que cette mesure était prévue au PGMR 2017-2022, elle a été reconduite considérant son importance dans le contexte actuel de diminution du nombre de fournisseurs de services potentiels et d'une qualité des services GMR insatisfaisante pour plusieurs municipalités.																																																			
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (dont les éco-centres municipaux)	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une veille des bonnes pratiques en matière d'appels d'offres en GMR - Informer les municipalités quant aux bonnes pratiques d'appels d'offres en GMR (rencontres) - Organiser des formations et ateliers portant sur les appels d'offres en GMR - Assurer sur demande un soutien particulier aux municipalités quant aux appels d'offres en GMR 			Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 1 formation ou présentation ou atelier / an - Soutien sur demande 																																																
Type(s) d'action(s) Connaissances	Responsable - MRC			Partenaires - Municipalités locales																																																
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2024 Récurrence : En continu																																																			
Matières visées Matières organiques Matières recyclables Déchets	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9d9d9;">Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #d9d9d9;">RH</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9d9d9;">Mandat formation / atelier</td> <td>500 \$</td> <td>3 500 \$</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9d9d9;">ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9d9d9;">TOTAL</td> <td>500 \$</td> <td>3 500 \$</td> </tr> </tbody> </table>							Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	-	-	-	-	-	-	-	-	Mandat formation / atelier	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$	ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	TOTAL	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																												
RH	-	-	-	-	-	-	-	-																																												
Mandat formation / atelier	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$																																												
ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-																																												
TOTAL	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$																																												
Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)																																																				

MESURE		6.1 Améliorer le suivi quantitatif aux écocentres municipaux et la valorisation des matières qui y sont récupérées	
Orientation du PGMR 6. Améliorer le suivi quantitatif, la valorisation et les débouchés des matières résiduelles récupérées	Description Bonifier et uniformiser le suivi des quantités des différents résidus récupérés, valorisés et enfouis aux écocentres municipaux et améliorer les connaissances sur les débouchés de valorisation des différents fournisseurs de services. Ce suivi permettra de mieux cerner les problématiques et les priorités d'intervention en GMR, dont la mise en commun de certains résidus ou certaines matières plus difficiles à valoriser. La MRC devra avoir accès à ces données quantitatives afin de mieux soutenir les municipalités dans cette démarche. Le logiciel web Metrio sera la plateforme tout indiquée pour colliger ces données qui seront ainsi accessibles à l'ensemble des intervenants. Des améliorations devront donc être apportées au logiciel afin de faciliter la compilation de données par catégorie de matières selon le pourcentage de valorisation de chacune de ces catégories. Cette mesure était prévue au PGMR 2017-2022. Bien que de grandes améliorations ont été apportées par les municipalités au niveau du suivi quantitatif aux écocentres, la bonification de Metrio permettra de peaufiner ce suivi. De plus, dans le cas où l'analyse des informations décelait des lacunes quant à la valorisation de certaines matières, la MRC cherchera des débouchés et opportunités d'affaires pour améliorer la situation (voir mesure 6.2). Les municipalités participeront aux partenariats et ententes de valorisation ainsi développés.		
Objectif(s) visé(s) Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (dont les écocentres municipaux)	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir la fourniture de données quantitatives (en kg ou tonnes) dans les ententes avec les fournisseurs de services (écocentres) - Prévoir les débouchés des différentes matières dans les ententes avec les fournisseurs de services (écocentres) (% de valorisation ou d'élimination) - Apporter les modifications appropriées à Metrio - Compiler les données municipales dans Metrio - Analyser les données obtenues - Dans le cas de lacunes observées quant à la valorisation de certaines matières, participer aux partenariats et ententes de valorisation prévus à la mesure 6.2 	Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 14 municipalités (l'une n'offrant pas de services d'écocentre) possédant des données d'écocentre (en kg ou t) dont les débouchés de valorisation des différents résidus - 14 municipalités compilant des données d'écocentre dans Metrio / an - Modification de Metrio en 2025 	
Type(s) d'action(s) Connaissances	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - MRC 	Partenaire	
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : En 2025 Récurrence : En continu		

Matières visées Résidus CRD recueillis aux écocentres	Budget								
	Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS
	RH	-	500 \$/munic.	45 000 \$					
	Matérielles Amélioration de Metrio	-	3 000 \$	-	-	-	-	-	3 000 \$
	ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	10 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	48 000 \$
Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)									

MESURE	6.2 Rechercher des débouchés locaux et développer des opportunités d'affaires pour le traitement et la valorisation des matières recueillies aux écocentres municipaux	
Orientation du PGMR 6. Améliorer le suivi quantitatif, la valorisation et les débouchés des matières résiduelles récupérées	Description Pour certaines matières plus difficiles à valoriser, chercher des entreprises ou organismes du territoire ou à proximité qui désireraient développer des relations d'affaires avec la MRC ou les municipalités locales pour leur traitement ou leur valorisation. Parmi ces matières, les branches et le bois propre seront priorisés. Une mesure similaire était prévue au PGMR 2017-2022. Afin de valoriser plus particulièrement les branches et les souches, des démarches ont été réalisées auprès du MELCCFP et de Lanaudière Économique, avec peu de résultats pour les branches. Le contexte ayant changé récemment sur le territoire (entre autres l'ouverture d'une usine de production de granules de bois), de nouvelles avenues méritent d'être explorées pour résoudre cette problématique persistante.	
Objectif(s) visé(s) Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (dont les écocentres municipaux) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) 	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Consulter les organismes économiques desservant le territoire (a) - Contacter des entreprises susceptibles d'utiliser ces matières (b) - Élaborer des directives de tri et d'entreposage des matières afin de répondre aux exigences des entreprises et les transmettre aux municipalités (écocentres) (c) - Diffuser ces directives aux responsables des écocentres municipaux (d) - Signer des ententes de services avec ces entreprises (e) 	Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 70 % de valorisation des branches en 2030 - 70 % de valorisation du bois propre en 2030
Type(s) d'action(s) Connaissances Services	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - MRC (a, b, c) - Municipalités locales (d, e) 	Partenaires <ul style="list-style-type: none"> - Développement Matawinie - Lanaudière Économique

Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2025 Récurrence : En continu								
Matières visées Résidus CRD recueillis aux écocentres	Budget								
	Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS
	RH	-	3 000 \$	-	-	-	-	-	3 000 \$
	Matérielles	-	-	-	-	-	-	-	-
	ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	3 000 \$	-	-	-	-	-	3 000 \$
	Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)								

MESURE	6.3 Élaborer et mettre à jour un répertoire destiné aux municipalités présentant les fournisseurs GMR du territoire de la MRC et des environs	
Orientation du PGMR 6. Améliorer le suivi quantitatif, la valorisation et les débouchés des matières résiduelles récupérées	Description Afin d'aider les municipalités à trouver des fournisseurs de services en GMR, élaborer un répertoire ou bottin électronique regroupant les entreprises reconnues et conformes du territoire et des régions voisines qui oeuvrent en gestion des matières résiduelles. Ce bottin sera mis à jour périodiquement. Une mesure similaire visant un bottin de nouveaux débouchés était prévue au PGMR 2017-2022. Dans le contexte de fournisseurs de services de plus en plus rares, ce bottin visera désormais toutes les entreprises locales et à proximité impliquées en GMR.	
Objectif(s) visé(s) Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (dont les écocentres municipaux)	Moyens envisagés - Consulter les municipalités pour connaître leurs principaux fournisseurs de services GMR - Effectuer une recherche des fournisseurs de services GMR situés à proximité - Élaborer un bottin électronique - Diffuser le bottin auprès des municipalités locales - Mettre à jour le bottin périodiquement	Résultats attendus (cibles) - 1 bottin élaboré et diffusé en 2024 - Mise à jour annuelle du bottin

Type(s) d'action(s) Connaissances Services	Responsable - MRC	Partenaires - Municipalités locales																																																				
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2024 Récurrence : Mise à jour périodique																																																					
Matières visées Toutes les matières	Budget <table border="1" data-bbox="755 467 2521 722"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>1 500 \$</td> <td>300 \$</td> <td>300 \$</td> <td>300 \$</td> <td>300 \$</td> <td>300 \$</td> <td>300 \$</td> <td>3 300 \$</td> </tr> <tr> <td>Mandat (infographie/ graphisme)</td> <td>1 000 \$ (élaboration)</td> <td>300 \$ (mise à jour)</td> <td>2 800 \$</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>2 500 \$</td> <td>600 \$</td> <td>600 \$</td> <td>600 \$</td> <td>600 \$</td> <td>600 \$</td> <td>600 \$</td> <td>6 100 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	1 500 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	3 300 \$	Mandat (infographie/ graphisme)	1 000 \$ (élaboration)	300 \$ (mise à jour)	2 800 \$	ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	TOTAL	2 500 \$	600 \$	6 100 \$										
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																														
RH	1 500 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	3 300 \$																																														
Mandat (infographie/ graphisme)	1 000 \$ (élaboration)	300 \$ (mise à jour)	300 \$ (mise à jour)	300 \$ (mise à jour)	300 \$ (mise à jour)	300 \$ (mise à jour)	300 \$ (mise à jour)	2 800 \$																																														
ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-																																														
TOTAL	2 500 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	6 100 \$																																														

MESURE		7.1 Sensibiliser les ICI aux bonnes pratiques, à leurs obligations ainsi qu'à leurs impacts sur les performances et les coûts municipaux de GMR																																																			
Orientation du PGMR 7. Responsabiliser, sensibiliser et soutenir les ICI dans leur GMR	Description Informer et sensibiliser les industries, les commerces et les institutions (ICI) aux bonnes pratiques de GMR afin de les inciter à récupérer et à valoriser. La plupart des ICI assimilables étant pris en charge à même les collectes municipales, ils représentent un impact important sur la performance GMR des municipalités. En les sensibilisant à la réalité et aux contraintes des municipalités, ces ICI seront plus enclins à faire leur part dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux de récupération et de recyclage. Dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, les municipalités seront bientôt aidées par Éco Entreprises Québec pour la sensibilisation des ICI à la récupération des matières recyclables. De plus, des outils de communication spécifiques aux ICI seront prévus dans la campagne d'ISÉ territoriale (mesure 2.1), ce qui devrait en faciliter la réalisation.																																																				
Objectif(s) visé(s) Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) 	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les ICI via les chambres de commerce et les associations sectorielles - Collaborer avec l'OGD pour l'ISÉ des ICI à la collecte sélective - Élaborer et diffuser des informations et outils GMR destinés aux ICI 	Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 1 évènement ou 1 communication destiné aux ICI / an 																																																			
Type(s) d'action(s) ISÉ	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - MRC (élaboration des outils) - Municipalités locales (diffusion des outils) 				Partenaires <ul style="list-style-type: none"> - Éco Entreprises Québec (OGD collecte sélective) - Développement Matawinie 																																																
Secteur(s) visé(s) ICI	Échéancier Implantation : Dès 2024 Récurrence : En continu																																																				
Matières visées Déchets Matières organiques Matières recyclables	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>2 000 \$</td> <td>14 000 \$</td> </tr> <tr> <td>Matériel (impressions)</td> <td>500 \$</td> <td>3 500 \$</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>Prévues à la mesure 2.1</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>2 500 \$</td> <td>17 500 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>								Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	14 000 \$	Matériel (impressions)	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$	ISÉ	Prévues à la mesure 2.1	-	TOTAL	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	17 500 \$						
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																													
RH	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	14 000 \$																																													
Matériel (impressions)	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$																																													
ISÉ	Prévues à la mesure 2.1	Prévues à la mesure 2.1	Prévues à la mesure 2.1	Prévues à la mesure 2.1	Prévues à la mesure 2.1	Prévues à la mesure 2.1	Prévues à la mesure 2.1	-																																													
TOTAL	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	17 500 \$																																													

MESURE	7.2 Favoriser la participation des ICI aux performances municipales de GMR																																															
Orientation du PGMR 7. Responsabiliser, sensibiliser et soutenir les ICI dans leur GMR	Description Encourager la participation des ICI à la performance GMR des municipalités en évaluant tout d’abord la possibilité de les intégrer aux collectes municipales. Dans ce cas, la taxation afférente pourrait inciter les ICI à récupérer plutôt qu’enfouir (ex. services de collecte gratuits pour les matières organiques et recyclables – à voir avec l’OGD pour la collecte sélective – mais hausse des tarifs pour la collecte des déchets). Dans le cas où les municipalités ne pourraient desservir ces ICI, un répertoire électronique des fournisseurs de services privés sera élaboré par la MRC et diffusé auprès des entreprises et institutions par les municipalités et Développement Matawinie afin de les aider à améliorer leur GMR et ainsi réduire leurs impacts négatifs sur la performance et les coûts municipaux. L’obligation à venir pour les ICI de participer à la collecte sélective modernisée facilitera le déploiement de cette mesure.																																															
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la possibilité et les modalités d’inclusion des ICI dans les collectes municipales - Inclure les ICI dans les collectes municipales si l’analyse est concluante - Élaborer et diffuser un répertoire des services et des fournisseurs locaux en GMR destiné aux ICI - Mettre à jour périodiquement le répertoire 	Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 15 municipalités ayant effectué l’analyse - 1 répertoire électronique des services GMR aux ICI élaboré et diffusé 																																														
Type(s) d’action(s) Services Connaissances	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - MRC (élaboration du répertoire) - Municipalités locales (diffusion du répertoire) 			Partenaire <ul style="list-style-type: none"> - Développement Matawinie (contact avec les ICI et diffusion du répertoire) 																																												
Secteur(s) visé(s) ICI	Échéancier Implantation : Dès 2024 Récurrence : En continu																																															
Matières visées Déchets Matières organiques Matières recyclables	Budget <table border="1" data-bbox="1034 1133 2534 1430"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>1 500 \$</td> <td>300 \$</td> <td>300 \$</td> <td>300 \$</td> <td>300 \$</td> <td>300 \$</td> <td>300 \$</td> </tr> <tr> <td>Mandat (infographie/graphisme)</td> <td>1 000 \$ (élaboration)</td> <td>300 \$ (mise à jour)</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>2 500 \$</td> <td>600 \$</td> <td>600 \$</td> <td>600 \$</td> <td>600 \$</td> <td>600 \$</td> <td>600 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d’exploitation)</p>								Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	RH	1 500 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	Mandat (infographie/graphisme)	1 000 \$ (élaboration)	300 \$ (mise à jour)	ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	TOTAL	2 500 \$	600 \$										
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030																																									
RH	1 500 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$																																									
Mandat (infographie/graphisme)	1 000 \$ (élaboration)	300 \$ (mise à jour)	300 \$ (mise à jour)	300 \$ (mise à jour)	300 \$ (mise à jour)	300 \$ (mise à jour)	300 \$ (mise à jour)																																									
ISÉ	-	-	-	-	-	-	-																																									
TOTAL	2 500 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$	600 \$																																									

MESURE	7.3 Faire la promotion d'initiatives positives de gestion des matières résiduelles de la part des ICI et encourager l'économie circulaire et les synergies																																														
Orientation du PGMR 7. Responsabiliser, sensibiliser et soutenir les ICI dans leur GMR	Description Afin de souligner les actions méritoires en GMR des ICI du territoire et d'inciter les autres ICI à faire de même, publiciser ces initiatives positives auprès du grand public. Cette promotion pourra se faire au moyen de communications électroniques (site web) et des médias sociaux. De plus, un événement de reconnaissance visant les ICI (ex. gala) sera créé ou un volet GMR pourra être intégré à des événements déjà existants. La faisabilité du déploiement d'une certification locale en GMR spécifique aux ICI sera analysée. De plus, dans la perspective d'encourager les mesures de GMR les plus structurantes possible, la promotion de l'économie circulaire sera faite auprès des ICI du territoire en collaboration avec Lanaudière Économique qui porte le projet Synergie Lanaudière. Le déploiement des mesures similaires du PGMR 2017-2022 a été ralenti par la pandémie COVID. Les rencontres et événements ayant repris depuis peu, la mise en œuvre de cette mesure sera facilitée.																																														
Objectif(s) visé(s) Réduire la quantité annuelle de matières résiduelles éliminées par habitant à : <ul style="list-style-type: none"> - 600 kg (2024 à 2027) - 525 kg (2028 à 2030) Recycler les matières organiques putrescibles (dont le secteur résidentiel) : <ul style="list-style-type: none"> - 50 % (2024 à 2027) - 60 % (2028 à 2030) Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (dont les éco-centres municipaux)	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser des informations auprès des ICI portant sur des pratiques innovantes en GMR ainsi que sur l'économie circulaire et les synergies des sous-produits - Organiser des événements récompensant annuellement des ICI du territoire pour leurs bonnes pratiques de GMR - Analyser la pertinence d'implanter une certification locale en GMR visant les ICI 	Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 1 communication / municipalité / an - 1 événement/an saluant les ICI méritants en GMR 																																													
Type(s) d'action(s) Reconnaissance ISÉ	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - MRC (événement, outils, modèle et analyse) - Municipalités locales (diffusion) 	Partenaires <ul style="list-style-type: none"> - Développement Matawinie - Lanaudière Économique 																																													
Secteur(s) visé(s) ICI	Échéancier Implantation : En 2028 Récurrence : En continu																																														
Matières visées Toutes les matières	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>1 000 \$</td> <td>1 000 \$</td> <td>1 000 \$</td> <td>3 000 \$</td> </tr> <tr> <td>Matériel (événement)</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>3 000 \$</td> <td>3 000 \$</td> <td>3 000 \$</td> <td>9 000 \$</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>300 \$</td> <td>300 \$</td> <td>300 \$</td> <td>900 \$</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>4 300 \$</td> <td>4 300 \$</td> <td>4 300 \$</td> <td>12 900 \$</td> </tr> </tbody> </table>		Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	-	-	-	-	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	3 000 \$	Matériel (événement)	-	-	-	-	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$	ISÉ	-	-	-	-	300 \$	300 \$	300 \$	900 \$	TOTAL	-	-	-	-	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	12 900 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																							
RH	-	-	-	-	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	3 000 \$																																							
Matériel (événement)	-	-	-	-	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	9 000 \$																																							
ISÉ	-	-	-	-	300 \$	300 \$	300 \$	900 \$																																							
TOTAL	-	-	-	-	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	12 900 \$																																							
Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)																																															

MESURE	8.1 Sensibiliser les acteurs du secteur CRD aux bonnes pratiques, à leurs obligations ainsi qu'à leurs impacts sur les performances municipales de GMR																																																				
Orientation du PGMR 8. Améliorer la gestion des résidus CRD et leur valorisation	Description Puisque les entreprises du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) sont aussi visées par les objectifs gouvernementaux de GMR, les informer des bonnes pratiques de GMR afin de respecter leurs obligations en la matière. De plus, expliquer aux acteurs du secteur CRD les impacts d'une mauvaise GMR sur la performance et les coûts de GMR municipaux afin de les responsabiliser. Des outils de communication spécifiques au secteur CRD seront prévus dans la campagne d'ISÉ territoriale (mesure 2.1). Le déploiement des mesures similaires du PGMR 2017-2022 a été ralenti par la pandémie COVID. Les rencontres ayant repris depuis peu, la mise en œuvre de cette mesure sera facilitée.																																																				
Objectif(s) visé(s) Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (dont les écocentres municipaux)	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les entreprises CRD par le biais de leurs associations sectorielles afin de les sensibiliser à leurs obligations de GMR - Élaborer et diffuser des informations et outils GMR destinés au secteur CRD 				Résultats attendus (cibles) - 1 événement ou 1 communication destiné au secteur CRD / an																																																
Type(s) d'action(s) ISÉ	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - MRC (élaboration des outils) - Municipalités locales (diffusion des outils) 				Partenaire																																																
Secteur(s) visé(s) CRD	Échéancier Implantation : En 2029 Récurrence : En continu																																																				
Matières visées Résidus CRD	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>2 000 \$</td> <td>2 000 \$</td> <td>4 000 \$</td> </tr> <tr> <td>Matériel (impressions)</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>500 \$</td> <td>500 \$</td> <td>1 000 \$</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>Prévues à la mesure 2.1</td> <td>Prévues à la mesure 2.1</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>2 500 \$</td> <td>2 500 \$</td> <td>5 000 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>								Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	-	-	-	-	-	2 000 \$	2 000 \$	4 000 \$	Matériel (impressions)	-	-	-	-	-	500 \$	500 \$	1 000 \$	ISÉ	-	-	-	-	-	Prévues à la mesure 2.1	Prévues à la mesure 2.1	-	TOTAL	-	-	-	-	-	2 500 \$	2 500 \$	5 000 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																													
RH	-	-	-	-	-	2 000 \$	2 000 \$	4 000 \$																																													
Matériel (impressions)	-	-	-	-	-	500 \$	500 \$	1 000 \$																																													
ISÉ	-	-	-	-	-	Prévues à la mesure 2.1	Prévues à la mesure 2.1	-																																													
TOTAL	-	-	-	-	-	2 500 \$	2 500 \$	5 000 \$																																													

MESURE	8.2 Informer et encourager les citoyens et villégiateurs à réduire le gaspillage des résidus CRD																																																				
Orientation du PGMR 8. Améliorer la gestion des résidus CRD et leur valorisation	Description Puisque les résidents et les villégiateurs constituent des générateurs de résidus CRD lorsqu'ils effectuent des travaux de construction, de rénovation et de démolition sur le territoire, les sensibiliser aux bonnes pratiques afin de réduire à la source la production de résidus CRD et les informer des principaux débouchés et entreprises de récupération et de valorisation. Ces informations pourront être transmises lors de l'émission des permis municipaux nécessaires. Ces outils de communication spécifiques au secteur CRD seront prévus dans la campagne d'ISÉ territoriale (mesure 2.1). De plus, les municipalités seront encouragées à adopter un règlement obligeant les contribuables à louer un conteneur lors de travaux de CRD importants et, si possible, de le destiner à un centre de tri des résidus CRD. La conditionnalité de ce dernier élément découle de la présence limitée de centres de tri de résidus CRD sur et à proximité du territoire de la MRC et d'un enjeu de disponibilité de conteneurs privés à des prix abordables.																																																				
Objectif(s) visé(s) Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (dont les écocentres municipaux)	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et diffuser des informations et outils GMR destinés aux contribuables portant sur les résidus CRD (de façon électronique et aussi lors de l'émission des permis) - Adopter un règlement sur l'obligation de louer un conteneur lors de travaux CRD importants et de le destiner, si possible, à un centre de tri de résidus CRD 				Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 1 communication par municipalité / an - Distribution d'information sur la gestion des résidus CRD lors de l'émission des permis - 15 municipalités ayant adopté une réglementation afférente (conteneur CRD) 																																																
Type(s) d'action(s) ISÉ Services Réglementation	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - MRC (élaboration des outils) - Municipalités locales (diffusion des outils et réglementation) 				Partenaire																																																
Secteur(s) visé(s) CRD	Échéancier Implantation : En 2029 Récurrence : En continu																																																				
Matières visées Résidus CRD	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9ead3;">Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;">RH</td> <td>-</td> <td></td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>2 000 \$</td> <td>2 000 \$</td> <td>4 000 \$</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;">Matériel</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>500 \$</td> <td>500 \$</td> <td>1 000 \$</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;">ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>Prévues à la mesure 2.1</td> <td>Prévues à la mesure 2.1</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9ead3;">TOTAL</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>2 500 \$</td> <td>2 500 \$</td> <td>5 000 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>								Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	-		-	-	-	2 000 \$	2 000 \$	4 000 \$	Matériel	-	-	-	-	-	500 \$	500 \$	1 000 \$	ISÉ	-	-	-	-	-	Prévues à la mesure 2.1	Prévues à la mesure 2.1	-	TOTAL	-	-	-	-	-	2 500 \$	2 500 \$	5 000 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																													
RH	-		-	-	-	2 000 \$	2 000 \$	4 000 \$																																													
Matériel	-	-	-	-	-	500 \$	500 \$	1 000 \$																																													
ISÉ	-	-	-	-	-	Prévues à la mesure 2.1	Prévues à la mesure 2.1	-																																													
TOTAL	-	-	-	-	-	2 500 \$	2 500 \$	5 000 \$																																													

MESURE	8.3 Améliorer la desserte en services d'écocentre																																																					
Orientation du PGMR 8. Améliorer la gestion des résidus CRD et leur valorisation	Description Assurer et poursuivre la desserte de toutes les municipalités en services d'écocentre, que ces derniers soient permanents, sous la forme de collectes ponctuelles ou d'une entente avec un écocentre privé afin d'éviter que des résidus CRD se retrouvent dans les collectes des déchets ou fassent l'objet de dépôts sauvages. Quant aux municipalités qui n'offrent aucun service d'écocentre, elles offriront à leurs citoyens un remboursement (partiel ou total) des frais encourus pour le recours à un écocentre privé. De plus, considérant les exigences de plus en plus élevées reliées à la gestion et à l'opération des écocentres municipaux, réaliser une étude de faisabilité pour un ou des écocentres territoriaux.																																																					
Objectif(s) visé(s) Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (dont les écocentres municipaux)	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Pour les municipalités sans écocentre, offrir un remboursement partiel ou total des frais encourus pour le recours des citoyens à un écocentre privé - Diffuser des informations portant sur les services d'écocentres offerts ou de remboursement en cours - Organiser des rencontres pour les responsables municipaux des écocentres afin d'échanger sur les différentes façons de faire - Réaliser une étude de faisabilité pour un ou des écocentres territoriaux (prévue dans l'étude pour une ressourcerie régionale – mesure 1.7 en 2027) - Mettre en place le scénario retenu par l'étude 					Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 100 % de la population du territoire ayant accès à des services d'écocentre 																																																
Type(s) d'action(s) Services Remboursement	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités locales - MRC (organisation des rencontres) 					Partenaire																																																
Secteur(s) visé(s) CRD	Échéancier Implantation : En 2029 Récurrence : En continu																																																					
Matières visées Résidus CRD	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH (rencontres)</td> <td>-</td> <td></td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>500 \$</td> <td>500 \$</td> <td>1 000 \$</td> </tr> <tr> <td>Services</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>Difficile à évaluer sans connaître l'option choisie</td> <td>Difficile à évaluer sans connaître l'option choisie</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>300 \$/munic.</td> <td>300 \$/muni.</td> <td>9 000 \$</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>5 000 \$</td> <td>5 000 \$</td> <td>10 000 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH (rencontres)	-		-	-	-	500 \$	500 \$	1 000 \$	Services	-	-	-	-	-	Difficile à évaluer sans connaître l'option choisie	Difficile à évaluer sans connaître l'option choisie	-	ISÉ	-	-	-	-	-	300 \$/munic.	300 \$/muni.	9 000 \$	TOTAL	-	-	-	-	-	5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																														
RH (rencontres)	-		-	-	-	500 \$	500 \$	1 000 \$																																														
Services	-	-	-	-	-	Difficile à évaluer sans connaître l'option choisie	Difficile à évaluer sans connaître l'option choisie	-																																														
ISÉ	-	-	-	-	-	300 \$/munic.	300 \$/muni.	9 000 \$																																														
TOTAL	-	-	-	-	-	5 000 \$	5 000 \$	10 000 \$																																														

MESURE	8.4 Promouvoir la valorisation et la réutilisation des agrégats et résidus CRD auprès des municipalités																																																					
Orientation du PGMR 8. Améliorer la gestion des résidus CRD et leur valorisation	Description Encourager la valorisation des agrégats par les municipalités en les informant des possibilités de réemploi dans des travaux de construction et de réparation du réseau routier municipal ou dans d'autres types de travaux. Le déploiement de la mesure similaire du PGMR 2017-2022 a été ralenti par la pandémie COVID. Les rencontres ayant repris depuis peu, la mise en œuvre de cette mesure sera facilitée.																																																					
Objectif(s) visé(s) Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (dont les écocentres municipaux)	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - Développer des partenariats avec des experts du domaine afin d'obtenir des informations pertinentes sur les possibilités de réemploi des agrégats - Organiser des rencontres d'information avec ces experts afin de conseiller les municipalités sur le réemploi des agrégats - Prévoir des obligations de recyclage/valorisation des agrégats et résidus CRD dans les contrats octroyés par les municipalités - Valoriser les agrégats dans les travaux municipaux et les résidus de CRD 					Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 1 rencontre ou communication destinée aux municipalités / an - Obligations de recyclage/valorisation des agrégats dans les contrats municipaux et des résidus de CRD - 15 municipalités valorisant ces résidus dans leurs travaux 																																																
Type(s) d'action(s) ISÉ Connaissances	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - MRC (informations) - Municipalités locales (valorisation) 					Partenaires <ul style="list-style-type: none"> - Experts du domaine des infrastructures et travaux municipaux - 3RMCDQ 																																																
Secteur(s) visé(s) CRD	Échéancier Implantation : En 2029 Récurrence : En continu																																																					
Matières visées Résidus CRD	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9d9d9;">Dépenses</th> <th style="background-color: #d9d9d9;">2024</th> <th style="background-color: #d9d9d9;">2025</th> <th style="background-color: #d9d9d9;">2026</th> <th style="background-color: #d9d9d9;">2027</th> <th style="background-color: #d9d9d9;">2028</th> <th style="background-color: #d9d9d9;">2029</th> <th style="background-color: #d9d9d9;">2030</th> <th style="background-color: #d9d9d9;">TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: left;">RH</td> <td>-</td> <td></td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>1 000 \$</td> <td>1 000 \$</td> <td>2 000 \$</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Services (valorisation)</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>Impossible d'estimer les coûts de cette valorisation pour les munic.</td> <td>Impossible d'estimer les coûts de cette valorisation pour les munic.</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">ISÉ (rencontre)</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>200 \$</td> <td>200 \$</td> <td>400 \$</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">TOTAL</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>1 200 \$</td> <td>1 200 \$</td> <td>2 400 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	-		-	-	-	1 000 \$	1 000 \$	2 000 \$	Services (valorisation)	-	-	-	-	-	Impossible d'estimer les coûts de cette valorisation pour les munic.	Impossible d'estimer les coûts de cette valorisation pour les munic.	-	ISÉ (rencontre)	-	-	-	-	-	200 \$	200 \$	400 \$	TOTAL	-	-	-	-	-	1 200 \$	1 200 \$	2 400 \$
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																														
RH	-		-	-	-	1 000 \$	1 000 \$	2 000 \$																																														
Services (valorisation)	-	-	-	-	-	Impossible d'estimer les coûts de cette valorisation pour les munic.	Impossible d'estimer les coûts de cette valorisation pour les munic.	-																																														
ISÉ (rencontre)	-	-	-	-	-	200 \$	200 \$	400 \$																																														
TOTAL	-	-	-	-	-	1 200 \$	1 200 \$	2 400 \$																																														

MESURE	9.1 Poursuivre le programme de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du PGMR																																																					
Orientation du PGMR 9. Assurer les suivis et les communications en lien avec le PGMR	Description Réaliser des rencontres d'échanges et de suivi avec différents acteurs du territoire afin d'assurer la surveillance et le suivi obligatoires* de la mise en œuvre du PGMR. Les commentaires et recommandations de ces comités seront soumis au Conseil de la MRC, l'ultime instance décisionnelle en lien avec le PGMR et la planification territoriale en GMR. Quant aux données quantitatives municipales (collectes, écocentres), elles seront colligées par les municipalités dans le logiciel web Metrio afin de faciliter l'analyse de la situation GMR actuelle et la prise de décisions afin de rectifier le tir, le cas échéant. *Comme prescrit par l'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement, un PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en oeuvre du plan prises, selon le cas, par la municipalité régionale ou les municipalités locales visées par le plan.																																																					
Objectif(s) visé(s) Assurer un programme obligatoire de surveillance et de suivi	Moyens envisagés <ul style="list-style-type: none"> - convoquer périodiquement le Comité technique PGMR - Faire régulièrement des présentations à la Commission aménagement et environnement - Présenter les suivis du PGMR au Conseil de la MRC (CM) - Réaliser des suivis réguliers aux rencontres des directeurs généraux municipaux organisées par la MRC - S'assurer de la transmission des données quantitatives municipales à la MRC par le biais du logiciel web Metrio - Réaliser un bilan annuel du suivi de la mise en œuvre du PGMR (rapport au MELCCFP) et en faire le dépôt au CM - Diffuser les bilans du PGMR sur le territoire 					Résultats attendus (cibles) <ul style="list-style-type: none"> - 3 rencontres du Comité technique PGMR / an - 2 suivis à la Commission aménagement et environnement / an - 2 suivis au Conseil de la MRC / an - 1 suivi aux directeurs généraux municipaux / an - 15 municipalités qui complètent Metrio chaque année - 1 bilan annuel diffusé aux municipalités, aux citoyens et aux villégiateurs 																																																
Type(s) d'action(s) Surveillance et suivi	Responsables <ul style="list-style-type: none"> - MRC - Municipalités locales (données) - Conseil de la MRC 					Partenaires <ul style="list-style-type: none"> - Comité technique PGMR - Commission aménagement et environnement - Directeurs généraux municipaux 																																																
Secteur(s) visé(s) Tous les secteurs	Échéancier Implantation : Dès 2024 Récurrence : En continu																																																					
Matières visées Toutes les matières	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>200 \$/rencontre (8 rencontres/an)</td> <td>11 200 \$</td> </tr> <tr> <td>Matérielles (Metrio)</td> <td>3 800 \$</td> <td>26 600 \$</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>5 400 \$</td> <td>37 800 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	200 \$/rencontre (8 rencontres/an)	11 200 \$	Matérielles (Metrio)	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$	26 600 \$	ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	TOTAL	5 400 \$	37 800 \$												
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																														
RH	200 \$/rencontre (8 rencontres/an)	200 \$/rencontre (8 rencontres/an)	200 \$/rencontre (8 rencontres/an)	200 \$/rencontre (8 rencontres/an)	200 \$/rencontre (8 rencontres/an)	200 \$/rencontre (8 rencontres/an)	200 \$/rencontre (8 rencontres/an)	11 200 \$																																														
Matérielles (Metrio)	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$	3 800 \$	26 600 \$																																														
ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-																																														
TOTAL	5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$	37 800 \$																																														

MESURE	9.2 Instaurer une communauté de pratique municipale en GMR																																																					
Orientation du PGMR 9. Assurer les suivis et les communications en lien avec le PGMR	Description Dans le but de favoriser les échanges et les discussions et de partager leur expertise afin de relever les nombreux défis de GMR, mettre sur pied une communauté de pratique regroupant les responsables techniques municipaux en GMR (ex. responsables d'écocentre, directeurs des travaux publics, responsables en environnement, etc.). Dans le cas de problèmes communs plus complexes, des recherches d'informations et des présentations/formations d'experts pourront être organisées par la MRC.																																																					
Objectif(s) visé(s) Assurer les communications en GMR entre les municipalités et avec la MRC	Moyen envisagé - Organiser des rencontres des responsables municipaux en GMR					Résultats attendus (cibles) - 2 rencontres des responsables techniques municipaux GMR / an																																																
Type(s) d'action(s) Connaissances ISÉ	Responsables - MRC - Municipalités locales, dont les responsables municipaux en GMR					Partenaire																																																
Secteur(s) visé(s) Résidentiel	Échéancier Implantation : Dès 2024 Récurrence : En continu																																																					
Matières visées Toutes les matières	Budget <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>2029</th> <th>2030</th> <th>TOTAL 7 ANS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RH</td> <td>200 \$/rencontre (2 rencontres/an)</td> <td>2 800 \$</td> </tr> <tr> <td>Matériel</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>ISÉ</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>400 \$</td> <td>2 800 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Revenus/financement : Pas de source de financement connue (budget d'exploitation)</p>									Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS	RH	200 \$/rencontre (2 rencontres/an)	2 800 \$	Matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	TOTAL	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	2 800 \$						
Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL 7 ANS																																														
RH	200 \$/rencontre (2 rencontres/an)	200 \$/rencontre (2 rencontres/an)	200 \$/rencontre (2 rencontres/an)	200 \$/rencontre (2 rencontres/an)	200 \$/rencontre (2 rencontres/an)	200 \$/rencontre (2 rencontres/an)	200 \$/rencontre (2 rencontres/an)	2 800 \$																																														
Matériel	-	-	-	-	-	-	-	-																																														
ISÉ	-	-	-	-	-	-	-	-																																														
TOTAL	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	2 800 \$																																														